DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

CONVENTION PLURIANNUELLE N°808 DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE

Vaulx-en-Velin – La Grande Ile

COFINANCE PAR L'ANRU

DANS LE CADRE DU NPNRU

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Il est convenu

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine dont le siège est situé 69 bis rue de Vaugirard 75006 Paris, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'Anru », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Métropole de Lyon, représentée par le Président du Conseil métropolitain ci-après désigné « le porteur de projet »

La Ville de Vaulx-en-Velin comprenant le quartier prioritaire de la Grande Ile représentée par la Maire,

Les maîtres d'ouvrage des opérations programmées dans la présente convention : Alliade Habitat, Est Métropole Habitat, Dynacité, GrandLyon Habitat, la Société d'Equipement du Rhône et de Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon,

Action Logement Services, représentée par sa Directrice du Renouvellement Urbain, dûment habilitée aux fins des présentes

Foncière Logement, représentée par son Président,

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

ET :

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION 1
PRÉAMBULE 6
LES DÉFINITIONS 7
TITRE I - LES QUARTIERS 8
TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 8
Article 1. Les éléments de contexte 8
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 10
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 10
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 11
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation 13
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 13
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 13
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 16
Article 4. La description du projet urbain 18
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 18
Article 4.2 La description de la composition urbaine 20
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 23
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 23
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 23
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 25
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 26
Article 6.1 La stratégie d'attribution à l'échelle de la Grande Ile 27
Article 6.2 La stratégie de relogement des ménages 31
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 33
Article 7.1 La gouvernance 33
Article 7.2 La conduite de projet 34
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 35
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 37
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation 38
Article 8. L'accompagnement du changement 39
Article 8.1 Le projet de gestion 39
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 40

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 43

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION 44

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel 44

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle . 44

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU 65

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI 66

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées 67

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements 68

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Anru 68

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services . 68

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah 69

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts 69

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés.. 69

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 70

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'Anru 70

Article 12.1 Le reporting annuel 70

Article 12.2 Les revues de projet 70

Article 12.3 Les points d'étape 71

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF 71

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet 71

Article 13. Les modifications du projet 71

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle 72

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention 72

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées 72

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle 73

Article 14.1 Le respect des règlements de l'Anru 73

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements 73

Article 14.3 Le contrôle et les audits 73

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage 74

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention 74

Article 14.6 Le traitement des litiges 74

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES 75

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru 75

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet 75

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers 75

Article 17.1 Communication 75

Article 17.2 Signalétique 76

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Vu le règlement général de l'Anru (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'Anru relatif au NPNRU

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
  - A – présentation du projet ;
  - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
  - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
  - D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration 336 de la Métropole de Lyon cofinancé par l'Anru, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné par le comité d'engagement du 19 décembre 2018.

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

La présente convention s'articule avec la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon, qui définit les grands principes communs aux quatorze sites retenus par l'ANRU, notamment en matière de reconstitution de l'offre de logement social démoli et d'attributions. Les renvois respectifs permettant de préciser cette articulation sont indiqués au fil des articles de la convention cadre n°724 et de la présente convention-quartier.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur du quartier, à son inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'Anru, ou par délégation par le délégué territorial de l'Anru, qu'elles soient financées ou non par l'Anru.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'Anru.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'Anru**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'Anru et de prêts bonifiés autorisés par l'Anru et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - Anru - Action Logement portant sur le NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le quartier prioritaire d'intérêt national de la Grande Ile situé à Vaulx-en-Velin dans la Métropole de Lyon tel que défini dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Code quartier : QP069018

Département : 69

Dénomination : Grande Ile

Commune : Vaulx-en-Velin

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Vaulx-en-Velin est une commune de plus de 47 000 habitants située en première couronne de la Métropole de Lyon. Son histoire urbaine est marquée par plusieurs étapes avec le développement industriel au début du XXème siècle au sud de la commune et la création d'une ZUP de 8 000 logements dans les années 60-70 au nord. Malgré une localisation de première couronne, la commune souffre d'un enclavement géographique dû à des coupures physiques et naturelles : la vaste zone naturelle de Crépieux-Charmy au nord, le périphérique à l'ouest et le canal de Jonage qui sépare le nord et le sud de la Commune. A peine achevée la ZUP présente déjà les premières difficultés : manque d'équipements, enclavement et coupure avec le tissu urbain environnant, accueil des populations migrantes cherchant à se loger dans l'agglomération lyonnaise, départ des classes moyennes dans les années 80 et paupérisation de la population. Dès lors l'histoire moderne de Vaulx-en-Velin se confond avec celle de la politique de la Ville.

Malgré la succession de différents dispositifs, le revenu médian de la Grande Ile est parmi les plus faibles de l'agglomération (9 150 € par an contre 12 330 € pour la Ville et Vaulx-en-Velin et 21 294 € pour la Métropole de Lyon selon l'INSEE 2014). Au total 21 000 habitants habitent le QPV de la Grand Ile et environ 6 000 les QPV du Sud de la commune soit au total près de 60 % de la population municipale. Comme l'indique le diagnostic du contrat de Ville 2014-2020 les phénomènes de décrochage des habitants au regard des moyennes métropolitaines pèsent fortement : chômage, sortie du système scolaire sans diplômes, faible mobilité et font craindre sans politique publique d'ampleur une logique de spécialisation sociale et de reproduction des inégalités.

Le premier programme de rénovation urbaine (2005-2015) a néanmoins permis des changements visibles dans l'espace urbain avec des démolitions de logements sociaux importantes en volume (1350 logements), des quartiers restructurés ou résidentialisés (Ecoin, Vernay-Verchères, Grappinière …), un nouveau centre-ville avec des commerces et l'amorce d'une diversification de l'habitat. Les modalités

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

de gestion urbaine se sont progressivement adaptées avec les bailleurs sociaux ou la Métropole de Lyon et plusieurs outils ont été mobilisés pour le développement économique à travers la ZFU.

Toutefois, en raison d'une logique qui reste corrective, faute d'agir sur le désenclavement, faute d'amener de l'activité économique au cœur des quartiers ou d'améliorer l'accès à l'emploi, faute de modernisation des équipements publics la ville n'a pas changé de façon structurelle. Ainsi les indicateurs sociaux ont faiblement évolué, les conditions d'une plus grande mixité sociale ne sont pas réunies, **le territoire reste encore regardé comme un territoire enclavé à vocation résidentielle et sociale.**

Pourtant le territoire bénéficie de nombreux atouts avec sa localisation géographique, ses réserves foncières, la présence d'un campus au centre-ville, la jeunesse de sa population ou encore le dynamisme de ses associations.

Les différentes politiques d'agglomération (SCOT, PLU-H, PDU, Schéma de Développement universitaire) ont identifié la ville de Vaulx-en-Velin comme **une polarité secondaire d'agglomération** dont le développement doit accueillir des fonctions mixtes résidentielles, économiques ou universitaires. Ce cadre d'agglomération a permis d'orienter le projet de renouvellement urbain pendant la phase du protocole.

La phase du protocole de préfiguration a été mise à profit pour déterminer les conditions d'un véritable changement qui ne se contente pas de rattraper des retards, exercice vain, mais de prendre un temps d'avance en menant une intervention publique puissante. Les objectifs en matière d'attractivité, de mobilité, de durabilité et de mixité ont ainsi pu être partagés avec l'ensemble des partenaires locaux.
Ainsi, le projet de renouvellement urbain vise l'excellence : en matière de développement durable, en ouvrant des perspectives à la jeunesse, en confortant les efforts en matières de création d'entreprises et d'insertion professionnelle. La stratégie habitat couplée au programme d'équipements publics permet de répondre aux attentes des habitants d'aujourd'hui et de demain. Les enjeux de désenclavement, de desserte des polarités d'emplois, sont primordiaux pour accompagner et accélérer le processus de renouvellement urbain. Le Sytral, autorité organisatrice des transports urbains, a engagé les différentes études permettant de réaliser les arbitrages nécessaires à l'horizon 2020.

Le dialogue avec les habitants instauré à travers différentes démarches (réunions publiques, ateliers d'idées, conseil citoyen, conseils de quartiers …) ont démontré le fort attachement des Vaudais à leur territoire et les aspirations à s'inscrire dans un projet co-construit qui bénéficie à tous. **Avec le projet de renouvellement urbain, le pari est de transformer en 10 ou 15 ans la Grande Ile en un secteur pleinement rattaché la Métropole de Lyon et participant de son dynamisme et attractivité.** La ville issue du renouvellement urbain doit être reliée, connectée, un lieu de vie de travail, d'enseignement de culture, de loisirs. Le NPNRU peut ainsi par son ampleur, son programme opérationnel sur 15 ans constituer la dernière intervention lourde de la Politique de la Ville.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Les leviers du changement ne sont pas qu'urbains mais impliquent la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques du territoire comme l'a défini le Contrat de Ville 2014-2020.
Ainsi, en cohérence avec la convention locale d'application du Contrat de Ville, les orientations stratégiques du projet de renouvellement visent **une transformation urbaine, économique et sociale de la Grande Ile.**
Le travail engagé localement sur la réussite éducative, l'accès à l'emploi et la formation, la cohésion sociale et la tranquillité publique est indissociable du projet de renouvellement urbain et conditionne sa réussite.

Ainsi, les orientations stratégiques du projet de renouvellement urbain contribuent pleinement aux 4 piliers de la convention locale d'application du Contrat de Ville de Vaulx-en-Velin avec :

- **Le désenclavement de la Grande Ile** par les transports en commun et son arrimage à la Métropole pour ouvrir aux vaudais toutes les opportunités de l'agglomération *(piliers cohésion sociale, cadre de vie, économie-emploi)*
- **Une plus grande mixité sociale** par le rééquilibrage de l'offre de logement et la stratégie de peuplement des bailleurs sociaux (*piliers cohésion sociale, cadre de vie)*
- **L'apport d'activités économiques et commerciales** pour des quartiers mixtes notamment au Mas du Taureau avec 25 596 m² d'activités et 2 300 m² d'activités commerciales (*piliers cadre de vie et emploi-insertion)*
- **L'accès à l'emploi et à l'insertion** avec la Maison de la création et les engagements des maîtres d'ouvrages en matière d'insertion *(piliers cohésion sociale, cadre de vie et emploi-insertion)*
- **La réussite éducative et la formation des jeunes** à travers le continuum universitaire, le campus des métiers et des qualifications et les équipements de la ville *(piliers cohésion sociale, cadre de vie et emploi-insertion)*
- **Le développement durable** à travers l'éco-quartier du Mas du Taureau et les réhabilitations énergétiques des bailleurs sociaux et des copropriétés (pilier cadre de vie)
- **L'engagement citoyen** avec les démarches de dialogue, de participation et de construction du projet urbain (pilier Valeur de la République, cohésion sociale)
- **La tranquillité publique** par des aménagements adaptés et une gestion urbaine renforcée *(piliers valeurs de la république, cadre de vie)*

L'équipe de projet locale, pluridisciplinaire, co-mandatée par la Ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole et l'Etat (ANRU-CGET) garantit la transversalité du projet de renouvellement urbain et la mobilisation des partenaires.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet. La convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon définit le cap métropolitain et présente dans l'article 2 les objectifs urbains métropolitains. Elle précise par ailleurs les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération.

Pour Vaulx-en-Velin la Grande Ile, les objectifs urbains incontournables tels que définis au titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et visés à l'article 3.2 sont les suivants :

- **Augmenter la diversité de l'habitat**

Conformément aux orientations du PLU-H, l'objectif est **de poursuivre la baisse du taux de logement social** par la poursuite des démolitions, la reconstitution de l'offre démolie en dehors du QPV la Grande Ile et le développement d'une offre de logement neuf privés dans les secteurs réaménagés (Mas du Taureau et Grappinière). À l'horizon 2030, tant pour la Ville que pour la Grande Ile, l'objectif visé est de ramener le taux de logement social à 50 % alors qu'il atteint aujourd'hui 57,27 % à l'échelle de la Ville et 77 % sur la Grande Ile. Pour atteindre cet objectif, la stratégie habitat repose sur l'ensemble de la Grande Ile avec le soutien en priorité à la diversification de l'offre tout en améliorant le parc existant pour éviter les risques de décrochage et favoriser une attractivité d'ensemble.

- **Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées**

La transformation de l'héritage urbain de la ZUP des années 70 nécessite un travail de couture urbaine et de recomposition spatiale adaptée. **La ZAC du Mas du Taureau** par son ampleur et son ambition d'éco-quartier (40 hectares - 1300 logements neufs) **devient une pièce maitresse du renouvellement urbain** dans le prolongement du Centre-Ville. L'inscription dans l'environnement paysager, l'attention aux transitions et aux continuités urbaines, la clarification des domanialités privées et publiques sont des axes majeurs du projet d'ensemble. Aux immeubles R+10 démolis implantés dans de vastes zones foncières indéfinies, se substitue une organisation résidentielle en îlots avec une « densité maîtrisée ». L'épannelage des bâtiments à construire sera modulé en fonction de la trame d'espace publics (rues principales, rues résidentielles, places publiques, cheminements piétons) et des transitions à trouver avec les équipements publics, les activités économiques et l'environnement immédiat.

- **Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;**

La programmation économique au sein de la ZAC du Mas du Taureau est de **25 596 m² d'activités économiques**. Ce potentiel d'accueil ne repose pas que sur l'opportunité de disponibilités foncières mais participe de la nouvelle image du territoire, disposant de ressources (notamment numériques), de services (Maison de la création pour les entrepreneurs) et de savoir-faire dans le domaine du bâtiment et de la construction (campus des métiers et des qualifications). Le territoire pourrait ainsi jouer le rôle « d'incubateur et de facilitateur » pour l'ensemble des artisans intervenant dans ce secteur. Le projet comprend également la consolidation de la polarité commerciale du quartier du Mas du Taureau avec la démolition de la galette commerciale existante et le transfert **de 2 300 m² de commerces en rez de**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

chaussée des futurs immeubles à construire. La composition urbaine avec l'aménagement d'une place centrale pouvant accueillir le marché existant dans de meilleures conditions garantit une locomotive commerciale et un service de qualité pour les habitants.

- **Renforcer l'ouverture des quartiers et la mobilité des habitants ;**

La mise en place d'une offre de transport structurante doit permettre de relier la Grande Ile aux différentes zones d'emplois (ligne de rocade A8) et au centre de l'agglomération via le Campus Lyontech la Doua. Pour les habitants de Vaulx-en-Velin c'est une ouverture et un accès renforcé vers les ressources, les services, les emplois et les formations d'une métropole dynamique.
Le renforcement du maillage viaire interne permettra d'améliorer les liaisons interquartiers avec une attention aux continuités piétonnes et à leur sécurisation aux interconnections (arrêts de bus, entrées d'équipements, circulations résidentielles, accès aux halls d'immeubles ….).
La stratégie habitat mise en place doit contribuer à la fluidité au sein du parc de logements et favoriser les parcours résidentiels des ménages. L'apport d'une nouvelle offre de logements conjuguée à des réhabilitations massives peut ainsi favoriser les mobilités des ménages vaudais et attirer de nouveaux ménages.

- **Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;**

Les différents travaux réalisés au titre du PNRU1 ont contribué à l'amélioration significative du réseau de chaleur urbain (chaufferie bois-énergie, baisse des coûts). Les programmes immobiliers neufs prévus au titre du NPNRU (ZAC du Mas du Taureau et Grappinière) seront raccordés à ce réseau collectif renforçant ainsi le fonctionnement global du réseau et les objectifs de maîtrise des coûts et des charges. La ZAC du Mas du Taureau visera le label éco-quartier par une démarche exemplaire (densité raisonnée, gestion de la ressource en eau, lutte contre les îlots de chaleur, gestion des déchets, place du vélo et du piéton). Les programmes de logements neufs et faisant l'objet de consultation promoteurs seront soumis au référentiel Habitat Durable de la Métropole de Lyon. Enfin, les programmes de réhabilitation des bailleurs sociaux viseront majoritairement le label BBC rénovation avec notamment pour le bailleur EMH le label européen EnergieSprong (emploi de matériaux biosourcés ou recyclés)

- **Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sureté et anticipant les évolutions et mutations futures ;**

L'héritage urbain du grand ensemble est encore très présent avec des cheminements en impasse, de vastes étendues foncières sans usages ou aménagements, des domanialités indéfinies rendant la gestion complexe et favorisant de nombreux dysfonctionnements (squats, dépôts sauvages, insécurité…). C'est pourquoi la qualité des espaces publics et des programmes immobiliers repose sur une définition précise des domanialités et des usages, des matériaux et process de mise en œuvre durables et une anticipation des modes de gestion. Plusieurs outils seront mobilisés :

- La présence d'un **architecte en chef** à toutes les phases de conception de la ZAC du Mas du Taureau garant de la cohérence et des objectifs recherchés (objectif visé du label éco-quartier),
- **Le recours à l'expertise d'usage des habitants** à tous les stages du projet comme en témoigne le cahier de recommandations habitant élaboré pendant la phase Protocole ou les méthodes de diagnostics en marchant pilotées par l'équipe projet GPV,
- **La convention de GSUP 2017-2020** mobilisant un large partenariat (services urbains des collectivités, DDT, bailleurs sociaux, associations de locataires, conseil citoyen) autour d'objectifs partagés de gestion urbaine renforcée dans les quartiers en QPV,
- **La charte de prévention situationnelle** élaborée par la Ville de Vaulx-en-Velin véritable guide pratique et d'engagements pour tout maître d'ouvrage intervenant à Vaulx-en-Velin,
- **Le guide « ville et quartiers durables » de la Métropole de Lyon** dans l'objectif de l'obtention **du label éco-quartier pour la ZAC du Mas du Taureau**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Le nouveau maillage d'espaces publics peut être un vecteur de cohésion sociale. Ainsi, les phases de conception des espaces publics intègrent des démarches participatives pour aborder les questions du vivre ensemble et de l'usage de la ville : place des femmes dans l'espace urbain, sécurité, jeux pour enfants, aménagements pour les personnes à mobilité réduite, espaces de rencontre et de convivialité, jardins d'insertion ou partagés …).

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

-Sans objet -

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre le quartier de la Grande Ile concernés et la métropole de Lyon, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés. Elles sont réalisées sous la responsabilité des Parties prenantes de la convention désignées ci-après.

Déplacements – Transports en commun

Dans le cadre du Protocole de préfiguration du NPNRU, le SYTRAL, autorité organisatrice des transports urbains a lancé une étude multimodale de déplacements de niveau stratégique et prospectif à l'échelle de la Grande Ile, comprenant le territoire de Villeurbanne Saint-Jean et le Nord de Vaulx-en-Velin. Un schéma de développement des transports collectifs à long terme a été retenu lors du Comité de Pilotage du 20 novembre 2017 et propose deux lignes fortes : une amélioration de la performance du C3 d'une part (ligne existante) et **une nouvelle liaison forte de transport en commun** d'autre part. Cette nouvelle liaison nord-est assure une fonction de rotule et permet de desservir Villeurbanne nord (la Doua), Saint Jean, le Mas du Taureau, le Centre-Ville et le sud de Vaulx-en-Velin vers la première couronne Est de l'agglomération et ses zones d'emplois**.**
A ce titre elle joue un rôle de « colonne vertébrale » du projet urbain, conforte l'attractivité et relie solidement la Grande Ile à la Métropole. Le centre-ville de Vaulx-en-Velin est dans ce schéma un véritable pôle multimodal. Les liaisons entre les campus de Vaulx-en-Velin et de Lyon Tech la Doua (Continuum universitaire) sont renforcées conformément au schéma de Développement Universitaire de la Métropole. Le tracé proposé préfigure à plus long terme une ligne de rocade complète, dite A8, reliant Bron, Vénissieux et Saint Fons. (Cf Annexe 4).

En complément de l'étude Grande Ile, le SYTRAL a lancé en 2018 une étude prospective à l'échelle d'un grand secteur Est de l'agglomération lyonnaise. Cette étude de niveau préfaisabilité, va permettre d'expertiser les enjeux d'articulation urbanisme-transport en lien avec les orientations sur

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

les grandes infrastructures routières ou ferroviaires de l'agglomération et les modes actifs et proposer des scénarios de desserte structurante en transports collectifs à court terme (2025), moyen terme (2030) et plus long terme (2040) incluant le lien avec les territoires voisins.
L'étude vise ainsi l'élaboration d'un schéma structurant pré-opérationnel à l'échelle du Grand Est permettant des arbitrages techniques et d'opportunité plus locaux (exemple avec les franchissements du canal de Jonage pour la future ligne A8 ou la connexion au Carré de Soie). L'objectif est de permettre une priorisation des projets à réaliser et des propositions de phasage sur les mandats prochains 2020/2026 et 2026/2032.

Le plan de mandat du Sytral pour la période 2020-2026 devrait être voté au second semestre 2020. **Dans ce cadre, le calendrier de la réalisation de la ligne A8 et le cas échéant de la section Grande Ile pourrait être inscrit.** Cette échéance coïncide avec le jalon fixé pour une « clause de revoyure » avec l'ANRU en 2021.

Réussite Educative – Continuum universitaire –

Une politique éducative volontariste à la hauteur des enjeux démographiques et de réussite pour tous

La reprise de la croissance démographique de la commune depuis une dizaine d'années et les perspectives liées au renouvellement urbain imposent d'anticiper la construction des équipements scolaires et de petite enfance nécessaires. C'est pourquoi la Ville de Vaulx-en-Velin porte une politique éducative ambitieuse à travers son projet Educatif de Territoire. On peut notamment citer en lien avec le renouvellement urbain :

- **Le dédoublement des classes de CP et CE1** de toutes les écoles de la ville (ce qui a conduit en 2018 à la création de 48 classes),
- La restructuration et construction de **groupes scolaires neufs à taille humaine** et qui permettent **une adaptation fine des périmètres scolaires** conciliant proximité et mixité. Les groupes scolaires concernés pour Grande Ile sont Beauverie et Wallon (PNRU), Gagarine, Vilar (NPNRU) soit plus de 40 classes,
- La mise en place d'un **Plan numérique en partenariat avec l'Etat** pour plus de 1,2 M€ visant l'équipement de toutes les écoles, la formation des enseignants (Convention DANE/commune appel à projet « collèges connectés »),
- **La concertation avec les familles** avec deux postes d'adultes relais-médiateurs et un conseil consultatif de parents. La forte mobilisation lors de la consultation sur les rythmes scolaires ou encore les augmentations d'effectifs dans les accueils périscolaires ou de loisirs de la ville montrent l'impact de cette politique auprès des familles habitant les quartiers QPV.

L'ensemble de ces actions qui visent à créer un environnement favorable à l'acquisition de savoirs et à l'attractivité du territoire pour les familles se conjugue avec des **actions innovantes pour la réussite des élèves**, avec notamment l'éducation scientifique et la médiation aux sciences en lien avec le Planétarium, le Labo Langage en coopération avec des chercheurs et l'éducation nationale, les parcours culturels en lien avec le Conservatoire de Musique et de danse (Classe CHAM au collège Barbusse ou encore orchestre DEMOS …), la coopération sur la lutte contre le décrochage scolaire et les stages de 3ème, l'accueil des nouveaux enseignants avec des visites de quartiers, les collaborations avec les équipes enseignantes sur la « ville de demain » (Projet LéA avec l'ENS de Lyon et les collèges, « cas pratiques » avec les lycées, ateliers professionnels avec le Campus ENSAL/ENTPE). L'ensemble de

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

ces actions permettent au renouvellement urbain de se déployer dans un contexte favorable de partenariats et de réalisations.
La ville de Vaulx-en-Velin est également éligible au **programme pilote des Cités éducatives**, l'année 2019 est consacrée à l'élaboration du projet local.

Le projet ambitieux du renouvellement urbain conforte également les initiatives engagées sur la jeunesse, la formation continue et l'insertion professionnelle.

Continuum universitaire : une démarche pour rassembler les acteurs et renforcer les liens entre projet de renouvellement urbain, développement économique et formation.

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin et ses partenaires, l'enjeu est de rassembler les acteurs autour d'un principe de continuum universitaire à la fois physique et académique ancrant dans le territoire les relations entre les établissements d'enseignement et de formation et favorisant les collaborations entre enseignement, recherche et entreprises locales.

Une première étape de cette démarche a été confirmée avec **l'obtention en 2018 du label « Campus des métiers et des qualifications » sur les métiers de la ville intelligente.** Quatre établissements de Vaulx-en-Velin (Lycée Doisneau, Lycée des Canuts, ENTPE et ENSAL) participent à ce réseau spécialisé dans les Travaux publics et l'Architecture, les transitions énergétique et numérique. Il propose d'améliorer les parcours de formations de Bac-3 à Bac +3, d'élever le niveau de compétences et de qualification des formés en adéquation avec le marché de l'emploi et en favorisant la mixité des publics. Ce Campus peut apporter les **passerelles nécessaires entre les étudiants, les jeunes Vaudais, la population locale et les entreprises.** Les perspectives de liens avec le tissu économique local sont à souligner : intervention de professionnels dans les modules de formation, contrat d'apprentissage et de formation, mise en situation de travail (immersion professionnelle : stages, chantiers-école….), mutualisation d'espaces numériques et de co-working, recherche et développement, prototypage pour les entreprises…
Une deuxième étape implique plus particulièrement le projet de renouvellement urbain avec les aménagements nécessaires à un transport en commun mettant en réseau le Campus de Vaulx-en-Velin et LyonTech la Doua et le programme d'équipements publics qui depuis le Centre-Ville jusqu'au Mas du Taureau donne à voir les ressources du territoire (Équipement mutualisé Ville-Campus, Médiathèque, Maison du la projet et de la création d'activités, ZAC du Mas du Taureau avec un foncier réservé pour l'accueil d'un établissement de formation ou d'enseignement et 25 596 m² de locaux d'activités).

Développement économique – Filière Bâtiment-Construction- Entreprenariat – Stratégie numérique : les appuis du Club ANRU+ et des ressources métropolitaines

Pendant la phase protocole, le positionnement économique pour le projet de renouvellement urbain s'est précisé. Le partenariat avec les chambres consulaires (convention entre la Ville et la CMA signée en 2018), les acteurs de l'entreprenariat et les associations d'entreprises (VVE notamment) se sont renforcés par le biais d'évènements communs (Café-créa, Rendez-vous de l'emploi mensuels, chartes d'engagements avec les entreprises locales ….). La convergence des politiques locales sur l'emploi et l'insertion s'est structurée avec le PMI-e métropolitain, la charte des 1000 entreprises pour l'insertion et la mise en place de chargés de mission métropolitains territorialisés (développeur économique, chargé de liaison entreprises-emploi). Les efforts de la ville de Vaulx-en-Velin et des partenaires pour assurer en proximité un niveau de services porte ses fruits avec des résultats encourageants auprès des

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

demandeurs d'emplois, des créateurs d'activités et des entreprises (mise en place d'un guichet unique, structuration du réseau d'appui aux créateurs d'activités).

Dans ce contexte, le positionnement de la Grande Ile pour accueillir de l'activité économique avec une taille critique visible à l'échelle métropolitaine se confirme. La filière bâtiment-construction est particulièrement présente sur le territoire et impactée par les enjeux du numérique, des matériaux innovants et durables, des nouveaux procédés de construction ou encore des nouvelles formes d'organisation et de réponse à la commande publique et privée. Des acteurs économiques motivés, aux laboratoires impliqués dans la ville en passant par la présence des grandes écoles et des lycées, la commune de Vaulx-en-Velin possède tous les éléments nécessaires au rassemblement d'acteurs autour de la construction de la ville de demain. Le territoire pourrait jouer un rôle « d'incubateur » et de « facilitateur » pour l'ensemble des artisans et TPE/PME intervenant dans cette filière.

A ce titre, les évolutions autour du numérique offrent des opportunités nouvelles dont Vaulx-en-Velin souhaite se saisir. Pour les entreprises c'est l'occasion de faire un bond en avant dans leur process de production, de commercialisation, pour la communauté éducative de proposer de nouvelles approches pédagogiques ainsi que l'acquisition des compétences recherchées et pour les apprenants de se différencier sur le marché du travail grâce une maîtrise de techniques innovantes.

La poursuite d'une AMO développement économique et l'engagement dans le Club Anru+ doit permettre de préciser ces axes de positionnement (filière bâtiment et construction, numérique, réseaux d'acteurs de la formation et recherche …) et maintenir le partenariat local pendant la phase de déploiement du NPNRU. C'est l'occasion de mises en œuvre spécifiques qui peuvent jalonner les 15 ans de projet (appels à projets, expérimentations, cahiers des charges spécifiques pour les promoteurs immobiliers et économiques…).

Marketing territorial et attractivité

La ville de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon se sont accordées pour conduire en partenariat deux démarches complémentaires de marketing territorial. Les transformations en cours à l'échelle de la ville impulsées par le renouvellement urbain au nord et le projet du Carré de Soie au Sud impliquent de mettre en avant les nouveaux « marqueurs » qui identifient et singularisent le territoire et la ville de Vaulx-en-Velin (mise en valeur des atouts géographiques, fonciers mais aussi culturels, associatifs, récit d'une ville qui change sans renier une partie de son histoire et la richesse de sa population …). En cohérence avec ce cadre général une démarche plus fine sera conduite par la Métropole de Lyon au fur et à mesure de l'avancée du projet de renouvellement urbain en direction des cibles du renouvellement urbain (habitants actuels et futurs, investisseurs immobiliers ou économiques, acteurs de la formation et de l'enseignement ...).

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

La ZAC du Mas du Taureau pilotée par la Métropole de Lyon constitue le levier principal de transformation de la Grande Ile pour les 15 prochaines années. Les moyens mobilisés par les collectivités (concession d'aménagement avec un bilan de 97 M€) sont au niveau des objectifs d'excellence visés.

Après la décennie d'attente et de préparation du PNRU (2005-2015) qui a permis de réaliser les relogements et la démolition de 1350 logements, le projet opérationnel d'aménagement se veut exemplaire d'une ville mixte et durable. En s'appuyant sur le rôle des équipements (continuum universitaire, équipements de proximité) et des transports en commun, **le programme d'aménagement privilégie la mixité des fonctions résidentielles, commerciales et économiques et place la qualité**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

environnementale au cœur de ses priorités. Ainsi, la ZAC du Mas du Taureau s'étend sur 40 hectares et permet de redessiner entièrement la Grande Ile : 1300 logements neufs privés pour diversifier l'offre de logements au cœur du quartier, 25 596 m² dédiés à de l'activité économique pour favoriser la mixité fonctionnelle, 14 850 m² de foncier dédié à un équipement de formation universitaire pour conforter le développement du Continuum universitaire et attirer les étudiants, une nouvelle polarité commerciale et 6 nouveaux équipements de proximité pour répondre aux attentes des habitants et redéfinir l'attractivité du quartier.
La Médiathèque-Maison de quartier localisée dans ce secteur symbolise ce renouveau. Ancrée dans le quartier mais ouverte sur la Métropole, véritable tiers-lieu, espace de vie, d'activités et de rencontres elle est à l'image de l'excellence visée. La phase de préfiguration de cet équipement qui a permis la participation des habitants, association et professionnels **a démontré la volonté locale d'associer les habitants au projet de renouvellement urbain.**

Le projet d'aménagement s'accompagne également d'une démarche exemplaire répondant aux **objectifs de développement durable** tels que définis dans le guide « Ville et Quartiers durables» de la Métropole de Lyon et visant le label Eco Quartier. De façon systémique tous les aspects du projet urbains seront examinés et mis en perspective : mobilités, mixité des programmations et des usages, ressources en eau, ilots de chaleur, matériaux de construction, espaces publics, densité raisonnée, chauffage urbain …
C'est dans ce cadre exigeant que s'inscrit la réhabilitation des logements sociaux du bailleur Est Métropole Habitat selon le protocole européen EnergieSprong qui vise à soutenir une dynamique de déploiement à grande échelle de rénovations énergétiques à énergie zéro. 623 logements sont ainsi concernés au Mas du Taureau (résidences Malval et Grand Bois). L'objectif est de développer, dans un contexte de maitrise de la dépense publique, un système de rénovations énergétiques efficaces et viables économiquement, permettant d'offrir ainsi un bouclier énergétique aux occupants et une baisse significative des charges. Au total, pour l'ensemble de la Grande Ile les réhabilitations visant le label BBC concernent 1592 logements et 290 logements relèvent du niveau HPE 2009 en prenant en compte les 273 logements réhabilités dans le cadre du protocole de préfiguration.

Plusieurs objectifs opérationnels sont ainsi visés avec la ZAC du Mas du Taureau et en particulier :

- **Gérer la ressource en eau** : définir les conditions d'une gestion de l'eau pluviale visant la « désimperméabilisation » des sols, tant sur les parcelles publiques que sur les fonciers privés; traiter la gestion des eaux pluviales à la parcelle et ainsi limiter au maximum les rejets dans le réseau public; proposer des mesures écologiques de gestion de la ressource en eau (dispositifs de récupération des eaux de pluie, diversité végétale, etc..),
- Concevoir les espaces publics pour améliorer **les mobilités actives**,
- **Lutter contre les ilots de chaleurs** urbains à travers, outre la perméabilité de sols, le recours à des matériaux de revêtements adaptés et la présence forte de végétation,
- **Promouvoir une haute qualité d'usage des logements**, favoriser les orientations bioclimatiques des constructions, leur rapport à l'espace public, la prise en compte d'une densité raisonnée et des vis-à-vis, veiller à la qualité de l'ambiance acoustique des constructions,
- **Intégrer le raccordement au réseau de chauffage urbain** et la maîtrise énergétique.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

La mise en œuvre de l'opération dans le cadre d'une ZAC d'aménagement et avec la désignation d'une équipe d'architecte en chef et AMO QEB/QEU, permet :

- de décliner ces exigences environnementales dans les **différents documents contractuels** (CPAUEP…),
- d'intégrer des **critères d'évaluation environnementaux** (compétences requises, méthodologie et moyens mis en œuvre pour répondre aux prescriptions environnementales...) dans le cadre des consultations de maitrises d'œuvre,
- d'établir des **prescriptions environnementales** qui seront par ailleurs annexées au cahier des charges de cessions de terrain,
- de mettre en œuvre des **outils de suivi** garantissant une veille sur la qualité environnementale du projet.

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

Pour chaque secteur opérationnel la synthèse du programme urbain est la suivante :

<u>Centre-Ville</u> : une centralité confortée par l'ouverture du Campus sur la Ville

- **Aménagement de la rue Maurice Audin** et d'un parvis valorisant les accès et les limites du Campus avec la rue,
- Construction d'un **équipement mutualisé Ville-Campus avec une programmation adaptée aux enjeux locaux** (hall d'accueil, salles de conférence et de formation, restauration, espaces de réunions modulables …)
- Aménagement de la section centre-ville de la **promenade Lénine** et transition vers le Mas du Taureau
- **Étude urbaine Place de la Nation** pour intégrer la question des équipements centraux et de l'intermodalité au centre-ville

<u>Mas du Taureau :</u> un éco-quartier conjuguant toutes les fonctions urbaines

- **Démolition de 248 logements sociaux et réhabilitation BBC de 623 logements (Malval-Grand Bois),**
- Réalisation d'une **trame d'espaces publics** (voiries, mails piétons, place publique) **de 140 000 m²** permettant le désenclavement du secteur et l'arrivée d'une nouvelle ligne forte de transport en commun en site propre,
- Aménagement d'un **parc urbain** majeur dédié à la promenade, la détente et le loisir,
- **Démolition du centre commercial et transfert des commerces** en rez de chaussée des immeubles neufs (2 300m²),
- Aménagement d'ilots pour les **promoteurs immobiliers pour environ 1300 logements** privés en accession à la propriété, dont 100 avec une prime accession ANRU,

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- **Réalisation d'un parc d'activités économiques pleinement intégré au quartier de 25 596 m²,**
- Construction d'une **Maison du projet et de la création d'activité,**
- Démolition-restructuration de **deux groupes scolaires** (Gagarine et Vilar-Viennot),
- Construction d'un **équipement petite enfance,**
- Construction d'une **Médiathèque-Maison de quartier,**
- **Réserve foncière** pour équipement de formation ou d'enseignement

Vernay-Verchères : un quartier plus mixte, éco-responsable et relié au centre-ville

- Aménagement et prolongement de **la rue des Onchères et d'un mail piéton** pour achever le désenclavement des quartiers Est et favoriser une meilleure circulation piétonne et résidentielle nord-sud,
- Redéfinition des **limites du Campus** sur sa façade Est avec de nouveaux **accès piétons et véhicules** permettant sa valorisation foncière et une plus grande ouverture sur la ville,
- **Aménagement de la promenade piétonne Lénine** en assurant une prise en compte des usages (entrée-sorties du collège Valdo et de l'école Makarenko notamment), l'interface avec les espaces résidentiels et le Campus,
- **Réhabilitation HPE de 145 logements sociaux Dynacité** (complémentaires au 145 actés en phase protocole) avec une stratégie de peuplement affirmée (étudiants, réservations Action logement …),
- **Transformation d'usage de 10 locaux de rez de chaussée** pour favoriser l'accueil d'activité de **l'économie sociale et solidaire** (activités solidaires ou environnementales …)

Grappinière : un quartier qui poursuit sa diversification et la transition vers le Village

- **Réhabilitation BBC des logements sociaux GLH** situés en cœur de quartier ou bien localisés à proximité du parc Elsa Triollet (285 logements),
- **Démolition de 189 logements sociaux** dont la position crée un effet de barre et de fermeture du quartier,
- Poursuite de la **trame d'espaces publics notamment piétons** pour connecter et ouvrir le quartier au sud (ZAC du Mas du Taureau) et à l'ouest vers le parc E. Triolet pour une « adresse » village,
- Valorisation foncière pour des programmes de **logements intermédiaires** qui assurent une continuité douce entre le cœur de quartier et le parc Elsa Triollet (environ 160 logements en accession à la propriété)
- **Restructuration et agrandissement du centre social Levy** existant avec aménagement d'un parvis qui renforce la visibilité pour tout le quartier et au-delà.

Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines

- **Réhabilitation BBC de 556 logements** selon le protocole Energie-Sprong,
- **Résidentialisation des espaces extérieurs** par le bailleur EMH comprenant la démolition de 3 dalles de garages semi-enterrées et l'aménagement de stationnements de surface,
- **Aménagement de deux rues publiques Est-Ouest et Nord-Sud** (l'une dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau, l'autre dans le cadre des aménagements d'ensemble) permettant l'ouverture et le désenclavement du quartier,
- **Aménagement d'espaces publics de type place et mail piéton** clarifiant les domanialités privées et publiques
- **A terme,** après réalisation des espaces publics**, diversification de l'habitat** par la mutation de deux tènements fonciers occupés par de l'activité artisanale

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Pour le secteur des Barges, dans la continuité des réalisations du PNRU1, un programme de résidentialisation piloté par le bailleur Alliade permettra d'améliorer l'appropriation des espaces extérieurs par les habitants (usages de proximité, cheminements et accès piétons, organisation du stationnement) et une meilleure insertion urbaine de la résidence dans son environnement.

Le secteur de copropriétés Cervelières-Sauveteurs a été retenu comme site de priorité national dans le cadre du PIC (Programme Initiative Copropriétés). Afin de définir une stratégie d'intervention partenariale tenant compte des problématiques de gestion, de travaux sur le bâti et les espaces extérieurs, deux études approfondies sont prévues dans la convention NPNRU. La première cofinancée par l'ANAH permettra de disposer d'un diagnostic multicritères sur les 13 copropriétés assortis de propositions de redressement et d'accompagnement aux travaux. La deuxième co-financée par l'ANRU permettra d'approfondir des scénarios d'évolution urbaine intégrant le désenclavement du quartier, la mutation des dalles de garages semi-enterrées et la clarification des espaces publics et privés résidentiels. Une articulation des conclusions des deux études sera recherchée, l'objectif étant de définir un plan stratégique d'accompagnement des copropriétés (opérationnel et financier) pour examen des partenaires lors de la clause de revoyure du NPNRU en 2021.

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Le site de Vaulx-en-Velin la Grande Ile comprend plusieurs secteurs opérationnels organisés autour de **grands principes de composition urbaine** visant à produire **une cohérence urbaine d'ensemble**.

La phase précédente de rénovation urbaine 2005-2019 a mis l'accent sur la création d'un nouveau centre-ville et la restructuration urbaine de certains quartiers de la ZUP. **L'enjeu est désormais de relier davantage les secteurs opérationnels et de donner une identité plus forte à la ville recomposée.** L'aménagement des espaces publics qui accueilleront les transports en commun joue un rôle de « colonne vertébrale » du projet urbain. Après une période de démolitions qui a laissé de vastes zones en attente d'aménagement, la qualité de l'espace public est le point d'appui du renouvellement des formes d'habitat, des bâtiments d'activités ou d'équipements. Pour cela, la trame verte joue un rôle prépondérant dans l'organisation des nouveaux tracés et l'éco-quartier du Mas du Taureau devient la pièce maitresse d'un développement durable qui exprime les atouts géographiques de la Grande Ile à la transition entre la ville dense, des secteurs pavillonnaires historiques et les zones maraichères et naturelles. Le programme d'équipements de proximité et sa mise en valeur dans l'espace urbain participe pleinement de la reconquête d'attractivité. La constitution d'îlots accueillant une densité maîtrisée, la diversification des formes urbaines venant rompre avec l'architecture marquée de la ZUP, la qualité des réhabilitations adossées aux résidentialisations des espaces privés façonneront une ville plus ouverte aux ambiances urbaines apaisées. En conciliant et les traces historiques de son urbanisation et de son patrimoine géographique avec les fonctions urbaines de la ville d'aujourd'hui, **la Grande Ile se dessine enfin comme un lieu relié, connecté, un lieu de vie de travail, d'enseignement de culture et de loisirs.**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les grands principes de composition urbaine sont les suivants :

Le désenclavement de la Grande Ile par une nouvelle ligne structurante de transport en commun :

- Les aménagements de voirie de la ZAC du Mas du Taureau permettront d'accueillir **un transport en commun en site propre qui reconnecte le quartier au cœur de la Métropole**. Ils renforceront également la lisibilité du parcours existant du C3 entre le centre-ville et la Grappinière,
- Ces espaces publics structurants (nord-sud et est-ouest) desserviront les équipements d'attractivité (Médiathèque, équipement de formation au Mas du Taureau, Maison du projet et de la création) **inscrivant ainsi le continuum universitaire avec Lyon Tech la Doua dans l'espace urbain,**
  L'étude urbaine place de la Nation permettra d'identifier les aménagements nécessaires pour marquer les arrêts de transport en commun et les **intermodalités piétons TC et véhicules** (stationnement).

L'ouverture de la Grande Ile, pour des quartiers traversés et reliés entre eux avec :

- **L'aménagement de continuités viaires et piétonnes** entre le Mas du Taureau et les quartiers environnants (Centre-Ville, Noirettes, Sauveteurs-Cervelières, Villeurbanne Saint-Jean)
- **L'aménagement de la promenade Lénine** sur deux séquences pour marquer les liens piétons entre le quartier Vernay Verchères, le centre-ville et le quartier du Mas du Taureau,
- **La restructuration de l'axe Maurice Thorez et la création d'un nouvel axe structurant est-ouest** pour desservir et traverser depuis le centre-ville, le cœur du Mas du Taureau, la Médiathèque, les commerces, le parc urbain, les locaux d'activités économiques …,
- **L'aménagement du chemin de la Ferme dans le quartier des Noirettes** pour lui donner un caractère de rue publique ouvrant le quartier d'est en ouest,
- **L'aménagements des rues et cheminements piétons à Grappinière** pour renforcer les liens avec le village, le parc E. Triollet (rue P. Cot notamment),
- **Le prolongement de la rue des Onchères** (voirie et mail piéton) dans le **quartier des Verchères** pour accrocher ce quartier au centre-ville et achever son désenclavement**.**

La lisibilité des équipements dans l'espace urbain pour renforcer leur utilisation par les habitants de la Grande Ile et au-delà avec :

- **la localisation des équipements neufs** dans la trame viaire et piétonne sans les concentrer mais en les distribuant dans l'espace urbain pour créer des parcours dans la ville (ZAC Mas du Taureau),
- **l'aménagement de seuils ou parvis connectés** aux cheminements piétons et viaires pour l'ensemble des équipements neufs ou réhabilités,
- **l'aménagement d'espaces publics majeurs** autour des équipements de plus grand rayonnement comme la Médiathèque-Maison de quartier, l'équipement de formation au Mas du Taureau ou le campus au centre-ville. Ces aménagements inscrivent le principe du continuum universitaire dans l'espace urbain.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Un cadre de vie apaisé, verdoyant, aéré qui renverse l'image de la ZUP vers une **ville durable** avec :

- une nouvelle trame d'aménagements paysagers qui complète ceux réalisés dans le PNRU pour inscrire la Grande Ile dans une **identité paysagère forte** (noues paysagères, jardins, mails plantés…),
- la volonté affirmée de conduire une **démarche d'éco-quartier pour le Mas du Taureau** qui par son ampleur (40 hectares) impactera l'ensemble de la Grande Ile,
- la création d'un nouveau **parc majeur** au Mas du Taureau qui conforte le principe du « parc habité »,
- les r**ésidentialisations** des bailleurs sociaux en phase avec les aménagements d'espaces publics qui clarifient les limites et les entrées et valorisent les espaces verts résidentiels ou les espaces « jardinés » (Noirettes, Barges),
- **une méthode « quartier durable » appliquée avec chacun des maîtres d'ouvrage** pour favoriser le respect des corridors verts, la « désimperméabilisation » des sols, la diversité végétale, la gestion de la ressource en eau, le recyclage des matériaux, la gestion des déchets (référentiel quartier durable Métropole de Lyon).

Une attractivité de l'offre de logements par la maîtrise des densités et le dialogue entre l'architecture contemporaine et les immeubles modernes réhabilités :

- **La réhabilitation qualitative des logements sociaux** (Grand Bois, Malval, Noirettes, Grappinière) conditionne la réussite de la commercialisation des logements neufs. Le choix de réhabilitations ambitieuses et BBC permet à **l'offre neuve de se positionner vers des formes complémentaires et plus diversifiées** (faible hauteur, balcons, jardins résidentiels…),
- **La démolition de 437 logements sociaux** permet de limiter l'impact des barres de logements des années 1970 et de dégager du foncier pour **une morphologie urbaine en ilots (Mas du Taureau, Grappinière),**
- **la production de 1 460 logements neufs** privés se fera avec une attention à l'adressage, à la proximité avec les espaces paysagers (Parc du Mas du Taureau, parc Elsa Triolet), les transports en commun, les équipements publics, les commerces,
- Le schéma de composition urbaine imposera systématiquement **une approche bioclimatique des bâtiments** et des réponses adaptées à la lutte contre les ilots de chaleur,
- La présence d'un **architecte en chef, de fiches de lots** promoteurs avec des prescriptions environnementales et d'une AMO de coloriste conseil facilitera l'insertion urbaine et architecturale des programmes immobiliers.

La constitution d'ilots urbains mixtes et ouverts pour rompre avec l'organisation fonctionnaliste de la ZUP avec :

- **L'implantation des commerces en rez de chaussée** des immeubles de logements (2300 m²) et en vis-à-vis de la place centrale du Mas du Taureau,
- **La distribution des équipements dans l'espace urbain** pour favoriser les flux, les parcours des usagers dans la ville,
- **L'implantation de 25 596 m² d'activités économiques en interface avec les programmes de logements** (principe d'une façade active et d'une façade apaisée, gestion des transitions par un système de cours intérieures et un épannelage des hauteurs maîtrisé),
- **La transformation d'usage des 10 logements déconventionnés de rez de chaussée dans le quartier des Verchères** (Dynacité) pour l'accueil d'activités de type ESS (économie sociale et solidaire) .

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Au sein de chaque secteur opérationnel, les principes d'aménagement privilégient :

- **la clarification des domanialités** entre les secteurs résidentiels privés (bailleurs sociaux ou copropriétés) et les espaces publics (rues, cheminement piétons, squares, place, parcs, jardins…)
- **l'anticipation des différents modes de gestion** urbaine et l'application des principes de **sécurisation passive,**
- **la réponse à l'attente des habitants en matière d'espaces verts et de présence d'eau** partie prenante de l'histoire géographique de la Grande Ile,
- **l'aménagement** d'espaces de **rencontres, d'aires de jeux et de cheminements adaptés** aux différentes pratiques, genre et classe d'âges. Une attention aux usages, pratiques des habitants est privilégiée pour favoriser par **la co-construction avec les habitants une appropriation collective des espaces publics** (aire de jeux, espaces de promenades ou de rencontres, jardins familiaux ….)

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A. .

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Les engagements relatifs à la reconstitution de l'offre sont décrits dans l'article 4.3 de la convention-cadre n°724 relative aux projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon.

Compte tenu du taux de logement social de Vaulx-en-Velin (taux SRU 2018 : 57,27 %) et de l'objectif d'une baisse à 50 % inscrit dans le PLU-h métropolitain et dans la stratégie habitat du projet de renouvellement urbain, **aucune reconstitution de l'offre démolie ne se fera sur le territoire de Vaulx-en-Velin.**

Dans un objectif de rééquilibrage territorial de l'offre locative sociale à l'échelle de la Métropole, les 437 logements sociaux démolis seront reconstitués sur d'autres communes de l'agglomération sur la base de 60 % PLAI et 40 % PLUS.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

La convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon prévoit les dispositions générales de la diversification de l'offre de logement.

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

Pour Vaulx-en-Velin la Grande Ile, la stratégie de diversification résidentielle repose sur **des objectifs chiffrés ambitieux en volume :**

• **la démolition de 437 logements** sociaux déqualifiés et vétustes, faisant suite aux 1 350 logements démolis du PNRU1 permettant ainsi de réduire le parc très social de la commune,

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

• **le développement d'une offre privée** dans des proportions conséquentes (environ **1 300 logements au Mas du Taureau et 160 logements à Grappinière)** permettant de renverser les équilibres entre le logement social et le logement privé au sein de la Grande Ile,
• **la rénovation du parc social existant** dont le potentiel d'attractivité est confirmé, afin d'éviter un parc de logements à deux vitesses (**1 609 logements** au titre de la convention et **273 logements** au titre du protocole).

Au total, ces interventions cumulées **concernent 50 % du parc de logements de la Grande Ile ce qui permet un impact significatif** en termes d'attractivité, de diversification résidentielle et d'évolution du peuplement.

En 2018, la part de logement social dans l'offre de logements de la Grande Ile est estimée à 77 %. A l'issue du NPNRU, la part de logement social pourrait être **ramenée à 57 % de l'offre de logements, soit une baisse de 20 points.** Ainsi, en maîtrisant la production de logement social en dehors des sites en QPV et en portant une politique volontariste de production de logements privés, la ville de Vaulx-en-Velin atteint les objectifs fixés dans le PLU-H.

Les objectifs quantitatifs s'accompagnent d'une stratégie sur la qualité de l'offre de logements produite et son positionnement sur le marché immobilier local.

Pour le logement social, les objectifs ambitieux de réhabilitation (1592 logements de niveau BBC et 290 logements de niveau HPE 2009) contribuent à l'attractivité du site et ouvrent des perspectives d'évolution du peuplement (cf article 6). Les engagements de calendrier des bailleurs sociaux permettent l'achèvement des réhabilitations avant le début des commercialisations des logements neufs privés. Les opérations de réhabilitation créent ainsi un cadre favorable au déploiement des programmes immobiliers des promoteurs et jouent un rôle de locomotive dans la transformation urbaine de la Grande Ile.

Pour l'offre de logements privés, la priorité est donnée à l'accession à la propriété avec un positionnement volontariste sur des produits de gamme « moyenne » privilégiant la qualité des produits logements en phase avec les objectifs éco-quartier (matériaux, surfaces, formes architecturale, insertion urbaine, performance énergétique …). L'ampleur des opérations publiques d'aménagement (ZAC Mas du Taureau, Grappinière) permet la maîtrise des consultations promoteurs et la fixation d'objectifs prix-qualité. Un volume de 100 primes accession ANRU seront mobilisées lors des premières consultations promoteurs afin de faciliter cet objectif. L'accession sécurisée sera limitée à 15 % des produits développés.

Le partenariat avec Foncière logement permettra de développer une offre privée locative à destination des salariés de la Métropole de Lyon (cf article 5.2). Le calendrier de réalisation sera privilégié sur les premiers îlots aménagés de la ZAC du Mas du Taureau pour favoriser un effet d'entrainement auprès des promoteurs privés.

Une stratégie territorialisée sur l'éco-quartier du Mas du Taureau est confirmée par les études de marché et la consultation des promoteurs locaux.
Dans le cadre des études du protocole, une analyse du marché immobilier de la commune et plus particulièrement du positionnement du secteur Nord a été réalisée. Outre l'analyse du profil des acquéreurs récents et des produits récemment livrés (typologie, prix, rythmes de commercialisation…), cette étude a permis de recueillir l'avis des promoteurs du territoire. 40 % des acquéreurs appartiennent aux professions intermédiaires et cadres moyens et 78 % n'habitaient pas Vaulx-en-Velin auparavant.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les gammes de prix de vente s'échelonnent entre 2 450 et 2 680 €/m² avec des particularités selon les programmes du centre-ville. Bien que les rythmes de commercialisation restent faibles dans la période récente **l'élargissement de l'offre de produits avec la ZAC du Mas du Taureau est perçu positivement, permettant à cette échelle un véritable changement d'image et de positionnement.** Ainsi les programmes immobiliers à lancer à partir de 2022 ne sont pas perçus comme concurrentiels au centre-ville mais au contraire permettant de consolider l'ensemble du renouvellement urbain de la Grande Ile.

Par ailleurs, l'observation des données métropolitaines montre qu'il existe un « réservoir » de demandeurs pour la Grande Ile : la situation en première couronne dans une métropole dynamique avec un marché du logement en tension est un atout majeur pour accueillir des accédants à la propriété (primo-accédant ou en parcours résidentiel vers une deuxième acquisition). **L'étude a confirmé la cible privilégiée de l'accession à la propriété en veillant aux segments non présents sur le marché (grandes surfaces, personnes âgées, habitat participatif). Elle rappelle qu'une attention particulière doit être portée sur la qualité architecturale et la stratégie markéting.** L'intégration des programmes immobiliers neufs dans une démarche d'éco-quartier est considérée comme un « argument différenciant » porteur (maîtrise de la densité, performance énergétique, cahier des charges habitat durable de la Métropole de Lyon). Ces premiers résultats (livrés en octobre 2018) permettront d'affiner les éléments de programmes, les cibles de clientèles, les niveaux de prix et les types de produits (logements familiaux, logements spécifiques pour personnes âgées ou étudiants ….) des consultations promoteurs à lancer à partir de 2021.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre n°724 : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières.Pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- 16 995 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Par ailleurs, en complément, environ 7 755 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement a transféré ses droits, restent à mobiliser au titre du 1er programme PNRU :

- 2 585 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement;

environ 5 170 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Alliade Habitat, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits . Sur ces fonciers aménagés, des opérations en accession sociale seront réalisées.
Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

- 329 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans correspondant à 17.5 % des 1 882 logements locatifs sociaux requalifiés en QPV (au titre de la présente convention et du protocole de préfiguration) dont la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU).

En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.
Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexes A12, B1 et B2 à la présente convention.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'Anru et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – Anru.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH et la Convention intercommunale d'attributions (CIA), telle que son contenu est défini par l'article L. 441-1-6 du CCH intégrant les enjeux et leviers du projet métropolitain de renouvellement urbain ont été approuvés par le Conseil de la Métropole du 18 mars 2019. Ils font l'objet d'une présentation et d'engagements dans la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

Sont ainsi fixés des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires de la Métropole de Lyon à prendre en compte pour les attributions de logement social et pour le relogement des ménages.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

À l'échelle de la Métropole

Les objectifs d'attribution de logement social repris dans la CIA sont chiffrés par bailleur et sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon. **Ainsi, chaque bailleur est tenu de respecter les engagements suivants :**

- En dehors des QPV : 25% d'attributions issues du renouvellement urbain, cumulatif avec les ménages du 1er quartile de ressources et les ménages relogés dans le cadre d'une opération de copropriété en difficulté. Le périmètre d'attribution pour ces publics concerne aussi les ex-ZUS. Il s'agira également d'être attentif à ne pas fragiliser des secteurs non inclus dans la géographie prioritaire de la politique de la ville, et présentant des signes de fragilité, notamment les ensembles de logements sociaux situés à proximité géographique des QPV ou encore les quartiers de veille active,
- Dans les QPV : 75% d'attributions aux ménages des trois quartiles de ressources les plus élevés, avec une veille sur le deuxième quartile de ressources,
- Sur l'ensemble du territoire : 25% d'attributions aux publics prioritaires issus de l'Accord collectif intercommunal d'attribution, et une attention particulière pour les demandeurs de mutation, les personnes en situation de handicap, les « suppléants ».

En matière de relogement, la charte de relogement mise à jour par les partenaires locaux et annexée à la convention-cadre fixe le cadre général de mise en œuvre des opérations. Elle place le locataire au cœur des opérations de relogement.

Sur le QPV de la Grande Ile

La déclinaison locale des orientations et objectifs est assurée par la Métropole de Lyon en lien avec la Ville de Vaulx-en-Velin avec l'appui de l'équipe du Grand Projet de Ville. Ce travail de déclinaison mobilise l'ensemble du partenariat local du diagnostic, à la définition des orientations et au suivi des objectifs. Il repose sur la mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle détaillée dans l'article 5 et dont les chiffres clés sont les suivants :

- Rééquilibrage de l'offre de logement avec un objectif de 50 % de logement social et 50 % de logement privé rendu possible par :
  - La démolition de 437 logements sociaux,
  - La production de 1 460 logements privés. Sur ses contreparties l'AFL (et un ou plusieurs opérateurs auxquels Foncière Logement aura transféré ses droits) construira environ 309 logements en locatif libre, accession sociale ou accession libre.
- Réhabilitation lourde de 1882 logements sociaux (dont 1592 en BBC rénovation) permettant un travail sur l'évolution des attributions de logements (reservations Action Logment, objectifs d'attribution aux ménages du deuxième et troisième quartile fixés par les bailleurs sociaux).

Article 6.1 La stratégie d'attribution à l'échelle de la Grande Ile

Contexte

Le site de la Grande Ile regroupe près de 6 000 logements sociaux sur les 9 000 logements sociaux que compte la commune. C'est un parc « historique » datant de la construction de la ZUP entre 1964 et 1975. Les niveaux de loyers sont parmi les plus faibles de l'agglomération avec plus de 80 % des loyers inférieurs à 4,92 €/m² (plafond PLA-I).

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les marges de manœuvre pour faire évoluer le peuplement sont ténues compte tenu de la faible vacance et de la pression de la demande de logement social (environ 1 logement pour 4 demandeurs) notamment des ménages les plus modestes de l'agglomération. Ainsi, on constate ces 5 dernières années que le profil des entrants dans le parc social s'est fragilisé tant à l'échelle de l'agglomération que pour la ville de Vaulx-en-Velin (source FCR-2017). Les ménages très modestes entrants dans le parc social ont augmenté de 5 points pour la Métropole et de 10 points pour la Ville de Vaulx-en-Velin. A l'échelle de la Grande Ile cependant, on constate une amélioration des profils des attributaires de logement social qui tend à rejoindre la moyenne communale.

Les données consolidées du fichier commun du Rhône 2018 sur les demandes de logement social confirment un contexte social fragile pour le QPV de la Grand Ile. Ainsi en 2018, 46% des attributions de logement social sont composées de ménages avec des ressources faibles relevant du premier quartile. Compte tenu de la part importante des étudiants dans les attributions sur le QPV de la Grande Ile (33% des attributions), les résultats des attributions hors ménages étudiants sont analysées. Ainsi, en enlevant la part des étudiants dans les demandes satisfaites de 2018, l'objectif métropolitain est presque atteint : les ménages des 3 quartiles aux ressources les plus élevées forment 74% des atributions et les ménages du premier quartile forment 26 % des attributions.

Dans ce contexte, les bailleurs sociaux se sont engagés collectivement à poursuivre les améliorations constatées à l'échelle de la Grande Ile et réduire les écarts à la moyenne dans le temps du NPNRU.

Les objectifs d'attribution pour promouvoir la mixité et les leviers mobilisés

Les bailleurs sociaux investis dans le projet de renouvellement de Vaulx-en-Velin la Grande Ile (Est Métropole Habitat, Alliade Habitat, GrandLyon Habitat, Dynacité) se sont engagés à mettre en place **une stratégie de peuplement local** avec pour objectifs:

- L'augmentation de 5 points des attributions aux ménages des 3 quartiles supérieurs et la baisse de 5 points des attributions aux ménages du 1er quartile,
- L'attention donnée aux demandes de mutations internes pour favoriser les parcours résidentiels ascendants,
- Le maintien d'une offre de logements pour les étudiants en diffus pour favoriser la mixité sociale et générationnelle

Cette stratégie de peuplement local peut être favorisée par la prorogation jusqu'au 31 décembre 2020, décidée par le préfet du Rhône, de la mise à disposition du contingent préfectoral, dans le cadre de la ZSP. Cette prolongation figure dans le second avenant aux conventions de réservation du contingent de l'Etat, en cours de co-signature entre le préfet et les bailleurs sociaux. Les résultats récents en matière d'attribution ont montré des signes encourageants sur le secteur de la ZSP à Vaulx-en-Velin avec l'augmentation des ménages attributaires venant d'une autre commune (58 % des ménages entrants) et l'augmentation de 2 points des ménages en emploi ou formation. A l'échelle de la ville on note que la majorité des ménages attributaires ont moins de 50 ans et sont en emploi (source FCR-2017). Les bailleurs sociaux s'engagent donc à poursuivre et amplifier ces résultats dans le temps du NPNRU.

Pour contribuer aux objectifs locaux, les leviers mobilisés par le projet de renouvellement urbain sur Vaulx-en-Velin la Grande Ile sont **:**

- **La mobilisation des contreparties de droit de réservation Action Logement Services** (Cf annexe B2) qui permettra de cibler les ménages en activité et disposant de ressources stables,

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- **La qualité des réhabilitations avec un objectif BBC** (1592 logements soit 30 % du parc de la Grande Ile) qui permettra d'attirer de nouveaux ménages extérieurs et les demandes de mutations internes,
- Le travail sur les **typologies à l'occasion des programmes de réhabilitation** (notamment pour Dynacité aux Verchères et GrandLyon Habitat à Grappinière) pour varier les profils de ménages. Ainsi, GrandLyon Habitat a transformé des T3 en T2 pour favoriser l'arrivée de jeunes couples et les fidéliser,
- La **réalisation de travaux pour adapter une partie de l'offre de logement aux ménages âgés ou en situation de handicap** (notamment pour Dynacité aux Verchères).

Par ailleurs, à l'échelle métropolitaine les bailleurs et réservataires sont mobilisés dans des groupes de travail sur la location active, la gestion en flux des réservations ou encore la cotation de la demande. Ces outils testés localement à l'occasion des relogements (Alliade Habitat, résidence Pierre Dupont) ou de l'examen des demandes de logement social (Est Métropole Habitat, Dynacité notamment) permettent d'harmoniser les différentes pratiques et de renforcer l'atteinte des objectifs de rééquilibrage social.

Ainsi, de manière générale sur l'ensemble du territoire, et pour les ménages les plus autonomes, un dispositif expérimental de location active leur permet d'accéder et de postuler à certaines offres réservées aux demandeurs de mutation (sites www.logementsocial69.fr etwww.bienveo.fr). Ces informations sont également diffusées au sein du Service d'accueil et d'information du demandeur en cours de formalisation dans le cadre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Le partenariat local pour mettre en œuvre et suivre la stratégie d'attribution des logements sociaux à Vaulx-en-Velin

Le projet de la Grande Ile s'inscrit dans les réflexions d'équilibre territorial à l'échelle métropolitaine. Différents temps de travail collectif et instances sont mobilisés pour réfléchir, mettre en œuvre et évaluer les stratégies d'attribution :

- à l'échelle du territoire métropolitain, les objectifs d'attribution ont été définis en amont par la Conférence intercommunale du logement. Ils sont suivis dans ce cadre ;

- à l'échelle de la Grande Ile, le Groupe Technique Urbain permet de croiser les impératifs du document cadre et de la CIA, les spécificités du QPV et la politique des bailleurs sociaux ;

Deux instances locales seront mobilisées pour partager la stratégie d'attribution et son suivi :

- **L'Assemblée générale de l'ILHA** (Instance locale de l'habitat et des attributions) qui réunit la Métropole, la Ville, l'État, les bailleurs sociaux et les partenaires présents sur le territoire. L'Assemblée générale est un temps annuel d'observation à l'échelle de la commune qui permettra de suivre l'atteinte des objectifs d'attribution fixés dans les documents cadres à l'échelle de la commune, et d'évaluer la contribution de l'opération de relogement sur le quartier à l'atteinte de ces objectifs métropolitains.

- **le Comité de pilotage NPNRU de Vaulx-en-Velin la Grande Ile** dont la composition et le rôle sont définis à l'article 7 de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Le suivi des attributions

Annuellement, les attributions issues du renouvellement urbain feront l'objet d'une analyse territoriale et sociale pour voir si les objectifs ont été atteints et expliquer les écarts le cas échéant. Il s'agira notamment d'identifier :
- la part de relogement hors site issue des opérations de relogement en cours ;
- la part des attributions dans le QPV Grande Ile aux trois quartiles de ressources les plus élevés;

Ce bilan sera travaillé dans le Groupe Technique Urbain animé par l'équipe du GPV de Vaulx-en-Velin. Il sera présenté au Comité de pilotage de la présente convention quartier et pourra être présenté en Assemblée générale de l'ILHA.

Ce bilan alimentera l'analyse consolidée à l'échelle métropolitaine, qui sera partagée entre le Comité de pilotage NPNRU et la Commission de coordination, en charge du suivi des objectifs globaux de la CIA.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 6.2 La stratégie de relogement des ménages

Une stratégie de relogement qui s'appuie sur la Charte de relogement

Au total, 437 logements sont destinés à être démolis (248 logements pour Alliade Habitat au Mas du Taureau et 189 logements pour GrandLyon Habitat à la Grappjnière) et 145 logements vont bénéficier d'une réhabilitation lourde (Dynacité à Verchères) nécessitant des relogements temporaires pendant la durée des travaux. Dans ce cadre, le relogement peut contribuer à des parcours résidentiels positifs et à rééquilibrer l'occupation du parc social de la ville et de la Métropole de Lyon.

Ainsi, l'application de la charte intercommunale du relogement sera assurée par les équipes relogement de chacun des bailleurs concernés par le relogement (Alliade Habitat, GrandlyonHabitat, Dynacité) avec le concours du partenariat Inter bailleurs, inter réservataires qui permet de répondre au plus proche des attentes et des besoins des ménages concernés. La Métropole et ses partenaires se sont fixés **des objectifs précis parmi lesquels on peut citer :**

- **l'adaptation de la taille du logement au foyer** avec un reste à charge adapté à la capacité financière des ménages,
- la mobilisation d'une offre diversifiée et attractive dans tous les secteurs de l'agglomération en visant **le relogement de 50% des ménages en dehors des QPV**,
- **l'accès au logement social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans pour au moins 20%** des ménages et une part importante sur les logements réhabilités ;
- **le passage sécurisé pour les ménages concernés vers l'accession sociale à la propriété**
- **un accompagnement personnalisé** des ménages à toutes les étapes du processus de relogement.

A titre d'exemple, le bilan des relogements réalisé pour le PNRU1 et présenté lors de la revue de projet ANRU d'octobre 2016 a montré la capacité des bailleurs sociaux à Vaulx-en-Velin à atteindre les objectifs. Ainsi, la satisfaction des ménages relogés est supérieure à 75 %, 40 % des relogements ont été réalisés dans un logement neuf et 41 % des relogements ont été réalisés dans la commune et hors du quartier QPV du Mas du Taureau.

La gouvernance de chaque opération de relogement s'articule autour de 4 instances :

- **Un Comité de pilotage**, présidé par le maire, réunit l'ensemble des partenaires de l'opération. Il valide le déroulement des relogements et facilite la mobilisation de l'inter-bailleurs et de l'inter réservataires. Il permet également de traiter les points de difficultés qui n'auraient pas été résolus au niveau plus opérationnel. Il a pour objet d'assurer le pilotage global. Il se réunit une fois par an à minima.
- **Un groupe technique des relogements**, animé par le bailleur, se réunit tous les mois pour suivre l'avancement des relogements, présenter les situations individuelles des ménages relogés et donner un avis sur les situations les plus fragiles identifiées en amont. L'État et l'équipe GPV sont invités à ce groupe de travail et vérifient le respect des engagements définis par la charte du relogement et la convention-cadre métropolitaine.
- **Un groupe de suivi social** aborde les situations de fragilité, animé par le conseiller social du bailleur réunissant les acteurs sociaux locaux : Centre Communal d'Action Sociale, Maison de la Métropole (travailleurs sociaux déconcentrés sur le territoire), Centre Médico Psychologique, et la Caisse d'Allocation Familiale. Il se réunit tous les deux mois environ.
- **Un Comité inter-bailleurs et inter-réservataires le cas échéant.**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Chaque bailleur précisera les modalités d'organisation du relogement dans le cadre du Dossier d'Intention de Démolir.

Les engagements des partenaires locaux en matière de relogement **concernent les ménages suivants** :

- Les titulaires, signataires, du bail, présents lors du diagnostic social relogement, y compris les demandes de séparation et y compris en cours d'opération,
- Les décohabitants : personnes liées aux signataires de bail, présentes lors du diagnostic social relogement, dont le logement est la résidence principale et qui souhaitent accéder à un logement autonome (sous réserve du respect des critères d'attribution du logement social), y compris en cours d'opération,
- Les personnes hébergées justifiant d'une domiciliation d'au moins une année dans le logement, présentes lors du diagnostic social relogement.

Les équipes relogement accompagnent chaque ménage pour la prise en charge des différentes démarches administratives (changement d'adresse, nouveau dossier APL, etc…), des fermetures et ouvertures de compteurs et les abonnements (Energie, eau et téléphonie), et des branchements et installations de divers équipements (cuisinières…).

Le cas échéant, une aide spécifique peut être mise en place pour la réalisation de menus travaux pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite et/ou isolées (pose ampoules, accrochage lustres…) dans le cadre du marché de déménagement et sur la base d'un forfait confort.
En parallèle, les équipes relogement ou les partenaires sociaux prennent en charge l'accompagnement nécessaire à l'appropriation du nouvel espace de vie et peuvent proposer un Accompagnement Social Lié au Logement.

Pour chaque opération de relogement, un suivi post relogement est prévu pour chacune des familles relogées. Au fur et à mesure des relogements, et environ 6 mois après, une mission spécifique sera confiée à un cabinet externe pour réaliser des entretiens (enquêtes de satisfaction) en vue de la mise en place d'un suivi post relogement si nécessaire. Cette visite permet surtout de vérifier, avec la famille, la pérennité du relogement et leur l'intégration dans leur nouvel environnement (nouveau quartier, nouvelle résidence et nouveau logement).

À l'issue de cette mission, les éventuelles familles identifiées en difficulté avec leur environnement bénéficieront d'un accompagnement social renforcé pouvant déboucher, dans les cas les plus problématiques, sur un nouveau relogement qui sera validé avec les partenaires lors d'un groupe technique relogement.

Le suivi du relogement

L'outil de suivi RIME est renseigné par les bailleurs sociaux, il permet d'assurer le suivi des relogements, de produire des statistiques et partager les résultats. Il doit permettre de fournir un bilan pour vérifier les engagements pris. Le suivi du relogement se fait au fur et à mesure et à la fin de l'opération de relogement. Ce bilan peut permettre d'alimenter l'analyse relative aux attributions travaillée dans le cadre du GTPU.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

La convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon a défini les modalités de pilotage à l'échelle de l'ensemble des quartiers en renouvellement urbain visés au titre I de ladite convention-cadre.

Le Comité de pilotage local du Contrat de Ville de Vaulx-en-Velin (ou Convention Locale d'Application de Vaulx-en-Velin) est co-présidé par le Maire et le Préfet et réunit une fois par an l'ensemble des partenaires signataires. Il mesure l'avancement de la mise en œuvre de la convention locale dans son ensemble et la mobilisation du droit commun de chacun des partenaires signataires. Il échange autour de l'évolution de la situation du territoire et définit par pilier (cohésion sociale, renouvellement urbain, développement économique, emploi-insertion, valeurs de la République et citoyenneté) les orientations stratégiques et opérationnelles pour les quartiers prioritaires de la Grande-Ile et du Sud.

Depuis 2017, le Conseil citoyen est invité à toutes les instances de gouvernance de la politique de la Ville (Contrat de Ville, renouvellement urbain, programmation sociale annuelle, GSUP ….).

En tant que de besoin, **un Comité de Pilotage du projet de renouvellement urbain** se réunit pour partager les orientations stratégiques pour le site de Vaulx-en-Velin la Grande Ile et sa déclinaison opérationnelle. Il est co-présidé par la Métropole, la Ville de Vaulx-en-Velin et l'Etat via la DDT en tant que délégation territoriale de l'ANRU. Il associe les partenaires du renouvellement urbain en fonction de l'ordre du jour et des arbitrages locaux proposés (Action Logement, représentants de la CDC, des grandes écoles ENSAL/ENTPE, du Sytral, d'ABC HLM du Rhône, des organismes bailleurs, représentants des chambres consulaires, des entreprises locales …).
Le comité de pilotage local du renouvellement urbain est préparé dans le cadre d'instances techniques partenariales avec :
- **les GTU (Groupes Techniques Urbains) trimestriels ou mensuels** rassemblant les services concernés de la Ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole, la DDT, Action Logement, et des bailleurs sociaux,
- **les Comités techniques Directeurs rassemblant** les directeurs de la Métropole, de la Ville de Vaulx-en-Velin, d' Action Logement, et de la DDT.

Ces comités techniques invitent en tant que de besoin les représentants des acteurs économiques, du monde de la formation ou de l'insertion ou encore les promoteurs immobiliers investis dans le renouvellement urbain.

Une grande diversité d'acteurs a pu être mobilisée pour la construction du projet de renouvellement urbain de Vaulx-en-Velin : les acteurs traditionnels de la politique de la ville (collectivités publiques, bailleurs sociaux, associations, habitants) **mais aussi des acteurs privés (commerçants, acteurs de l'immobilier, chercheurs, étudiants, entrepreneurs…).** Ce type de partenariat inscrit dans la durée permet de changer le regard sur le territoire, de partager une ambition commune et de faire évoluer les pratiques « classiques » du renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 7.2 La conduite de projet

La convention-cadre n°724 relative aux projets de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon présente les modalités déployées à l'échelle intercommunale. Elle prévoit et suit l'exécution financière des forfaits alloués par l'ANRU pour le co-financement des équipes projets.

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain une **équipe projet GPV (Grand Projet de Ville) est dédiée**. Elle a pour mission la définition du Contrat de Ville, sa mise en œuvre et la coordination des politiques publiques dans les quartiers prioritaires. Cette unité dans la conduite du projet est fondamentale pour maintenir la notion d'un projet intégré de territoire et d'une complémentarité permanente entre les quatre dimensions de la politique de la ville (urbain, économique, social, valeurs de la République et citoyenneté). L'équipe projet du GPV de Vaulx-en-Velin est mandatée par l'État, la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin pour intervenir **sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la Ville** : le site d'intérêt national de la Grande-Ile au nord mais aussi les quartiers QPV du sud de la Ville (Quartier Vaulx-en-Velin Sud et Bron-Vaulx-en-Velin Terraillon Chenier).

L'équipe projet du GPV de Vaulx-en-Velin est composée de :

- **un directeur du GPV**, responsable de l'équipe projet du GPV de Vaulx-en-Velin. Il a pour mission la mobilisation des partenaires, des services compétents, des acteurs locaux autour du projet de territoire. Il veille à la place des habitants dans les dispositifs propres à la politique de la ville. Il assure une approche transversale et veille à la prise en compte des besoins du territoire dans les politiques publiques dites de droit commun. Il est l'interlocuteur premier des 3 co-mandants : le Préfet, la Maire et le Vice-Président de la Métropole de Lyon,

- **un directeur adjoint chargé de la coordination du développement social** qui assure l'organisation la programmation annuelle (CGET), la mobilisation des acteurs locaux (associations, services publics, groupes d'habitants) autour du projet de territoire, l'articulation avec les projets urbains et la GSUP (co-construction avec les habitants, dynamiques associatives),

- **un assistant gestionnaire administrative et financière** qui assure l'appui au montage de réunions, le suivi administratif et comptable de l'activité du GPV (suivi du budget et des commandes, dossiers de subventions de fonctionnement),

- **un chargé de Projets Urbains** qui assure la coordination locale du renouvellement urbain, la convergence de l'ensemble des maîtres d'ouvrage, l'organisation et l'animation des instances techniques (GTU), le suivi des études stratégiques et pré-opérationnelles, la préparation des comités de Pilotage et Revues de Projet,

- **un chargé de projets Habitat-GSUP** qui assure la coordination de la GSUP-TFPB, le pilotage des diagnostics en marchant et le suivi des projets des bailleurs sociaux sur le terrain (relogement, participation des locataires, vie sociale des résidences …), la mobilisation des acteurs sur les différents temps du projet urbains : aménagements transitoires, prise en compte des usages, appropriations locales et gestion dans le temps,

- **un chargé de projets Habitat-Copropriétés** qui assure la mise en œuvre des dispositifs habitat privé (Programme Initiative Copropriété, Popac, OPAH …), la conduite des études pré-opérationnelles et urbaines sur le secteur des Sauveteurs-Cervelières et la mobilisation des copropriétaires et syndics,

- **un chargé de projets Economie-Emploi** qui assure le suivi du volet développement économique du projet de territoire, contribue aux Rendez-vous de l'emploi locaux et à la prospection

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

des entreprises, favorise la dynamisation des parcours d'insertion et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi locaux (mobilisation du droit commun, appui aux initiatives locales),

- **un chargé de projets Education-Culture-Campus** chargé de déployer sur le terrain et dans les QPV des projets innovants et participatifs (mobilisation des acteurs associatifs et institutionnels, organisation de projets locaux et d'évènements dans les quartiers prioritaires),

- **un chargé de projets Plan de Lutte contre le Racisme**, l'Antisémitisme et les Discriminations et **Citoyenneté** chargé de la mise en œuvre du plan territorial, de la mobilisation des associations et des acteurs institutionnels et de l'appui aux démarches citoyennes (projets associatifs et groupes d'habitants),

- **un chargé de communication** en appui à l'ensemble de l'équipe pour réaliser les outils de communication et de concertation nécessaires (flyers, affiches, expositions, …), actualiser le site WEB, expérimenter les démarches innovantes de dialogue avec les habitants et de « médiation » numérique (ateliers de co-construction, vidéos, balades interactives …).

Le directeur de projet du GPV de Vaulx-en-Velin **est employé par la Métropole de Lyon** et rattaché à la Direction du Pilotage Urbain de la Métropole de Lyon. Ce positionnement permet de **mobiliser l'ensemble des politiques publiques métropolitaines** urbaines, économiques et sociales en particulier l'aménagement et l'habitat, le développement durable, le foncier, le patrimoine, le développement économique, l'emploi-insertion, la communication, l'éducation et l'action sociale (Maisons de la Métropole).

L'équipe projet est employée par la Ville de Vaulx-en-Velin et rattachée dans l'organigramme de la Ville de Vaulx-en-Velin au Directeur Général des Services. Ce positionnement permet de mobiliser l'ensemble des politiques municipales en particulier : la Direction des Grands Projet pour les équipements, le service habitat-logement, le service espaces publics, le service environnement, la Direction de la Vie associative, la direction de l'Education et le service économie-emploi.

Une mise en œuvre spécifique pour la ZAC du Mas du Taureau : cette opération d'aménagement majeure pilotée par la Métropole de Lyon a fait l'objet d'une concession d'aménagement dont le lauréat est la SERL. L'aménageur sera chargé sous le pilotage du concédant Métropole de Lyon de mettre en œuvre toutes les missions nécessaires à l'opération d'aménagement d'ensemble : architecte en chef, maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs, acquisitions foncières, DUP pour les commerces et leur transfert, études de marché, commercialisation auprès des promoteurs immobiliers (logements et locaux d'activités économiques) communication-concertation.

Deux AMO spécifiques sont portés par la Métropole de Lyon : « développement économique » pour préciser et accompagner le positionnement économique des 25 596 m² d'activité économique et « marketing territorial » pour préciser et faire évoluer tout au long de l'avancée du projet la stratégie markéting du projet de renouvellement urbain.

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

La dynamique de participation des habitants au projet de renouvellement urbain s'est engagée dès la phase du protocole de préfiguration à travers différentes modalités : réunions publiques, ateliers d'idées techniciens-habitants, questionnaires d'enquêtes, «micro-trottoir», expositions, balades urbaines, vidéos, évènements festifs, théâtre forum … Toutes ces formes d'expression composent un matériau d'expertise, de « mémoire vive » et de recommandations des habitants pour la transformation de la ville.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Afin de les capitaliser et de les transmettre à tout professionnel ou partenaire intervenant dans le projet de renouvellement urbain, **un cahier de paroles des habitants a été réalisé en 2019**. Il a vocation à s'enrichir au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Par ailleurs, plusieurs démarches de co-construction sont déployées avec l'appui du tissu associatif local sur des aménagements transitoires (démarche Fabriqueterie au Mas du Taureau), sur la préfiguration des équipements (démarche design thinking pour la Médiathèque-Maison de quartier) ou encore avec les bailleurs sociaux dans les opérations de réhabilitation ou de proximité (auto-réhabilitation assistée, recyclerie, ateliers de réparation …). Ces démarches permettent d'allier le temps du long du projet avec celui des habitants et permettent de rendre les habitants davantage acteur de leur cadre de vie.

La Ville de Vaulx-en-Velin a également déployé sur son territoire **des adultes relais et médiateurs et des instances de démocratie locale** (conseils de quartier, conseil de la vie associative, conseil consultatif des parents, conseil des seniors, conseil citoyen) associés aux différentes étapes d'élaboration et de mise en œuvre du projet de ville (réunions, visites de terrain, ateliers …). A ce titre, **le conseil citoyen joue un rôle essentiel et participe à toutes les instances décisionnelles de la Politique de la Ville et du renouvellement urbain**.

Les porteurs de projet, la Métropole de Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin et les maitres d'ouvrage bailleurs sociaux s'engagent à poursuivre ces démarches de concertations tout au long du projet de renouvellement urbain. Pour bien définir ces démarches et leur contenu méthodologique plusieurs études ou expertises seront conduites tout au long du projet urbain par la ville de Vaulx-en-Velin et l'équipe projet du GPV (cf opérations d'ingénierie). Ainsi sont envisagés :

- Des ateliers d'habitants (recueils de paroles, échanges, débats …)
- Des temps d'animations en pied d'immeuble ou sur l'espace public pour mobiliser et « aller-vers » les habitants notamment les plus jeunes,
- Des visites de sites, balade urbaine pour favoriser l'échange entre professionnels et habitants à partir de cas concrets valorisant l'expertise d'usage des habitants,
- Des temps conviviaux avec les associations locales et les bailleurs sociaux. Ces temps festifs permettent d'échanger de façon plus informelle sur le projet et de recueillir les problématiques de court terme,
- Des expositions valorisant les différentes étapes de la concertation et permettant d'interagir,
- Des travaux avec les enseignants (écoles, collèges, lycées, Campus) pour faire du projet de renouvellement un support pratique pour certains apprentissages.

L'équipe projet au titre des études et actions communication et concertation pourra faire appel à des prestataires extérieurs et mobiliser des outils de communication et de concertation spécifiques notamment numériques (cf opérations d'ingénierie).

L'équipe projet dispose d'un local municipal situé dans le quartier du Mas du Taureau. **Il a pour vocation d'évoluer en véritable Maison du projet** pour **assurer l'accueil du public et des acteurs locaux, des permanences et un soutien aux initiatives locales.**

L'ampleur des travaux de la ZAC du Mas du Taureau va entrainer des changements importants et générer des espaces « en transition » en attente d'aménagement. Afin de conforter la centralité actuelle du Mas du Taureau, la Ville de Vaulx-en-Velin propose d'implanter une Maison du Projet de type modulaire qui puisse s'installer rapidement et donner un signe de renouveau au cœur du quartier (Place Mauriac, place du marché). La mutualisation de la Maison du Projet avec une « Maison de la Création » donne un contenu supplémentaire et favorise les synergies entre le projet de renouvellement urbain,

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

l'information des habitants et l'accompagnement nécessaire du volet économique. Ainsi la Maison de la création aura pour objectif de :

- regrouper les forces vives de la création dans un même lieu fédérateur (Adie, la CCI, Positive planet, Elycoop, RDE …) et rendre visible et lisible l'offre de service pour les porteurs de projets,
- apporter au « grand public » l'information concernant la création d'activité et ainsi instaurer un lieu « totem » dédié à la création, en cœur de quartier, qui soit également vecteur de lien social,
- accompagner les entrepreneurs dans leur création et au-delà, dans les premières années d'activité afin de réduire le taux d'échec à 3 ans,
- faciliter la synergie entre tous les acteurs de la création, que ce soit l'accompagnement du porteur de projet, la formation à la création d'activité, les financements dédiés à la création, l'accompagnement post création, etc...

Cet équipement préfigure ainsi le dynamisme économique attendu par le projet de renouvellement urbain et la ZAC du Mas du Taureau. Il permet de compléter la présence de l'équipe projet sur le terrain et de rendre le local plus vivant au service des habitants et des entrepreneurs.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Pour la Métropole, la convention cadre n°724 métropolitaine pour le renouvellement urbain précise les éléments.

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin, l'équipe projet est placée sous la responsabilité du Directeur Général des Services ce qui permet la mobilisation des tous les services partie prenante du projet. La maîtrise d'ouvrage des équipements est assurée par la Direction des Grands Projets. La Direction du Développement Urbain, le service Habitat-Logement, le service Economie-Emploi, la Direction des Espaces publics et la Direction de la Prévention Sureté Sécurité Urbaine participent aux instances techniques partenariales (GTU).

Pour le **bailleur GrandLyon Habitat**, les acteurs impliqués dans le renouvellement urbain sont : la Direction du patrimoine et du cadre de vie (DPCV), la Direction de la Prévention et de la Vie Sociale (DPVS) et les agences locales réparties sur le territoire. Le service Renouvellement Urbain (intégré dans la DPCV) est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances opérationnelles, techniques et partenariales. Il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des interventions d'investissement sur le patrimoine de GrandLyon Habitat. La DPVS rassemble des spécialistes : insertion par l'économique, précarité, vieillissement et handicap, développement local, sûreté et prévention situationnelle. L'agence locale assure la relation quotidienne avec les locataires et développe des actions de gestion de proximité et d'animation sociale dans les résidences en lien avec les partenaires locaux. Ensemble, elles contribuent au développement de la vie sociale des résidences (actions sociales de proximité de type "Plus Belle la Grapp", chantiers jeunes, participation des habitants aux sujets environnement et collecte...). Enfin, au sein du Pôle Clientèle, le service Mobilité Résidentielle gère le relogement sur tous les sites concernés et participe aux instances de travail partenarial.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Pour le bailleur Alliade Habitat : La direction Prospective Patrimoniale pilote le renouvellement urbain en lien avec les Directions Développement Immobilier, la Direction de la Gestion du Patrimoine ainsi que les Directions Clients et Territoires et Relations Commerciales. Ainsi sur chacun des projets sont mobilisés un responsable de programme, un responsable territorial, un agent de développement dont une partie de son temps est mobilisé au développement de la vie sociale des résidences. Un chargé de mission rattaché à la direction Patrimoniale est dédié au renouvellement urbain et assure le lien partenarial et participe aux instances de travail locale (GTU, Comités de Direction).

Pour le bailleur Dynacité : la Direction des Affaires Immobilières pilote le renouvellement urbain en lien avec la Direction Générale, la Direction du Patrimoine, la Direction de la Clientèle, la Direction Comptable et Financière et la Direction du Territoire Rhône Métropole. Ainsi pour le projet de Vaulx-en-Velin sont mobilisés une directrice du territoire, un responsable de projet patrimoine, la responsable du pôle mobilité résidentielle et deux chargées de relogement. Un correspondant de chantier rattaché à la Direction du Territoire assure l'interface entre les entreprises et les résidents et participe, en lien avec le référent développement durable du Territoire, au développement de la vie sociale de la résidence. Une responsable de projet renouvellement urbain rattachée à la direction des Affaires Immobilières est dédiée au renouvellement urbain, assure le lien partenarial et participe aux instances de travail locales (GTU, Comités de Direction).

Pour Est Métropole Habitat : Le responsable de secteur assure la gestion des logements et le management des responsables d'immeubles logés, chargés de l'entretien, des états des lieux et des travaux de réparation. Les sites de Noirettes, Grand Bois et Malval relèvent ainsi de deux responsables de secteur et huit responsables d'immeubles. Le chargé d'opération réhabilitation assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de requalification et résidentialisation, tant en phase conception que réalisation. Deux chargés d'opération sont mobilisés pour la requalification de Malval, Grand Bois et Noirettes, où une résidentialisation est prévue. Ils font partie du pôle Réhabilitation et Entretiens Programmés, au sein de la Direction Valorisation du Patrimoine, pilote du Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) d'EMH. Le chef de projet renouvellement urbain assure la coordination entre l'ensemble des actions d'EMH et le projet urbain. Il contribue à l'élaboration des conventions partenariales, au financement des projets d'EMH et à la complémentarité entre les opérations de travaux et les actions d'innovation sociale. Il est salarié du GIE La Ville Autrement, proposant une palette de solutions pour la création et la gestion d'un habitat diversifié et inclusif, de l'hébergement d'urgence à l'accession sociale à la propriété. Enfin, en lien avec la Ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole et les services de l'Etat, un chargé d'innovation sociale favorise la prise d'initiatives par les locataires, soutenus par un réseau associatif en partie hébergé en pied d'immeuble.

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.
Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.
La convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon précise les modalités d'évaluation retenues pour le projet métropolitain de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU et aux orientations du Contrat de Ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartiers concernés. L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine des quartiers concernés par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

La démarche est ancienne à Vaulx-en-Velin, la première convention de GSUP a été établie en 1995 faisant du territoire un site pilote a l'échelle nationale. Depuis, les pratiques ont été capitalisées et une nouvelle Convention GSUP/TFPB a été élaborée dans la phase de préfiguration du projet de renouvellement urbain pour la période 2017-2020. Elle figure en annexe D2.
Issue d'un travail partenarial de terrain associant les services urbains, les bailleurs sociaux et les représentant des habitants (comités de locataires ; groupe d'habitants), la convention GSUP-TFPB se décline en trois axes prioritaires : la qualité de service par la mobilisation du droit commun, les actions innovantes de lien social (implication des habitants, insertion sociale et professionnelle, économies d'énergies par les usages), un plan d'action territorialisé pour 7 quartiers prioritaires de la Grande Ile. L'animation de cette convention est assurée par le chargé de projets Habitat-GSUP de l'équipe projet qui mobilise les outils de diagnostics locaux (états des lieux croisés, balades urbaines, groupes de travail thématiques avec les services urbains et les bailleurs sociaux, les groupes d'habitants …). Une commission spécifique réunissant l'ensemble des partenaires se réunit une fois par an pour réaliser un bilan partagé des réalisations et établir les orientations de l'année suivante.

L'impact du projet sur les domanialités permet d'inscrire la ville dans un fonctionnement « normalisé » la gestion urbaine. Les grands tènements fonciers de la ZUP gérés par les bailleurs sociaux disparaissent progressivement au profit d'une ville recomposée avec une morphologie urbaine en ilots permettant une gestion urbaine optimisée entre les services urbains publics (Métropole et Ville) et les bailleurs sociaux ou copropriétés. **Le travail d'anticipation sur les responsabilités et les coûts de gestion** est conduit à travers les consultations de maîtrise d'œuvre d'aménagement ou d'équipement. Celles-ci intègrent des estimations et des préconisations d'entretien, de gestion et de maintenance permettant aux maîtres d'ouvrage de mettre en place les dispositions nécessaires à la réception des travaux.
Le travail partenarial avec les acteurs de la sécurité urbaine a permis l'élaboration d'une charte de **de «prévention situationnelle »** adoptée en Juin 2019 dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui précise comment prendre en compte des enjeux de sécurité dans les aménagements, la conception des bâtiments et la gestion des espaces publics et privés. Cette charte élaborée à partir des bonnes pratiques vaudaises rassemble 59 préconisations concrètes (prévention des incendies, des jets de projectiles, des rodéos, des squats et trafics …). Elles ont été élaborées en lien avec la Métropole du Grand Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin, les bailleurs

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

vaudais via ABC HLM, la Police Nationale, le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours, le Sytral et Keolis Lyon.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maitres d'ouvrage financés par l'Anru s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage financés par l'Anru fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

- **Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements**

Dans le cadre des opérations d'investissement du projet de renouvellement urbain, les objectifs estimés d'heures d'insertion à atteindre sont les suivants :

Par famille d'opérations	Montant d'investissement en € HT	Nb d'heures travaillées estimées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
Opération de démolition : 437 logements	**21 102 663 €**	**240 000**	***5 %***	**12 000 heures**
Alliade : 248 logements	**13 807 660 €**	**152 600**	***5%***	**7 630 heures**
GLH : 189 logements	**7 295 003 €**	**87 400**	***5%***	**4 370 heures**
Opération de requalification : 1 609 logements	**44 324 891 €**	**414 540**	***5 %***	**20 727 heures**
EMH : 1 179 logements	**26 676 102 €**	**210 000**	***5%***	**10 500 heures**
GLH : 285 logements	**12 560 988 €**	**90 000**	***5%***	**4 500 heures**
Dynacité : 145 logements	**5 087 800 €**	**114 540**	***5%***	**5 727 heures**
Opération de résidentialisation- Alliade	**9 747 200 €**	***120 000***	***5%***	**6 000 heures**
Opération d'équipements publics Ville de Vaulx-en-Velin	**53 695 069 €**	***314 000***	***5%***	**15 700 heures**
Opérations d'aménagement	**92 800 528 €**	**881 840**	***5%***	**44 092 heures**
SERL	**82 756 000**	**782 744**	***5%***	**39 137 heures**
Métropole de Lyon	**92 300 528 €**	**90 276**	***5%***	**4 514 heures**
Ville de Vaulx-en-Velin	**500 000 €**	**8 820**	***5%***	**441 heures**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Par famille d'opérations	Montant d'investissement en € HT	Nb d'heures travaillées estimées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
Opérations immobilier à vocation économique	791 561 € HT	11 346	***5%***	567.30
Total	**222 461 912 €**	**1 981 726**	***5%***	**99 086 heures**

Les heures d'insertion préconisées restent des estimations effectuées en fonction des données disponibles, elles seront réajustées de manière plus précise lors de l'allotissement des travaux.

- **Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre**

Non concerné. *La gestion urbaine de proximité n'est pas financée par l'ANRU.*

- **Objectifs sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain**

L'application de la clause d'insertion est étendue aux marchés de prestations intellectuelles et fait partie des orientations définies sur le territoire de la Métropole de Lyon et du suivi de l'Observatoire des clauses sociales. Les heures d'insertion préconisées feront l'objet d'estimations par la mission de facilitation confiée à la MMIe (Maison Métropolitaine d'Insertion et d'Emploi) au fur et à mesure du développement du projet de renouvellement urbain.

- **Objectifs qualitatifs en matière d'insertion**

Insertion et renouvellement urbain – les modalités d'organisation à Vaulx-en-Velin. L'organisation territoriale concernant les clauses d'insertion repose sur une équipe de facilitateurs (assistance à maîtrise d'ouvrage « Insertion ») garante de la mise en œuvre et du bon fonctionnement du dispositif. Depuis le 1er janvier 2019, une structure métropolitaine unique, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIe) assure un rôle de facilitateur de la clause sociale en se positionnant comme intermédiaire entre les différentes parties prenantes. A Vaulx-en-Velin, cette mission est confiée à la Coordinatrice Emploi Insertion de la MMIe en étroite collaboration avec la chargée de projet Economie-Emploi du GPV et en lien avec le pôle facilitation clauses sociales de la MMIe.

Cette équipe propose une offre de service à destination :

- des maîtres d'ouvrage ou donneurs d'ordre qui bénéficient d'un accompagnement sur le volet ingénierie de la clause (pertinence d'une clause sociale, conseil sur l'outil juridique à activer, chiffrage des heures d'insertion, aide à la rédaction des pièces marchés)
- des entreprises afin de leur garantir une assistance tout au long du marché (présentation du dispositif et des modalités de mise en œuvre, aide au recrutement : définition du profil, sourcing des candidats, appui au recrutement selon les besoins de l'entreprise, suivi pendant l'emploi, information sur les mesures existantes, etc)

Cette organisation repose sur un partenariat local qui intègre également les acteurs emploi/insertion du territoire (structure en charge de l'accompagnement des publics et structures d'insertion par l'activité économique) et le Service Public de l'Emploi (Pôle Emploi notamment) qui peuvent orienter le public et mettre à disposition du personnel (SIAE).

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- **Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique**

Les modalités de pilotage, suivi et évaluation de la clause d'insertion sont précisées dans la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

De nouveaux objectifs pour le renouvellement urbain en phase avec les orientations métropolitaines et locales

Les résultats positifs constatés à l'échelle métropolitaine montrent que les maîtres d'ouvrage se sont approprié les nouvelles dispositions juridiques du Code des Marchés Publics. Le rapprochement avec les acteurs de l'accompagnement socio-professionnel est pointé comme fondamental pour permettre la sécurisation du retour à l'emploi et convaincre les entreprises que les engagements d'insertion constituent une réelle opportunité. Au niveau local, les orientations suivantes ont été définies pour franchir une nouvelle étape dans la réussite des clauses sociales :

- la diversification des supports d'activité (prestation intellectuelle, services, etc) pour toucher un public plus large
- l'accès des publics prioritaires aux clauses sociales : femmes, jeunes diplômés, habitants des QPV
- la construction de parcours qualifiant et professionnalisant d'une durée suffisante pour favoriser un réel retour à l'emploi est également un enjeu majeur
- la mise en place d'actions connexes (visites entreprises, immersion, découverte métiers, chantiers jeunes) qui peuvent impliquer les habitants et les SIAE. Pilotage, suivi et évaluation des objectifs d'insertion par l'activité économique

Un observatoire des clauses sociales à l'échelle de l'agglomération lyonnaise :
La Métropole de Lyon et la DIRECCTE ont soutenu la mise en place d'un Observatoire des clauses sociales à l'échelle de l'agglomération afin de mesurer l'impact quantitatif et qualitatif pour les publics, les entreprises, les acteurs de l'insertion et les acheteurs. Les résultats de l'année 2017 de l'observatoire d'agglomération montrent une hausse du nombre de marchés publics ayant intégré des clauses sociales (+42% d'opérations concernées) mais surtout une progression de près de 92 500 heures d'insertion, ce qui a permis à plus de 1 800 personnes d'accéder à un emploi. D'autres éléments positifs sont aussi à mettre en évidence : la diversification des marchés (notamment des prestations intellectuelles), une nette progression de la représentation des publics résidant en Quartier Politique de la Ville, le travail qualitatif sur les parcours d'insertion (41% de sorties positives et 9,5% en CDI).

A Vaulx-en-Velin, les clauses sociales inscrites sur les opérations localisées ont généré en 2018 près de 42 000 heures d'insertion soit près de 23 Equivalent Temps Plein (ETP). 206 personnes éloignées de l'emploi ont accédé à une opportunité d'emploi dans le cadre d'une clause sociale et 24 entreprises ont été accompagnées dans la mise en œuvre du dispositif. Les clauses touchent les publics peu qualifiés : 73% des bénéficiaires ont un niveau V ou infra V. En termes de résultats, 45% des publics sont en situation d'emploi suite à leur mission dans le cadre d'une de ces opérations.

Ces résultats témoignent de la capacité locale à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du renouvellement urbain voire à les dépasser.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du quartier concerné par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au quartier et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'Anru et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

En cohérence avec les actions de participation des habitants présentées à l'article 7.3, la Ville de Vaulx-en-Velin poursuit plusieurs travaux participatifs sur la mémoire dont certains sont capitalisés depuis le PNRU. Ainsi a pu s'écrire une partie de l'histoire de la Ville faite de récits de vie, de parcours individuels, de fiertés locales mais aussi de luttes et de conquêtes. Cette mémoire recueillie et consignée (cahier de paroles, captations sonores, vidéos…) doit se poursuivre tout au long du NPNRU et notamment sur le secteur emblématique du Mas du Taureau. Elle reposera notamment sur un travail photographique continu de l'évolution du quartier et sur des ateliers participatifs faisant appel aux contributions des habitants. L'appui de prestataires extérieurs pour la mobilisation des habitants, faciliter l'expression et capitaliser la démarche sera notamment recherchée comme pour le PNRU (réalisation d'une BD, vidéo, cartes postales, expositions sur l'histoire et la mémoire du quartier…).

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Les engagements des collectivités listés ci-après devront, pour être mis en œuvre, être préalablement inscrits aux programmations pluriannuelles d'investissement et délibérés par les assemblées délibérantes.

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3. Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique pour ces opérations le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

La présente convention-quartier intègre les seules opérations d'ingénierie directement liées au projet ou au quartier concerné par la présente convention. Les opérations d'ingénierie relatives au niveau intercommunal et transversal des projets de renouvellement urbain sont intégrées à la convention-cadre visée au titre I de la présente convention.
Il a été considéré que les forfaits alloués au co-financement des équipes projets relèvent de la convention-cadre.

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Le programme de renouvellement urbain de la Grande Île prévoit au total 12 opérations d'études, expertises et moyens d'accompagnement du projet.

- Un ensemble d'études sera consacré à la **participation citoyenne**. Ces missions d'ingénierie relèveront par exemple du design thinking, de l'innovation sociale ou encore de l'animation d'ateliers méthodologiques nécessitant l'apport d'expertise ou de méthodes particulières, sous maitrise d'ouvrage de la Ville,
- Le développement de la participation citoyenne nécessite des outils variés. Cela passe par **l'utilisation d'outils numériques** divers. En ce sens, des études et expertises seront nécessaires tout au long du projet, sous maitrise d'ouvrage de la Ville,
- Le programme du NPNRU sur la Grande Île prévoit **des actions d'animations** en faveur de la participation des habitants et de la co-construction tout au long du projet, sous maitrise d'ouvrage ville,
- Le territoire de la Grande Île, a subi de nombreuses transformations depuis la mise en place du PRU 1. Diverses actions seront mises en place **pour valoriser l'histoire et la mémoire du quartier**, sous maitrise d'ouvrage ville,
- Une étude urbaine est prévue sur le centre-ville sous maitrise d'ouvrage Métropole,
- Une étude de faisabilité urbaine est programmée sur le secteur **des copropriétés Cervelières-Sauveteurs** afin d'approfondir les scénarios d'évolution urbaine, sous maitrise d'ouvrage de la Métropole,
- **Deux études marketing** seront menées en coordination, afin de définir un positionnement à l'échelle de la Ville puis de la Grande Ile, sous maitrise d'ouvrage Ville et de la Métropole,
- Une étude AMO économique Grande Ile-Mas du Taureau, est conduite sous maitrise d'ouvrage Métropole,
- **Deux études urbaines** sont programmées, préalablement à la restructuration de la promenade Lénine (maitrise d'ouvrage Ville) et de la rue Audin/Parvis campus (maitrise d'ouvrage Métropole), afin de dégager des grands principes d'aménagement opérationnel.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
Études et expertises pour la participation citoyenne	808-6069018-14-0001-004	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	227 955 €	33,33%	75 985 €	19/12/2018
Études et expertises pour le développement des outils numériques	808-6069018-14-0001-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	200 000 €	33 %	66 000 €	19/12/2018
Actions sur la participation et la co-construction du NPNRU	808-6069018-14-0001-003	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	100 000 €	50 %	50 000 €	19/12/2018
Action portant sur la mémoire et l'histoire du quartier de la Grande Île	808-6069018-14-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	100 000 €	50 %	50 000 €	19/12/2018
Étude urbaine centre-ville	808-6069018-14-0002-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	70 000 €	50 %	35 000 €	19/12/2018
Étude de faisabilité urbaine - secteur Cervelières-Sauveteurs	808-6069018-14-0002-006	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	70 000 €	40 %	28 000 €	19/12/2018
Étude marketing positionnement de la ville de Vaulx-en-Velin	808-6069018-14-0001-005	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	100 000 €	50 %	50 000 €	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
Étude marketing pour le renouvellement urbain	808-6069018-14-0002-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	100 000 €	50 %	50 000 €	19/12/2018
Étude urbaine Grappinière	808-6069018-14-0002-003	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	90 000 €	30 %	27 000 €	19/12/2018
Études de programmation économique Grande Ile - Mas du Taureau	808-6069018-14-0002-004	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	100 000 €	50%	50 000 €	19/12/2018
Étude préalable rue Audin - ouverture campus	808-6069018-14-0002-005	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	35 000 €	50 %	17 500 €	19/12/2018
Étude préalable Promenade Lénine	808-6069018-14-0001-006	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	50 000 €	50 %	25 000 €	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- **L'accompagnement des ménages**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses
MOUS relogement - Requalification Verchères	808-6069018-14-0003-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	570 000 €	50%	285 000 €	19/12/2018

- Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Une MOUS relogement est programmée sous la maitrise d'ouvrage de Dynacité dans le cadre de la requalification de son patrimoine sur le quartier Vernay-Verchères afin d'accompagner les ménages concernés vers un logement temporaire ou une mutation. Cette requalification est également inscrite dans le NPNRU.

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Sans objet : les dispositions de relogement des ménages avec minoration de loyer sont prévues par la convention-cadre de la Métropole de Lyon.

- **La conduite du projet de renouvellement urbain**

La convention-cadre de la Métropole de Lyon précise les moyens d'ingénierie mobilisés pour la conduite d'opération par l'équipe projet. Les forfaits de directeur de projet et de collaborateur de projet sont indiqués dans ce cadre

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

La convention cadre de la Métropole prévoit pour le site de la Grande Île 1 forfait de directeur de projet et 2 forfaits d'agents de développement.

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

Le programme urbain des projets mentionné dans la convention-cadre visée au titre I de la présente convention donne lieu à la réalisation d'opérations d'aménagement identifiées dans la présente convention-quartier.
La précision de ces opérations pourra susciter une modification de la convention-cadre en ce qui concerne notamment la programmation de la reconstitution de logements locatifs sociaux dans l'hypothèse où :
- le volume prévisionnel de démolition de logements locatifs sociaux renseigné dans la convention-cadre donnerait lieu à une programmation plus élevée du nombre de logement démolis dans la présente convention-quartier(s),
- la prise en compte des opérations de requalification lourde de logements locatifs sociaux et de recyclage de l'habitat privé dégradé programmées à la présente convention-quartier(s) aurait pour conséquence d'augmenter le besoin en reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux.

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Le programme de renouvellement urbain de la Grande Île prévoit 3 opérations de démolitions de logements locatifs sociaux, dont une a obtenu une date de prise en compte des dépenses antérieure au passage devant le Comité d'Engagement de l'ANRU :
- Démolition de la résidence Pierre Dupont, 248 logements (Alliade)
- Démolition des bâtiments H et I sur le quartier de la Grappinière, 110 logements (GLH)
- Démolition des bâtiments J et M sur le quartier de la Grappinière, 79 logements (GLH)

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Démolition Résidence Pierre DUPONT : immeuble et dalle de stationnement	808-6069018-21-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	SA HLM ALLIADE	13 137 712 €	80 %	10 510 169,60 €	07/01/2016

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Démolition des bâtiments H et I Grappinière	808-6069018-21-0002-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	GRANDLYON HABITAT-OPH	3 412 102,22 €	80 %	2 729 681,78 €	19/12/2018
Démolition des bâtiments J et M Grappinière	808-6069018-21-0002-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 425 489,65 €	80 %	1 940 391,72 €	19/12/2018

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Sans objet

- **L'aménagement d'ensemble**

Le programme de renouvellement urbain de la Grande Île prévoit 7 opérations d'aménagements d'ensemble :

- La création de la ZAC du Mas du Taureau, opération de grande ampleur d'une surface d'environ 39 hectares au sein du territoire de la Grande Île. L'opération, pilotée par la Métropole, sera réalisé en concession d'aménagement par la Société d'Equipement et aménageur du Rhône et de Lyon (SERL).
- Le réaménagement du quartier de la Grappinière afin de poursuivre les transformations urbaines engagées dans le PNRU1 notamment sur la diversification de l'habitat. L'opération est réalisée sous maitrise d'ouvrage Métropole.
- L'aménagement de la voirie publique du quartier des Noirettes afin d'ouvrir le quartier et le relier aux grandes opérations urbaines de la Grande Ile (Mas du Taureau-Grappinière),
- L'opération de désenclavement Vernay-Verchères, qui permettra de poursuivre l'ouverture du quartier initiée lors du PRU 1, en reliant les avenue Salvador Allende et Georges Dimitrov à travers le prolongement de la rue des Onchères.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- Deux opérations d'aménagement de la Promenade Lénine sont prévues, une sous maitrise d'ouvrage Ville et la seconde sous maitrise d'ouvrage Métropole, dans le secteur Verchères-Nation et Centre-ville à l'interface du Centre-Ville et des quartiers est, afin de donner de la cohérence à cet axe structurant.
- L'aménagement de la rue Maurice Audin et du parvis campus, sous maitrise d'ouvrage Métropole, afin de faire de cette rue un axe majeur du centre-ville et permettre une ouverture du campus au reste de la ville.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
ZAC Mas du Taureau	808-6069018-24-0003-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	SOC EQUIPEMENTDU RHONE ET DE LYON	58 756 547,09 €	17,25%	10 135 504,37 €	19/12/2018
Opération d'aménagement Grappinière	808-6069018-24-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	3 837 117,50 €	15 %	575 567,63 €	19/12/2018
Aménagement voirie publique Noirettes	808-6069018-24-0001-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	1 170 000 €	15 %	175 500 €	19/12/2018
Espaces Publics Vernay Verchères	808-6069018-24-0001-003	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	1 200 000 €	15 %	180 000 €	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Réaménagement Promenade Lénine (Verchères-Nation)	808-6069018-24-0002-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	650 000 €	50 %	325 000 €	19/12/2018
Réaménagement Promenade Lénine (Centre Ville-Mas du Taureau)	808-6069018-24-0001-004	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	1 015 000 €	15 %	152 250 €	19/12/2018
Aménagement rue Audin et ouverture Campus	808-6069018-24-0001-005	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON	1 600 000 €	15 %	240 000 €	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

La présente convention-quartier(s) intègre les opérations relevant des programmes immobiliers à développer dans le ou les quartiers concernés par la présente convention, hormis les opérations de reconstitution de logements locatifs sociaux qui sont programmées dans la convention-cadre visée au titre I de la présente convention.

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La présente convention génère 437 logements locatifs sociaux à reconstituer.

Les dispositions de la reconstitution de l'offre sont prévues par la convention-cadre de la Métropole de Lyon.

- **La production d'une offre de relogement temporaire**

Sans objet

- **La requalification de logements locatifs sociaux**
  Le programme de renouvellement urbain de la Grande Île prévoit 7 opérations de requalifications de logements locatifs sociaux, dont 4 ont été pré-conventionnées.

Opérations préconventionnées :
4 opérations de requalifications menées par le bailleur Est Métropole Habitat ont été pré conventionnées. Ces travaux concernent notamment la réhabilitation énergétique et prévoient également des interventions à l'intérieur des logements, pour un total de 1179 logements.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Résidence MALVAL 191 logements BBC	808-6069018-33-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	EST METROPOLE HABITAT	prêt bonifié	4 672 886,00 €		volume de prêt bonifié	0	05/11/2018
				subvention	2 538 822,60 €	20,00%	Subvention	507 764,52 €	
							Total concours financier	507 764,52 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Résidence Grand Bois 432 logements BBC	808-6069018-33-0001-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	EST METROPOLE HABITAT	prêt bonifié	8 953 569,13 €		volume de prêt bonifié	4 500 088,49 €	05/11/2018
				subvention	4 360 264,94 €	20,00%	Subvention	872 052,99 €	
							Total concours financier	5 372 141,48 €	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Résidence Noirettes 2, 324 logements BBC	808-6069018-33-0001-003	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	EST METROPOLE HABITAT	prêt bonifié	6 798 830,46 €		volume de prêt bonifié	3 430 453,10 €	21/12/2018
				subvention	3 244 225,92 €	20,00%	Subvention	648 845,18 €	
							Total concours financier	4 079 298,28 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Résidence Noirettes 3, 232 logements, BBC	808-6069018-33-0001-004	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	EST METROPOLE HABITAT	prêt bonifié	6 250 816,89 €		volume de prêt bonifié	3 002 187,25 €	21/12/2018
				subvention	3 741 514,39 €	20,00%	Subvention	748 302,88 €	
							Total concours financier	3 750 490,13 €	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Autres opérations

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Vernay Verchères - 145 logements 12 chemin Debussy et 7 à 15 chemin Berlioz - Label HPE 2009	808-6069018-33-0002-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	prêt bonifié	5 087 800,92 €		volume de prêt bonifié	2 697 101,84 €	19/12/2018
				subvention	3 555 787,11 €	10,00%	Subvention	355 578,71 €	
							Total concours financier	3 052 680,55 €	

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Bâtiments C C' D E F G avenue Jean Moulin - 189 logements niveau BBC rénovation	808-6069018-33-0003-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	GRANDLYON HABITAT-OPH	prêt bonifié	8 373 890,30 €		volume de prêt bonifié	2 135 000,00 €	19/12/2018
				subvention	6 483 890,30 €	20,00%	Subvention	1 296 778,06 €	
							Total concours financier	3 431 778,06 €	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses
Bâtiments K et L - av. Jean Moulin - 96 logements niveau BBC rénovation	808-6069018-33-0003-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	GRANDLYON HABITAT-OPH	prêt bonifié	4 187 097,60 €		volume de prêt bonifié	1 090 000,00 €	19/12/2018
				subvention	3 227 097,60 €	20,00%	Subvention	645 419,52 €	
							Total concours financier	1 735 419,52 €	

- **La résidentialisation de logements**

  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Le programme de renouvellement urbain de la Grande Île prévoit 3 opérations de résidentialisation de logements locatifs sociaux :

- Sur le quartier des Noirettes, 806 logements (Est Métropole Habitat)
- Sur l'allée des cerisiers dans le quartier des Barges, 180 logements (Alliade)
- Sur les bâtiments K et L du quartier de la Grappinière, 96 logements (GLH)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Résidence de Noirettes (LLS) – Chemin de la Ferme, de la Grange et du Puits	808-6069018-34-0003-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	EST METROPOLE HABITAT	6 957 500 €	40%	2 783 000€	19/12/2018
Résidence les BARGES (LLS) - allée des Cerisiers	808-6069018-34-0002-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	SA HLM ALLIADE	2 415 000 €	40 %	966 000 €	19/12/2018
Bâtiments K et L (LLS) - La Grappinière	808-6069018-34-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	GRANDLYON HABITAT-OPH	480 700 €	40 %	192 280 €	19/12/2018

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet – A examiner en clause de revoyure

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrites dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.

Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain …, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,

- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).

- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de … €. Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

La présente opération vise un objectif de 100 logements en accession à la propriété dans le QPV, sur la ZAC du Mas du Taureau. La Métropole de Lyon apparaît comme maître d'ouvrage dans l'attente de l'identification des maîtres d'ouvrage des opérations physiques. Le type de produits ainsi que les surfaces sont données à titre indicatif et pourront évoluer ultérieurement lorsque les opérations de diversification résidentielles seront précisées. Cette opération sera déclinée en plusieurs opérations physiques par ajustements mineurs.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Ensemble des opérations d'accession à la propriété	808-6069018-36-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	METROPOLE DE LYON			1 000 000,00 €	19/12/2018

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Le programme de rénovation urbaine de la Grande Île prévoit 7 opérations de construction, rénovation ou extension d'équipements publics sous maitrise d'ouvrage de la ville, dont une, la médiathèque maison de quartier, a été pré conventionnée.

Opération pré-conventionnée

La Médiathèque maison de quartier constitue l'équipement public phare du projet urbain. Il sera un lieu d'échange et de partage dans le domaine de l'animation, de la vie sociale et familiale, de la lecture publique, de l'éducation populaire, du numérique, de la vie associative, de l'économie sociale et solidaire et de la formation.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Médiathèque Maison de quartier Mas du Taureau	808-6069018-37-0003-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	14 573 352,29 €	47,09%	6 862 591,59 €	20/07/2018

Autres opérations

- La maison du projet et de la création, qui sera le lieu de pilotage du projet et qui regroupera également les acteurs de la création d'activité,
- L'équipement mutualisé ville-campus qui favorisera les collaborations entre acteurs du monde de l'enseignement, du développement économique et les habitants,
- La restructuration, rénovation et extension des groupes scolaires Vilar-Viénot et Gagarine, nécessaires au regard de la programmation habitat prévues dans le projet,
- La restructuration du centre social Georges Lévy, équipement public principal du quartier de la Grappinière,
- La création d'un équipement petite enfance d'une trentaine de places pour répondre aux besoins de proximité et à l'attractivité pour les familles.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Maison du Projet et de la Création	808-6069018-37-0001-003	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	1 542 811,84 €	25%	385 702,96 €	19/12/2018
Équipement mutualisé Ville-Campus	808-6069018-37-0001-002	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	5 065 000 €	25 %	1 266 250 €	19/12/2018
Groupes Scolaires Vilar et Vienot	808-6069018-37-0001-004	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	15 256 800 €	50 %	7 628 400 €	19/12/2018
Restructuration Centre Social Georges Lévy	808-6069018-37-0001-005	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	937 973,99 €	50 %	468 987 €	19/12/2018
Restructuration Groupe Scolaire Gagarine	808-6069018-37-0001-006	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	15 256 800 €	43,30%	6 606 194,40 €	19/12/2018
Équipement petite enfance	808-6069018-37-0001-007	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	COMMUNE DE VAULX EN VELIN	1 563 750 €	50 %	781 875 €	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Le programme de renouvellement urbain de la Grande Île prévoit une opération de diversification vers de l'immobilier à vocation économique. Portée par Dynacité, cette opération prévoit la requalification de 10 locaux de rez de chaussée destinés à accueillir des activités relevant de l'économie sociale et solidaire.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses
Requalification 10 locaux professionnels Verchères	808-6069018-38-0001-001	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	274 853,45 €	15 %	41 228,02 €	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Article 9.1.2 *[le cas échéant]* Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Conformément aux décisions du comité d'engagement du 19/12/2018, le tableau ci-dessous reprend en synthèse l'ensemble des opérations bénéficiant d'une majoration des aides de l'Agence au regard de leur caractère d'excellence. Il permet de récapituler les majorations intégrées dans l'article 9.1.1 et de préciser les objectifs fixés.

L'opération de la ZAC du Mas du Taureau bénéficie de la majoration pour excellence, suite à la décision du Comité d'Engagement du 19/12/2018

Libellé, nature et IDTOP de l'opération	Taux de subvention (ou montant de l'aide forfaitaire de la subvention Anru prévisionnelle) avant majoration pour caractère d'excellence	Taux de subvention majoré (ou montant de l'aide forfaitaire de la subvention Anru prévisionnelle majoré) pour caractère d'excellence
ZAC Mas du Taureau Aménagement d'ensemble 808-6069018-24-0003-001	15%	17,5%

Les objectifs fixés pour ces opérations sont rappelés dans la fiche descriptive de chaque opération concernée annexée à la présente convention pluriannuelle.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

Sans objet

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la région notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'ANRU et la région (ou le département)

Sans objet

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

L'ensemble des opérations du programme financées par l'Anah est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Une étude pré-opérationnelle sur le secteur des copropriétés Cervelières-Sauveteurs, à l'interface du centre-ville et du Mas du Taureau a été lancée en 2019. Ce quartier regroupe 13 copropriétés et près de 1 500 logements. Une enquête sociale multicritères ainsi qu'un diagnostic du bâti sont programmés sur les 13 copropriétés afin de connaitre en détail les besoins de chaque copropriété en termes de gestion et de besoins de travaux sur le bâti. L'ANAH et la CDC font partie des co-financeurs de cette enquête. Cette enquête s'inscrit également en coordination avec l'étude de faisabilité urbaine sur le quartier cofinancée par l'ANRU.

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle ANAH	Taux de subvention ANAH	Montant prévisionnel de subvention ANAH	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Étude préoperationnelle Copropriétés Cervelières-Sauveturs	808-6069018-14-0002-007	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	Métropole de Lyon	150 000 €	50%	75 000 €	S1 2019	4

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

L'ensemble des opérations du programme financées par la Caisse des Dépôts est récapitulé en annexe C6. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Étude préopérationnelle copropriétés mentionnée dans la partie précédente

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP (le cas échéant)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle CDC	Taux de subvention CDC	Montant prévisionnel de subvention CDC	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Étude préoperationnelle Copropriétés Cervelières-Sauveteurs	808-6069018-14-0002-007	69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	Métropole de Lyon	150 000 €	25%	37 500 €	S1 2019	4

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Sans objet

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA au titre de l'axe 1 de l'action VDS et/ou du volet « quartiers » de l'action TI

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'Anru ou, à titre informatif, celles financées au titre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (axe 1 : « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain »). Les financements de l'Anru au titre du PIA, validés par le premier ministre, figurent dans la convention-cadre de maturation du projet spécifique annexée, le cas échéant, à la présente convention.
- Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'Anru, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers Anru prévisionnels, déclinés entre montant de subventions Anru prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, …

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Le concours financier maximum mobilisable pour ce projet s'élève globalement à **89 969 732** € de concours financiers de l'ANRU comprenant la convention de site et la convention cadre métropolitaine, hors protocole. Les montants des concours financiers se répartissent ainsi : **65 684 900** € de subventions et **24 284 831** M€ de prêts, pour un investissement total prévisionnel de **353 825 703** € TTC. Le suivi de l'exécution financière de ces concours financiers est pour partie réalisé dans la convention cadre de la Métropole de Lyon.

L'exécution financière de la présente convention quartier ne porte que sur les opérations détaillées à l'article 9 ci-dessus. Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 et sont synthétisées ci-dessous :

Au titre de la présente convention pluriannuelle portant sur la Grande Ile :

- la participation financière de l'Anru au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 78 685 632 € comprenant 61 830 800 € de subventions, et 16 854 831 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services.
- la participation financière de l'Anah s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 75 000 €.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'entend pour un montant global maximal, non actualisable, de 82 500 €. La mise en œuvre du programme s'appuie par ailleurs sur le financement en prêts de la Caisse des dépôts pour un montant prévisionnel de 9 589 826 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention:

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Protocole	1 161 579	4 461 075 €	5 622 654 €
Convention	61 830 800	16 854 831 €	78 685 632 €
Convention cadre	3 854 100	7 430 000 €	11 284 100 €
Totaux :	**66 846 479 €**	**28 745 906 €**	**95 592 386 €**

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'Anru

Les aides de l'Anru au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – Anru, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'Anru et Action Logement.

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

- *Sans objet -*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'Anru

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'Anru les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'Anru, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'Anru dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'Anru, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'Anru),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.
Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'Anru.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de
son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.
Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'Anru.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'Anru, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'Anru une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'Anru pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'Anru relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'Anru. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'Anru, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'Anru avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'Anru.

Les signataires de la présente convention s'engagent à réaliser la modification de la convention-cadre et de la ou des conventions-quartier(s) associées lorsqu'une mise en cohérence est nécessaire. Ces modifications seront capitalisées afin de permettre un suivi consolidé des projets concernés tout au long de leur mise en œuvre.

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'Anru.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ensemble des Parties prenantes.

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'Anru, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.
Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence et sont transmises par lettre recommandée avec accusé de réception aux Parties prenantes autres que l'Anru, ainsi qu'au directeur général de l'Anru.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'Anru pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'Anru

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'Anru relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'Anru.

Le conseil d'administration de l'Anru peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'Anru peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'Anru les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

En conformité avec le règlement financier de l'ANRU, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'Anru par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le semestre 2 de l'année 2016 et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le semestre 1 de l'année 2033 .

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[1] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

1 *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'Anru.*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'Anru

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'Anru à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'Anru toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'Anru (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).
Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'Anru conformément au RGA relatif au NPNRU.
Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'Anru (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'Anru de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.anru.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'Anru les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Date: 10/3/2020 | 14:33:03 CET

Signatures:

Le/La Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Préfet du Rhône de Etat	DocuSigned by: MAILHOS Pascal 41E8A0B1726E4BB...
Le/La Président de Métropole de Lyon	DocuSigned by: KIMELFELD David FA8063822108416...
Le/La Maire de Vaulx-en-Velin	DocuSigned by: GEOFFROY Hélène 3A4F6D2A471C48F...
Le/La Directrice générale de Alliade Habitat	DocuSigned by: AUCOURT Elodie 6E732C1C3D1B46D...
Le/La Directrice générale de Est Métropole Habitat	DocuSigned by: REYNAUD Céline A5FA2E0246344BA...
Le/La Directeur général de Dynacité	DocuSigned by: GOMEZ Marc 557E7089D7CB4FF...
Le/La Directeur général de GrandLyon Habitat	DocuSigned by: GODET Daniel 7BEAACEA40E543D...

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Le/La Directrice du renouvellement urbain de Action Logement Services Par délégation du DG d'Action Logement Services	DocuSigned by: SANGODEYI Delphine, par délégation du Di 9EBEDEDBE35A40A...
Le/La Directeur général de Foncière Logement	DocuSigned by: LE MEUR Yanick, par délégation du Préside 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Directeur territorial de Caisse des Dépôts	DocuSigned by: MOREL Olivier, par délégation du Directeur 51A6B42AAD77458...
Le/La Directeur général de SERL	DocuSigned by: MALFERE Vincent FD38100DD6CD46D...
Le/La Directrice générale de Agence nationale de l'habitat	DocuSigned by: MANCRET-TAYLOR Valérie 70052D82FDDC4CA...
Le/La Directeur général de ANRU	DocuSigned by: GRIVEL Nicolas B358B888D27647C...

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Principes et modalités d'élaboration

Les fiches descriptives des opérations, telles que prévues à l'article 9.1.1 de la présente convention type, et conformément au RF NPNRU visent à présenter le contenu de chacune des opérations bénéficiant d'un concours financier de l'ANRU au titre du NPNRU en :

- Identifiant l'opération (nature d'opération, QPV concerné(s), plan, …) et le maître d'ouvrage ;
- Détaillant les éléments clés et les principales caractéristiques de l'opération ;
- Précisant le calendrier de l'opération (phasage opérationnel et date de lancement qui sera reprise dans le tableau financier) ;
- Indiquant le cas échéant les modalités opérationnelles spécifiques (concertation, relogement, …) ;
- Apportant le cas échéant des éléments d'appréciation sur l'impact financier de l'opération (fonctionnement en termes de performance énergétique, coûts de gestion annuelle, …) ;
- Présentant les modalités de financement de l'opération (date de prise en compte des dépenses de l'opération validée par l'ANRU, conditions spécifiques de financement actées par l'ANRU, calcul du financement prévisionnel ANRU conformément aux règles prévues dans le RGA NPNRU, autres financements envisagés).

Les fiches types par nature d'opération sont développées sous format numérique par l'ANRU pour chacune d'elles. Il convient d'utiliser le modèle type de « fichier FAT NPNRU » concerné mis à disposition sur l'Extranet de l'ANRU : Anruscope.fr.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Actions portant sur la mémoire et l'histoire de la Grande Ile
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de renouvellement sur le secteur du Grand Mas il est prévu de conduire différentes actions autour de la mémoire et de l'histoire du quartier du Mas du taureau et plus largement de la Grande Ile et de la ville entière. L'enjeu est d'inscrire le quartier et ses transformations dans une histoire commune qui dépasse les frontières du quartier et qui permette de l'intégrer plus largement à l'histoire de la ville et de la Métropole de Lyon. Ces démarches sont l'occasion de faire intervenir historiens, sociologues, artistes, urbanistes dans un dialogue avec les habitants pour recueillir de différentes façons les souvenirs individuels, les trajectoires de vie, les fiertés et luttes locales. Il s'agit ainsi par différents supports et différentes méthodes collaboratives de faire un portait sensible de la Ville qui puisse se transmettre aux habitants et professionnels qui œuvrent au renouvellement urbain.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	1

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Études et expertises pour le développement des outils numériques
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La participation des habitants nécessite de multiplier les formes et les méthodes d'intervention pour obtenir une mobilisation réussie du plus grand nombre. Pour cela il est nécessaire de recourir à des formes variées de moyens numériques (supports interactifs, vidéos en ligne, réalité augmentée, sérious game ….) pour susciter l'intérêt et la contribution des habitants notamment des plus jeunes. L'équipe du GPV et les maîtres d'ouvrages ne disposent pas toujours des outils, logiciels ou matériels nécessaires pour réaliser certaines prestations numériques. Il est donc nécessaire de faire appel à des expertises extérieures spécialisées dans ce domaine pour obtenir des « livrables » spécifiques sur certaines parties du projet urbain (maquette ou perspective animée par exemple ou réalisation d'une vidéo en ligne ou d'une enquête en ligne) pour faciliter la « médiation » numérique (utilisation de certains supports avec des médiateurs scientifiques par exemple). Aussi, tout au long de la mise en œuvre du projet urbain, il sera nécessaire de faire évoluer les démarches numériques et de faire appel à des prestations d'expertises spécifiques dans ce domaine.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	200 000,00 €	33,00%	66 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**200 000,00 €**	**33,00%**	**66 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**66 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	67 000,00 €		
	EPCI :	67 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	66 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Actions sur la participation et la coconstruction du NPNRU
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU plusieurs actions de participation citoyenne seront réalisées dans l'espace public. Ces actions nécessitent la réalisation de supports spécifiques notamment extérieurs, l'organisation de réunions publiques ou de moyens spécifiques pour favoriser l'implication active des habitants (ateliers de co-construction, animations culturelles …). Ces différentes actions pourront donner lieu à des réalisations concrètes de chantiers par exemple ou d'expérimentations particulières notamment artistiques ou culturelles (fresques, vidéos, mobilier urbain, design ….). Elles nécessitent le recours recours à des prestataires extérieurs soit pour préparer ces temps d'échanges, les animer ou réaliser les supports nécessaires.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	1	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018		
	Semestre	Année	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019	
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)		

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Etudes et expertises pour la participation citoyenne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La participation des habitants nécessite de multiplier les formes et les méthodes d'intervention pour obtenir une mobilisation réussie du plus grand nombre. Pour cela il est nécessaire de recourir à des missions spécifiques d'expertises extérieures pour accompagner en termes de méthode et d'outils les moyens affectés aux démarches de participation citoyenne, de co-construction de projet ou sur la mémoire des quartiers. Ces missions d'ingénierie relèveront par exemple du design thinking, de l'innovation sociale ou encore de l'animation d'ateliers méthodologiques nécessitant l'apport d'expertise ou de méthodes particulières. Ces études seront menées tout au long du projet de renouvellement urbain soit à des phases de conception ou de travaux. Chaque année une ou plusieurs études-expertises pourront être menées en fonction du secteur opérationnel ou de la thématique choisie.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	15 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	227 955,00 €	33,33%	75 985,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**227 955,00 €**	**33,33%**	**75 985,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**75 985,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	227 955,00 €	montant TTC :	273 546,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	55 985,00 €		
	EPCI :	75 985,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	20 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	75 985,00 €		
	Total des co-financements :	227 955,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Étude marketing-Positionnement de la Ville de Vaulx-en-Velin
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Depuis plusieurs années, malgré les transformations urbaines engagées par les projets de renouvellement urbains la ville souffre d'un déficit d'image qui nuit à son attractivité. La ville de Vaulx-en-Velin propose de lancer dans un premier temps une étude d'image sous la forme d'un « portrait » actuel de l'attractivité de Vaulx-en-Velin (recueil et de l'analyse de données, des entretiens, des enquêtes et « focus groups » auprès de différents types d'usagers de la ville). Après validation du diagnostic, le prestataire aura pour mission de mettre en évidence les éléments de différenciation du territoire à privilégier, sur la base du diagnostic et des atouts du territoire. Ces éléments de différenciation seront mis en perspective comparative avec l'offre de territoires « concurrents » afin de positionner et de singulariser la ville. Ce cadre général servira de référentiel aux différents maîtres d'ouvrage du renouvellement urbain. A la suite, et en cohérence avec ce cadre général, la Métropole de Lyon conduire une démarche marketing propre au renouvellement urbain de la Grande Ile.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	50 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Étude préalable Promenade Lénine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre des aménagements d'ensemble il est prévu de renforcer les continuités piétonnes entre les différents quartiers composant la Grande Ile. A ce titre la promenade Lénine joue un rôle structurant car elle traverse l'ensemble de la Grande Ile et selon des séquences variées accueille différents usages. On peut ainsi distinguer plusieurs parties de la Promenade Lénine : entre le Centre-Ville et les quartiers Est, au Centre-Ville, entre le Centre-Ville et le quartier Sauveteurs-Cervelières et enfin au débouché vers le Mas du Taureau. Chaque séquence contribue aux liens interquartiers, à la desserte d'équipements de proximité et d'espaces résidentiels. Les vocations sont multiples et participent d'une mixité d'usages selon les secteurs et les aménagements : espace de promenades, de rencontres, de jeux, de repos, de transition… Cette étude s'attachera à un diagnostic sur l'ensemble des séquences permettant de dégager des grands principes d'aménagement cohérents sur l'ensemble du linéaire puis dégagera un programme d'aménagement plus approfondi pour la séquence centre-ville/Verchères. La prise en compte de la charte de sécurisation passive, un benchmark sur les espaces similaires et la contribution des usagers au diagnostic et aux préconisations sera recherchée.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	La promenade Lénine est à la fois située en QPV et hors QPV, validé par le CE de l'ANRU. Elle traverse une grande partie de la Grande Île, de la rue des tilleuls à l'ouest à la rue Debussy à l'est
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018		
	Semestre	Année	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021	
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)		

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation : Dans et hors QPV, validé par le CE de l'ANRU
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	50 000,00 €	50,00%	25 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**50 000,00 €**	**50,00%**	**25 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**25 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 50 000,00 € montant TTC : 60 000,00 €

Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	
VILLE :	25 000,00 €
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	25 000,00 €
Total des co-financements :	50 000,00 €

Dont prêts :	
TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Étude urbaine centre-ville
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Après plusieurs années de renouvellement urbain le centre-ville de Vaulx-en-Velin s'est profondément modifié. L'impact des périmètres opérationnels des deux ZAC d'aménagement de la Métropole de Lyon est visible. Toutefois, le centre-ville autour de l'Hôtel de Ville, de la Place de la Nation et des équipements (Centre Culturel, Palais des Sports, Planétarium, Lycée ….) peine à jouer pleinement sa vocation de centralité. Les interfaces avec les quartiers environnants, les liaisons viaires et piétonnes et les arrêts de bus manquent de visibilité. Les perspectives d'intégration d'une future ligne forte de transport en commun interrogent également sur les fonctions d'intermodalité que doit jouer le centre-ville. Certains équipements vont nécessiter à moyen terme des investissements lourds et la question de leur déplacement ou de leur réorientation dans l'espace public (amélioration des accès, parvis public …) peut se poser. C'est pourquoi il est envisagé dans la continuité de la réflexion engagée par l'Agence d'urbanisme en 2015 d'approfondir par une étude de cadrage urbain différents scénarios d'évolution urbaine du cœur de du centre-ville intégrant des aménagements urbains mais aussi une évolutions des circulations (pour favoriser l'intermodalité) et des équipements publics. Le périmètre d'étude sera celui du centre-ville élargi intégrant autour de place de la Nation l'hôtel de ville, la rue Audin au Nord et les rues Cuzin Condorcet au sud.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Centre Ville	Le périmètre d'étude sera celui du centre-ville élargi intégrant autour de place de la Nation l'hôtel de ville, la rue Audin au Nord et les rues Cuzin Condorcet au sud.
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet		Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	70 000,00 €	50,00%	35 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**70 000,00 €**	**50,00%**	**35 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**35 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	70 000,00 €	montant TTC :	84 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	35 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	35 000,00 €		
	Total des co-financements :	70 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Étude marketing pour le renouvellement urbain
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Depuis plusieurs années, malgré les transformations urbaines engagées par les projets de renouvellement urbain la ville de Vaulx-en-Velin et plus particulièrement le territoire de la Grande Ile souffre d'un déficit d'image qui nuit à son attractivité. Une première étude de marketing général sera conduite par la Ville de Vaulx-en-Velin pour définir les nouveaux « marqueurs » qui identifient et singularisent le territoire et la ville de Vaulx-en-Velin. A la suite et en complémentarité, la Métropole de Lyon conduira une démarche spécifique de markéting propre au renouvellement urbain et au positionnement de la Grande Ile. Il s'agira d'accompagner le développement du projet urbain par un marketing adapté avec des objectifs ciblés de reconquête d'attractivité en particulier sur le marché immobilier et foncier et auprès des entreprises et investisseurs.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018		
	Semestre	Année	
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020	
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	13 semestre(s)		

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Étude urbaine Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre des orientations de renouvellement urbain arrêtées sur le secteur de la Grappinière, il est nécessaire d'approfondir les éléments de faisabilité techniques, d'estimation financières et de phasage opérationnel. En effet, le site n'a pas fait l'objet d'études des réseaux ou de pollution (notamment sur le foncier de la chaufferie) et cet aspect nécessite d'être expertisé pour confirmer ou préciser le bilan d'aménagement établi de façon prévisionnelle en 2017. Les différents aménagements prévus sur l'espace public (parvis Centre social et du Cinéma cheminements piétons, ouvertures vers le parc E.Triollet, aménagements des voiries notamment P. Cot) doivent être approfondis et leur programme d'aménagement précisé en lien avec les collectivités, les habitants et les utilisateurs des équipements. Enfin des préconisations en termes de phasage et de coordination pour adapter le planning d'aménagement aux différentes contraintes opérationnelles des autres maitres d'ouvrages innervant sur le secteur (bailleur social pour les démolitions, Ville de Vaulx-en-Velin pour les équipements publics) sera également intégré.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	90 000,00 €	30,00%	27 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**90 000,00 €**	**30,00%**	**27 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**27 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	90 000,00 €	montant TTC :	108 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	45 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	18 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	27 000,00 €		
	Total des co-financements :	90 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Études de programmation économique Grande Ile - Mas du Taureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du projet d'ensemble du Mas du Taureau, 25 000 m² destinés à de l'activité économique et artisanale ont été fléchés dans le programme immobilier de la ZAC du Mas du Taureau. Afin de préciser les cibles potentielles d'activités, il est nécessaire de poursuivre la réflexion avec les acteurs économiques locaux et métropolitains. Le positionnement économique ainsi que le « concept » d'accueil d'activités au sein de la Grande Ile doit être précisé et confronté aux réalités du marché local. Si la thématique de la construction et du bâtiment émerge, la question du numérique et de sa place dans le projet reste à mieux identifier. Le lien avec les réflexions de la Métropole de Lyon sur la « ville Intelligente » sont à renforcer ainsi qu'une démarche « pro-active » de recherche de prospect pour l'équipement de formation qui pourrait être complémentaire à cette offre de développement économique. C'est pourquoi il est nécessaire de se doter d'une étude spécifique permettant d'accompagner la maturation de ce projet économique, de maintenir la dynamique d'acteurs (partenaires institutionnels, entreprises, formation, …), de préciser le contenu programmatique et sa faisabilité dans la temporalité du NPNRU.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Étude préalable rue Audin - Ouverture campus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre des aménagements d'ensemble, il est prévu de renforcer l'ouverture du Campus sur la Ville par la réalisation de travaux d'aménagement à l'interface de la rue Audin et des limites du Campus. Il s'agit de favoriser une plus grande lisibilité du Campus, de ses entrées et cheminements au sein du centre-ville et plus largement de la Grande Ile (continuum universitaire). Les étudiants sont par ailleurs peu visibles dans l'espace urbain de la ville, l'arrivée de l'équipement mutualisé Ville-Campus au sein de la ZAC du Centre-Ville interroge les jalonnements nécessaires entre les deux sites. Avant de lancer une maitrise d'œuvre opérationnelle il est nécessaire de stabiliser les éléments de programme et pour cela d'approfondir les diagnostics de flux et d'usages entre le Campus et la Ville (cheminements piétons des étudiants et des habitants, utilisation des équipements sportifs par les étudiants du Campus et les habitants, besoins de stationnement publics ….). L'étude préalable comportera des scénarios d'aménagement permettant à l'ensemble des partenaires (Ville de Vaulx-en-Velin, Métropole de Lyon, DDT, directions des deux écoles, gestionnaires des équipements sportifs) de partager les éléments de programme pour la phase aménagement. La clarification des domanialités entre le domaine public et le Campus, l'ajustement des limites et la question des accès seront ainsi questionnés avec des scénarios différenciants.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	3 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation : Périmère hors QPV validé par le CE de l'ANRU le 19/12/2018
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	35 000,00 €	50,00%	17 500,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**35 000,00 €**	**50,00%**	**17 500,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**17 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 35 000,00 € montant TTC : 42 000,00 €

Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :

VILLE :	
EPCI :	17 500,00 €
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	17 500,00 €
Total des co-financements :	35 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Etude de faisabilité urbaine - secteur Cervelières-Sauveteurs
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans la continuité de l'étude urbaine conduite en 2017, il est nécessaire d'approfondir les scénarios d'évolution et de restructuration réalisés notamment sur les questions de faisabilité, de montage opérationnel et d'estimations financières. Plusieurs scénarios nécessitent d'être expertisés et soumis à l'avis des collectivités, services de l'Etat et copropriétaires. Le secteur de Sauveteurs-Cervelières est particulièrement complexe juridiquement et nécessite une expertise plus approfondie sur les modalités juridiques qui devront accompagner toute intervention publique et leur phasage dans le temps (DUP, règles de copropriétés, scissions …). Ainsi il est nécessaire de faire appel à plusieurs études ou expertises pour déterminer les conditions d'une intervention urbaine (expertise technique notamment sur les garages, expertise de montage opérationnel (notamment public-privé) expertise juridique). Les modalités de mise en œuvre seront soit une étude-cadre globale avec plusieurs thèmes d'expertise soit plusieurs études et expertises spécifiques. Ces études devront également intégrer des documents et support pédagogiques permettant de communiquer avec les copropriétaires faciliter la compréhension des différents scénarios, leurs avantages-inconvénients. Enfin elles devront tenir compte de l'étude engagée sur le redressement des copropriétés et ses résultats pour proposer un phasage opérationnel le plus cohérent possible et répondant aux priorités d'intervention dégagées. Enfin dans leurs conclusions ces études devront permettre l'élaboration d'une proposition d'intervention publique collectivités ANRU-ANAH pour la clause de revoyure 2021.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
Nombre d'ETP moyen par an				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	70 000,00 €	40,00%	28 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**70 000,00 €**	**40,00%**	**28 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**28 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	70 000,00 €	montant TTC :	84 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	35 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :	7 000,00 €		
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	28 000,00 €		
	Total des co-financements :	70 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	IMOUS relogement - Requalification Verchères
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	808-6069018-14-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dynacité conduit dans le cadre du NPNRU de Vaulx-en-Velin une opération de requalification de la résidence du quartier des Verchères d'ampleur qui nécessite la libération des logements le temps des travaux. Les ménages sont donc relogés temporairement ou mutent vers un nouveau logement.
Les travaux sur l'enveloppe des bâtiments ont été réalisés sur fonds propres en 2014, de façon anticipée et afin d'accompagner les travaux du PNRU sur les espaces extérieurs de la résidence. Une première tranche de travaux sur parties privatives a été financée dans le cadre du protocole de préfiguration (145 logements), la poursuite et l'achèvement de la requalification est demandée à l'inscription de la convention pluriannuelle (145 logements). Une tranche antérieure de travaux a été conduite en 2015 sur parties privatives et sur fonds propres. Cette première phase d'accompagnement des résidents a été conduite par Dynacité en étroit partenariat avec la Ville de Vaulx-en-Velin, le GPV, l'Etat et la Métropole. Un plan de relogement, des groupes techniques partenariaux relogement et un premier bilan intermédiaire ont été mis en oeuvre et ont permis d'anticiper la requalification globale, et la réflexion sur l'organisation permettant la phase opérationnelle globale. Ces travaux anticipés ont été mis en oeuvre grâce à la mise en place d'une mission de mobilité résidentielle ponctuelle, dans l'objectif de répondre aux situations les plus urgents, et par le blocage progressif à la vacance des logements. Cette expérience a conduit Dynacité à proposer à ses partenaires la création d'un dispositif spécifique et exceptionnel de MOUS mobilité résidentielle, permettant la mise en oeuvre des travaux dans des logements vacants et libérés de tout mobilier et de favoriser la mobilité résidentielle dans et hors la résidence, et l'évolution du peuplement et de la mixité sociale. (voir note de présentation détaillée).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Immeubles n° 2, 4, 6, 8, 10, 12 chemin Claude Debussy et n° 7, 9, 11, 13 et 15 chemin Hector Berlioz à Vaulx en Velin - Résidence Verchères	L'opération se situe sur le site de la requalification de la résidence Verchères.
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Nombre de ménages concernés
L'accompagnement personnalisé est réalisé par 2 chargées de relogement et d'accompagnement social employées de Dynacité, appuyées par l'entreprise qui a désigné en son sein deux interlocuteurs dédiés spécifiquement à l'opération tiroir. Ils ont pour objectif d'accompagner les résidents dans leur double déménagement ou leur mutation, selon le plan de relogement théorique établi en septembre 2017 (voir note de présentation détaillée en annexe).	202

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
2 chargés de relogement accompagnement des ménages	95 000,00 €	100%	6	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Nombre d'ETP moyen par an	2,00			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM	570 000,00 €	50,00%	**285 000,00 €**
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**570 000,00 €**	**50,00%**	**285 000,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**285 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	570 000,00 €	montant TTC :	570 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	285 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	285 000,00 €		
	Total des co-financements :	570 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SA HLM ALLIADE	**Intitulé de l'opération** Démolition Résidence Pierre DUPONT : immeuble et dalle de stationnement
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 808-6069018-21-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Située dans le périmètre de ZAC du Mas du Taureau, la résidence Pierre Dupont, se trouve dans un environnement en profond mouvement, cela depuis le début des années 2000. En effet, le premier Programme de Rénovation Urbaine a permis d'engager une restructuration profonde du quartier avec, en 15 ans, la démolition d'environ 1500 logements.
Ces démolitions ont permis de préparer le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine porté par la ville de Vaulx-en-Velin, la Métropole de Lyon, l'Etat, les bailleurs sociaux ainsi que par les autres acteurs du territoire.
Située dans le périmètre de la ZAC du Mas du Taureau et en lisière de kla ZAC de l'Hôtel de Ville, la résidence Pierre Dupont occupe un positionnement stratégique au coeur du nouveau quartier.
La question du devenir de l'immeuble Pierre Dupont se posait depuis 2013.
Trois scenarii ont été étudiées :
□ Une réhabilitation complète du bâti, qui malgré un coût élevé (7 millions d'euros HT) ne garantissait pas, en raison d'une modification profonde l'environnement, une réelle attractivité du site ;
□ Une requalification intermédiaire (3 millions d'euros HT) permettant de maintenir la résidence jusqu'à sa démolition en 2030. Au coût des travaux de rénovation, il convenait

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 1 à 10 chemin Pierre Dupont parcelle AX 154 et AX 247	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AX 154 de 4739 m² AX 247 de 3475 m²
Période de construction des bâtiments à démolir :	1974		
Nombre de LLS concernés :	248	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	vente métropole
Nombre de ménages à reloger :	276		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	200 stationnements en dalle	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	2007 - 2009 avec un PR à 6048 € par logement
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	non
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	non
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	réunion publique le 21 septembre 2016 et permanence d'accueil hebdomadaire au 10 chemin Pierre Dupont

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	07/01/2016	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2016
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	13 605 910,00 €
Montant des recettes retenues :	468 198,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**13 137 712,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**10 510 169,60 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	13 807 660,00 €	montant TTC :	15 992 456,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :			
	EPCI :	1 059 568,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 769 724,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	468 198,00 €		
	ANRU :	10 510 169,60 €		
	Total des co-financements :	13 807 660,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V3.3.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	**Intitulé de l'opération** Démolition des bâtiments H et I - Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 808-6069018-21-0002-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet de renouvellement urbain du secteur Est de la Grappinière a pour objet d'accompagner et de conforter les aménagements déjà réalisés dans le cadre de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) mais également de faire la liaison avec le reste de la ville, en particulier avec la Grande ile.
Ce projet Grappinière valide le principe d'un coeur d'ilot à consolider par une réhabilitation lourde de 6 bâtiments, et il propose de faire évoluer le secteur Est en oeuvrant sur les équipements publics et les aménagements voiries, mais surtout il propose de démolir 4 bâtiments pour désenclaver le secteur.
Dans un premier temps, ce sont les bâtiments H et I qui sont démolis afin d'aérer l'espace autour du centre social actuellement enfermé : ce dernier va faire l'objet d'un projet d'extension et de réhabilitation lui permettant de rayonner au delà du quartier de la Grappinière.
Dans un second temps, ce sont les bâtiments J et M qui sont démolis et permettent alors d'achever l'ouverture vers le secteur EST : les ateliers municipaux vont muter, le parc Elsa Triolet et le cinéma vont ainsi pouvoir retrouver une lisibilité et des cheminements Est-Ouest se mettront en place de façon plus confortable en direction des autres quartiers de la ville, notamment Vaulx Village.
Enfin, cette transformation aboutira à un renversement du taux de logement social sur le secteur lorsque les ilots libérés feront l'objet de reconstructions, et cette mutation permet de redonner une place forte aux équipements publics présents sur le site confortant ainsi le projet global de la Grappinière.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Batiment H rue Marius Pied et batiment I rue René Trousselle 69120 Vaulx en Velin parcelle AV431	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	parcelle AV 431
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	110	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	dans la cadre du partenariat avec le GPV, valorisation du foncier : cession à l'aménageur non encore designé
Nombre de ménages à reloger :	114		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	présence de caves et garages en RdC : batiment H 56 caves et 19 garages Batiment I 45 caves et 16 garages	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante en cours - présence dans certaines éléments des logements. Pas de diagnostic avant démolition encore effectué	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	lien avec le comité de locataire et les habitants sur le projet de réhabilitation du quartier : la presentation du projet de renouvellement urbain (démolition) se fera en lien avec les partenaires courant 2018.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 796 282,22 €
Montant des recettes retenues :	384 180,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 412 102,22 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 729 681,78 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 164 720,32 €	montant TTC :	4 722 345,32 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	297 661,40 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	753 197,14 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	384 180,00 €		
	ANRU :	2 729 681,78 €		
	Total des co-financements :	4 164 720,32 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Démolition des bâtiments J et M - Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-21-0002-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet de renouvellement urbain du secteur Est de la Grappinière a pour objet d'accompagner et de conforter les aménagements déjà réalisés dans le cadre de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) mais également de faire la liaison avec le reste de la ville, en particulier avec la Grande ile.
Ce projet Grappinière valide le principe d'un coeur d'ilot à consolider par une réhabilitation lourde de 6 bâtiments, et il propose de faire évoluer le secteur Est en oeuvrant sur les équipements publics et les aménagements voiries, mais surtout il propose de démolir 4 bâtiments pour désenclaver le secteur.
Dans un premier temps, ce sont les bâtiments H et I qui sont démolis afin d'aérer l'espace autour du centre social actuellement enfermé : ce dernier va faire l'objet d'un projet d'extension et de réhabilitation lui permettant de rayonner au delà du quartier de la Grappinière.
Dans un second temps, ce sont les bâtiments J et M qui sont démolis et permettent alors d'achever l'ouverture vers le secteur EST : les ateliers municipaux vont muter, le parc Elsa Triolet et le cinéma vont ainsi pouvoir retrouver une lisibilité et des cheminements Est-Ouest se mettront en place de façon plus confortable en direction des autres quartiers de la ville, notamment Vaulx Village.
Enfin, cette transformation aboutira à un renversement du taux de logement social sur le secteur lorsque les ilots libérés feront l'objet de reconstructions, et cette mutation permet de redonner une place forte aux équipements publics présents sur le site confortant ainsi le projet global de la Grappinière

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Bâtiment J rue Oreste Zenzini et bâtiment M rue Stanislas Bozi 69120 Vaulx en Velin parcelle AV 393	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	parcelle AV 393
Période de construction des bâtiments à démolir :	1965		
Nombre de LLS concernés :	79	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	dans la cadre du partenariat avec le GPV, valorisation du foncier : cession à l'aménageur non encore designé
Nombre de ménages à reloger :	86		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	batiment J 24 caves batiment M 46 caves	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	diagnostic amiante en cours - présence dans certaines éléments des logements. Pas de diagnostic avant démolition encore effectué	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	lien avec le comité de locataire et les habitants sur le projet de réhabilitation du quartier : la presentation du projet de renouvellement urbain (démolition) se fera en lien avec les partenaires courant 2018.

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 841 760,65 €
Montant des recettes retenues :	416 271,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 425 489,65 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile, ou en cas de soutenabilité financière estimée difficile (avis du comité spécifique) :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 940 391,72 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 087 811,25 €	montant TTC :	3 491 092,25 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	215 465,90 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	515 682,63 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	416 271,00 €		
	ANRU :	1 940 391,72 €		
	Total des co-financements :	3 087 811,25 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Opération d'aménagement Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-24-0001-001

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le quartier de la Grappinière a bénéficié d'un réaménagement ambitieux dans le cadre d'une ZAC portée par la Métropole de Lyon dans le PRU1. La partie ouest du quartier a été rénovée (trames viaires, logements neufs, rénovation de l'école etc.). Cependant, la partie Est du quartier occupée en majorité par le patrimoine de Grand Lyon Habitat n'a pas été impactée par les rénovations. Or, face au patrimoine vieillissant de Grand Lyon Habitat, à l'enclavement du quartier marqué par les barres d'immeubles H I M et J, à l'isolement du parc Elsa Triolet, et au manque de liaisons avec le Village et le Mas du Taureau, les partenaires ont acté la poursuite de la transformation urbaine du quartier et de la diversification de l'habitat pour conforter et amplifier les résultats précedents et pour éviter tout risque de décrochage. Avec la poursuite des aménagements d'espaces publics, la Métropole de Lyon renforce la trame viaire existante et permet de créer des liaisons plus affirmées vers le parc Elsa Triolet, le Village et au sud vers les Noirettes et le Mas du Taureau. Ce recouturage permet au quartier de la Grappinière d'être définitivement "raccroché" au reste de la Ville et de limiter son enclavement. Les aménagements urbains permettront également de poursuivre l'organisation urbaine en formes d'ilots destinés à la commercialisation de programmes immobiliers neufs privés et ainsi d'aboutir à un inversement des équilibres en termes d'habitat, l'objectif étant d'atteindre 60 % de logements privés et 40 % de logements sociaux à l'échelle du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Périmètre situé entre la rue Pierre Cot, la rue du 8 Mai 1975, la rue Sahour et la rue Jean Moulin. Parcelles : AV 431, AV 396, AV 432, AS 301, AV 393	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	non défini : ZAC ou PAE Plan d'Aménagement d'Ensemble
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Accession libre : 8 222 m² Locatif intermédiaire (AFL) : 2 585 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession libre = 220 € HT / m²
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	5 645 957,50 €
Montant des recettes retenues :	1 808 840,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 837 117,50 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**575 567,63 €**

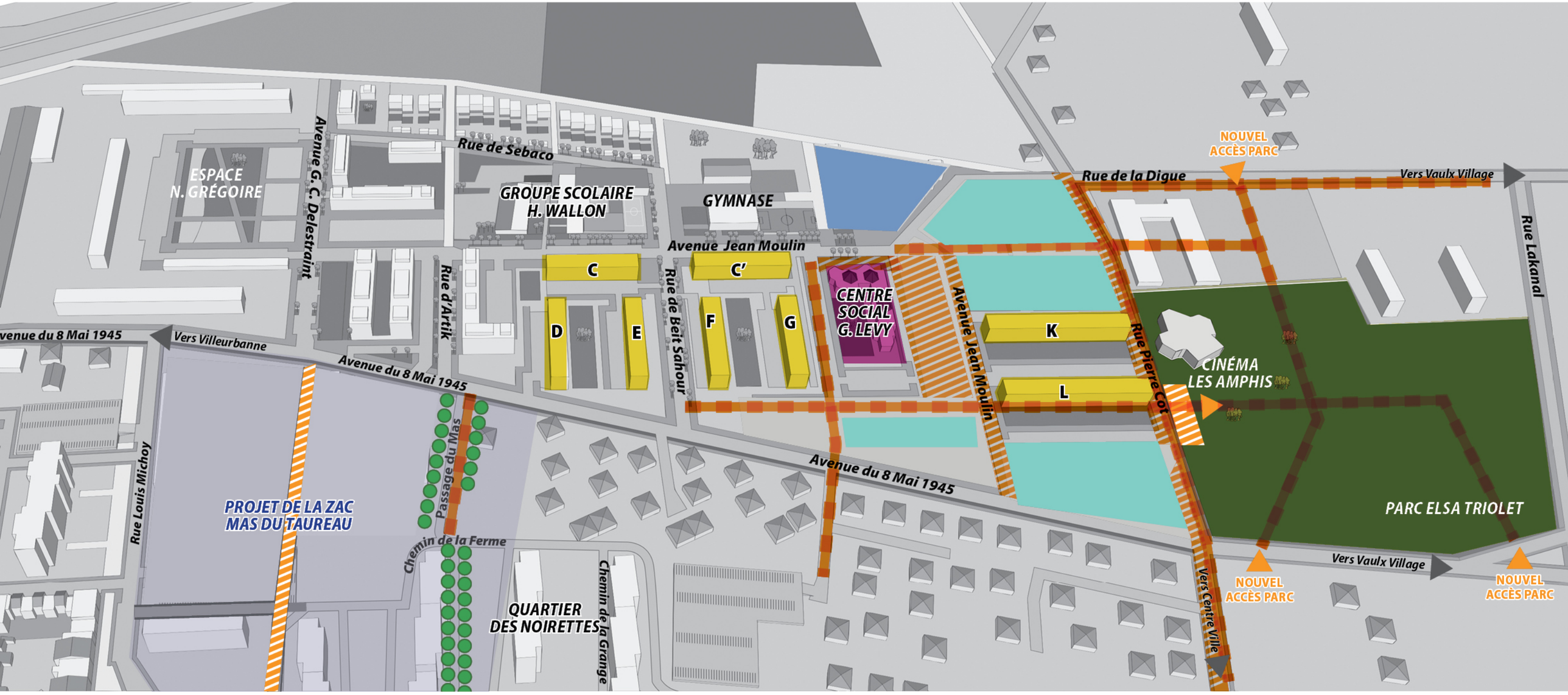
Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 228 290,00 €	montant TTC :	6 273 948,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	326 155,00 €		
	EPCI :	2 517 727,37 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 808 840,00 €		
	ANRU :	575 567,63 €		
	Total des co-financements :	5 228 290,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT GRAPPINIÈRE NPNRU



OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT	EMPRISES FONCIÈRES	SDP ESTIMÉE
Voies publiques et cheminements	14 960 m²	
Réaménagement Places et Espaces publics	2 600 m²	
Logements Accession libre	12 500 m²	8 222 m²
Logements Terrains pour contrepartie Action Logement	4 013 m²	2 585 m²
	TOTAL EMPRISES FONCIÈRES 34 073 m²	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V3.5.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Aménagement voirie publique Noirettes
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-24-0001-002

Objectifs et éléments clés de la contractualisation

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le quartier des Noirettes est situé à l'interface du Mas du Taureau et de la Grappinière au Nord. C'est un quartier qui souffre d'enclavement dû aux dalles de stationnement semi-enterrées qui créent un effet de « frontière visuelle » et à un manque de lisibilité des espaces publics et privés malgré des interventions en proximité du bailleur social ou des collectivités.
C'est pourquoi dans le cadre du NPNRU, il a été décidé d'avoir une vision d'ensemble et de conjuguer plusieurs interventions sur le quartier. Tout d'abord les réhabilitations par le bailleur social qui vont permettre de redonner une attractivité au bâti existant et ensuite les travaux d'espaces publics de la ZAC du Mas du Taureau qui vont ouvrir le quartier par la création de deux axes Nord Sud permettant de relier le quartier du Mas du Taureau, des Noirettes et de la Grappinière. En complément le bailleur social dans le cadre des opérations de résidentialisation réalisera la démolition des dalles de parking et des aménagements sur les espaces privés.
Pour compléter l'ensemble de ces interventions, la Métropole de Lyon réalisera des aménagements sur la rue publique Chemin de la Ferme afin de lui conférer une véritable vocation de rue publique traversant le quartier d'Est en Ouest et redessinant de façon claire les domanialités entre l'espace public et privé. Ces aménagements forment ainsi la colonne vertébrale du quartier, valorisent les accès au quartier et la desserte des poches de stationnements privés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Le périmètre est situé sur l'emprise du Chemin de la Ferme pour la section comprise entre entre le passage du Mas au Nord et la rue des Frères Bertrand au Sud. Parcelles : AV 473, AV 476
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Commentaires

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface de voirie publique à réaménager est estimée à 4 250 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date de prise en compte des dépenses, si cette date est antérieure à la date de signature du document actant le financement de l'opération (protocole ou convention ou leurs avenants, décision OPPC)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Validation OPPC	non
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 170 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 170 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**175 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 000 000,00 €	montant TTC :	1 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	824 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	175 500,00 €		
	Total des co-financements :	1 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) METROPOLE DE LYON	**Intitulé de l'opération** Espaces publics Vernay Verchères
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)** 808-6069018-24-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Une première phase de renouvellement urbain s'est déployée sur le quartier Vernay-Verchères dans le cadre du PNRU entre 2005 et 2015. Cette première phase a permis des transformations urbaines importantes ainsi qu'une diversification de l'habitat. Afin de poursuive le désenclavement du quartier et en cohérence avec les études de cadrage urbain réalisées, il est prévu la réalisation d'un mail piéton nord-sud et le prolongement de la rue des Onchères. Ces aménagements forment une couture urbaine entre l'Avenue Salvador Allende au nord et l'Avenue Georges Dimitrov au sud et permettent également d'ouvrir le Campus sur sa "facade" Est. Dans le cadre des études de programme réalisées en 2018, trois scénarios de désenclavement ont été étudiés, permettant une meilleure lisibilité des espaces publics et une ouverture du campus. La phase de concertation sera organisée en 2019 et la réalisation des travaux est prévue pour 2020-2021.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Le périmètre est situé entre la rue des Onchères au Nord, le Campus à l'ouest, l'école Makarenko à l'est et la rue Dimitrov au sud. Parcelles : BE 614, 473, 620, 628, BD 295, 78, 338. Une partie de l'opération est dans le QPV et l'autre en limite du périmètre QPV.
Commune de réalisation Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface prévisionnelle de l'opération comprenant les espaces publics (mail piétons, parking et voirie publique) est d'environ 6 500 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 200 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 200 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**180 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 025 641,03 €	montant TTC :	1 230 769,24 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	845 641,03 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	180 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 025 641,03 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Réaménagement Promenade Lénine (Centre Ville-Mas du Taureau)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-24-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La promenade Lénine joue un rôle majeur de desserte piétonne de l'ensemble de la Grande Ile. Elle est composée de différentes séquences en fonctions des espaces et des quartiers traversés. Au centre-ville elle joue un rôle de « rotule » entre le secteur du Mas du Taureau et les espaces de centralité récemment aménagés (ZAC Hôtel de Ville). Comme tenu des évolutions de programmation de la ZAC Hôtel de Ville (Hôtel, socles actifs, équipement Ville-Campus), la séquence de la promenade Lénine n'a pas été réaménagée dans le PNRU1. Il est proposé d'aménager cette séquence pour affirmer une liaison interquartier plus forte et plus cohérente entre le Mas du Taureau et le Centre-Ville notamment au croisement avec l'avenue Péri. La participation des habitants et notamment des nouveaux arrivants sur le centre-ville sera recherchée tout au long du projet.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Le périmètre de l'aménagement comprend la promende Lénine située entre la Place de la Nation, le long de la rue Jules Romains et jusqu'au carrefour avec l'avenue Gabriel Péri. Parcelles AX 320, BD 367, 149, 325, 324
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface estimée de la section de la promenade Lénine concernée est de 4 000 m² environ
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :

Localisation :

Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 015 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 015 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**152 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	867 521,36 €	montant TTC :	1 041 025,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	715 271,36 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	152 250,00 €		
	Total des co-financements :	867 521,36 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Aménagement rue Audin et ouverture Campus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-24-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Situé à proximité du centre-ville et en limite du périmètre de la Grande Ile, le campus ne bénéficie pas d'une ouverture sur la ville et reste enserré dans ses limites foncières très vastes. La rue M. Audin est repérée dans les études de l'Agence d'Urbanisme de Lyon comme la porte d'entrée Nord du centre- ville. Toutefois son aménagement est resté marqué par la ZUP avec un traitement uniquement routier ne mettant pas en valeur le secteur. Aussi, afin de donner une plus grande ouverture au campus et de renforcer la vocation de la rue Audin comme espace public majeur du centre-ville, il est proposé de réaliser des aménagements urbains sur la voirie et ses interfaces avec le campus (entrée du campus, gestion des stationnements, marquage des cheminements piétons et cycles …). Le jalonnement vers la ZAC de l'Hôtel de la Ville et l'emplacement de l'équipement mutualisé Ville-Campus sera recherché. Cette opération d'aménagement se réalisera a partir des éléments de programme issue de l'étude urbaine.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	Le périmètre de l'opération est situé entre l'avenue Allende et la rue Ho Chi Minh. L'emprise des aménagements concerne également les limites avec le Campus et avec le Gymnasse Rousseau situés de part et d'autre de la rue Audin. Parcelles : ID 9627 et limites de BD 263 et BD 295. L'opération est en limite du périmètre QPV.
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface prévisonnelle d'espaces publics concernés (voie, trottoirs, accès au Campus, traitement des limites avec le gymnase Rousseau) est de 7545 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	7 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :	
Localisation :	hors QPV
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 600 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 600 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**15,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**240 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 367 521,36 €	montant TTC :	1 641 025,63 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 127 521,36 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	240 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 367 521,36 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Réaménagement Promenade Lénine (Verchères-Nation)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-24-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La promenade Lénine joue un rôle majeur de desserte piétonne de l'ensemble de la Grande Ile. Elle est composée de différentes séquences en fonctions des espaces et des quartiers traversés. Les transformations à venir sur le secteur Verchères-Nation ainsi que la présence de nombreux équipements (Centre Culturel Charlie Chaplin, Planétarium, Palais des sports, école Makarenko, Campus ENTPE-ENSAL...) exigent un réaménagement de cet espace afin que la Promenade Lénine puisse jouer pleinement son rôle de liaison piétonne structurante, en cohérance avec le projet d'ensemble et les besoins des usagers. Une étude urbaine préalable est prévue afin d'élaborer plusisuers scénarios, faire participer les usagers et définir un programme partagé.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Le périmètre comprend la section de la promenade Lénine située entre la Place de la Nation, les limites du Campus au Nord, les limites des copropriétés au Sud et la rue Debussy. Parcelles : BE 464, BD 231, BE 619, BD 272
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	La surface prévisionnelle de l'espace public Promenade Lénine à réaménager est de 7 380 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	650 000,00 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**650 000,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**325 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	555 555,55 €	montant TTC :	666 666,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	230 555,55 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	325 000,00 €		
	Total des co-financements :	555 555,55 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOC EQUIPEMENT DU RHONE ET DE LYON	ZAC Mas du Taureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-24-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Par délibération du 15 décembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé le bilan de la concertation préalable à l'approbation du dossier de création modificatif de la ZAC du MAS DU TAUREAU, a approuvé le dossier de création modificatif et a décidé de lancer la consultation afin de désigner un aménageur en charge de la mise en œuvre de cette opération dans le cadre d'une concession d'aménagement. Par délibération du Conseil de Métropole du 24/06/19, la concession d'aménagement sera attribuée à la SERL qui sera identifiée auprès de l'ANRU comme MO de la ZAC.

La ZAC porte sur une surface d'environ 390 000 m² au sein du territoire de la Grande Ile et du Grand Projet de Ville de Vaulx en Velin. Elle est délimitée comme suit (périmètre joint):
- à l'est, par l'avenue Maurice Thorez et la promenade Lénine,
- au sud, par la rue du Pré de l'Herpe,
- à l'ouest, par les avenues Monmousseau et Orcha,
- au nord, par la promenade Lénine, l'avenue du 8 mai1945 et la rue des Frères Bertrand.

Le projet d'aménagement vise la construction d'environ 1300 logements neufs soit 91 608 m², de 25 596 m² de locaux d'activités, d'une polarité commerciale de proximité de 2 300 m² et d'une offre de locaux dédiés à la formation professionnelle d'environ 14 850 m² ainsi que la structuration de l'ensemble des espaces publics et la construction d'équipements publics de superstructure nécessaires au développement du quartier.

Le projet de renouvellement urbain repose sur les principes suivants:
- Restructuration complète de la trame viaire résidentielle et des espaces publics du quartier
- Réorganisation de sa centralité et de la polarité commerciale autour du marché forain repensé et modernisé ainsi que sa nouvelle halle et de la future médiathèque
- Création d'un espace paysager majeur dédié à la promenade, aux loisirs et à la détente. Une coulée verte animée en plusieurs séquences constitue le nouveau poumon récréatif du quartier ;
- Construction d'ilots à bâtir à vocation résidentielle dont les rez-de-chaussée sont animés autour de la place centrale ;
- Construction d'une façade à vocation économique à dominante artisanale le long des avenues Orcha et Monmousseau (nouveau principe d'aménagement retenu suite à l'étude de positionnement économique de 2017 financée dans le cadre du protocole ANRU).

Le programme bâti se décompose en 3 séquences urbaines :
- Une séquence au sud en articulation avec la ZAC Hôtel de Ville en prolongement des programmes de constructions et du Groupe Scolaire Beauverie ;
- Une séquence centrale autour de la polarité commerciale, de la place du marché, du parc central et des équipements publics tels que la médiathèque, l'équipement sportif et les groupes scolaires, dont le Groupe Scolaire Gagarine et la crèche Ribambelle à repositionner ;
- Une séquence au nord, en accompagnement de la résidentialisation des Noirettes et en articulation avec la ZAC de la Grappinière, terminus du C3.

La répartition globale des produits au sein de ce programme s'établit de la manière suivante :
- HABITAT : 91 608 mètres carrés de surface de plancher représentant environ 1 300 logements neufs (dont contrepartie Action Logement) à répartir en îlots d'habitat collectifs et dont la programmation permettra de diversifier les parcours résidentiels et de mixer l'offre nouvelle au parc de logements maintenu ;
- ACTIVITES ECONOMIQUES : 25 596 mètres carrés de surface de plancher d'une offre d'accueil à vocation artisanale ;
- FORMATION PROFESSIONNELLE : 14 850 mètres carrés de surface de plancher dédiés au développement du continuum universitaire en interface avec la ZAC Hôtel de Ville ;
- COMMERCES DE PROXIMITE : 2 300 mètres carrés de surface de plancher, en complémentarité des polarités commerciales existantes et en reconstitution de la centralité du quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en concession d'aménagement	Outil règlementaire :	ZAC et DUP
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	- Accession libre = 32 632 m² - Accession libre sous convention de participation = 18 420 m² - Locatif intermédiaire (AFL) = 22 165 m² - Accession sociale = 12 672 m²

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

			- Accession sociale sous convention de participation = 5 720 m² - Activités / bureaux = 25 596 m² - Formation = 14 850 m² - Commerces = 2 300 m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	- Accession libre = 300 € HT / m² - Accession libre sous convention de participation = 120 € / m² - Locatif intermédiaire (AFL) = 0 € / m² - Accession sociale = 235 € / m² - Accession sociale sous convention de participation =90 € / m² - Activités / bureaux = 100 € / m² - Equipements de proximité = 57,669903 €/ m² - Formation = 57,669903 €/ m² - Commerces = 140 € / m²
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	78 615 660,00 €
Montant des recettes retenues :	19 859 112,91 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**58 756 547,09 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	2,25%
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**17,25%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**10 135 504,37 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	82 756 000,00 €	montant TTC :	- €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	7 973 038,00 €		
	EPCI :	44 788 344,72 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	19 859 112,91 €		
	ANRU :	10 135 504,37 €		
	Total des co-financements :	82 756 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Logements
Ilots Foncière Logement
Equipements publics
Artisanat / tertiaires
Formation
Espaces publics

Av. du 8 Mai 1945
Promenade Lénine
Av. D'Orcha
Rue Jean Lesire
Grand Bois
Mont Piat
Malval
Rue de Lamne

7 247 m²
8 795 m²
2 115 m²
1 523 m²
2 374 m²
18 953 m²
1 343 m²
7 486 m²
9 411 m²
4 432 m²
1 737 m²
3 753 m²
3 526 m²
4 497 m²
2 121 m²
3 456 m²
4 917 m²
6 792 m²
4 502 m²
17 842 m²
3 141 m²
677 m²
2 106 m²
2 409 m²
2 688 m²
4 913 m²
2 378 m²
10 250 m²
6 010 m²
1 872 m²
592 m²
5 342 m²
7 430 m²
1 322 m²
6 297 m²
3 780 m²
3 564 m²
7 717 m²
1 672 m²

Primaire Angelica Courcelles
Maternelle Angelica Courcelles
Maternelle Jean Vilar
Primaire Jean Vilar
Piscine Jean Gelet
Maternelle Andrée Vichot
Salle Victor Jara
Groupe scolaire René Beauverie
Mosquée

Ilot à définir en lien avec la constructibilité identifiée

	Périmètre total ZAC Emprise Foncière (m²)	Périmètre total ZAC (%)
Logements	56 478	13
Action logement	13 866	3
Equipements publics	13 846	3
Artisanat/tertiaire	44 119	10
Formation	6 010	2
Espaces publics (voiries, cheminements piéton, places, parcs, jardins)	127 278	30
Autres	164 089	39
TOTAL FONCIER	**425 686**	**100%**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
EST METROPOLE HABITAT	Résidence MALVAL, 191 logements, BBC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
0028-G1	808-6069018-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Réhabilitation énergétique d'un bâtiment de 191 logements.
> Travaux d'économie d'énergie
- Mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur
- Isolation des vides-sanitaires
- Isolation des acrotères en toiture
- Remplacement du système de VMC par un système Hygro B
- Mise en place de pompes à débit variable en sous-station de chauffage
- Calorifugeage du réseau d'Eau Chaude Sanitaire
> Travaux de sécurité
- Mise en sécurité électrique des logements
> Travaux d'amélioration du confort des logements
- Rénovation de l'ensemble des cuisines
- Remplacement des portes palières
- Mise en place de persiennes coulissantes sur les balcons>Travaux d'amélioration des parties communes
- Remplacement de l'éclairage des parties communes avec un système LED
- Réduction de la taille des halls et rénovation complète (boites-aux-lettres, sols, murs, plafond)
- Remplacement des portes d'entrées

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 6, chemin de Malval. Parcelle AX 322.	Quartier du Mas du Taureau
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	191
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	8	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Réhabilitation en 1989	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Présentation du projet en Conseil de Concertation Locative le 4 juin 2015, lequel a émis un avis favorable Présentation du projet en réunion plénière le 2 septembre 2015 devant les locataires Envoi d'un courrier individualisé présentant le projet et l'impact sur les loyers et invitant les locataires à donner leur avis sur le projet Le taux d'avis favorable au projet est de 88%
Evolution des typologies :	pas d'évolution	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret geste-verts
Programme de travaux :	> Travaux d'économie d'énergie > Travaux de sécurité > Travaux d'amélioration du confort des logements	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Les travaux d'économies d'énergie vont permettre une baisse des charges locatives. Les travaux d'isolations de la façade vont permettre une réduction des consommations d'énergie de 40% Néanmoins, la résidence étant raccordée au réseau de chaleur de la Ville de Vaulx-en-Velin où la part fixe des factures d'énergie représentent plus de 60% des dépenses, la baisse des provisions de charges de chauffage est estimé à -20%. La mise en place d'un éclairage LED dans les parties communes aura également un impact sur les dépenses d'électricité. Toutes dépenses confondues, la baisse des provisions de charges communes est évaluée a - 8%

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	05/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

démarage travaux dès le comité d'engagement de l'ANRU

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 538 822,60 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**507 764,52 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 672 886,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**- €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**507 764,52 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 672 886,00 €	montant TTC :	5 055 359,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 305 621,48 €		
	CDC :			
	EUROPE :	859 500,00 €		
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	507 764,52 €		
	Total des co-financements :	4 672 886,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 702 967,00 €		
	dont PRET CDC :	2 702 967,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	- €		

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
EST METROPOLE HABITAT	Résidence Grand Bois, 432 logements, BBC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-33-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Est Métropole Habitat a engagé, dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, un projet innovant de réhabilitation Energie Sprong sur des résidences acquises auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat en 2015 et 2016. Les résidences Noirettes 2, Noirettes 3 et Grand Bois représentent ainsi un total de 988 logements et sont situées dans un quartier en plein renouvellement urbain.

Le Programme de travaux prévoit une rénovation énergétique forte (certification Bâtiment Energie Environnement et label BBC Rénovation) : isolation des façades par l'exterieur, des toitures terrasse, des vides sanitaires, ainsi qu'une révision des menuiseries (remplacement pour les plus déteriorées et les moins efficaces) et une rénovation de la VMC.
Afin de doter les logements des atouts du neuf, les balcons seront triplés, passant de 3 à 9 m². EMH a réalisé un sondage à ce sujet ; il montre que 92% des locataires sont d'accord pour payer en moyenne 8,2€ de plus par mois afin de disposer de cet agrément.

En complément de la rénovation énergétique, la réhabilitation interviendra également sur les thématiques d'adaptation des logements et bâtiments au vieillissement, la sécurité électrique, ainsi que sur l'embellissement des logements. La définition d'un bouquet de travaux par logement sera en effet développée en phase études en concertation avec les habitants.

Au delà du programme technique, la réhabilitation sera l'occasion d'une fragmentation et d'une différenciation visuelle importante, afin de redonner une identité propre à chaque bâtiment, voire à chaque allée, et permettre une appropriation du site à échelle humaine pour ses habitants

Enfin, l'innovation technique est au coeur du projet de réhabilitation. L'isolation des façades sera en effet développée à l'aide de panneaux modulaires préfabriqués en usine. Outre les interêts technologiques, cette innovation apportera deux avantages directs aux habitants :
- en phase études : l'utilisation de la maquette numérique permettra de démocratiser les ateliers de concertation et de faciliter la participation des habitants
- en phase chantier : l'intervention sur site sera réduite et génératrice de moins de nuisances, en particulier sonores. L'industrialisation permettra un chantier de 12 mois, au lieu de 18 mois pour des travaux classiques.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 à 5, chemin du Grand Bois. Parcelle AX 107.	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	432
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+10 à R+15	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Inconnu (patrimoine racheté à un autre bailleur)	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	- Cafés rencontres en pied d'immeuble - Réunions publiques - Ateliers de conception participative
Evolution des typologies :	Typologies actuelles conservées (réhabilitation en site occupé)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret gestes verts après travaux

Programme de travaux :	- Isolation de l'enveloppe (façades, toiture, plancher bas) - Révision des menuiseries (10% de remplacement pour les menuiseries non étanches à l'air) - Rénovation de la VMC (extracteurs, conduits, bouches) - Adaptation au vieillissement : remplacement des baignoires par des douches dans 10% des logements, mise en accessibilité des allées non accessibles - Mise en sécurité électrique des logements + ajout de prises dans les cuisines - Bouquet de travaux à la carte (1 500 € HT par logement)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Chauffage collectif sur réseau de chaleur urbain, impact faible sur le montant des charges (part abonnement importante)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	05/11/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**4 360 264,94 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**872 052,99 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 953 569,13 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**4 500 088,49 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**5 372 141,48 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 953 569,13 €	montant TTC :	9 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	912 574,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	205 000,00 €		
	BAILLEUR :	6 963 942,14 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	872 052,99 €		
	Total des co-financements :	8 953 569,13 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 619 373,01 €		
	dont PRET CDC :	2 119 284,52 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 500 088,49 €		

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
EST METROPOLE HABITAT	Résidence Noirettes 2, 324 logements, BBC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-33-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Est Métropole Habitat a engagé, dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, un projet innovant de réhabilitation Energie Sprong sur des résidences acquises auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat en 2015 et 2016. Les résidences Noirettes 2, Noirettes 3 et Grand Bois représentent ainsi un total de 988 logements et sont situées dans un quartier en plein renouvellement urbain.

Le Programme de travaux prévoit une rénovation énergétique forte (certification Bâtiment Energie Environnement et label BBC Rénovation) : isolation des façades par l'exterieur, des toitures terrasse, des vides sanitaires, ainsi qu'une révision des menuiseries (remplacement pour les plus déteriorées et les moins efficaces) et une rénovation de la VMC.
Afin de doter les logements des atouts du neuf, les balcons seront triplés, passant de 3 à 9 m². EMH a réalisé un sondage à ce sujet ; il montre que 92% des locataires sont d'accord pour payer en moyenne 8,2€ de plus par mois afin de disposer de cet agrément.

En complément de la rénovation énergétique, la réhabilitation interviendra également sur les thématiques d'adaptation des logements et bâtiments au vieillissement, la sécurité électrique, ainsi que sur l'embellissement des logements. La définition d'un bouquet de travaux par logement sera en effet développée en phase études en concertation avec les habitants.

Au delà du programme technique, la réhabilitation sera l'occasion d'une fragmentation et d'une différenciation visuelle importante, afin de redonner une identité propre à chaque bâtiment, voire à chaque allée, et permettre une appropriation du site à échelle humaine pour ses habitants

Enfin, l'innovation technique est au coeur du projet de réhabilitation. L'isolation des façades sera en effet développée à l'aide de panneaux modulaires préfabriqués en usine. Outre les interêts technologiques, cette innovation apportera deux avantages directs aux habitants :
- en phase études : l'utilisation de la maquette numérique permettra de démocratiser les ateliers de concertation et de faciliter la participation des habitants
- en phase chantier : l'intervention sur site sera réduite et génératrice de moins de nuisances, en particulier sonores. L'industrialisation permettra un chantier de 12 mois, au lieu de 18 mois pour des travaux classiques.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 au 19, chemin de la Ferme. Parcelles AV 472 et AV 359.	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	324
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+10	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Inconnu (patrimoine racheté à un autre bailleur)	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	- Cafés rencontres en pied d'immeuble - Réunions publiques - Ateliers de conception participative
Evolution des typologies :	Typologies actuelles conservées (réhabilitation en site occupé)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret gestes verts après travaux

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Programme de travaux :	- Isolation de l'enveloppe (façades, toiture, plancher bas) - Révision des menuiseries (10% de remplacement pour les menuiseries non étanches à l'air) - Rénovation de la VMC (extracteurs, conduits, bouches) - Adaptation au vieillissement : remplacement des baignoires par des douches dans 10% des logements, mise en accessibilité des allées non accessibles - Mise en sécurité électrique des logements + ajout de prises dans les cuisines - Bouquet de travaux à la carte (1 500 € HT par logement)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Chauffage collectif sur réseau de chaleur urbain, impact faible sur le montant des charges (part abonnement importante)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	21/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	SUBVENTION ANRU	
Assiette subventionnable :		**3 244 225,92 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**648 845,18 €**
	PRÊT BONIFIE	
Total coûts de l'opération :		6 798 830,46 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**3 430 453,10 €**
	MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU	
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**4 079 298,28 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 798 830,46 €	montant TTC :	7 400 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	798 502,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	155 000,00 €		
	BAILLEUR :	5 196 483,28 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	648 845,18 €		
	Total des co-financements :	6 798 830,46 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 805 653,10 €		
	dont PRET CDC :	1 375 200,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 430 453,10 €		

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
EST METROPOLE HABITAT	Résidence Noirettes 3, 232 logements, BBC
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-33-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Est Métropole Habitat a engagé, dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin, un projet innovant de réhabilitation Energie Sprong sur des résidences acquises auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat en 2015 et 2016. Les résidences Noirettes 2, Noirettes 3 et Grand Bois représentent ainsi un total de 988 logements et sont situées dans un quartier en plein renouvellement urbain.

Le Programme de travaux prévoit une rénovation énergétique forte (certification Bâtiment Energie Environnement et label BBC Rénovation) : isolation des façades par l'exterieur, des toitures terrasse, des vides sanitaires, ainsi qu'une révision des menuiseries (remplacement pour les plus déteriorées et les moins efficaces) et une rénovation de la VMC.
Afin de doter les logements des atouts du neuf, les balcons seront triplés, passant de 3 à 9 m². EMH a réalisé un sondage à ce sujet ; il montre que 92% des locataires sont d'accord pour payer en moyenne 8,2€ de plus par mois afin de disposer de cet agrément.

En complément de la rénovation énergétique, la réhabilitation interviendra également sur les thématiques d'adaptation des logements et bâtiments au vieillissement, la sécurité électrique, ainsi que sur l'embellissement des logements. La définition d'un bouquet de travaux par logement sera en effet développée en phase études en concertation avec les habitants.

Au delà du programme technique, la réhabilitation sera l'occasion d'une fragmentation et d'une différenciation visuelle importante, afin de redonner une identité propre à chaque bâtiment, voire à chaque allée, et permettre une appropriation du site à échelle humaine pour ses habitants

Enfin, l'innovation technique est au coeur du projet de réhabilitation. L'isolation des façades sera en effet développée à l'aide de panneaux modulaires préfabriqués en usine. Outre les interêts technologiques, cette innovation apportera deux avantages directs aux habitants :
- en phase études : l'utilisation de la maquette numérique permettra de démocratiser les ateliers de concertation et de faciliter la participation des habitants
- en phase chantier : l'intervention sur site sera réduite et génératrice de moins de nuisances, en particulier sonores. L'industrialisation permettra un chantier de 12 mois, au lieu de 18 mois pour des travaux classiques.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
20 au 22, chemin de la Ferme, 1, chemin de la Grange , 1 et 2, chemin du Puits. Parcelles AV 352 et AV 353.	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	232
Nombre de bâtiments :	3		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+10	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Inconnu (patrimoine racheté à un autre bailleur)	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	- Cafés rencontres en pied d'immeuble - Réunions publiques - Ateliers de conception participative
Evolution des typologies :	Typologies actuelles conservées (réhabilitation en site occupé)	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Livret gestes verts après travaux

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Programme de travaux :	- Isolation de l'enveloppe (façades, toiture, plancher bas) - Révision des menuiseries (10% de remplacement pour les menuiseries non étanches à l'air) - Rénovation de la VMC (extracteurs, conduits, bouches) - Adaptation au vieillissement : remplacement des baignoires par des douches dans 10% des logements, mise en accessibilité des allées non accessibles - Mise en sécurité électrique des logements + ajout de prises dans les cuisines - Bouquet de travaux à la carte (1 500 € HT par logement)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Chauffage collectif sur réseau de chaleur urbain, impact faible sur le montant des charges (part abonnement importante)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	21/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	SUBVENTION ANRU	
Assiette subventionnable :		**3 741 514,39 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**748 302,88 €**
	PRÊT BONIFIE	
Total coûts de l'opération :		6 250 816,89 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**3 002 187,25 €**
	MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU	
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 750 490,13 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 250 816,89 €	montant TTC :	6 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	570 359,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	140 000,00 €		
	BAILLEUR :	4 792 155,01 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	748 302,88 €		
	Total des co-financements :	6 250 816,89 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 527 338,25 €		
	dont PRET CDC :	1 525 151,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 002 187,25 €		

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Vernay Verchères - 145 logements - 12 chemin Debussy et 7 à 15 chemin Berlioz - Label HPE 2009
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-33-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Cette opération de requalification s'inscrit dans la continuité du projet de rénovation urbaine engagé dans le cadre du PNRU, et dans la volonté de ne pas opposer les locataires actuels de la résidence aux nouveaux habitants installés dans les résidences neuves de l'entrée de quartier. Les partenaires s'étaient engagés à prendre en charge l'opération de requalification dans le NPNRU, Dynacité a de ce fait réalisé les premières tranches de travaux sur fonds propres. La réhabilitation de l'enveloppe des 11 bâtiments composant la résidence Verchères et l'amélioration des parties communes ont été réalisées en 2014. Du fait de l'urgence d'intervenir dans certains logements en parties privatives (importants problèmes d'humidité combinés avec la présence d'amiante dans les cloisons), 19 logements ont également été totalement requalifiés en amont du Comité d'engagement de l'ANRU du protocole de préfiguration métropolitain. Ces premières interventions en parties privatives ont pu être réalisées grâce à la mise en place d'une MOUS relogement. La poursuite des travaux sur 145 logements a été retenue par le comité d'engagement de l'ANRU du 7 janvier 2016, dans le cadre d'une opération d'investissement d'urgence. La mise en oeuvre des travaux de requalification complète des parties privatives (isolation par l'intérieur, réfection des pièces humides et des sols, murs et plafonds de l'ensemble des pièces, mise en conformité électrique et gaz) et la présence d'amiante dans les cloisons nécessite la vacance complète des logements.
La phase de travaux engagée dans le protocole concerne les logements situés chemin Claude Debussy, ainsi que 6 logements situés chemin Hector Berlioz. Les 145 logements concernés par la présente opération sont situés chemin Hector Berlioz, plus deux logements sis chemin Claude Debussy non financés dans le protocole. L'ensemble de la résidence sera ainsi requalifiée, menant à son terme la reconquête engagée par les partenaires dès 2012, grâce aux opérations de résidentialisation et aux travaux anticipés par Dynacité sur son patrimoine.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Bâtiments 12 chemin Claude Debussy et 7,9,11,13 et 15 chemin Hector Berlioz - Références cadastrales Section BE n° 479 et 503	Le périmètre de l'opération est celui de la résidence dans son ensemble, dont la requalification est réalisée en deux phases : l'une concernant 145 logements, financée dans le protocole de préfiguration, l'autre de 145 logements dans le cadre de la future convention pluriannuelle. Document graphique annexé présentant la résidence avant et après travaux sur l'enveloppe en 2014 et travaux anticipés en parties privatives.
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	145
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :	R+4 à R+10	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label HPE Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	Un plan de concertation et de communication a été formalisé et présenté aux habitants et aux partenaires le 12 décembre 2018, retenant les codes de l'hôtellerie, les résidents étant tous amenés à quitter leur logement, temporairement ou définitivement. La concertation avec les habitants a
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	Le quartier est doté depuis 4 ans d'un appartement pédagogique « Les €cos des Verchères » piloté par le chargé de développement social Dynacité référent sur le territoire Rhône-Métropole. Ce référent a en charge les animations des modules de sensibilisation
Programme de travaux :	Requalification complète des parties privatives, les travaux sur enveloppe ayant été anticipés sur fonds propres et réalisés en 2014 : réfection complète des pièces humides (murs, sols et plafonds, équipements sanitaires), réfection complète des pièces sèches (murs	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 555 787,11 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		0,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**10,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**355 578,71 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		5 087 800,92 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 697 101,84 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 052 680,55 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 087 800,92 €	montant TTC :	5 596 581,01 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 732 222,21 €		
	CDC :	- €		
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :			
	ANRU :	355 578,71 €		
	Total des co-financements :	5 087 800,92 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 564 325,21 €		
	dont PRET CDC :	1 867 223,37 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	2 697 101,84 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT-OPH	Bâtiments C C' D E F G av. Jean Moulin - 189 logements niveau BBC rénovation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-33-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La création de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) constitue une étape majeure dans le processus de revitalisation du quartier puisqu'elle permettra de mener à bien des opérations ayant un impact fort sur la composition urbaine du quartier et son insertion dans la ville avec notamment :
- l'affirmation d'une ligne forte de transports en commun (C3),
- la création d'une nouvelle voirie de desserte structurante, afin de désenclaver et d'irriguer le quartier,
- l'aménagement d'espaces publics de qualité accompagnant la restructuration des équipements publics (groupe scolaire) et favorisant les circulations douces,
- la procédure d'acquisition et démolition/reconstruction du centre commercial avec une procédure de DUP compte tenu du contexte inhérent à cet équipement, …
- la diversification des produits d'habitation afin de trouver une véritable mixité social/privé.

Le périmètre de la ZAC n'inclut pas les parcelles des bâtiments de logements sociaux de GrandLyon Habitat, et pour éviter un décrochage de ce patrimoine qui présente des signes de vétusté et des besoins forts en réhabilitation énergétique notamment, Grand Lyon habitat et ses partenaires confirment leur volonté de construire un projet de renouvellement urbain dans la continuité des réalisations de la ZAC, en particulier sur le secteur Est du quartier. Le projet comprend:
- la démolition des bâtiments H et I pour permettre la mutation du centre social et sa visibilité
- la démolition des bâtiments J et M , de la chaufferie, des garages et du centre technique municipal
- la construction de plusieurs ilots avec un épanelage varié des produits logements en locatif libre ou en accession à la propriété
- la réhabilitation du patrimoine Grand Lyon habitat CC'DEFG d'une part puis K et L d'autre part
- le renforcement de la trame viaire existante, création de cheminements modes doux
- le nouveau parvis pour le cinéma les Amphis et ouverture du parc.

Ce projet s'inscrit dans un contexte global de transformation urbaine de qualité en lien avec le developpement dans le reste de la Ville (Mas du Taureau en particulier). A la construction, les typologies présentent à la Grappinière étaient réparties de façon homogène entre les T2, T3, T4 et T5 (25% chacun). Grand Lyon habitat a réalisé plusieures interventions importantes sur ce patrimoine pour mieux correspondre aux standards actuels. Ainsi il y a eu un déclassement des typologies, ce qui explique la sur représentation des T2 et T3 aujourd'hui (38% de T2, ; 32% de T3 ; 24% de T4 ; 6% de T5 et plus). Cela permet d'offrir une plus grande variété de surface par type. La granulométrie actuelle est cohérente par rapport à la demande de logement sur ce site et par l'absence d'ascenseurs.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Batiments CC'DEFG la grappinière 69120 vaulx en Velin Parcelles AV 433 et AV 431	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	189
Nombre de bâtiments :	6		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Année 2002 pour un montant de 8500 € par logement	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	programme travaillé et validé par étapes avec le comité de locataires ; respect de la charte de concertation locative de GrandLyon Habitat
Evolution des typologies :	pas d'évolution	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	mission de la MOS sur ce sujet

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Programme de travaux :	ENVELOPPE: - Isolation des façades par l'extérieur - Traitement des ponts thermiques - Flocage des planchers bas - Remplacement des menuiseries des cages d'escaliers - Installation de volets roulants (option : électrique) EQUIPEMENTS TECHNIQUES COMMUNS : - Système de ventilation : amélioration - Mise en place d'un système de production d'eau chaude sanitaire : en cours de définition LOGEMENT: - Rénovation complète des pièces humides, équipements, revêtements (du sol au plafond) et électricité - Remplacement des sols abimés des pièces sèches - Mise en sécurité électrique des logements et parties communes - Révision des portes palières et détalonnage portes de distribution - Nettoyage des gaines gaz et suppression des raccords /piquages plomb sur colonnes montantes - Dépose et remplacement des portes de garages	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le choix du système ECS n'est pas encore effectué: à l'issue et selon la solution retenue (individuelle ou collective), le montant des charges pourra être communiqué. Il est possible qu'il varie (notamment à la hausse) puisque le périmètre ne sera pas forcément le même avant et après travaux.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

la date de validation du projet à l'issue de la concertation locative n'est pas la même que celle de l'ordre de service de démarrage des travaux qui est délivrée plus tard.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**6 483 890,30 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**1 296 778,06 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		8 373 890,30 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**2 135 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**3 431 778,06 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 373 890,30 €	montant TTC :	9 083 279,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	850 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 226 612,24 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 296 778,06 €		
	Total des co-financements :	8 373 890,30 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	2 135 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	2 135 000,00 €		

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT-OPH	Bâtiments K et L - av. Jean Moulin - 96 logements niveau BBC rénovation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-33-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La création de la ZAC de la Grappinière (ANRU 1) constitue une étape majeure dans le processus de revitalisation du quartier puisqu'elle permettra de mener à bien des opérations ayant un impact fort sur la composition urbaine du quartier et son insertion dans la ville avec notamment :
- l'affirmation d'une ligne forte de transports en commun (C3),
- la création d'une nouvelle voirie de desserte structurante, afin de désenclaver et d'irriguer le quartier,
- l'aménagement d'espaces publics de qualité accompagnant la restructuration des équipements publics (groupe scolaire) et favorisant les circulations douces,
- la procédure d'acquisition et démolition/reconstruction du centre commercial avec une procédure de DUP compte tenu du contexte inhérent à cet équipement, …
- la diversification des produits d'habitation afin de trouver une véritable mixité social/privé.

Le périmètre de la ZAC n'inclut pas les parcelles des bâtiments de logements sociaux de GrandLyon Habitat, et pour éviter un décrochage de ce patrimoine qui présente des signes de vétusté et des besoins forts en réhabilitation énergétique notamment, Grand Lyon habitat et ses partenaires confirment leur volonté de construire un projet de renouvellement urbain dans la continuité des réalisations de la ZAC, en particulier sur le secteur Est du quartier.
Le projet urbain comprend :
- démolition des bâtiments H et I pour permettre la mutation du centre social et sa visibilité
- démolition des bâtiments J et M , de la chaufferie, des garages et du centre technique municipal
- construction de plusieurs ilots avec un épanelage varié des produits logements en locatif libre ou en accession à la propriété
- réhabilitation du patrimoine Grand Lyon habitat CC'DEFG d'une part puis K et L d'autre part
- Renforcement de la trame viaire existante, création de cheminements modes doux
- nouveau parvis pour le cinéma les Amphis et ouverture du parc.

Ce projet s'inscrit dans un contexte global de transformation urbaine de qualité en lien avec le developpement dans le reste de la Ville (Mas du Taureau en particulier).

A la construction, les typologies présentent à la Grappinière étaient réparties de façon homogène entre les T2, T3, T4 et T5 (25% chacun).
Grand Lyon habitat a réalisé plusieures interventions importantes sur ce patrimoine pour mieux correspondre aux standards actuels.
Ainsi il y a eu un déclassement des typologies, ce qui explique la sur représentation des T2 et T3 aujourd'hui (38% de T2, ; 32% de T3 ; 24% de T4 ; 6% de T5 et plus). Cela permet d'offrir une plus grande variété de surface par type. La granulométrie actuelle est cohérente par rapport à la demande de logement sur ce site et par l'absence d'ascenseurs.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Batiments K et L la grappinière 69120 vaulx en Velin Parcelle AV 393	
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	96
Nombre de bâtiments :	2		
Nombre d'étages par bâtiment :	4	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	Année 2002 pour un montant de 8500 € par logement	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	programme travaillé et validé par étapes avec le comité de locataires ; respect de la charte de concertation locative de GrandLyon Habitat
Evolution des typologies :	pas d'évolution	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	mission de la MOS sur ce sujet

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Programme de travaux :	ENVELOPPE: - Isolation des façades par l'extérieur - Traitement des ponts thermiques - Flocage des planchers bas - Remplacement des menuiseries des cages d'escaliers - Installation de volets roulants (option : électrique) EQUIPEMENTS TECHNIQUES COMMUNS : - Système de ventilation : amélioration - Mise en place d'un système de production d'eau chaude sanitaire : en cours de définition LOGEMENT: - Rénovation complète des pièces humides (WC cuisine et salle de bains) équipements, revêtements (du sol au plafond) et électricité - Remplacement des sols abimés des pièces sèches - Mise en sécurité électrique des logements et parties communes - Révision des portes palières et détalonnage portes de distribution - Nettoyage des gaines gaz et suppression des raccords /piquages plomb sur colonnes montantes - Dépose et remplacement des portes de garages	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	Le choix du système ECS n'est pas encore effectué: à l'issue et selon la solution retenue (individuelle ou collective), le montant des charges pourra être communiqué. Il est possible qu'il varie (notamment à la hausse) puisque le périmètre ne sera pas forcément le même avant et après travaux.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

la date de validation du projet à l'issue de la concertation locative n'est pas la même que celle de l'ordre de service de démarrage des travaux qui est délivrée plus tard.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**3 227 097,60 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**645 419,52 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		4 187 097,60 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 090 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 735 419,52 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 187 097,60 €	montant TTC :	4 539 883,10 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	432 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	3 109 678,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	645 419,52 €		
	Total des co-financements :	4 187 097,60 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 090 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	1 090 000,00 €		

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
GRANDLYON HABITAT-OPH	Bâtiments K et L (LLS) - La Grappinière
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-34-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le projet de résidentialisation des bâtiments K et L complète les actions de réhabilitation du patrimoine conservé sur le site, notamment de ces 2 immeubles qui présentent un intéret dans leur forme urbaine, leur composition et leur positionnement au coeur d'une zone complètement redessinée (démolition d'immeubles autour, extension et restructuration du centre social, reprise de voiries et ouverture du secteur sur le reste du quartier). Cette résidentialisation permet d'accompagner la réhabilitation de ces 2 immeubles qui seront traités à la fin de la convention Anru. Enfin, cette résidentialisation participe à améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de la résidence, en traitant les abords du bâtiment (limites public / privé, gestion des accès piétons et automobiles ; espaces verts ; traitement des sols…). Une attention particulière sera portée sur le choix des essences végétales et des matériaux en regard de l'esthétique, de la pérennité, des coûts limités d'entretien/gestion.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Bâtiments K et L la Grappinière 69120 Vaulx en Velin Parcelle AV 393	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Traitement des abords du bâtiment (limites public / privé, gestion des accès piétons et automobiles ; espaces verts ; traitement des sols…)
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	96		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	Espace composé pour chacun des bâtiments : d'un espace vert d'un linéaire de stationnement et d'une voirie de desserte permettant d'acceder aux boxes en pied d'immeubles. La résidentialisation va consister à redécouper les espaces en fonction de ce qui se émergera dans ce secteur suite aux démolitions et futures recompositions d'ilôts. La question des accès aux résidences (limite public privé) sera traitée.		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Opération concomittante à la réhabilitation des bâtiments K et L. Opération à construire en interaction avec les nouveaux aménagements publics (cheminement modes doux vers le parc Elsa Triolet par exemple)	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Concertation avec le comité de locataires aux différentes phases du projet.
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Travail en partenariat en amont avec le GPV et la Métropole.		

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Usage et modalités de gestion :	Gestion par GLH (propriété GLH)	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	L'objectif est de permettre une amélioration de l'environnement des résidences, sans incidence sur les coûts d'entretien et donc sur les charges de nos locataires. La mise en place de nouveaux équipements pourrait néanmoins avoir une incidence (contrôle d'accès par exemple). Leur validation se fera en concertation avec le comité de locataires.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**480 700,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**192 280,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 480 700,00 € montant TTC : 527 890,00 €

Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	
VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	288 420,00 €
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	192 280,00 €
Total des co-financements :	480 700,00 €

Dont prêts :	
TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SA HLM ALLIADE	Résidence les BARGES (LLS) - allée des Cerisiers
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
Résidentialisation LES BARGES	808-6069018-34-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La résidence les BARGES compte 180 logements situés allée des Cerisiers et allée des Platanes, à l'angle de l'avenue Charles de Gaulle et Paul Marcellin.
Proche de nombreuses nouvelles résidences, les espaces exterieurs des immeubles relèvent parfois de nombreux usages déviants. C'est pourquoi l'enjeu de cette résidentialisation est d'améliorer la sécurité des déplacements piétons et automobiles sur ces espaces et de rendre l'usage des espaces plus profitable pour tous.
Les grandes lignes du projet sont :
• Mise en place d'une circulation en sens unique
• La résidence sera fermée par des contrôles d'accès : clôtures et création d'un muret maçonné à l'angle nord est.
• Changement de l'éclairage actuellement situé sur les acrotères des immeubles, pour une implantation privilégiée sur les trottoirs et accès piétons.
• Gommage des lignes droites des voies de circulation au sein de la résidence qui favorisaient la vitesse et rétrécissement de la chaussée (3,30m).
• Création de cheminements piétons en coeur d'ilot.
• Création de 22 places de stationnement supplémentaires, soit une offre de 171 places de stationnements.
• Réalisation de plantations généreuses sur les trottoirs et dans l'espace central.
• Optimisation des points de collecte des ordures ménagères permettant un ramassage à l'intérieur de la résidence en seulement 2 points et 2 autres directement sur la rue Paul Marcellin.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Allée des Cerisiers	
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	180		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	non	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	Présentation et concertation des habitants sur le projet Information tout au long du déroulement Inauguration
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	non		
Usage et modalités de gestion :	sans	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Diminution des charges d'entretien courant et des consommations d'énergie liées à l'éclairage

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**2 415 000,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**966 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 220 000,00 €	montant TTC :	2 664 000,00 €	
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :				
	EPCI :				
	DEPARTEMENT :				
	REGION :				
	BAILLEUR :	1 254 000,00 €			
	CDC :				
	EUROPE :				
	ANAH :				
	AUTRE :				
	ANRU :	966 000,00 €			
	Total des co-financements :	2 220 000,00 €			
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €			
	dont PRET CDC :				
	dont PRET BONIFIE AL :				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
EST METROPOLE HABITAT	Résidence des Noirettes (LLS) - chemin de la Ferme, de la Grande et du Puits
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-34-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Déjà propriétaire de Noirettes 1, Est Métropole Habitat a acquis les résidences Noirettes 2 et Noirettes 3 en 2015 et 2016 auprès de Lyon Métropole Habitat et de Grand Lyon Habitat, dans le but d'y mener un projet complet de requalification, associant une réhabilitation innovante et une résidentialisation ambitieuse.
Les résidences des Noirettes sont positionnées dans un secteur de fort renouvellement urbain, qui comprend en particulier la démolition de 1 250 logements dans le périmètre de la ZAC du Mas du Taureau.
Cette démolition implique une importante phase de transition. Au sein de la ZAC, les premières consultations de promoteurs pour constructions neuves sont prévues en 2021, pour des livraisons à partir de 2023.
Il convient de donner, dès 2020, le signal rapide du renouveau du Mas du Taureau et de conférer une attractivité aux programmes immobiliers qui seront en vente.
Les FAT requalification de Noirettes 2 et 3 décrivent les qualités intrinsèques de surface et de typologie des logements et la qualité du programme de réhabilitation Energie sprong qui y sera déployé.
La résidentialisation permettra d'articuler les travaux de la ZAC et ceux sur les espaces extérieurs des Noirettes.
La ZAC créera une continuité du réseau piéton et transports en commun entre le Mas du Taureau et Grapinnière. Elle déploiera aussi une nouvelle rue, desservant les immeubles des Noirettes et permettant de réorganiser l'ensemble des espaces selon cette nouvelle colonne vertébrale.
Afin d'assurer la continuité des aménagements entre la nouvelle voirie à créer par la Métropole et les réhabilitations des immeubles, Est Métropole Habitat interviendra sur les espaces extérieurs des Noirettes par trois leviers :
- démolition des anciens parkings sur dalles. Les trois dalles aujourd'hui présentes sont fortement dégradées - une passerelle d'accès à une dalle s'est effondrée mi juin 2018, n'entrainant que des dégâts matériels. La résidentialisation prévoit la démolition totale de ces ouvrages et la reconstitution du stationnement. L'offre sera optimisée et diversifiée : les 725 futures places seront contituées de places de parking, de places en poche de stationnement et de places sur voirie. L'offre sera ainsi reconstituée, à hauteur de 0,86 place/logement.
- reprise des réseaux souterrains passant sous la future voirie publique et définition de nouvelles circulations pour les piétons et les services de secours,
- aménagement d'ensembles résidentiels végétalisés et dotés d'aires de jeux et de détente correspondant aux attentes exprimées par les habitants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1 au 22, chemin de la Ferme, 1, chemin de la Grange , 1 et 2, chemin du Puits. Parcelles AV 348, 349, 352 à 356, 359 à 363, 365, 367, 369, 370, 374, 377, 378, 456, 457, 459 à 467,	Périmètre en forme de triangle délimité : - au sud-ouest par les rues Louis Michoy et Frères Bertrand, - au nord par l'arrière des entrepôts industriels et des pavillons desservis par l'avenue du 8 mai 1945, - à l'est par le collège Henri Barbusse. Voir extrait du cadastre en annexe.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	Les nouvelles surfaces de stationnement seront desservies depuis la future voirie de la Métropole. La résidentialisation valorisera les espaces actuellement bien appropriés et clarifiera les circulations. L'implantation des végétaux favorisera la délimitation de résidences tout en conservant l'ouverture piétonne du quartier. Les travaux inclueront néanmoins des dispositifs pour bloquer les accès de véhicules particuliers jusqu'au pied des immeubles.
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	805		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	Intervention postérieure à la réhabilitation des immeubles de Noirettes I (1-5, chemin de la ferme) effectuée en 2014 et à la réhabilitation de Noirettes II et III qui aura lieu de fin 2018 à 2020	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	En Conseil consultatif locataires, échange avec les associations afin de définir ensemble les modalités de concertation et de participation des habitants les plus adaptées au quartier des Noirettes. EMH proposera notamment :

Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	Intervention postérieures aux réhabilitations et concomittante avec la création de voirie qui sera effectuée par la Métropole		- des Cafés rencontres en pied d'immeuble permettant d'échanger sur le programme de travaux en phase esquisse, - des temps festifs pour animer les espaces majeurs de la résidentialisation, avec animations et mobilier temporaire.
Usage et modalités de gestion :	Fonctionnement des nouveaux parkings avec numérotation des emplacements et contrôle d'accés, sécurité des circulations des piétons et services de secours par des barrières pompiers, expertise des usages des jeux et espaces verts un an après leur livraison et adaptations si nécessaire	Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	Après travaux, diminution des charges du fait de la création de nouveaux espaces de stationnement et de la clarification des circulations extérieures : moins de dégradation des parkings, d'encombrants et de véhicules épaves. Légère augmentation des charges liée à l'entretien des portails automatiques donnant accès aux nouveaux garages.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**6 957 500,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**2 783 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 7 046 500,00 € montant TTC : 8 455 800,00 €

Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	
VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	4 263 500,00 €
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	2 783 000,00 €
Total des co-financements :	7 046 500,00 €

Dont prêts :	
TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Médiathèque Maison de quartier Mas du Taureau
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-37-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

La ville de Vaulx-en-Velin a engagé la construction d'une médiathèque maison de quartier au coeur du quartier du mas du taureau. Ce bâtiment est construit en amont de la réalisation de la ZAC mas du taureau,dont le démarrage est prévu en 2021. Cet équipement hybride assurera les missions d'une médiathèque tête de réseau à l'échelle de la ville et d'une maison de quartier. Ce nouvel équipement d'un genre nouveau proposera des services, des ressources et des espaces dans le domaine de l'animation de la vie sociale et familiale, de la lecture publique, de l'éducation populaire, du numérique, de la vie associative, de l'économie sociale et solidaire et de la formation. C'est un lieu fédérateur autour de projets culturels et sociaux.

La Médiathèque/Maison de quartier, prenant la suite de l'actuelle bibliothèque Perec, tête de réseau à l'échelle de la ville en lien avec les bibliothèques de quartier, s'implantera au cœur de cette nouvelle centralité.

Equipement phare du projet urbain, il contribue à forger une nouvelle image d'une ville ouverte sur le monde, populaire, intelligente et porteuse d'initiatives innovantes participant au développement économique, culturel, éducatif et social au service des habitants.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
342p et 343p	Le projet de médiathèque maison de quartier s'inscrit dans le projet de la future Zac Mas du taureau, dont les travaux doivent débuter en 2021. Le projet architectural permet de s'adapter aux 2 temps de l'opération : avant la réalisation de la Zac, et après réalisation des voiries de la Zac.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	espaces de médiathèques pour enfants et adultes, salle de spectacle, studio de danse, studio d'enregistrement, ateliers de cuisine et bricolage, bureaux pour l'administration, espaces extérieurs ouverts au public	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Le projet prend en considération les futurs aménagements de la zac : parvis ouvert sur la future voie, face au parc urbain, accès technique en lien avec la future voie, clôture du site avec les futures parcelles avoisinantes
Public concerné par l'équipement :	Enfants, adolescents, adultes, associations.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Equipement municipal. Le mode de gestion n'est pas encore arrêté par la collectivité
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet d'établissement n'est pas encore abouti et se construira avec les partenaires dans les phases de préfiguration du projet. La Médiathèque maison de quartier constituera un pôle ressources innovant d'attraction et de rayonnement. Le programme du futur lieu s'appuie sur les orientations suivantes : créer un nouveau lieu de vie dans la Cité, avec un triple rayonnement à l'échelle du quartier, de la ville et de la métropole ; proposer des ressources nombreuses et diversifiées ; un lieu qui recrée du lien entre le savoir et le faire ; un espace ouvert à tous favorisant la participation, l'implication des habitants et des associations ; un projet ouvert sur la création artistique	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion dans le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux représentant un volume de 5251 heures.

Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 378,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	La médiathèque maison de quartier sera desservie par la ligne de trolleybus C 3 axe majeur de l'agglomération. Un parking souterrain de 45 places permet un stationnement aisé les jours de forte affluence (samedi, ou jour de spectacle)
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	La conception du programme s'est appuyée sur une large concertation auprès des habitants, des professionnels, des associations et des partenaires et elle se poursuivra pour la définition d'actions et de projets à la fois dans le cadre de la préfiguration et également au sein du futur équipement.
Localisation de l'équipement :	Cœur du quartier du mas du taureau, au centre de la future zAC	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Pour les parties de l'équipement soumises à la RT 2012, il est visé un objectif BEPOS (panneaux photovoltaïques en toiture).

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	20/07/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**14 573 352,29 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	47,09%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**47,09%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**6 862 591,59 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	14 795 217,91 €	montant TTC :	17 754 261,49 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 272 752,32 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	4 659 874,00 €		
	ANRU :	6 862 591,59 €		
	Total des co-financements :	14 795 217,91 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Équipement mutualisé Ville-Campus
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-37-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La ville de Vaulx-en-Velin en accord avec la Métropole, a la volonté d'appuyer le renouvellement urbain du site de la Grande Ile, qui comprend notamment les ZAC Hôtel de Ville et Mas du Taureau, sur l'opportunité que représente le campus. Le projet d'implantation d'un équipement mutualisé entre la commune et les établissements d'enseignements (ENSAL/ENTPE et les lycées) sur la ZAC Hôtel de Ville constitue un élément du continuum universitaire.
L'équipement mutualisé en projet sur la commune de Vaulx-en-Velin a pour ambition de favoriser les collaborations entre les acteurs du monde économique, de l'enseignement/formation et du développement social. C'est un équipement de proximité atypique et innovant puisqu'il propose d'accueillir et de déployer de nouvelles formes de collaborations (entreprises / écoles/ associations et collectivités) et a pour vocation d'agir sur l'inclusion sociale, l'attractivité du territoire, son image et son développement économique. Il est conçu comme un véritable outil de développement local pour mobiliser les acteurs économiques de proximité et contribuer à développer une offre de formation adaptée aux enjeux locaux (lien avec le futur campus des métiers et des qualifications).
C'est un lieu de rencontres et de croisements qui favorisera la progression des jeunes et leur montée en compétence et un lieu de diffusion du savoir où se confondent pratiques professionnelles, formations et échanges. Il contribuera à l'excellence et à la revalorisation du territoire.
Les objectifs du projet sont de :
- soutenir, par la formation et la professionnalisation, les politiques territoriales de développement économique et social
- faciliter l'insertion des jeunes par la formation et l'emploi et la mixité des publics (étudiants/ lycéens/ collégiens)
- proposer sur la ville une stratégie de développement du campus axée sur les bac+3/bac-3 et travailler sur le décrochage scolaire
- favoriser les partenariats économiques et pédagogiques en rapprochant les écoles et les entreprises

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ilot G4 ZAC Hôtel de Ville - parcelle BD364	
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Le pré-programme prévoit : - une salle de conférence de 400 places et locaux annexes (régie, …) - un hall suffisamment dimensionné (300 m²) pour des manifestations type colloque (espace restauration/ vestiaires) - un plateau (300 m²) modulable type "training center" - des salles de formation et de réunion (cours, colloques, évènements autour de l'emploi) - bureaux (gestionnaire du site, Campus des métiers, ...) et locaux logistiques - parking en sous sol	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Implantation dans la ZAC Hôtel de Ville (ilôt G4) à proximité du Campus (ENSAL/ ENTPE)
Public concerné par l'équipement :	Public jeune (lycéens, étudiants), adultes, acteurs du monde économique, de l'enseignement/ formation et du développement social.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Le mode de gestion n'est pas encore arrêté par la collectivité et les partenaires.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Le projet d'établissement n'est pas défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Des clauses d'insertion seront prévues dans le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	2 000,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Le futur équipement sera désservi par les transports en commun du centre ville. Le parking d'Alemebert en cours de réalisation dans le cadre des travaux de la ZAC Hôtel de ville est situé à proximité. De plus un parking en sous sol est envisagé pour cette opération sous réserve de la faisabilité technique et financière.

Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Ce projet d'équipement mutualisé Ville Campus sera co-construit avec les partenaires ENSAL/ ENTPE
Localisation de l'équipement :		Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	Une démarche environnementale forte visant l'objectif BEPOS est souhaitée pour ce projet

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**5 065 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**25,00%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 266 250,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 000 000,00 €	montant TTC :	6 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 233 750,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	1 500 000,00 €		
	ANRU :	1 266 250,00 €		
	Total des co-financements :	5 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Maison du Projet et de la Création
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-37-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La Maison du Projet et de la Création, qui permet de répondre aux éxigences de la loi Lamy, verra le jour au coeur du quartier du Mas du Taureau, sur un terrain laissé vacant par la démolition d'un foyer Adoma. Le choix du site, à proximité du pôle commercial du quartier et d'un marché très dynamique, permettra à l'équipement, transitoire, d'être identifié par tous les habitants et acteurs du projet, et de maintenir une présence publique au coeur d'un quartier en renouvellement pendant toute la durée du projet. Ce lieu sera dédié à la définition, la mise en oeuvre, et la communication du projet urbain, et sera également un lieu d'accueil et d'information pour tous (habitants, associations, entreprises, professionnels, commerçants...). L'idée, portée par la ville de Vaulx-en-Velin, est de mutualiser dans un même équipement la Maison du Projet et la Maison de la Création, pour créer des synergies.
La Maison de la Création aura pour objectifs de :
- regrouper les acteurs de la création d'activité (Adie, CCI, Positive Planet, Elycoop, RDE...) dans un lieu fédérateur -
rendre visible et lisible l'offre de service pour les porteurs de projets
- accompagner les entrepreneurs dans leur création et au-delà, durant les premières années d'activité afin de réduire le taux d'échec à 3 ans - -
regouper pour le public l'information concernant la création d'activité
- instaurer un lieu "totem" dédié à la création, en coeur de quartier, qui soit également vecteur de lien social -
faciliter la synergie entre tous les acteurs de la création, que ce soit l'accompagnement du porteur de projet, la formation à la création d'activité, les financements dédiés à la création
Ce lieu aura toute sa pertinence dans la ZAC du Mas du taureau qui bénéficiera à terme d'un réel dynamisme économique, grâce notamment à la construction de 25 000 m² de locaux d'activités

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Place Guy Mocquet - parcelle AV 308	La future Maison du projet et de la Création sera implantée à proximité de la place Guy Moquet au cœur du Mas du Taureau, sur le terrain laissé vacant après la démolition d'Adoma.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :	Le pré-programme de l'opération prévoit l'aménagement d'espaces bureaux, salle de réunion pour les équipes projets et d'espaces d'accueil/ exposition/ consultation suffisament dimmensionnés pour l'accueil des différents publics	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	Habitants, associations, porteurs de projets,	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Le mode de gestion n'est pas encore arrêté par la collectivité et les partenaires.
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Des clauses d'insertion seront prévues dans le marché de maîtrise d'œuvre et les marchés de travaux
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 800,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	La Maison du Projet et de la Création sera desservie par 4 lignes de bus dont la ligne de trolleybus C 3 axe majeur de l'agglomération. .
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	Cœur du quartier du mas du taureau, au centre de la future zac	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	sans objet

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	4 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**1 542 811,84 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	25,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**25,00%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**385 702,96 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 500 000,00 €	montant TTC :	1 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	664 297,04 €		
	EPCI :	450 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	385 702,96 €		
	Total des co-financements :	1 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Groupes Scolaires Vilar et Vienot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-37-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Les écoles Vilar et Vienot, situées de part et d'autres de l'avenue Maurice Thorez accueillent actuellement une école élémentaire et 2 écoles maternelles et un accueil de loisirs. L'éloignement des 2 groupes scolaires ne favorise pas les liens focntionnels et pédagogiques et ne permet pas d'optimiser leur fonctionnement. Le bâti datant de la construction de la ZUP, même s'il a été entretenu régulièrement et fait l'objet de rénovation partielle, est globalement très vétuste. Les récents diagnostics énergétiques que la ville a mené montre que ce groupe scolaire est un des équipements les plus énergivores.

Le projet urbain avec la ZAC du Mas du Taureau prévoit la création de 1300 nouveaux logements. L'évolution démographique attendue va générer le besoin de 13 classes supplémentaires dont une partie sur le GS Vilar. La totalité du territoire de la ville est en REP+ et nécessite de revoir l'aménagment des classes pour permettre le dédoublement des CP et CE1. Enfin, l'évolution notable du nombre d'enfants accueillis à la restauration scolaire ces 3 dernières années nécessite de revoir le dimensionnement des équipements existants.

La ville souhaite donc engager la restructuration complète de ce groupe scolaire pour regrouper toutes les écoles sur un même site avec la création d'extension pour les surfaces nécessaires et la réhabilitation complète et notamment énergétique du bâti existant. Ce projet sera mené conjointement avec le projet urbain.

En fonction du projet d'aménagement de la ZAC (non connu à ce jour), le bâtiment de l'école Vienot sera démoli ou réaménagé pour une autre utilisation (création d'un accueil de loisirs ou autre).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
École Jean Vilar : 5 Avenue Maurice Thorez - École maternelle Viennot : Rue Jean Lesire	École Jean Vilar : 5 Avenue Maurice Thorez - École maternelle Viennot : Rue Jean Lesire
Commune de réalisation	
Zone 2 : communes couronne du grand pôle d'Ile-de-France et métropoles d'Aix-Marseille-	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Groupe scolaire	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Le projet sera travaillé avec l'aménageur de la ZAC
Public concerné par l'équipement :	Enfants, parents et habitants du quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	6 500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun présents à proximité (desserte place Guy Mocquet) : 2 lignes de bus dont le trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération).
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	non définies à ce jour
Localisation de l'équipement :	ZAC quartier du mas du taureau	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	objectif BEPOS pour constructions neuves/ rénovation BBC pour bâti existant sans labellisation

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**15 256 800,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**7 628 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	15 000 000,00 €	montant TTC :	18 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	7 371 600,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	7 628 400,00 €		
	Total des co-financements :	15 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Restructuration Centre Social Georges Lévy
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-37-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le Centre social Lévy est situé au coeur du quartier de la Grappinière et est avec l'école, le seul équipement public de ce quartier. Il participe pleinement à la vie de ce quartier dont il a accompagné la mutation avec la réalisation de la ZAC de la Grappinière. Aujourd'hui, le bâtiment (900 m² environ et construit en 1981) devient vétuste et les aménagements successifs ne répondent plus aux attentes des habitants anciens et nouveaux en termes d'usage.

La Ville projette de réaliser une réhabilitation et une extension de cet équipement en lien avec le projet urbain qui permettra à terme :

- d'améliorer l'accueil du public avec des espaces de qualité et mieux adaptés
- de permettre le développement des activités du centre social avec de nouveaux locaux
- d'améliorer le patrimoine communal et notamment en termes de performances énergétiques.

Ce projet qui sera construit en concertation avec les habitants et les associations permettra de renforcer l'attractivité de cet équipement et le confort des usagers. Il sera mené en parallèle du projet urbain du quartier de la Grappinière et permettra d'accompagner la vie de ce quartier.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue André Werth	Le bâtiment est situé entre l'avenue Jean Moulin et la place André Bollier, au coeur du quartier de la Grappinière, concerné par un projet de renouvellement urbain
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Centre Social	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Insertion du projet en lien avec le projet urbain notamment pour les espaces extérieurs
Public concerné par l'équipement :	Habitants, enfants (centre aéré), associations	Modalités de gestion et de fonctionnement :	La gestion et le fonctionnement du centre social ne sont pas modifiées par le projet
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	900,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun desservant le quartier de la Grappinière mais éloigné du terminus de la ligne trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération lyonnaise)
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Les modalités de concertaion seront définies en lien avec le GPV et les représentants du conseil de quartier
Localisation de l'équipement :	Quartier de la Grappinière	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	sans objet

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**937 973,99 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**468 987,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	899 850,84 €	montant TTC :	1 079 821,01 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	430 863,84 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	468 987,00 €		
	Total des co-financements :	899 850,84 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Restructuration Groupe Scolaire Gagarine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-37-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le site du groupe scolaire Gagarine accueille actuellement une école élémentaire et 2 écoles maternelle (23 classes), un accueil de loisirs, un bâtiment regroupant des salles d'activités et un équipement petite enfance. Ce site est très étendu et présente des dysfonctionnement, notamment au niveau des traversées et liaisons piétonnes qu'il est difficile de gérer. Le bâti datant de la construction de la ZUP, même s'il a été entretenu régulièrement et fait l'objet de rénovation plus ou moins importante, est globalement vétuste. Les récents diagnostics énergétiques que la ville a mené montre que ce groupe scolaire est un des équipements les plus énergivores.
Le projet urbain avec la ZAC du Mas du Taureau va fortement impacter le site du groupe scolaire Gagarine et en particulier sur sa limite Est avec la volonté de développer de l'activité économique le long des rues d'Orcha et Montmousseau. En fonction du projet de l'aménageur de la ZAC (non connu à ce jour), deux, voire trois bâtiments devront être démolis et les surfaces reconstruites.
De plus, l'évolution démographique avec la création de 1400 nouveaux logements sur la ZAC du Mas du Taureau va générer le besoin de 13 classes supplémentaires dont une partie sur le GS Gagarine. La totalité du territoire de la ville est en REP+ et nécessite de revoir l'aménagment des classes pour permettre le dédoublement des CP et CE1. Enfin, l'évolution notable du nombre d'enfants accueillis à la restauration scolaire ces 3 dernières années nécessite de revoir le dimensionnement des équipements existants.
La ville souhaite donc engager la restructuration complète de ce groupe scolaire avec des démolitions, construction de nouveaux bâtiments, réhabilitation complète et notamment énergétique du bâti qui sera conservé, réaménagement des extérieurs. Ce projet sera mené conjointement avec le projet urbain.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
43 Rue Ernest Renan	Le site du groupe scolaire Gagarine présente un potentiel de développement urbain fort dans le cadre du projet de ZAC et notamment sur sa frange Est et pour les liaisons interquartiers
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	École Primaire	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Sera travaillé avec l'aménageur de la ZAC
Public concerné par l'équipement :	Enfants, parents et habitants du quartier	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	8 500,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun présents à proximité (desserte place Guy Mocquet) : 3 lignes de bus dont le trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération).
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	non définies à ce jour
Localisation de l'équipement :	ZAC quartier du mas du taureau	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	objectif BEPOS pour constructions neuves/ rénovation BBC pour bâti existant sans labellisation

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**15 256 800,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	43,30%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**43,30%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**6 606 194,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	15 000 000,00 €	montant TTC :	18 000 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	2 393 805,60 €		
	EPCI :	6 000 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	6 606 194,40 €		
	Total des co-financements :	15 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE VAULX EN VELIN	**Intitulé de l'opération** Équipement petite enfance
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)** 808-6069018-37-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Dans le cadre du projet de ZAC Mas du Taureau, la ville projette la rénovation du groupe scolaire Gagarine. Dans ce contexte, il est prévu la réalisation d'un équipement petite enfance sur ce site réaménagé.

Cet équipement permettra l'accueil d'enfants (environ 30 places) dans une structure dédiée à la petite enfance. Il permettra de palier au manque actuel de places en crèche sur la commune.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) L'équipement petite enfance sera implantée dans la ZAC mas du taureau, à proximité du groupe scolaire Gagarine.
Commune de réalisation 69-Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Crèche	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	Habitants de Vaulx-en-Velin.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	non défini à ce jour	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	marchés de travaux avec clause d'insertion professionnelle
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	400,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun présents sur le site : 4 lignes de bus dont le trolleybus C3 (axe majeur de l'agglomération).
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	ZAC quartier du mas du taureau	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	sans objet

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Assiette subventionnable :	**1 563 750,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**50,00%**

Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**781 875,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 500 000,00 €	montant TTC :	1 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	268 125,00 €		
	EPCI :	450 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	781 875,00 €		
	Total des co-financements :	1 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN	Requalification 10 locaux professionnels Verchères
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	808-6069018-38-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Partie prenante du projet de renouvellement du quartier des Verchères, en parfaite cohérence avec la requalification en cours des logements, celle réalisée sur les enveloppes des bâtiments et les espaces extérieurs en 2014, la rénovation et commercialisation de locaux professionnels en RDC de sa résidence des Verchères est portée par Dynacité et ses partenaires Ville et GPV depuis 2012. Ces 10 anciens logements, déconventionnés, vacants depuis plusieurs années, doivent faciliter après travaux lourds de mises aux normes, d'accessibilité et de rénovation, l'accueil de professions libérales, activités de services ou associatives, relevant pour certaines de l'économie sociale et solidaire. L'aménagement de ces locaux a été anticipé lors des travaux de résidentialisation conduits pendant le PNRU : 4 de ces locaux ont notamment aujourd'hui un accès piéton réalisé depuis 2014, en attente de la création de la porte d'accès extérieure. L'objectif est d'offrir des services de proximité aux habitants et d'accueillir des professions libérales (le médecin historique du quartier est parti à la retraite en 2017), favorisé par l'adressage le long de cheminements piétons et en RDC.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2,4,6,8,10 chemin Claude Debussy et 9 et 13 chemin Hector Berlioz	Document graphique annexé
Commune de réalisation	
69-Vaulx-en-Velin	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Quartier de rattachement de l'opération 69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Locaux de bureaux et activités tertiaires	Situation des locaux :	Les 10 locaux sont situés en RDC, le long de cheminements piétons.
Nature de l'intervention :	Restructuration lourde : mise en accessibilité, traitement amiante, créations d'ouvertures par	Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :	Tertiaire (médical et paramédical), associatif, économie sociale et solidaire	Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	686,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	programmation économique en lien avec l'étude de définition du volet développement économique du QPV Grande Ile	Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :	Cette opération s'insère dans le tissu urbain du quartier, les locaux étant répartis sur plusieurs bâtiments, et a comme objectif l'animation des espaces résidentiels, l'apport de services aux résidents et la mixité fonctionnelle. La réalisation de l'accessibilité de ces locaux, leur identification visuelle est stratégique pour la poursuite de la dynamisation de ce site, engagée dans le PNRU. Le quartier à très large dominante résidentielle doit pouvoir s'ouvrir sur le reste de la ville, via la promenade Lénine et le corridor universitaire. La requalification en cours des logements nécessite la création d'une "allée-hôtel" pour mener à bien l'opération tiroir (vacance complète des logements pendant les travaux). La réflexion est en cours portant sur la destination après travaux de cette allée hôtel, et l'hypothèse d'une résidence séniors est aujourd'hui à l'étude, le local professionnel du RDC pouvant alors accueillir des services spécifiques aux personnes âgées, ouverts plus largement sur le reste de la ville.

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l’opération

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :	
Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	823 653,45 €	
Montant des recettes retenues :	548 800,00 €	
Assiette subventionnable :	**274 853,45 €**	
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	15,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**15,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**41 228,02 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	791 561,00 €	montant TTC :	842 338,40 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	201 532,98 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	548 800,00 €		
	ANRU :	41 228,02 €		
	Total des co-financements :	791 561,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
METROPOLE DE LYON	Ensemble des opérations d'accession à la propriété
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	808-6069018-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La présente opération vise un objectif de 100 logements en accession à la propriété dans le QPV, sur la ZAC du Mas du Taureau.
La métropole de Lyon apparaît comme maître d'ouvrage dans l'attente de l'identification des maîtres d'ouvrage des opérations physiques.
Le type de produits ainsi que les surfaces sont données à titre indicatif et pourront évoluer
ultérieurement lorsque les opérations de diversification résidentielles seront précisées.
Cette opération sera déclinée en plusieurs opérations physiques par ajustements mineurs.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
ZAC Mas du Taureau	
Commune de rattachement	
Vaulx-en-Velin	
Quartier de rattachement de l'opération	
69256 Vaulx-en-Velin 6069018 Grande Île	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	100	Type de production envisagée :	
Eléments relatifs au contexte de l'opération :			
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	15 000 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	15 000 000,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	19/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 000 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant*	montant HT :	1 000 000,00 €	montant TTC :	1 000 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 000 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par :

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst?¨me d'information le : 06/02/2020 ? 16:10)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 808	*LOCALISATION*	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
69256/Vaulx-en-Velin/QPV national/Grande Île	**QP069018**	**69256**
PORTEUR DE PROJET		
METROPOLE DE LYON		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

CONTRIBUTIONS — *PRETS* — *ECHEANCIER*

	COMMENTAIRE	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT (ou assimilé)	LOCALISATION LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MI,R+)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE	%	EPCI	%	CONSEIL DEPARTEMENTAL	%	CONSEIL REGIONAL	%	BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts	%	CDC	%	EUROPE	%	ANAH	%	AUTRES	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre	vérif
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																										
808 6069018 14 0001 001 Actions portants sur la mémoire et l'hist	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	15	V
808 6069018 14 0001 002 Etudes et expertises pour le développemen	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	67 000,00	33,50%	67 000,00	33,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	66 000,00	33,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	15	V
808 6069018 14 0001 003 Actions sur la participation et la cocons	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	15	V
808 6069018 14 0001 004 Études et expertises pour la participatio	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	227 955,00	20,00%	273 546,00	227 955,00	55 985,00	24,56%	75 985,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	8,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	75 985,00	33,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	15	V
808 6069018 14 0001 005 Étude marketing positionnement de la vill	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	13	V
808 6069018 14 0001 006 Étude préalable Promenade Lénine	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	50 000,00	20,00%	60 000,00	50 000,00	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	25 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	3	V
808 6069018 14 0002 001 Étude urbaine Centre-ville	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	3	V
808 6069018 14 0002 002 Étude marketing pour le renouvellement ur	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	13	V
808 6069018 14 0002 003 Etude urbaine Grappinière	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	90 000,00	20,00%	108 000,00	90 000,00	0,00	0,00%	45 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	18 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	27 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	3	V
808 6069018 14 0002 004 Etude programmation économique Mas du	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	6	V
808 6069018 14 0002 005 Étude préalable rue Audin - ouverture cam	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	35 000,00	20,00%	42 000,00	35 000,00	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	3	V
808 6069018 14 0002 006 Etude de faisabilité urbaine - secteur Ce	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	70 000,00	20,00%	84 000,00	70 000,00	0,00	0,00%	35 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 000,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	4	V
808 6069018 14 0002 007 Étude pré opérationnelle copropriétés Cer	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	150 000,00	20,00%	180 000,00	150 000,00	7 500,00	5,00%	30 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	37 500,00	25,00%	0,00	0,00%	75 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	4	V
808 6069018 14 0003 001 MOUS relogement - Requalification Verchè	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	570 000,00	0,00%	570 000,00	570 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	6	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		1 962 955,00		2 241 546,00	1 962 955,00	305 485,00	15,56%	405 485,00	20,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	14,52%	82 500,00	4,20%	0,00	0,00%	75 000,00	3,82%	0,00	0,00%	809 485,00	41,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
808 6069018 21 0001 001 Démolition Résidence Pierre DUPONT : im	NPN	QP069018		1		248	0,00	55 676,05	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	13 807 660,00	15,82%	15 992 456,00	13 807 660,00	0,00	0,00%	1 059 568,00	7,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 769 724,40	12,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	468 198,00	3,39%	10 510 169,60	76,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	16	V
808 6069018 21 0002 001 Démolition des bâtiments H et I - Grappin	NPN	QP069018		2		110	6 846,00	37 861,09	608,34	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	4 164 720,32	13,39%	4 722 345,32	4 164 720,32	0,00	0,00%	297 661,40	7,15%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	753 197,14	18,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	384 180,00	9,22%	2 729 681,78	65,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
808 6069018 21 0002 002 Démolition des bâtiments J et M - Grappin	NPN	QP069018		2		79	5 718,32	39 086,22	539,99	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	3 087 811,25	13,06%	3 491 092,25	3 087 811,25	0,00	0,00%	215 465,90	6,98%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	515 682,63	16,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	416 271,00	13,48%	1 940 391,72	62,84%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	8	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				5		437	12 564,32	48 192,66	1 676,19		21 060 191,57		24 205 893,57	21 060 191,57	0,00	0,00%	1 572 695,30	7,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 038 604,17	14,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 268 649,00	6,02%	15 180 243,10	72,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																										
808 6069018 24 0001 001 Opération d'aménagement Grappinière	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	5 228 290,00	20,00%	6 273 948,00	5 228 290,00	326 155,00	6,24%	2 517 727,37	48,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 808 840,00	34,60%	575 567,63	11,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	6	V
808 6069018 24 0001 002 Aménagement voirie publique Noirettes	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 000 000,00	20,00%	1 200 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	824 500,00	82,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	175 500,00	17,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	7	V
808 6069018 24 0001 003 Espaces publics Vernay Verchères	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 025 641,03	20,00%	1 230 729,24	1 025 641,03	0,00	0,00%	845 641,03	82,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	180 000,00	17,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	6	V
808 6069018 24 0001 004 Réaménagement Promenade Lénine (Cent	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	867 521,36	20,00%	1 041 025,63	867 521,36	0,00	0,00%	715 271,36	82,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	152 250,00	17,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	6	V
808 6069018 24 0001 005 Aménagement rue Audin et ouverture Cam	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 367 521,36	20,00%	1 641 025,63	1 367 521,36	0,00	0,00%	1 127 521,36	82,45%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	240 000,00	17,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	2	7	V
808 6069018 24 0002 001 Réaménagement Promenade Lénine (Verc	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	555 555,55	20,00%	666 666,66	555 555,55	230 555,55	41,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	325 000,00	58,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	6	V
808 6069018 24 0003 001 ZAC Mas du Taureau	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/SOC EQUIPEMENT DU RHONE	82 756 000,00	20,00%	99 307 200,00	82 756 000,00	7 973 038,00	9,63%	44 788 344,72	54,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 859 112,91	24,00%	10 135 504,37	12,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	20	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		92 800 529,30		111 360 595,16	92 800 529,30	8 529 748,55	9,19%	50 819 005,84	54,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 667 952,91	23,35%	11 783 822,00	12,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																										
808 6069018 33 0001 001 Résidence MALVAL, 191 logements, BBC	NPN	QP069018		1		191	0,00	24 465,37	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	4 672 886,00	8,18%	5 055 359,00	4 672 886,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 305 621,48	70,74%	0,00	0,00%	859 500,00	18,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	507 764,52	10,87%	2 702 967,00	57,84%	2 702 967,00	0,00	2018	2	6	V
808 6069018 33 0001 002 Résidence Grand Bois, 432 logements, BB	NPN	QP069018		3		432	0,00	20 725,85	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	8 953 569,13	9,45%	9 800 000,00	8 953 569,13	0,00	0,00%	912 574,00	10,19%	0,00	0,00%	205 000,00	2,29%	6 963 942,14	77,78%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	872 052,99	9,74%	6 619 373,01	73,93%	2 119 284,52	4 500 088,49	2019	1	4	V
808 6069018 33 0001 003 Résidence Noirettes 2, 324 logements, BB	NPN	QP069018		3		324	0,00	20 984,04	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	6 798 830,46	8,84%	7 400 000,00	6 798 830,46	0,00	0,00%	798 502,00	11,74%	0,00	0,00%	155 000,00	2,28%	5 196 483,28	76,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	648 845,18	9,54%	4 805 653,10	70,68%	1 375 200,00	3 430 453,10	2019	1	4	V
808 6069018 33 0001 004 Résidence Noirettes 3, 232 logements, BB	NPN	QP069018		3		232	0,00	26 943,18	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	6 250 816,89	8,79%	6 800 000,00	6 250 816,89	0,00	0,00%	570 359,00	9,12%	0,00	0,00%	140 000,00	2,24%	4 792 155,01	76,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	748 302,88	11,97%	4 527 338,25	72,43%	1 525 151,00	3 002 187,25	2019	1	4	V
808 6069018 33 0002 001 Vernay Verchères - 145 logements sis 12	NPN	QP069018		6		145	0,00	35 088,28	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	5 087 800,92	10,00%	5 596 581,01	5 087 800,92	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 732 222,21	93,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	355 578,71	6,99%	4 564 325,21	89,71%	1 867 223,37	2 697 101,84	2019	2	10	V
808 6069018 33 0003 001 Bâtiments C C' D E F G avenue Jean Mouli	NPN	QP069018		6		189	0,00	44 306,30	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	8 373 890,30	8,47%	9 083 279,50	8 373 890,30	0,00	0,00%	850 500,00	10,16%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 226 612,24	74,36%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 296 778,06	15,49%	2 135 000,00	25,50%	0,00	2 135 000,00	2019	1	8	V
808 6069018 33 0003 002 Bâtiments K et L - av. Jean Moulin - 96 l	NPN	QP069018		2		96	0,00	43 615,60	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	4 187 097,60	8,43%	4 539 883,10	4 187 097,60	0,00	0,00%	432 000,00	10,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 109 678,08	74,27%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	645 419,52	15,41%	1 090 000,00	26,03%	0,00	1 090 000,00	2023	1	6	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				24		1609	0,00	27 548,10	0,00		44 324 891,30		48 275 102,61	44 324 891,30	0,00	0,00%	3 563 935,00	8,04%	0,00	0,00%	500 000,00	1,13%	34 326 714,44	77,44%	0,00	0,00%	859 500,00	1,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 074 741,86	11,45%	26 444 656,57	59,66%	9 589 825,89	16 854 830,68				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																										
808 6069018 34 0001 001 Bâtiments K et L (LLS) - La Grappinière	NPN	QP069018		2		96	6 536,00	5 007,29	73,55	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	480 700,00	9,82%	527 890,00	480 700,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	288 420,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	192 280,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	4	V
808 6069018 34 0002 001 Résidence les BARGES (LLS) - allée des C	NPN	QP069018		1		180	2 250,00	12 333,33	986,67	69/SA HLM ALLIADE/960506152	2 220 000,00	20,00%	2 664 000,00	2 220 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 254 000,00	56,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	966 000,00	43,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	4	V
808 6069018 34 0003 001 Résidence des Noirettes (LLS) chemin de l	NPN	QP069018		6		805	55 253,00	8 753,42	127,53	69/EST METROPOLE HABITAT/40	7 046 500,00	20,00%	8 455 800,00	7 046 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 263 500,00	60,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 783 000,00	39,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				9		1081	64 039,00	9 016,84	152,21		9 747 200,00		11 647 690,00	9 747 200,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 805 920,00	59,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 941 280,00	40,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																										
808 6069018 36 0001 001 Ensemble des opérations d'accession à la	NPN	QP069018		0		100	0,00	10 000,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 000 000,00	0,00%	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	16	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		100	0,00	10 000,00	0,00		1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																										
808 6069018 37 0001 001 Médiathèque Maison de quartier Mas du Ta	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	14 795 217,91	20,00%	17 754 261,49	14 795 217,91	3 272 752,32	22,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 659 874,00	31,50%	6 862 591,59	46,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	6	V
808 6069018 37 0001 002 Équipement mutualisé Ville Campus	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	5 000 000,00	20,00%	6 000 000,00	5 000 000,00	2 233 750,00	44,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 500 000,00	30,00%	1 266 250,00	25,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
808 6069018 37 0001 003 Maison du Projet et de la Création	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	1 500 000,00	20,00%	1 800 000,00	1 500 000,00	664 297,04	44,29%	450 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	385 702,96	25,71%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	4	V
808 6069018 37 0001 004 Groupes Scolaires Vilar et Vienot	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	15 000 000,00	20,00%	18 000 000,00	15 000 000,00	7 371 600,00	49,14%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	7 628 400,00	50,86%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	6	V
808 6069018 37 0001 005 Restructuration Centre Social Georges Lév	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	899 850,84	20,00%	1 079 821,01	899 850,84	430 863,84	47,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	468 987,00	52,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	6	V
808 6069018 37 0001 006 Restructuration Groupe Scolaire Gagarine	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	15 000 000,00	20,00%	18 000 000,00	15 000 000,00	2 393 805,60	15,96%	6 000 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 606 194,40	44,04%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	6	V
808 6069018 37 0001 007 Équipement petite enfance	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	1 500 000,00	20,00%	1 800 000,00	1 500 000,00	268 125,00	17,88%	450 000,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	781 875,00	52,13%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	6	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		53 695 068,75		64 434 082,50	53 695 068,75	16 635 193,80	30,98%	6 900 000,00	12,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 159 874,00	11,47%	24 000 000,95	44,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																										
808 6069018 38 0001 001 Requalification 10 locaux professionnels	NPN	QP069018					0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	791 561,00	6,41%	842 338,40	791 561,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	201 532,98	25,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	548 800,00	69,33%	41 228,02	5,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		791 561,00		842 338,40	791 561,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	201 532,98	25,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	548 800,00	69,33%	41 228,02	5,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				38		3227	76 603,32				225 382 396,92		264 007 248,24	225 382 396,92	25 470 427,35	11,30%	63 261 121,14	28,07%	0,00	0,00%	500 000,00	0,22%	43 657 771,59	19,37%	82 500,00	0,04%	859 500,00	0,38%	75 000,00	0,03%	29 645 275,91	13,15%	61 830 800,93	27,43%	26 444 656,57	11,73%	9 589 825,89	16 854 830,68				

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du syst7 me d'information le 06/02/2020 ? 16:10)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 808	LOCALISATION												CONTRIBUTIONS																		PRETS				ECHEANCIER			
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE																																			
69256/Vaulx-en-Velin/QPV national/Grande Île	QP069018	69256																																			
PORTEUR DE PROJET																																					
METROPOLE DE LYON																																					
N° de convention(3 caractères)																																					
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)																																					
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)																																					
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)																																					
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)																																					

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS		COUT PAR		MAITRE D OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire	Pour mémoire	Demarrage		Durée en	vérif
		QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (si QPV ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL									y compris les prêts													Prêt CDC	Prêt Bonifié AL	Année	semestre	semestre	
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																								
808 6069018 14 0001 Actions portants sur la mémoire et l'histoir	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	777 955,00	20,00%	933 546,00	777 955,00	297 985,00	38,30%	142 985,00	18,38%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 000,00	2,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	316 985,00	40,75%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	17	V
808 6069018 14 0002 Étude urbaine Centre-ville, Étude marketing	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	615 000,00	20,00%	738 000,00	615 000,00	7 500,00	1,22%	262 500,00	42,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	62 500,00	10,16%	0,00	0,00%	75 000,00	12,20%	0,00	0,00%	207 500,00	33,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	15	V
808 6069018 14 0003 MOUS relogement - Requalification Verchères	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	570 000,00	0,00%	570 000,00	570 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	6	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		1 962 955,00		2 241 546,00	1 962 955,00	305 485,00	15,56%	405 485,00	20,66%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	285 000,00	14,52%	82 500,00	4,20%	0,00	0,00%	75 000,00	3,82%	0,00	0,00%	809 485,00	41,24%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
808 6069018 21 0001 Démolition Résidence Pierre DUPONT : immeu	NPN			1		248	0,00	55 676,05	0,00	69/SA HLM ALLIADE/960506152	13 807 660,00	15,82%	15 992 456,00	13 807 660,00	0,00	0,00%	1 059 568,00	7,67%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 769 724,40	12,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	468 198,00	3,39%	10 510 169,60	76,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2016	2	16	V
808 6069018 21 0002 Démolition des bâtiments H et I - Grappinièr	NPN			4		189	12 564,32	38 373,18	577,23	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	7 252 531,57	13,25%	8 213 437,57	7 252 531,57	0,00	0,00%	513 127,30	7,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 268 879,77	17,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	800 451,00	11,04%	4 670 073,50	64,39%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	11	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				5		437	12 564,32	48 192,66	1 676,19		21 060 191,57		24 205 893,57	21 060 191,57	0,00	0,00%	1 572 695,30	7,47%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 038 604,17	14,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 268 649,00	6,02%	15 180 243,10	72,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																								
808 6069018 24 0001 Opération d'aménagement Grappinière, Aménz	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	9 488 973,75	20,00%	11 386 728,50	9 488 973,75	326 155,00	3,44%	6 030 661,12	63,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 808 840,00	19,06%	1 323 317,63	13,95%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
808 6069018 24 0002 Réaménagement Promenade Lénine (Verchère	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	555 555,55	20,00%	666 666,66	555 555,55	230 555,55	41,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	325 000,00	58,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	6	V
808 6069018 24 0003 ZAC Mas du Taureau	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/SOC EQUIPEMENT DU RHONE	82 756 000,00	20,00%	99 307 200,00	82 756 000,00	7 973 038,00	9,63%	44 788 344,72	54,12%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	19 859 112,91	24,00%	10 135 504,37	12,25%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	20	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		92 800 529,30		111 360 595,16	92 800 529,30	8 529 748,55	9,19%	50 819 005,84	54,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	21 667 952,91	23,35%	11 783 822,00	12,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
808 6069018 33 0001 Résidence MALVAL, 191 logements, BBC, Rés	NPN			10		1179	0,00	22 626,04	0,00	69/EST METROPOLE HABITAT/40	26 676 102,48	8,92%	29 055 359,00	26 676 102,48	0,00	0,00%	2 281 435,00	8,55%	0,00	0,00%	500 000,00	1,87%	20 258 201,91	75,94%	0,00	0,00%	859 500,00	3,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 776 965,57	10,41%	18 655 331,36	69,93%	7 722 602,52	10 932 728,84	2018	2	6	V
808 6069018 33 0002 Vernay Verchères - 145 logements sis 12 ch	NPN			6		145	0,00	35 088,28	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	5 087 800,92	10,00%	5 596 581,01	5 087 800,92	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 732 222,21	93,01%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	355 578,71	6,99%	4 564 325,21	89,71%	1 867 223,37	2 697 101,84	2019	2	10	V
808 6069018 33 0003 Bâtiments C C' D E F G avenue Jean Moulin 1	NPN			8		285	0,00	44 073,64	0,00	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	12 560 987,90	8,46%	13 623 162,60	12 560 987,90	0,00	0,00%	1 282 500,00	10,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	9 336 290,32	74,33%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 942 197,58	15,46%	3 225 000,00	25,67%	0,00	3 225 000,00	2019	1	14	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				24		1609	0,00	27 548,10	0,00		44 324 891,30		48 275 102,61	44 324 891,30	0,00	0,00%	3 563 935,00	8,04%	0,00	0,00%	500 000,00	1,13%	34 326 714,44	77,44%	0,00	0,00%	859 500,00	1,94%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 074 741,86	11,45%	26 444 656,57	59,66%	9 589 825,89	16 854 830,68				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																								
808 6069018 34 0001 Bâtiments K et L (LLS) - La Grappinière	NPN			2		96	6 536,00	5 007,29	73,55	69/GRANDLYON HABITAT - OFFI	480 700,00	9,82%	527 890,00	480 700,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	288 420,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	192 280,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2024	1	4	V
808 6069018 34 0002 Résidence les BARGES (LLS) - allée des Ceris	NPN			1		180	2 250,00	12 333,33	986,67	69/SA HLM ALLIADE/960506152	2 220 000,00	20,00%	2 664 000,00	2 220 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 254 000,00	56,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	966 000,00	43,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	4	V
808 6069018 34 0003 Résidence des Noirettes (LLS) chemin de la f	NPN			6		805	55 253,00	8 753,42	127,53	69/EST METROPOLE HABITAT/40	7 046 500,00	20,00%	8 455 800,00	7 046 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 263 500,00	60,51%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 783 000,00	39,49%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	6	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				9		1081	64 039,00	9 016,84	152,21		9 747 200,00		11 647 690,00	9 747 200,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 805 920,00	59,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 941 280,00	40,43%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																								
808 6069018 36 0001 Ensemble des opérations d'accession à la pro	NPN			0		100	0,00	10 000,00	0,00	69/METROPOLE DE LYON /20004	1 000 000,00	0,00%	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	16	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		100	0,00	10 000,00	0,00		1 000 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																								
808 6069018 37 0001 Médiathèque Maison de quartier Mas du Taure	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	69/COMMUNE DE VAULX EN VELI	53 695 068,75	20,00%	64 434 082,50	53 695 068,75	16 635 193,80	30,98%	6 900 000,00	12,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 159 874,00	11,47%	24 000 000,95	44,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		53 695 068,75		64 434 082,50	53 695 068,75	16 635 193,80	30,98%	6 900 000,00	12,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 159 874,00	11,47%	24 000 000,95	44,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																								
808 6069018 38 0001 Requalification 10 locaux professionnels Ver	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	01/DYNACITE OFFICE PUB HABI	791 561,00	6,41%	842 338,40	791 561,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	201 532,98	25,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	548 800,00	69,33%	41 228,02	5,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	10	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		791 561,00		842 338,40	791 561,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	201 532,98	25,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	548 800,00	69,33%	41 228,02	5,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
TOTAL				38		3227	76 603,32				225 382 396,92		264 007 248,24	225 382 396,92	25 470 427,35	11,30%	63 261 121,14	28,07%	0,00	0,00%	500 000,00	0,22%	43 657 771,59	19,37%	82 500,00	0,04%	859 500,00	0,38%	75 000,00	0,03%	29 645 275,91	13,15%	61 830 800,93	27,43%	26 444 656,57	11,73%	9 589 825,89	16 854 830,68				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

vaulx-en-velin
Grand projet de ville

GSUP

VAULX-EN-VELIN

Mai 2017



Convention Gestion Sociale et Urbaine de Proximité TFPB 2017-2020

vaulx en velin

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Table des matières

I Le contexte et les enjeux 5

La nouvelle donne du Contrat de Ville 2015-2020 5
Nouveau cadre national d'abattement de la TFPB / Convention unique GSUP - TFPB 5
Rappel historique GSUP à Vaulx-en-Velin 6
Le bilan 2007-2015 (convention 2007-2009 prolongée, puis reconduite par avenant) 6
3 enjeux identifiés pour les années 2017-2020 6
Méthode d'élaboration de la présente convention 2017-2020 7

II Le plan d'action transversal 2017-2020 8

1/ Renforcer les fondamentaux de la qualité de service en mobilisant en priorité les moyens de droit commun 8
2/ Développer des actions innovantes autour du « S » de la GSUP 12

III Les projets par quartier 15

1/ Définir un plan d'action partenarial sur 7 quartier ciblés prioritaires 16
2/ Les quartiers où il faut intervenir prioritairement 18
Vernay-Verchères 18
Mas du Taureau/pré de l'herpe 20
Cervelières / Sauveteurs 22
Noirettes 23
Grappinière 24
La Balme / Les Chalets 26
Barges / Cachin 27
3/ Les quartiers de veille 28

IV Les modalités de mise en œuvre 29

1/ Le Pilotage et la mise en œuvre opérationnelle 29
2/ Outils financiers et méthodologiques 30
3/ Évaluation 30
4/ Durée et champ d'application de la convention 31
5/ Engagement des partenaires 31

Annexes 33

1/ Tableau Synthétique : enjeux, objectifs, plan d'action 33
2/ Tableau de programmes d'actions 36
3/ Macro planning type d'une année de programmation GSUP 37
4/ Glossaire 38

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



PRÉAMBULE

La Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP) est au cœur des enjeux de la Politique de la Ville pour améliorer le cadre de vie des habitants et favoriser la participation des habitants à la gestion de leur quartier.

Elle constitue une réponse partenariale et concertée des acteurs locaux (collectivités, institutions, bailleurs, associations) aux problématiques identifiées sur le terrain.

Initiée dès les années 80, puis institutionnalisée en 1999, elle n'a cessée d'être confortée au fil des différentes étapes de la Politique de la Ville.

En contribuant fortement à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité du vivre ensemble, la GSUP est un des leviers de la réussite humaine de la Politique de la Ville.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

I LE CONTEXTE ET LES ENJEUX

LA NOUVELLE DONNE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale, dite loi Lamy du 21 février 2014 introduit le principe d'un contrat unique actant l'idée d'une connexion systématique entre l'urbain et le social au travers d'un Contrat de Ville porté par les agglomérations et décliné localement dans les différentes communes concernées par la géographie prioritaire.

Elle précise que « la Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants. »

Elle retient 4 piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi/insertion, les valeurs de la République et la citoyenneté.

Elle a également défini une nouvelle géographie prioritaire avec un resserrement des territoires concernés, soit 1 300 quartiers à l'échelle nationale. Vaulx-en-Velin compte 3 Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) dont :

- **Quartier Nord Vaulx-en-Velin Grande Île** (*Grappinière, Petit Pont, Grolières, Noirettes, Cervelières-Sauveteurs, Mas du Taureau, Pré de l'Herpe, Centre-ville, Écoin-sous-la-Combe, Thibaude, Vernay-Verchères, Barges-Cachin),*
- **Quartier Vaulx-en-Velin Sud** *(La Balme-Les Chalets, Cités Tase, Les Bruyères),*
- **Quartier Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chénier** (Genas-Chénier).

Le secteur « Vaulx-en-Velin Grande Île » est également retenu comme l'un des 200 Quartiers d'Intérêt National dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

NOUVEAU CADRE NATIONAL D'ABATTEMENT DE LA TFPB / CONVENTION UNIQUE GSUP - TFPB

La loi de finances 2015 a confirmé le rattachement de l'abattement TFPB au Contrat de Ville. Le cadre national, cosigné par l'État, les associations d'élus et l'USH le 29 avril 2015, prévoit l'élaboration d'une convention qui fixe les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel. Il précise qu'elle a vocation à s'articuler avec les démarches de Gestion Urbaine de Proximité, et qu'à ce titre, les actions des organismes HLM prises en compte dans le cadre de l'abattement de TFPB font partie du programme d'actions réalisées dans le cadre de la GSUP.

Ainsi, il acte que le nouveau cadre contractuel est formalisé dans une convention unique GSUP TFPB. Sur la Métropole de Lyon, une nouvelle convention d'agglomération GSUP a été approuvée par délibération du Conseil de la Métropole du 27 juin 2016. Elle est déclinée pour Vaulx-en-Velin dans la présente convention locale d'application pour les années 2017-2020.

Enfin, une mise en cohérence sera assurée entre la présente convention et la convention avec l'Agence Nationale de Rénovation urbaine, dont le Protocole de Préfiguration a été signé le 17 mars 2017.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

RAPPEL HISTORIQUE GSUP À VAULX-EN-VELIN

La démarche est ancienne sur Vaulx-en-Velin, la première convention ayant été établie en 1995, avant même la note de cadrage de la Direction Interministérielle à la Ville de 1999, faisant du territoire un site pilote à l'échelle nationale. D'un contexte initial d'enjeu de lutte contre la vacance par la revalorisation du cadre de vie porté par les bailleurs sociaux, le partenariat s'est progressivement élargi pour traiter les problèmes de gestion en transversalité et a permis de décliner des démarches territoriales sur l'ensemble des quartiers et favoriser l'implication des habitants dans l'amélioration du fonctionnement au quotidien.

LE BILAN 2007-2015 (CONVENTION 2007-2009 PROLONGÉE, PUIS RECONDUITE PAR AVENANT)

Des éléments de bilan ont été identifiés par les partenaires dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Ville et de la Convention GSUP de Vaulx-en-Velin.

Les avancées et points positifs reconnus par les partenaires

- **Une veille territoriale et animation partenariale à poursuivre**, avec des outils qui ont fait leurs preuves (États des Lieux Croisés, répertoires « Qui fait quoi », enquêtes de satisfaction), voire à développer dans le cadre de coordinations de proximité,
- **Un cadre de vie nettement amélioré** (8 Millions d'euros investis dans les parties communes et logements grâce au chapitre « Qualité de service » de la convention ANRU, 92 petits aménagements de proximité sous maîtrise d'ouvrage bailleurs et 86 sous maîtrise d'ouvrage Ville réalisés grâce au chapitre « Aménagements »),
- **Des actions de sur-entretien et de sensibilisation** (chantiers jeunes, messagers du tri, campagnes d'affichage, traitement de points noirs, « Faites de la propreté »),
- **Des expérimentations d'actions de sensibilisation au développement durable et de lutte contre la précarité énergétique** (appartements pédagogiques, kits économies d'énergies, accompagnement individuel des ménages, jardins, recycleries),
- **Un renforcement de la présence de proximité et de la qualification des agents** (Centre de ressource avec production de plusieurs outils / guides, agents de développement chez les bailleurs),
- **De multiples initiatives pour promouvoir une vie sociale de proximité** (Cafés rencontre, instances de participation citoyenne développées par la Ville, fêtes des voisins, ateliers de co-construction).

Ce qui reste en jeu et à développer dans les prochaines contractualisations GSUP

- **Des problèmes de tranquillité résidentielle, d'incivilités et de vandalisme** qui persistent (véhicules ventouses ou en voie d'épavisation, mécanique sauvage, occupation abusive de parties communes, trafics de stupéfiants, circulation intempestive des deux roues),
- **Des problèmes de propreté et de gestion des déchets** qui demeurent importants (dépôts d'encombrants, jets d'ordures par les fenêtres, manque voire absence de tri, inadaptation des mobiliers de collecte des ordures ménagères),
- **Une participation des habitants qui reste fragile** (manque de locaux associatifs ou d'activité dans certains quartiers, absence de comités de locataires dans certaines résidences, faible participation d'habitants aux États des Lieux Croisés).

3 ENJEUX IDENTIFIÉS POUR LES ANNÉES 2017-2020

- **Enjeu 1 : Renforcer les fondamentaux de la qualité de service en mobilisant en priorité les moyens de droit commun**
- **Enjeu 2 : Développer des actions innovantes autour du « S » de la GSUP**
- **Enjeu 3 : Définir un plan d'action partenarial pour 7 quartiers ciblés prioritaires**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

MÉTHODE D'ÉLABORATION DE LA PRÉSENTE CONVENTION 2017-2020

L'élaboration de cette convention s'est appuyée sur un travail partenarial avec des séances de travail thématiques et des états de lieux croisés, ainsi que sur une analyse fine des programmations et bilans d'actions. L'ensemble de la démarche s'est déroulée sur un an et demi, entre octobre 2015 et avril 2017, co-animé par les chargés de mission du GPV, d'ABC HLM et de la DDT.

- **Octobre 2015 (Commission GSUP)** : lancement de la démarche d'élaboration de la nouvelle convention, validation des orientations et de la démarche
- **Novembre 2015 à février 2016 :** conduite de 3 groupes de travail sur 3 thématiques (participation des habitants et relations bailleurs / locataires, maîtrise des charges et développement durable, insertion sociale et professionnelle)
- **Mars et avril 2016 :** États des Lieux croisés sur les 7 quartiers ciblés prioritaires et définition d'enjeux et pistes d'actions par quartier
- **Mai 2016 (Commission GSUP) :** validation des enjeux thématiques transversaux et des enjeux et pistes d'actions territoriales
- **Juin 2016 :** délibération en Conseil de la Métropole de la convention-cadre d'agglomération
- **Juillet 2016 à février 2017 :** analyse des programmations GSUP et TFPB, des bilans d'actions, déclinaison des enjeux en objectifs et en plans d'actions, rédaction de la nouvelle conventioncadre
- **Mars 2017 :** réunions de validation technique de cette convention-cadre, et notamment des objectifs et plans d'actions
- **Avril 2017 (Commission GSUP) :** validation de la convention-cadre 2017-2020
- **Mai 2017 :** délibération de cette convention-cadre en Conseil Municipal



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

II LE PLAN D'ACTION TRANSVERSAL 2017-2020

1/ RENFORCER LES FONDAMENTAUX DE LA QUALITÉ DE SERVICE EN MOBILISANT EN PRIORITÉ LES MOYENS DE DROIT COMMUN

Il est indispensable d'avoir une vision partagée sur ce que l'on entend par « droit commun », et notamment les moyens de droit commun mobilisés dans les quartiers QPV. La Politique de la Ville est une politique publique mobilisant des moyens spécifiques (subventions GSUP et abattement de TFPB notamment dans le cadre de la Gestion sociale et urbaine de proximité, crédits Politique de la Ville de l'État) pour répondre aux problématiques spécifiques des territoires de la géographie prioritaire. Ces moyens viennent donc compléter les moyens dits de droit commun, et non se substituer à ces moyens.

Par conséquent, il est essentiel d'avoir une vision transparente concernant la mobilisation effective de ces moyens de droit commun sur les fondamentaux de la qualité de service, et d'expertiser les écarts effectifs en coûts de gestion dans les quartiers prioritaires comparativement aux autres territoires, et ainsi, d'identifier les moyens complémentaires à y déployer.

Cette optimisation de la mobilisation de moyens exceptionnels permet ainsi de générer des marges de manœuvre pour faire émerger de nouvelles actions de lien social (enjeu n°2).



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

A/ RENFORCER ET POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DU PERSONNEL DE PROXIMITÉ

La présence de proximité reste un élément fondamental de la relation entre le bailleur et ses locataires. Dans le cadre de leur relation directe avec les résidents en tant que premiers interlocuteurs au quotidien, ils ont besoin d'être soutenus, accompagnés, d'échanger sur leur pratique, sur les difficultés qu'ils rencontrent, outillés par rapport à certaines problématiques.

• Optimiser la mobilisation du centre de ressources métropolitain, et cibler les sujets en fonction des problématiques locales

Mis en place à Vaulx-en-Velin depuis 1998, à la suite de formations de gardiens d'immeubles en inter-bailleurs, puis élargi au territoire de Vénissieux à partir de 2006, le Conseil d'Administration d'ABC HLM a souhaité en 2016 l'étendre à l'échelle du territoire métropolitain.

Les outils développés à partir des problèmes émergents en particulier sur les territoires de Vaulx-en-Velin et Vénissieux peuvent être diffusés dans l'ensemble des QPV de l'agglomération de Lyon.

Si l'ancrage territorial vaudais sera dorénavant moindre, les axes de travail restent très en lien avec ceux identifiés dans le cadre de cette présente Convention.

- *Maîtrise d'ouvrage : ABC HLM*
- *Partenaires associés : bailleurs, GPV, DDT*
- *Contenu et axes de travail : propreté / déchets et question des encombrants, tranquillité / sécurité et lien avec le CLSPD, développement social par la mobilisation de locaux de proximité au service de l'activité économique et le rôle que les bailleurs peuvent jouer en matière d'insertion, participation au Conseil local de santé mentale, co-animation d'instances inter directeurs d'agences vaudaises..*
- *Outils / moyens : bailleurs, crédits métropole, mobilisation de l'exonération TFPB à l'étude*

• Développer la présence de proximité et les missions favorisant le lien social et l'animation territoriale

En complément au rôle de proximité des gardiens et responsables de secteurs, qui contribuent dans leur relation quotidienne à la cohésion sociale dans les résidences, il est indispensable de maintenir et développer des missions leur venant en appui dans la conduite d'actions collectives, de développement social, ou répondant à des problématiques de tranquillité résidentielle.

- *Maîtrise d'ouvrage : bailleurs*
- *Partenaires associés : GPV, DDT, différents acteurs de proximité*
- *Contenu et axes de travail : valoriser la fonction relationnelle des personnels de proximité dans le rôle de veille territoriale, développer des postes d'agents de développement local, de référents tranquillité, de chargé de prévention et vie sociale, chargés de site…*
- *Outils / moyens : bailleurs, programmation financière TFPB*



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

B/ POURSUIVRE L'AMÉLIORATION DE L'ENTRETIEN ET DE LA PROPRETÉ

Malgré de réels efforts pour parvenir à un niveau de propreté global satisfaisant avec des actions de surentretien tant dans les parties communes que sur les espaces extérieurs, les résultats restent fragiles. Certains comportements (dépôts sauvages, jets par les fenêtres, mécanique sauvage) restent problématiques et nécessitent une réactivité sur le terrain et une adaptation. Il est encore plus nécessaire d'améliorer la coordination des interventions, de les renforcer et d'agir sur le traitement des encombrants.

• Actualiser le « Qui fait Quoi » en une version électronique réactualisable

Le « Qui Fait Quoi » est un outil de travail destiné aux différents intervenants sur chacun des quartiers prioritaires (bailleurs, personnel de proximité, agents des collectivités, prestataires) et représentants des locataires. Il permet de repérer rapidement les secteurs et domaines d'interventions de chacun, le type de prestations réalisées et les contacts de chaque intervenant.

La dernière édition de cet outil date de 2013. Il est considéré comme essentiel par les différents acteurs de la propreté, des bailleurs comme des collectivités. Ceci étant, les évolutions sont nombreuses (domanialités, turnover des professionnels) et il nécessite des actualisations fréquentes. Il est donc proposé de l'intégrer en version numérique en ligne sur le site du GPV en cours de refonte (en prévoyant des codes d'accès.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : ensemble des acteurs concernés par les questions de propreté et de la maintenance*
- *Contenu et axes de travail : cartographie des domanialités, prestations assurées par chaque acteur, coordonnées des intervenants…*
- *Outils / moyens : répertoire spécifique du site internet GPV*



• Améliorer la coordination des interventions et leur réactivité

La multiplicité des intervenants en matière de propreté et de maintenance nécessite une véritable articulation et une complémentarité pour optimiser le service rendu. En complément au « qui fait quoi », il est indispensable sur des secteurs sensibles de mettre en place des dispositifs partenariaux spécifiques en coopération avec les coordinations d'acteurs de proximité sur les quartiers prioritaires.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : services propreté Métropole, service cadre de vie Ville, service promotion de la santé Ville, bailleurs, prestataires, ACI*
- *Contenu et axes de travail : participation des services urbains aux « États des lieux croisés », actualisation de la convention Ville ASP Cervelières concernant l'entretien des espaces extérieurs des copropriétés…*
- *Outils / moyens : Convention qualité propreté Ville / Métropole, Plan propreté Ville, Mission coordination territoriale de la Métropole…*

• Améliorer la gestion des encombrants et traiter les secteurs avec des problèmes récurrents de dépôts sauvages

L'enjeu est de traiter de façon globale et durable la problématique des encombrants que l'on retrouve sur l'ensemble des quartiers, mais également de se donner les moyens partenariaux d'éradiquer certains points noirs.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, ABC HLM*
- *Partenaires associés : Métropole, Ville, bailleurs, éco-organismes*
- *Contenu / axes de travail : développement des recycleries de proximité, fermeture de l'accès à certains espaces (ex : parking Leader Price)*
- *Outils / moyens : dispositifs complémentaires aux déchèteries (points de collecte temporaire, déchèteries mobiles), projet de plateforme « recyclerie » d'agglomération*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

C/ OPTIMISER LES DISPOSITIFS DE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET RÉSIDENTIELLE, EN LIEN AVEC LE CLSPD

En complément au dispositif « Présence Tranquillité » (mission confiée à Zeus Sécurité) mobilisé par certains bailleurs, à l'installation de vidéosurveillance dans certaines parties communes et espaces résidentiels, le partenariat autour des questions de sécurité entre la Ville, les bailleurs, et la Police Nationale est nécessaire pour concourir à la tranquillité sur l'ensemble des quartiers de la géographie prioritaire, et plus particulièrement dans le parc social.

• Améliorer le dispositif d'enlèvement des épaves

Ce dispositif partenarial nécessite d'être optimisé ; il est nécessaire d'apporter des précisions sur la réglementation et le fonctionnement de l'enlèvement des épaves (parking ouvert, parking fermé), ainsi que d'améliorer la réactivité de ces enlèvements. La question de la facturation du quote-part de chaque bailleur au dispositif est à l'étude.

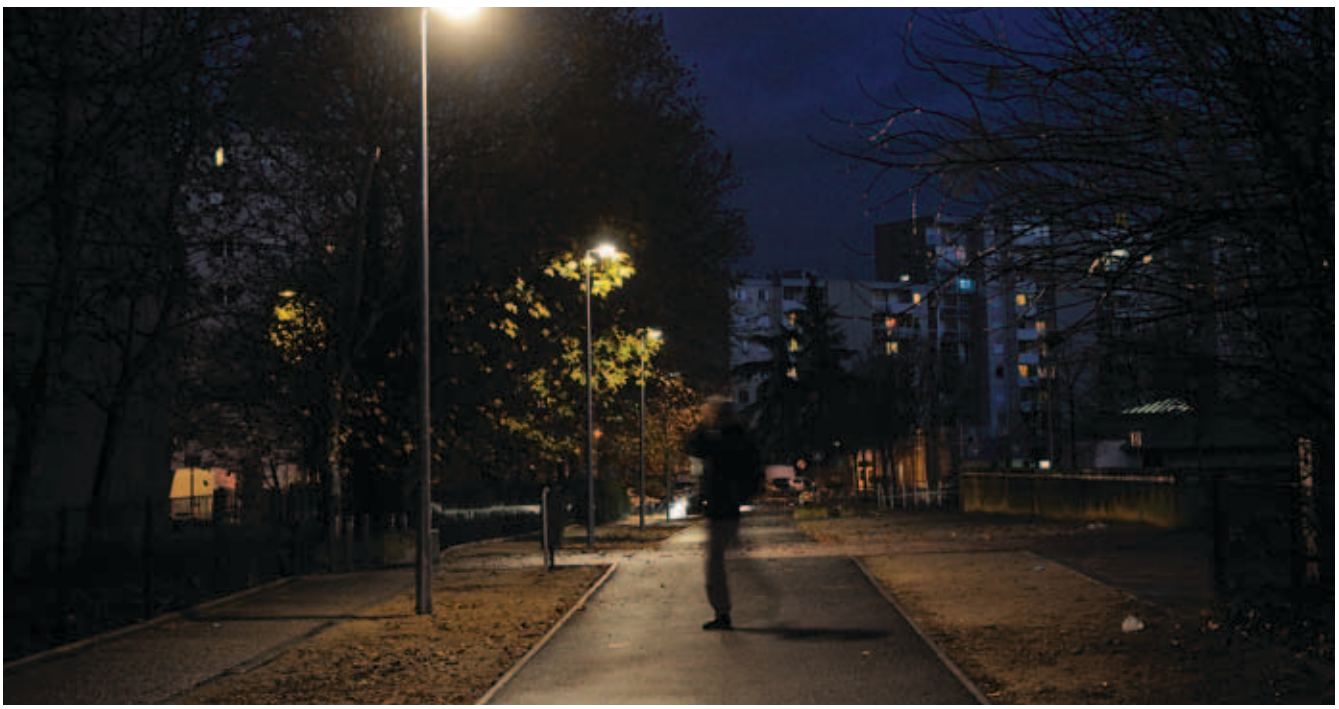
- *Maîtrise d'ouvrage : Ville de Vaulx-en-Velin (DPSSU)*
- *Partenaires associés : bailleurs, GPV, DDT*
- *Contenu / axes de travail : charte de fonctionnement du dispositif*
- *Outils / moyens : Ville, Métropole, TFPB*

• Mobiliser les moyens de la DPSSU et articuler les coordinations d'acteurs de proximité avec les instances du CLSPD

Une articulation étroite est à améliorer entre les démarches conduites dans le cadre de la GSUP et les différentes instances partenariales du CLSPD.

Parallèlement, l'équipe de médiateurs de la Ville est désormais rattachée à la DPSSU et leur mission de veille et de prévention sur les espaces publics doit être territorialisée à partir de 2017. Ils ont donc un rôle essentiel de présence de proximité et d'observation territoriale qu'il est indispensable d'articuler avec les autres acteurs de proximité.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, DPSSU, ABC HLM*
- *Partenaires associés : Police Nationale, Délégué du Préfet*
- *Contenu / axes de travail : décliner le CLSPD en une instance stratégique « commission bailleurs » trimestrielle (identifier les priorités de manière concertée, s'accorder sur le diagnostic des situations et des réponses à mettre en œuvre, échanger sur les méthodes, les outils et les organisations), une instance opérationnelle mensuelle (anticipation des problèmes, traitement de situations) ; et éventuellement des cellules de veille ponctuelles en fonction de problématiques territoriales à traiter ; outiller les médiateurs avec une grille d'observation territoriale et les associer aux instances de coordinations des acteurs de proximité mises en place dans le cadre de la GSUP sur chaque quartier prioritaire.*
- *Outils / moyens : Ville, bailleurs, Police Nationale, Métropole*



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

2/ DÉVELOPPER DES ACTIONS INNOVANTES AUTOUR DU « S » DE LA GSUP

La GSUP peut-être un vecteur de lien social dans les quartiers, d'implication des habitants dans leur cadre de vie, un levier d'insertion sociale et professionnelle, et une opportunité pour apporter des réponses aux défis du développement durable.

Les marges de manœuvre financière générées en optimisant les moyens de droit commun sur les fondamentaux permettent de mobiliser de la ressource pour continuer à faire émerger de nouvelles actions ou démarches contribuant à la cohésion sociale dans ces territoires.

A/ RENDRE LES HABITANTS ACTEURS DE L'AMÉLIORATION DE LEUR CADRE DE VIE

Malgré les moyens non négligeables qui ont été consacrés pour venir en soutien aux associations et les nombreuses démarches pour faire émerger des habitants relais sur les questions du cadre de vie, la dynamique reste fragile et peu d'interlocuteurs portent une parole d'intérêt général sur chaque quartier. Il faut donc poursuivre toutes les formes de sensibilisation et de mobilisation des habitants.

- **Diversifier les formes de sensibilisation au cadre de vie**

Face à des problématiques de comportements et d'incivilités toujours très présentes, le développement d'actions diversifiées permettant de sensibiliser tous les publics à la notion de respect de leurs espaces de vie et à l'enjeu du vivre ensemble est à renforcer. Un certain nombre d'initiatives existent et sont à développer et diversifier.

- *Maître d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : Ville, Métropole, DDT, bailleurs, associations, écoles*
- *Contenu / axes de travail : campagnes de communication, temps forts « Fête de la propreté », « Semaine européenne du Développement durable », « Semaine européenne de réduction des déchets », jardins, composteurs, animations via les écoles, aménagements temporaires, chantiers jeunes, entretien participatif des espaces résidentiels…*
- *Outils / moyens : PEDD, PCET Ville, TFPB, GSUP, CGET…*

- **Favoriser l'émergence et la qualification de comités de locataires, de référents par résidence**

Des comités de locataires sont constitués sur seulement un tiers des groupes résidentiels dans les quartiers prioritaires. Il est donc nécessaire de créer les conditions favorables pour que de nouveaux comités se créent sur le territoire. Les associations de locataires peuvent être un relais de mobilisation et d'accompagnement afin d'associer une diversité d'habitants dans des cadres de décision partagée (diagnostic en marchant organisés par les bailleurs, États des lieux croisés, conseils de quartier).

- *Maître d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : DDT, bailleurs, CNL, Union nationale des locataires vaudais, ABC HLM*
- *Contenu / axes de travail : construire un partenariat entre les associations de locataires et les bailleurs pour formaliser une mission d'appui à l'émergence de comités de locataires*
- *Outils / moyens : bailleurs, hypothèse de mobilisation de la TFPB*

- **Mobiliser l'offre de locaux de rez-de-chaussée pour l'accueil d'associations de proximité ou d'initiatives habitantes (ESS)**

Afin de favoriser la vie associative sur les quartiers, l'existence de locaux de proximité en pieds d'immeubles constitue un véritable levier pour l'animation territoriale, l'offre de service et pour venir en appui aux initiatives d'habitants. Il est nécessaire d'avoir une vision partagée sur cette offre, ainsi qu'une meilleure connaissance des associations, services, micro-entreprises en recherche de locaux susceptibles de contribuer à l'accompagnement du pouvoir d'agir.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, ABC HLM*
- *Partenaires associés : Ville, DDT, bailleurs*
- *Contenu / axes de travail : mise en place d'une instance partenariale Ville et bailleurs, afin de partager l'information sur les locaux vacants et co-élaborer des stratégies territoriales sur les vocations souhaitées, avant décision d'attribution par les bailleurs ; définir des critères harmonisés sur les conditions d'une gratuité de loyer…*
- *Outils / moyens : TFPB, bailleurs*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

B/ DÉVELOPPER LES SUPPORTS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Les interventions sur le cadre de vie permettent de mettre en place des démarches ou actions supports d'insertion sociale et professionnelle (de la première découverte par les « chantiers jeunes » à des dispositifs relevant des parcours d'insertion).

• Mettre en place un Atelier Chantier d'Insertion pour la gestion des espaces en transition

Sur le Mas du Taureau, entre 2005 et jusqu'à 2020, près de 1 500 logements auront été démolis, dégageant de vastes tènements fonciers. Ces espaces posent d'importants problèmes de gestion et une domanialité complexe (cadastre morcelé, absence de régularisation foncière de certains espaces restant la propriété des bailleurs, manque de lisibilité entre espaces publics et réserves foncières). L'objectif est d'obtenir une gestion satisfaisante et harmonisée de l'ensemble de ces espaces d'usage public.

- *Maître d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : Métropole, État, bailleurs, PLIE*
- *Contenu / axes de travail : Mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion qui pourra évoluer en fonction des avancées du projet urbain et des futures démolitions et reconstructions*
- *Outils / moyens : Ville, Métropole, État, Région*



• Développer et diversifier les supports de chantier

Dans le cadre de l'exonération de TFPB, les bailleurs proposent un volume important de chantiers jeunes, en partenariat avec la Ville notamment. Il s'agit principalement de petits travaux (nettoyage, peinture, etc.). Il est constaté des pratiques assez hétérogènes dans la sélection des jeunes, les gratifications en fonction des structures partenaires des bailleurs. Une coordination générale de type guichet unique est à l'étude.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : DDT, bailleurs, centres sociaux, éducation spécialisée*
- *Contenu / axes de travail : mobiliser d'autres donneurs d'ordre parmi les bailleurs bénéficiant de l'abattement TFPB, diversifier les supports (ex : chantier de concertation), mettre en place un guichet unique Ville et une coordination globale de l'offre…*
- *Outils / moyens : TFPB, bailleurs, dispositif VVV…*

• Développer les clauses d'insertion dans les différents marchés d'amélioration du cadre de vie (parties communes et espaces extérieurs)

Ainsi que c'est le cas dans le cadre du NPNRU qui oblige à mettre en place une clause d'insertion dans les marchés publics de construction, démolition, aménagement, les prestations d'amélioration du cadre de vie pourraient faire l'objet d'une clause du même ordre. Certaines pratiques sont déjà mises en œuvre par différents donneurs d'ordre et pourraient essaimer.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : DDT, bailleurs, Ville, Métropole*
- *Contenu / axes de travail : recenser l'ensemble des clauses d'insertion déjà spécifiées dans les marchés, identifier les axes d'amélioration, rechercher une harmonisation*
- *Outils / moyens : bailleurs, Ville, Métropole, TFPB, NPNRU*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

C/ FAVORISER LA MAÎTRISE DES CHARGES ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES, ET CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enjeux liés au développement durable sont appropriés de façon moindre dans les quartiers prioritaires. Les écarts en matière de tri des déchets par exemple sont très importants entre ces territoires et des secteurs plus favorisés.

• Promouvoir les modes doux

Malgré une topographie favorable à la pratique du vélo et une pression du stationnement automobile sur l'ensemble des quartiers, il est constaté une très faible pratique sur le territoire vaudais (moins de 1% des déplacements). L'objectif est de créer les conditions pour promouvoir ce mode de déplacements.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : DDT, Métropole, bailleurs, associations, écoles…*
- *Contenu / axes de travail : développer l'offre de stationnement deux roues sécurisés (création d'abris vélos, utilisation de rez-de-chaussée, arceaux), action de sensibilisation, facilitation des conditions de circulation (pistes cyclables sécurisées)*
- *Outils / moyens : PEDD, PCET Ville, GSUP, TFPB*



• Sensibiliser aux éco-gestes (améliorer le tri et la gestion des déchets, sensibiliser aux économies d'énergies)

L'évolution des comportements passe par une diversité d'actions de sensibilisation. Ces actions peuvent avoir le double intérêt de répondre aux enjeux écologiques, mais également contribuer à faire faire aux ménages de véritables économies financières sur leurs consommations.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : Métropole, bailleurs, CCAS, associations, écoles*
- *Contenu / axes de travail : améliorer le tri et la gestion des déchets (recycleries, actions de sensibilisation, adapter les dispositifs de tri qui ne fonctionnent pas, boites à pain, compostage, etc.), sensibiliser aux économies d'énergies (animation de l'appartement pédagogique Verchères, accompagnement individuel des ménages)*
- *Outils / moyens : PEDD, PCET Ville, outils des services propreté de la Métropole (messagers du tri), campagne de communication, SEDD, SERD, Faites de la Propreté, CCAS…*

• Accompagner les habitants à l'appropriation des nouveaux usages de leur logement, après réhabilitation ou lors de l'installation dans des logements neufs à haute qualité environnementale

Les spécificités des nouvelles constructions et l'amélioration des performances thermiques des bâtiments suite aux réhabilitations nécessitent un accompagnement particulier pour adapter les usages. Cette action est complémentaire à la précédente, mais vise à prendre en compte ce contexte particulier. Il sera donc nécessaire de cibler les nouveaux entrants dans ces logements dans le cadre de actions de sensibilisation

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, Ville*
- *Partenaires associés : DDT, bailleurs, Ville, Métropole*
- *Contenu / axes de travail : mettre en oeuvre une sensibilisation spécifique pour les nouveaux entrants dans des logements neufs et pour ceux bénéficiants d'une réhabilitation thermique*
- *Outils / moyens : bailleurs, Ville, Métropole, TFPB, NPNRU*

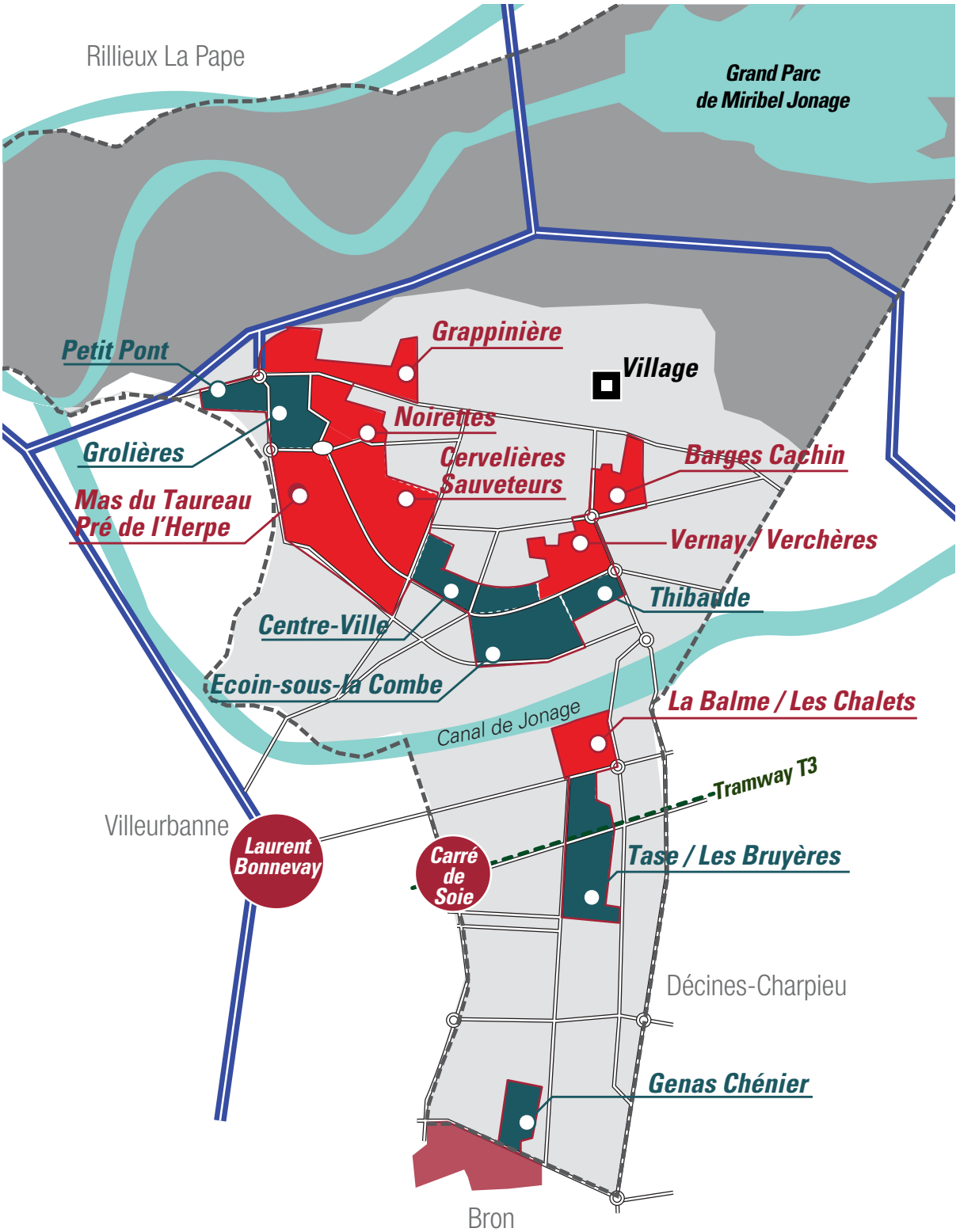
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

III LES PROJETS PAR QUARTIER

L'approche territorialisée de la GSUP est déjà largement développée sur Vaulx-en-Velin, en particulier depuis la convention 2007/2009. Chacun des quartiers de la géographie prioritaire ayant ses particularités, il est essentiel, en complément aux enjeux transversaux, de poursuivre cette démarche spécifique.

Ainsi, parmi les 14 quartiers, 7 d'entre eux ont été identifiés comme prioritaires du point de vue des questions touchant au cadre de vie.

Concernant les 7 autres quartiers, ils restent en situation de veille.



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

1/ DÉFINIR UN PLAN D'ACTION PARTENARIAL SUR 7 QUARTIER CIBLÉS PRIORITAIRES

A/ AMÉLIORER LA VEILLE TERRITORIALE ET LA CONTRIBUTION AU DIAGNOSTIC

• Animer un partenariat territorial sur chacun des quartiers

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : bailleurs, copropriétés, services municipaux (dont Pôle de proximité, gardiens de équipements municipaux, médiateurs, service cadre de vie, service promotion de la santé), services Métropole, comités de locataire, Conseils de quartier, divers acteurs locaux*
- *Contenu / axes de travail : une coordination des acteurs de proximité sur chacun des quartiers*
- *Outils / moyens : chargé de projets GSUP*

• Poursuivre les « États des Lieux Croisés », et en diversifier la forme

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, co-animation avec responsables de secteur bailleurs et médiateurs*
- *Partenaires associés : copropriétés, services municipaux (dont Pôle de proximité, gardiens de équipements municipaux, service cadre de vie, service promotion de la santé), services Métropole, comités de locataire, Conseils de quartier, divers acteurs locaux*
- *Contenu / axes de travail : un diagnostic en marchant annuel sur chacun des quartiers (printemps)*
- *Outils / Moyens : chargé de projets GSUP, fiche de relevé d'observation, compte-rendu*

• Optimiser les outils d'observation territoriale

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : Ville, Métropole, bailleurs, ABC HLM (l'USH souhaite développer un outil commun d'observation territoriale*
- *Contenu / axes de travail : formalisation d'un outil « tableau de bord des quartiers », agrégeant les données territoriales de diverses sources (GRECO, Pôle de proximité, logiciel Police Municipale, données des services urbains de la Ville et de la Métropole, données issues des bilans des actions (ex : vandalisme par territoire, par résidence, par typologie)…*
- *Outils / moyens : chargé de projets GSUP, outil à construire*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

B/ CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS TERRITORIAUX

• Apporter une complémentarité aux projets urbains structurants (travaux d'attente, anticipation des fins de chantiers, prise en compte des problématiques de gestion avant / pendant / après, petits aménagements de proximité, etc.)

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : Ville, Métropole, bailleurs, DDT*
- *Contenu / axes de travail : mobilisation des outils et démarches de la GSUP en complément des projets de résidentialisations, de réhabilitations, d'aménagements urbains..*
- *Outils / moyens : petits aménagements, aménagements temporaires, PIEE, NPNRU, Plan de patrimoine des bailleurs, enveloppes proximité Métropole, enveloppes Conseils de quartier…*

• Mobiliser les locaux de rez-de-chaussée pour favoriser le développement économique local ou l'animation par des associations de proximité

En complément à l'action de mobilisation de l'offre de locaux de rez-de-chaussée pour l'accueil d'associations (cf. enjeu 2, objectif1, action 3), il s'agit également de pouvoir y accueillir des services de proximité (pôles médicaux par exemple) et de l'activité économique. La méthodologie proposée répond donc à ces deux enjeux.

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV, ABC HLM*
- *Ville (DDSVA, Service Économie), DDT, bailleurs*
- *Contenu / axes de travail : mise en place d'une instance partenariale Ville et bailleurs, afin de partager l'information sur les locaux vacants et co-élaborer des stratégies territoriales sur les vocations souhaitées, avant décision d'attribution par les bailleurs ; définir des critères harmonisés sur les conditions d'une gratuité de loyer…*
- *Outils / moyens : TFPB, bailleurs*

• Définir chaque année un plan d'actions partenarial pour chaque quartier

- *Maîtrise d'ouvrage : GPV*
- *Partenaires associés : Ville, Métropole, DDT, bailleurs, ensemble des acteurs locaux*
- *Contenu / axes de travail : à partir des États de lieux croisés annuels, des problématiques partagées et des dynamiques engagées dans le cadre des coordinations d'acteurs de proximité, le plan d'action partenarial sera actualisé annuellement, et permettra de mieux cibler les actions fléchées dans le cadre des programmations TFPB et GSUP*
- *Outils / moyens : TFPB, GSUP, bailleurs, Ville, Métropole, programmation Contrat de Ville…*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

2/ LES QUARTIERS OÙ IL FAUT INTERVENIR PRIORITAIREMENT

VERNAY-VERCHÈRES

Éléments de contexte

- Construction : 1975-1976
- Superficie : 8,7 hectares
- 694 logements sociaux dont 256 chambres étudiantes
- 3 bailleurs : Lyon Métropole Habitat, Est Métropole Habitat, Dynacité
- Livraison de la résidence du Ksar/ EMH en septembre 2015 et livraison en 2017 du programme de 38 logements en accession abordable Cassiopée (+ 25 logements locatifs social Dynacité)
- Réhabilitation de la résidence Dynacité sur les Verchères: rénovation façades 2014 ; rénovation de 40 logements 2015-2016 avec relogements ; poursuite sur 2017-2020 (NPNRU) ; restructuration / transfert d'usages des locaux en RDC
- Livraison des espaces extérieurs réaménagés en 2016
- Projet de poursuite du désenclavement du quartier : prolongement de la rue des Onchères jusqu'à Dimitrov, liaison avec le campus (NPNRU)
- Abandon du projet de logements Dynacité : projet à définir sur la parcelle

Avancées

- Dynamique partenariale notamment autour de la « Nature en ville » (sensibilisation aux économies d'énergies, recyclerie, parcelle pédagogique, promotion du vélo par les kapseurs, etc.)
- Convention qualité propreté Ville Métropole signée en 2016 (place Carmelino identifiée comme point à traiter, et notamment nécessité de régulariser la domanialité de cette place)

Difficultés :

- des regroupements dans les parties communes chemin (Debussy, Vernay 2), les espaces extérieurs (autour des commerces, aires de jeux LMH), des incivilités constatées
- des problèmes de stationnement en pied d'immeuble
- des problèmes de sécurité sur le parking rue des Verchères
- un espace en friche (générant des dépôts d'encombrants) sur la parcelle nord est (propriété Dynacité)

Axes de travail :

Dans le cadre de la coordination des acteurs de proximité (coordination Verchères existante) :

- **Favoriser l'appropriation des nouveaux aménagements** (gestion participative) avec Dynacité
- **Développer les actions de développement durable et de sensibilisation aux économies d'énergie** (« Nature en Ville », mutualisation de l'appartement pédagogique)
- **Poursuivre l'amélioration de la gestion des déchets et des encombrants** (mutualisation recyclerie, composteurs, etc.)
- **Mobiliser et adapter l'offre de locaux** dans les rez-de-chaussée pour les associations et les activités économiques

• Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :

• Cellule de veille dans le cadre du CLSPD

• Conseil de quartier





DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



Cartes de principaux dysfonctionnements Vernay-Verchères

Propreté / hygiène
Dépôts d'encombrants / ordures
Manque d'entretien
Jets par les fenêtres / déchets

Entretien des espaces extérieurs
Espace dégradé / à requalifier
Jeux / mobilier urbain en mauvais état
Manque d'entretien des espaces verts / plantations dégradées

Voirie / stationnement
Stationnement sauvage
Manque de sécurité / traversées piétonnes
Circulations dangereuses / deux roues

Tranquillité publique
Regroupements / trafics
Manque d'éclairage / pannes liées à vandalisme
Mécanique sauvage



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

MAS DU TAUREAU/PRÉ DE L'HERPE



Éléments de contexte

MAS DU TAUREAU

- 15 ha (hors centre commercial)
- Construction : 1972
- 1300 logements sociaux (propriété EMH)
- Relogement en cours des résidences Mont Cindre Mont Gerbier, démolition prévue pour 2018
- Des terrains en attente de projet de plus en plus importants (quartier dans l'attente de l'opération de ZAC Mas du Taureau)
- Réaménagement des espaces extérieurs de Grand Bois
- Réhabilitation engagée en 2017 sur la résidence Pilat, et à venir sur Malval et Grand Bois (2018/2019)
- Projet de Médiathèque Maison de quartier (livraison prévue pour fin 2019)
- Lancement en 2017 de l'AMO d'accompagnement et concertation autour du projet urbain
- Présence d'acteurs associatifs mobilisés sur le quartier et autour du projet urbain (Bricologis notamment)

Cartes de principaux dysfonctionnements Vernay-Verchères

Tranquillité publique
Regroupements / trafics
Manque d'éclairage / pannes liées à vandalisme
Mécanique sauvage

Propreté / hygiène
Dépôts d'encombrants / ordures
Manque d'entretien
Jets par les fenêtres / déchets

Entretien des espaces extérieurs
Espace dégradé / à requalifier
Jeux / mobilier urbain en mauvais état
Manque d'entretien des espaces verts / plantations dégradées

Voirie / stationnement
Stationnement sauvage
Manque de sécurité / traversées piétonnes
Circulations dangereuses / deux roues



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



Éléments de contexte

PRÉ DE L'HERPE

- Construction : 1974
- Résidence Pierre Dupont: 248 logements (relogements en cours, démolition prévue pour 2020)
- Démarrage du chantier du groupe scolaire Beauverie
- Étude de faisabilité de la foncière logement dans la continuité du projet SIER-Casino
- Aménagement des espaces extérieurs achevé en 2014 aux abords de Frachon

Avancées

- Bonne appropriation de l'aire de jeux de Grand Bois

Difficultés

- Problème de gestion des espaces en transition (absence d'entretien de certains espaces, ou entretien à minima)
- Manque de visibilité sur le projet urbain et forte attente des habitants vis-à-vis du temps long du projet
- Problèmes de regroupements, de rodéos, de mécanique sauvage
- Insécurité vécue par certains agents (retrait des agents propreté Métropole, messagers du tri)
- Dépôts sauvages d'encombrants (parking Leader Price, abords de la mosquée)
- Nombreux jets de poubelles par les fenêtres, mauvais fonctionnement des abris containers

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Mettre en place un dispositif de gestion des espaces en transition** (projet d'ACI)
- **Favoriser la participation et l'implication d'habitants et du personnel de proximité** dans la co-construction d'aménagements « d'anticipation » permettant de maintenir une vie sociale et d'accompagner des usages
- Mettre en place des **actions de sensibilisation à la propreté et au tri**
- S'appuyer sur les espaces ressources existants (ou les impulser) pour **communiquer sur les avancées du projet et entendre les dysfonctionnements** (Cause café, Conseil de quartier, Fabriqueterie, bibliothèque, future médiathèque, groupes scolaires, groupes de parents)
- **Travailler sur les abris containers** dans le cadre de la réhabilitation
- **Développer l'offre de locaux d'activités**

- ***Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :***
  - ***Cellule de veille dans le cadre du CLSPD***
  - ***Réseau d'acteurs Mas***
  - ***GT relogement (Mont Cindre / Mont Gerbier, Pierre Dupont)***
  - ***Conseil de quartier***

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

CERVELIÈRES / SAUVETEURS

Éléments de contexte

- Construction : 1972-75 ; superficie : 20 Ha
- 1445 logements privés répartis en 13 copropriétés
- 210 logements sociaux répartis entre 3 bailleurs, dont 100 logements étudiants
- Convention de gestion Ville-ASP : prise en charge du nettoiement et entretien des espaces extérieurs privés d'usage public par la Ville (en dehors des pieds d'immeuble gérés par l'ASP) ; et gestion de l'éclairage (plus de refacturation des consommations depuis 2010)
- Requalification des espaces extérieurs 1999-2004 / Ville
- Plusieurs dispositifs de soutien aux copropriétés successifs (aides aux travaux et appui aux instances de gestion/formation) : OPAH 1998-2002, Plan de sauvegarde 2004-2010, puis Mission de veille 2012-2014
- Une poursuite de la veille et de l'accompagnement dans le cadre du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) / Métropole
- Étude urbaine Cervelières-Sauveteurs / Noirettes pilotée par le GPV (2016-2017) pour définir les orientations et la stratégie d'intervention urbaine par le NP

Cartes de principaux dysfonctionnements Cervelières-Sauveteurs



Difficultés

- Problèmes de regroupements et d'incivilités sur certains espaces précis
- Des clivages entre anciens et nouveaux propriétaires, voire entre anciens et nouveaux résidents
- Un quartier résidentiel privé mais des espaces d'usages publics (parkings et aires de jeu notamment)
- Des parkings sur dalle en mauvais état

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- Redéfinir les modalités de prise en charge du nettoiement et de l'entretien des espaces extérieurs par la Ville ; **actualiser la convention de gestion Ville / ASP**
- **Accompagner les copropriétés dans la gestion de leur patrimoine**
- **Réfléchir sur l'ouverture du quartier sur son environnement**, sur la desserte des équipements et la sécurisation sur la promenade Lénine, dans le cadre des réflexions sur les aménagements
- **Développer l'offre de locaux de proximité**

- ***Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :***
  - ***Cellule de veille dans le cadre du CLSPD***
  - ***Conseil de quartier***



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

NOIRETTES

Éléments de contexte

- 6 hectares
- 816 logements sociaux
- Est Métropole Habitat (Bailleur unique depuis 2016)
- Projet de gestion de site conduit en 2012-2016 Noirettes 1 / Est Métropole Habitat
- Réhabilitation + projet fresques Cité Création /Noirettes 1 entre 2009-2011
- Enquête de satisfaction sur l'ensemble du quartier réalisée fin 2014 / GPV + 3 bailleurs
- Projet de réhabilitation Noirettes 2 et 3 dans le cadre du NPNRU
- Étude urbaine Cervelières-Sauveteurs / Noirettes pilotée par le GPV (2016-2017) pour définir les orientations et la stratégie d'intervention urbaine par le NPNRU (2017-2025)

Avancées

- Réhabilitation et démarche participative engagée par le bailleur sur Noirettes 1 (à développer sur Noirettes 2 et 3)
- Démarche de mobilisation des habitants en matière de vie sociale engagée avec la présence d'Anciela

Difficultés

- Déficit d'attractivité, écart de niveau entre les immeubles réhabilités et ceux en attente de réhabilitation, qui se répercute sur la vie sociale
- Problème de gestion des ordures ménagères sur Noirettes 2, mauvais fonctionnement des abris containers
- Regroupements en soirée sur la placette centrale, rodéos, mécanique sauvage

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Accompagner l'appropriation des espaces extérieurs** (placette centrale notamment)
- **Impulser une dynamique participative** autour du cadre de vie dans le cadre du projet de réhabilitation et de résidentialisation, et via les « form'actions » d'Anciela (association présente en proximité pour favoriser le « pouvoir d'agir »)
- **Réorganiser la gestion des ordures ménagères** sur Noirettes 2 et 3, dans le cadre du projet de réhabilitation
- **Développer l'offre de locaux de proximité**

- ***Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :***
  - ***Cellule de veille dans le cadre du CLSPD***
  - ***Conseil de quartier***

Cartes de principaux dysfonctionnements Noirettes



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

GRAPPINIÈRE

Éléments de contexte

- 477 logements sociaux : 1 propriétaire bailleur (Grand Lyon Habitat)
- 210 logements privés • 3 copropriétés
- Environ 1863 habitants (à repréciser)
- ZAC Grappinière :
  - livraison résidences AFL 45 logements mars 2015
  - livraison ORA (GLH) 52 logements sociaux septembre 2015
  - ouverture de 3 cellules commerciales en RDC de l'ORA, 3 cellules vacantes à ce jour
  - livraison Groupe scolaire Henri Wallon restructuré septembre 2015
  - livraison en septembre 2016 de 19 maisons de ville NOAHO
  - livraison des espaces publics 2016-2017
  - travaux de résidentialisation GLH sur CC'DEFG
  - des espaces publics ville à aménager (espace Noëlle Grégoire + jardin public îlot 1 sur parcelle de l'ancien centre commercial)
  - un programme de 15 logements intermédiaires NOAHO en cours de commercialisation (2016-2017)
  - un programme d'une trentaine de logements sur l'îlot 1 + 400 m² d'activité (prévision livraison 2019-2020)
  - réhabilitation GLH du CC' DEFG et niveau d'intervention à définir pour HIJKLM (NPNRU)

Avancées

- Le projet de renouvellement urbain a transformé le quartier, des espaces requalifiés
- Convention qualité propreté Ville Métropole signée en 2016 (place et parking Bollier identifiés comme points à traiter)

Difficultés

- Dysfonctionnement des abris containers (entrainant dépôt d'ordures et d'encombrants aux abords)
- Regroupements (notamment aux abords des locaux d'activités de l'ORA, à l'arrière de la chaufferie) et trafics de stupéfiants
- Place et parking Bollier (voitures ventouses, mécanique sauvage)
- Cellules commerciales vacantes (2 cellules, et une ayant du mal à aboutir)
- 2 espaces publics pas encore traités



Cartes de principaux dysfonctionnements Grappinière



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Décliner un plan d'actions propreté** porté par GLH (améliorer l'efficacité des campagnes de désinsectisation & dératisation, réaliser des contrôles propreté avec le comité de locataires, rendre les abris containers plus attractifs, dupliquer les silos aériens pour le tri, mettre en place un système de récupération du pain mais également du linge, envisager un mode de communication innovant avec les locataires…)
- **Améliorer la gestion des ordures ménagères**, dans le cadre du projet de réhabilitation pour les ilots KLM (qualification des abris et réorganisation avec les usagers)
- **Élaborer un programme d'aménagements avec les habitants** sur les espaces pour lesquels aucun projet n'est défini à ce jour (espace Noëlle Grégoire + jardin public îlot 1 sur parcelle de l'ancien centre commercial)
- **Accompagner l'appropriation des nouveaux aménagements par les habitants**
- **Développement des actions de sensibilisation au développement durable**
- **Anticiper l'achèvement de ZAC** en matière d'entretien des espaces publics
- **Réfléchir sur les liaisons avec le village** à conduire dans le cadre d'une étude de cadrage urbain (NPNRU)

- ***Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :***
  - ***Cellule de veille dans le cadre du CLSPD***
  - ***Conseil de quartier***
  - ***Démarche de mobilisation habitante sur le cadre de vie (Centre social Lévy)***



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

LA BALME / LES CHALETS

Éléments de contexte

- 153 logements sociaux ; superficie : 3,4 hectares
- La Balme : 127 logements collectifs / Alliade Habitat (construction : 1970 – réhabilitation PC : 2009)
- Les Chalets : 26 pavillons / Lyon Métropole Habitat (construction : 1973 – quelques travaux dans les logements : 2006)
- Quartier inscrit en liste complémentaire comme site d'intérêt régional
- Étude urbaine réalisée en 2015 dans le cadre des zooms conduits par la mission Carré de Soie

Avancées

- Dynamique autour des jardins partagés
- Mise en place de la ressourcerie
- Présence d'associations comme la Marmite urbain ou le Centre social
- Enquête sur le vécu dans le quartier et les attentes des résidents en cours (réalisé par Marmite urbaine)



Difficultés

- Beaucoup de voitures épaves ou ventouses, ainsi que des encombrants vers les Chalets
- Regroupements et trafics de stupéfiants (en particulier à l'entrée du quartier)
- Manque de locaux pour associations et/ou activités
- Problèmes de propreté sur La Balme
- Fonctionnement de la ressourcerie à optimiser

Axes de travail

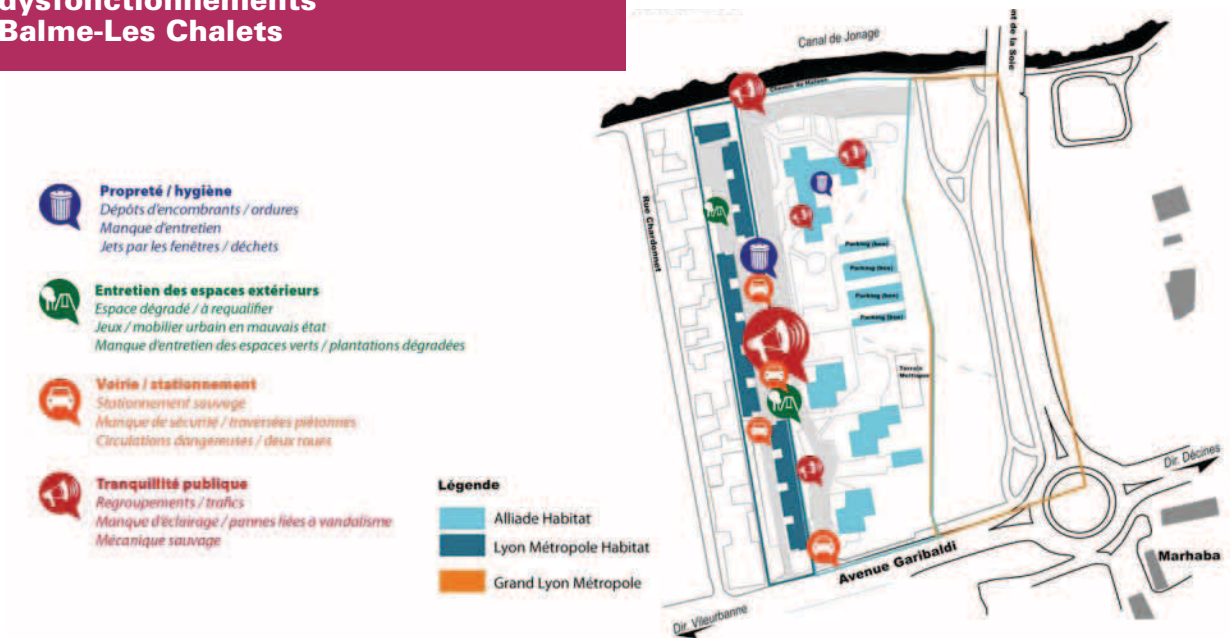
Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Réhabiliter le LCR** pour accueillir des associations
- **Assurer la pérennité du fonctionnement des jardins** et accompagner l'autonomisation de l'association de jardiniers
- **Mutualiser la ressourcerie** avec les Chalets et en optimiser son fonctionnement
- **Accompagner l'appropriation du cadre de vie** (via la démarche Marmite urbaine) et sensibiliser au développement durable

• Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :

- ***Cellule de veille dans le cadre du CLSPD***
- ***Réseau d'acteurs Sud, et coordination Carmagnole***
- ***Comité technique des jardins***
- ***Conseil de quartier***

Cartes de principaux dysfonctionnements Balme-Les Chalets



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

BARGES / CACHIN

Éléments de contexte

- 4,5 hectares
- 245 logements sociaux et 57 logements privés
- 1 propriétaire bailleur : Alliade Habitat
- 1 copropriété gérée par la Régie Gagneux SI (dont 20 logements SAGR gérés par LMH)
- Réhabilitation du bâtiment A sur la copropriété Les Barges réalisée en 2009
- 2013 (OPAH copropriété dégradée)
- Restructuration urbaine réalisée en 2014-2015 : création d'une nouvelle voie, aménagement d'un terrain de sport et d'un square
- Abandon du programme de 50 logements sociaux par Alliade
- Construction d'une coopérative habitat (Chamarel) et de 60 logements en accession à la propriété (SLCI en cours de commercialisation)
- Projet d'aménagement de jardins partagés à l'étude
- Projet de réaménagement des espaces extérieurs de la résidence « Les Barges » (Alliade Habitat) dans le cadre du NPNRU

Avancées

- Dynamique positive portée par les futurs résidents de Chamarel
- Fête des voisins initiée en 2016 avec l'association Valdocco

Difficultés

- Regroupements, rodéos, intrusion de véhicule sur les espaces piétons
- Vandalisme sur le mobilier urbain
- Offre d'accompagnement jeunesse peu présente

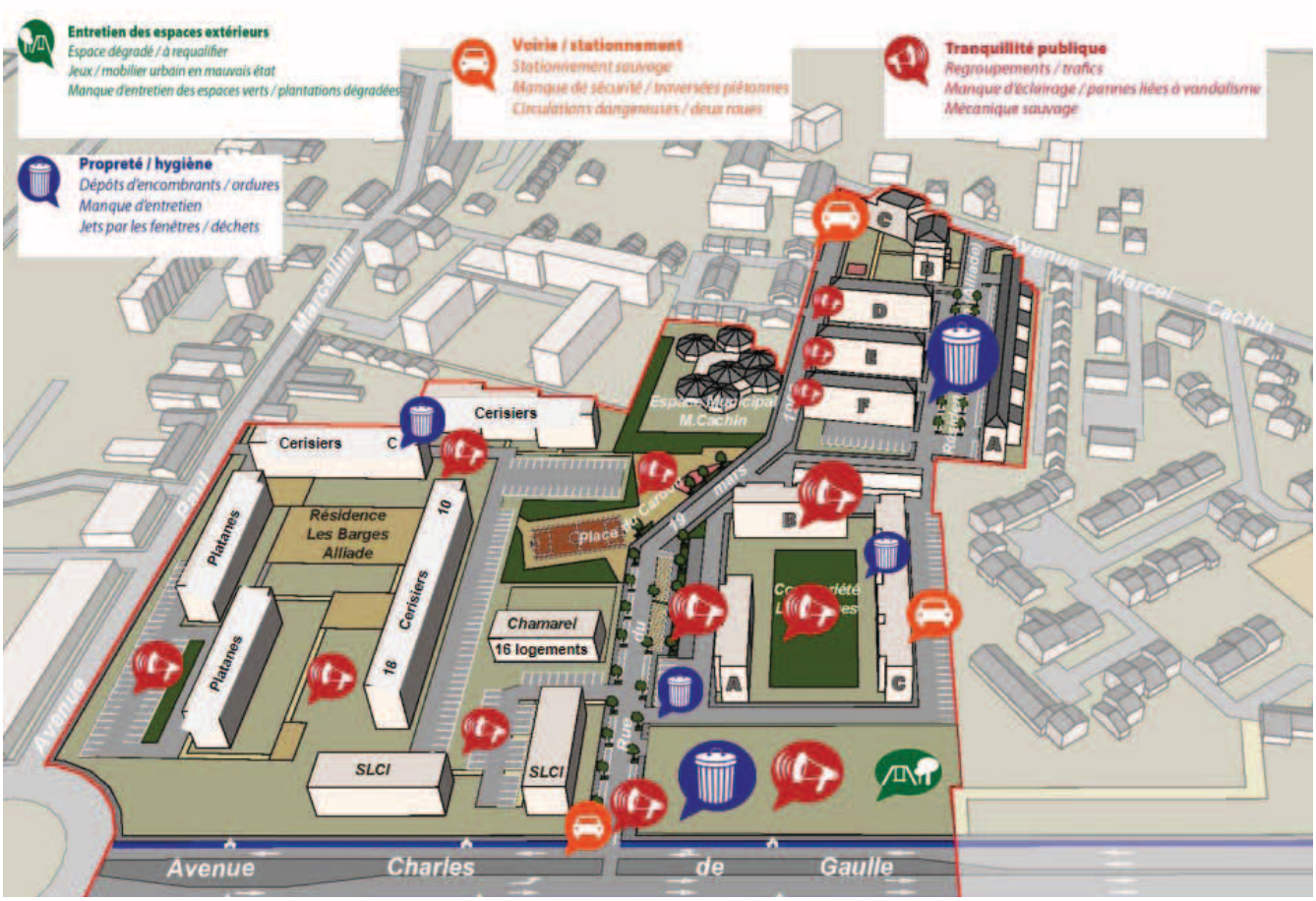
Axes de travail

Animation par le Chargé de projets GSUP d'une coordination des acteurs de proximité :

- **Mobiliser les différents groupes d'habitants** autour d'un projet collectif (hypothèse de jardin partagé)

• Complémentarités (associant le chargé de projet GSUP) :

- ***Cellule de veille dans le cadre du CLSPD***
- ***Coordination Cachin (par le service des sports)***
- ***Comité technique sur les projets Valdocco***



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

3/ LES QUARTIERS DE VEILLE

Les 7 autres quartiers faisant parties de la géographie prioritaire de la ville seront donc, du point de vue de la GSUP, en situation de veille.

Des outils financiers et méthodologiques pourront y être mobilisés au même titre que sur les quartiers dits prioritaires, mais l'animation partenariale de coordination des acteurs de proximité ne pourra y être mise en œuvre de manière régulière.

Ainsi, en fonction de situations ou de demandes particulières, le chargé de projet GSUP pourra être amené à animer des réunions d'acteurs, des États des lieux croisés, et accompagner la mise en place d'actions spécifiques (enquêtes de satisfaction, projets participatifs, etc.).

Par ailleurs, l'ensemble des actions relevant des enjeux 1 et 2 sont déclinées sur ces quartiers.

Enfin, dans le cadre des programmations financières annuelles GSUP et TFPB, des actions et/ou moyens y seront également fléchés.



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



IV LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

1/ LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Le pilotage institutionnel et technique de cette convention, et sa mise en œuvre opérationnelle s'appuient sur des instances de gouvernance propres à la Convention GSUP, mais également sur un certain nombre d'instance techniques complémentaires aux différentes échelles territoriales.

Gouvernances propres à la Convention de GSUP :

- Pilotage politique de la Convention locale : Commission GSUP (coprésidée par l'Adjoint au Maire et par le Vice-Président d'ABC HLM, en présence du Délégué du Préfet et du représentant de la Métropole)
- Conduite technique de la Convention locale : Comité de suivi GSUP (animé par le GPV)
- Conduite opérationnelle des plans d'actions par quartier : Coordination des acteurs de proximité sur chacun des 7 quartiers priorisés (co-animation GPV, référents de proximité bailleurs, médiateurs Ville)

Enjeu transversal : développer la présence des habitants dans ces 3 niveaux de gouvernance (cadre de décision partagée : pouvoir d'agir)

Complémentarités (instances techniques complémentaires à la GSUP) :

• Niveau Métropole :

- Groupe Technique GSUP d'agglomération
- Réseau GSUP d'agglomération
- Comité de coordination des déchets
- Comité des financeurs Centre de Ressources métropolitain

• Niveau Ville :

- Coordination de proximité (pilotée par le Pôle de proximité)
- Conseils de quartier
- Conseil Citoyen
- Instances CLSPD (Commissions bailleurs, Cellules de Veille)
- Réseaux d'acteurs de développement social (GPV)
- Coordinations des locaux de proximité (DDSVA)
- Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

• Ville Métropole :

- Réunions inter-services
- Convention qualité propreté

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

2/ OUTILS FINANCIERS ET MÉTHODOLOGIQUES

Outils financiers à mobiliser pour mettre en œuvre la GSUP :

OUTILS FINANCIERS DE LA GSUP :

- Programmation annuelle TFPB des bailleurs sociaux dans le cadre de la politique de la ville
- Programmation annuelle GSUP
- Crédits Politique de la Ville de l'État
- NPNRU (notamment pour les aménagements de proximité, les résidentialisations et les aménagements de locaux de rez-de-chaussée dans le cadre des réhabilitations)

AUTRES OUTILS MOBILISABLES :

- Plan d'Éducation au Développement Durable (Plan éco-citoyen à compter de 2017)
- Direction de la Propreté

Outils méthodologiques du chargé de projets GSUP :

DIAGNOSTIC, VEILLE, OBSERVATION TERRITORIALE (EN COMPLÉMENT DES ÉTATS DE LIEUX CROISÉS) :

- Optimiser les différentes sources de données et en extraire les éléments à l'échelle des QPV : GRECO, PAP, logiciel PM, données services urbains Métropole et Ville, données bailleurs, données issues des bilans des actions (ex : vandalisme par territoire, par résidence, par typologie)
- Tenir un outil de veille agrégeant ces différentes données
- Mobiliser une diversité d'acteurs de proximité comme « veilleurs territoriaux » (Conseil Citoyen, Conseils de quartiers, Comités de locataires, personnels de proximité, médiateurs)

CLARIFIER LES FINANCEMENTS DU DROIT COMMUN ET DE LA GSUP

- Expertiser les moyens mobilisés sur les différents territoires et thématiques priorisées (améliorer la connaissance sur les exonérations effectives de TFPB, expertiser les écarts de coût de gestion entre QPV et hors QPV)
- Mieux mobiliser le Droit commun sur les fondamentaux de la GSUP

RECHERCHER UN CIBLAGE PLUS IMPORTANT VERS DES ACTIONS DE LIEN SOCIAL (GÉNÉRER DES MARGES DE MANŒUVRE POUR FAIRE ÉMERGER DE NOUVELLES ACTIONS ET / OU COMPLÉTER LA PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE)

3/ ÉVALUATION

L'évaluation des actions et programmes d'actions est aujourd'hui effectuée par :

- un bilan annuel des actions financées dans le cadre de la GSUP, demandé à chaque maître d'ouvrage, intégrant un volet qualitatif
- un bilan annuel des actions et programmes d'actions mises en œuvre en contrepartie de l'abattement TFPB, demandé à chaque bailleur pour fin janvier N + 1 (partage avec GPV, DDT et Délégué du Préfet entre février et mars pour validation par l'État au 31 mars)

L'évaluation de l'état d'avancement des plans d'actions partenariaux pour chaque quartier prioritaire devra se faire par :

- des États des lieux croisés annuels sur chacun de ces quartiers
- l'animation en continu sur l'année de coordinations des acteurs de proximité sur chacun de ces quartiers

L'évaluation de l'atteinte des objectifs transversaux et des plans d'actions thématiques devra faire l'objet, dans le cadre des Groupes Techniques GSUP d'un travail partenarial de formalisation d'indicateurs de résultats partagés (animation GPV).

Enfin, **des enquêtes de satisfaction des résidents** devront être mises en place de manière régulière dans l'ensemble des quartiers dans une logique comparative entre les différents territoires (bailleurs, Ville de Vaulx-en-Velin).



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

4/ DURÉE ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour la période 2017 à 2020. Elle sera renégociée à son terme.

Elle s'applique sur le périmètre du Grand Projet de Ville, soit sur l'ensemble des 3 QPV (soit 14 quartiers) de la géographie prioritaire :

- **Quartier Nord Vaulx-en-Velin Grande Île** (*Grappinière, Petit Pont, Grolières, Noirettes, Cervelières-Sauveteurs, Mas du Taureau/Pré de l'Herpe, Centre-ville, Écoin-sous-la-Combe, Thibaude, Vernay-Verchères, Barges-Cachin),*
- **Quartier Vaulx-en-Velin Sud** *(La Balme-Les Chalets, Cités Tase, Les Bruyères),*
- **Quartier Bron-Vaulx-en-Velin-Terraillon/Chénier** (Genas-Chénier).

5/ ENGAGEMENT DES PARTENAIRES :

L'ensemble des partenaires s'engage à prendre en compte les priorités de la présente convention, notamment dans le cadre de leurs programmations budgétaires, des programmations Contrat de Ville et GSUP, des actions et programmes d'actions conventionnés dans le cadre de la Convention NPNRU, et ainsi que dans les conventions relatives à l'abattement sur la TFPB.

Les partenaires financiers s'engagent à mobiliser les crédits nécessaires à la mise en œuvre des objectifs et plans d'actions de la présente convention.

Enjeu 1 : Renforcer les fondamentaux de la qualité de service en mobilisant en priorité les moyens de droit commun				
Objectifs	Actions proposées	Porteur (partenaires associés)	calendrier	Pistes pour les outils / moyens envisagés
Objectif 1 : Renforcer et poursuivre la professionnalisation du personnel de proximité	Action 1 : Optimiser la mobilisation du centre de ressources, et cibler les sujets en fonction des problématiques locales	ABC HLM (bailleurs, GPV, DDT)	2017 / 2020	Programmation financière TFPB, crédits Métropole et CGET
	Action 2 : Développer la présence de proximité et les missions favorisant le lien social et l'animation territoriale	Bailleurs (GPV, DDT, différents acteurs de proximité)	2017 / 2020	Postes de chargés de développement chez les bailleurs (TFPB) ; Fonction relationnelle des personnels de proximité
Objectif 2 : Poursuivre l'amélioration de l'entretien et de la propreté	Action 1 : Actualiser le « Qui fait quoi » en une version électronique réactualisable	GPV	2017	Refonte site internet GPV (répertoire spécifique)
	Action 2 : Améliorer la coordination des interventions et leur réactivité	GPV (services propreté Métropole, service cadre de vie Ville, service promotion de la santé, bailleurs, MSD)	2017 / 2020	Convention qualité propreté, Plan propreté Ville, coordination territoriale, convention Ville-ASP Cervelières, etc.
	Action 3 : Améliorer la gestion des encombrants et traiter les secteurs avec des problèmes récurrents de dépôts sauvages	GPV, ABC HLM (Ville, Métropole, bailleurs, éco-organismes)	2017 / 2020	Dispositifs complémentaires aux déchèteries (Métropole), recycleries
Objectif 3 : Optimiser les dispositifs de tranquillité publique et résidentielle, en lien avec le CLSPD	Action 1 : Améliorer le dispositif d'enlèvement des épaves	DPSSU Ville (bailleurs, GPV, DDT)	2017	Charte de fonctionnement du dispositif
	Action 2 : Mobiliser les moyens de la DPSSU et articuler les coordinations d'acteurs de proximité avec les instances du CLSPD	GPV / DPSSU / ABC HLM (Police nationale, Délégué du Préfet)	2017 / 2020	Cellules de veille, commission bailleurs du CLSPD, instance opérationnelle, mobilisation des médiateurs

Objectifs transversaux à cet enjeu (précisés dans les outils méthodologiques) : Clarifier les financements du Droit Commun et de la GSUP et rechercher un ciblage plus important vers les actions de lien social

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Enjeu 2 : Développer des actions innovantes autour du « S » de la GSUP				
Objectifs	Actions proposées	Porteur (partenaires associés)	calendrier	Pistes pour les outils / moyens envisagés
Objectif 1 : Rendre les habitants acteurs de l'amélioration de leur cadre de vie	Action 1 : Diversifier les formes de sensibilisation au cadre de vie (jardins, composteurs, via les écoles, aménagements temporaires, etc.)	GPV (Ville, Métropole, DDT, bailleurs, associations, écoles)	2017 / 2020	PEDD, PCET Ville, TFPB, GSUP, CGET
	Action 2 : Favoriser l'émergence et la qualification de comités de locataires, de référents par résidence	GPV (bailleurs, CNL ou autre association de locataires, ABC HLM, DDT)	2017	Convention Bailleurs / association de locataires ; Développer les cadres de décision partagée et le pouvoir d'agir
	Action 3 : Mobiliser l'offre de locaux de rez-de-chaussée pour l'accueil d'associations de proximité ou d'initiatives habitantes (ESS)	GPV, ABC HLM (Ville, DDT, bailleurs)	2017	TFPB ; instance de partage Ville / bailleurs sur les demandes de locaux
Objectif 2 : Développer les supports d'insertion sociale et professionnelle	Action 1 : Mettre en place un ACI pour la gestion des espaces en transition	GPV, Ville (Métropole, bailleurs, PLIE, État)	2017	Subventions Ville et Métropole, État, Région
	Action 2 : Développer et diversifier les supports de chantier (ex : chantiers de concertation)	GPV, Ville (bailleurs, DDT, C. sociaux, éducation spécialisée)	2017 / 2020	Identification de toutes les pistes ou opportunités de chantier
	Action 3 : Développer les clauses d'insertion dans les différents marchés d'amélioration du cadre de vie (parties communes et espaces extérieurs)	GPV (Métropole, DDT, bailleurs, Ville)	2017 / 2020	NPNRU, Droit commun bailleurs, Ville, Métropole
Objectif 3 : Favoriser la maîtrise des charges et les économies d'énergie / contribuer au développement durable	Action 1 : Promouvoir les modes doux	GPV, Ville (Métropole, bailleurs, CCAS, associations, écoles, etc.)	2017 / 2020	PEDD, PCET Ville, outils des services propreté Métropole (messagers du tri, etc.), CCAS, mutualisation appartement pédagogique Verchères NPNRU
	Action 2 : Sensibiliser aux éco-gestes : - Améliorer le tri et la gestion des déchets (recycleries, actions de sensibilisation) - Sensibiliser aux économies d'énergies			
	Action 3 : Accompagner les habitants à l'appropriation des nouveaux usages de leur logement, après réhabilitations			

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Enjeu 3 : Définir un plan d'action partenarial sur 7 quartiers ciblés prioritaires				
Objectifs	Actions proposées	Porteur (partenaires associés)	calendrier	Pistes pour les outils / moyens envisagés
Objectif 1 : Améliorer la veille territoriale et la contribution au diagnostic	Action 1 : Animer un partenariat territorial sur chacun des quartiers	GPV (bailleurs, copropriétés, services Ville, dont pôle de proximité et gardiens des équipements municipaux, Métropole, comités de locataires)	2017 / 2020	Une coordination des acteurs de proximité sur chaque quartier ; associer les Conseils de quartier et divers acteurs locaux
	Action 2 : Poursuivre les « États des lieux croisés », en diversifier la forme	GPV (ensemble des acteurs de proximité)	2017 / 2020	Co animation GPV avec bailleurs et médiateurs
	Action 3 : Optimiser les outils d'observation territoriale	GPV (Ville, Métropole, bailleurs, ABC HLM, etc.)	2017 / 2020	GRECO, PAP, logiciel PM, données services urbains métropole et ville, données bailleurs, données issues des bilans des actions (ex : vandalisme par territoire, par résidence, par typologie)
Objectif 2 : Contribuer à la mise en œuvre de projets territoriaux	Action 1 : Apporter une complémentarité aux projets urbains structurants (travaux d'attente, anticiper les fins de chantiers, prise en compte des problématiques de gestion avant / pendant / après, petits aménagements de proximité	GPV (Ville, Métropole, bailleurs, DDT)	2017 / 2020	NPNRU (projets de résidentialisations, de réhabilitations, d'aménagements urbains, petits aménagements, adaptation des rez-de-chaussée), PIEE, plan de patrimoine des bailleurs
	Action 2 : Mobiliser les locaux de rez-de-chaussée pour favoriser le développement économique local ou l'animation par des associations de proximité	GPV, ABC HLM (Ville, Métropole, bailleurs, DDT)		
	Action 3 : Définir chaque année un plan d'actions partenarial pour chaque quartier	GPV (Ville, Métropole, DDT, bailleurs, acteurs locaux)	2017 / 2020	Programmation annuelle TFPB et GSUP

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

ANNEXES 2/ TABLEAU DE PROGRAMMES D'ACTIONS

Commune	QPV	Site	Rubrique de la nomenclature	Nature des actions (intitulé succinct)	Maître d'ouvrage	Calendrier (année)	Coût total de l'action (prévu)	Ville	Etat ACSE	Métro	Région	Bailleur	TFPB	TFPB Taux de valorisation	Copro	Autres	Prorata annuel	Commentaires	Date validation	Coût total de l'action (réalisé)	Ville	Etat ACSE	Métropole	Région	Bailleur	TFPB	TFPB Taux de valorisation	Copro	Autres	Commentaires
			1- Personnel de proximité																										
			2- Formation																										
			3- Sur-entretien																										
			4- Gestion des déchets - encombrants - épaves																										
			5- Tranquillité résidentielle																										
			6- Concertation – sensibilisation – participation																										
			7- Animation – lien social – vivre ensemble																										
			8- Petits travaux (investissement) hors NPNRU																										
			9- Observatoire des territoires																										
			TOTAL général																										

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

ANNEXES 3/ MACRO PLANNING TYPE D'UNE ANNÉE DE PROGRAMMATION GSUP

mois	actions	**pilote** (personnes à associer)	format des rendus	commentaires
janvier	rédaction du bilan TFPB consolidé des actions année N-1 Envoi, aux équipes projet et à l'Etat, des bilans **pour le 31/01**	**bailleur**	bilan par bailleurs et par territoire	« territoire » = territoire de l'équipe projet
février / mars	partage sur le bilan	**équipe projet** (bailleurs, Délégué du Préfet, DDT)	CR de réunions	
	synthèse départementale des bilans **Validation** des bilans auprès de chaque bailleur **par l'Etat au 31/03**	**DDT** (Délégués du Préfet)	avis Etat par bailleur	production par l'Etat d'un bilan TFPB par bailleur au niveau départemental (reprenant les avis sur bilans de chaque territoire)
avril à octobre	Suivi des actions réalisées année N et préparation de l'année N+1 (montants réels TFPB par commune envoyés par DDT aux équipes en septembre)	**équipe projet** (Délégué du Préfet, DDT, bailleurs)	outils de suivi spécifique à chaque territoire	Autant de réunions que nécessaire, responsabilité de l'équipe projet sur initiative équipe projet dès le mois d'avril Travail en continu qui doit permettre de suivre au mieux les actions année N et la préparation de l'année N+1
novembre décembre	programmation année N+1	**métropole** (équipes projets, Délégué du Préfet, DDT)	tableau de programmation synthétisant les demandes de financement	Analyse de la programmation en réunion de programmation, dans le cadre d'un pilotage global des crédits GSUP et de l'abattement TFPB Validation de l'abattement TFPB et point d'étape pour les crédits métropole

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

ANNEXES 4/ GLOSSAIRE

***ACI** : Atelier Chantier d'Insertion*

***CLSM** : Conseil Local de Santé Mentale*

***CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance*

***CNL** : Confédération Nationale du Logement*

***DDSVA** : Direction du Développement Social et de la Vie Associative*

***DDT** : Direction Départementale des Territoires*

***DPSSU** : Direction de la Prévention, Sécurité, Sureté Urbaine*

***EDLC** : États des Lieux Croisés*

***ESS** : Économie Sociale et Solidaire*

***QPV** : Quartier Prioritaire de la Ville*

***GPV** : Grand Projet de Ville*

***GSUP** : Gestion Sociale et Urbaine de Proximité*

***NPNRU** : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine*

***PEDD** : Plan d'Éducation au Développement Durable*

***PCET** : Plan Climat Énergie Territorial*

***PIEE** : Programme des Interventions sur les Espaces Extérieurs*

***SEDD** : Semaine Européenne du Développement Durable*

***SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets*

***TFPB** : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Convention Gestion Social et Urbaine de Proximité-TFPB 2017-2020• Mai 2017 • 200 exemplaires •
Conception graphique, rédaction : Grand Projet de Ville **- Photos :** Ville de Vaulx-en-Velin, Laurence Danière

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Grand Projet de Ville de Vaulx-en-Velin
Espace Benoît Frachon - 3, avenue Maurice Thorez
69 120 Vaulx-en-Velin
Tél. : 04 37 45 32 25 - Fax. : 04 37 45 32 26
www.gpvvaulxenvelin.org



Grand projet de ville • Mai 2017

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

MÉTROPOLE DE LYON

CHARTE VAUDAISE POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR LA CONCEPTION DES BÂTIMENTS, L'URBANISME, L'AMÉNAGEMENT ET LA GESTION DES ESPACES PUBLICS ET PRIVÉS

Propos liminaires

La prise en compte de la sécurité dans l'aménagement et la gestion des espaces, un enjeu essentiel

Avec une moyenne de 94 crimes et délits pour 1000 habitants, la ville de Vaulx-en-Velin connaît un taux de délinquance élevé. La prise en compte de la sécurité dans les aménagements et la gestion des espaces publics et privés constitue un enjeu essentiel pour la ville. Il s'agit de concevoir, réaliser et faire fonctionner les équipements et aménagements d'espace afin qu'ils concourent à la sécurité publique vaudaise.

Des bénéfices immédiats et mesurables

Tout projet de construction ou d'aménagement a des effets sur la sécurité publique. Il subira les conséquences d'une insécurité existante. Le projet de construction ou d'aménagement doit participer à améliorer une situation d'insécurité plutôt qu'à une dégradation de celle-ci. Il en résulte de nombreux bénéfices: prévention des violences urbaines (affrontements, jets de projectiles, incendies volontaires…), limitation des interventions en urgence, saisine des astreintes, surcoûts des réaménagements, qualité de travail des personnels, bon fonctionnement des équipements, respect du parti architectural ou conceptuel, qualité de service au public, bien-être des utilisateurs et habitants…

Une charte opérationnelle, construite sur l'expérience et les bonnes pratiques vaudaises

Les 59 préconisations retenues dans la présente charte synthétisent les expériences et bonnes pratiques vaudaises. Elles ont été élaborées en lien avec la Métropole du Grand Lyon, la Ville de Vaulx-en-Velin, les bailleurs vaudais via ABC HLM, la Police Nationale, le Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours, le Sytral et Keolis Lyon.

Une instance de conseil et de concertation partenariale permettant de dialoguer les différents impératifs

En complément, une cellule de traitement opérationnel et de suivi des territoires (CTOT) se réunit tous les deux mois. Tout membre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Vaulx-en-Velin peut saisir la CTOT d'une situation territoriale complexe, pour une étude partenariale des solutions possibles, y compris en matière de prévention situationnelle. Chaque année, la CTOT évalue l'évolution du nombre de sites répertoriés sur la ville comme participant à la dégradation d'une situation d'insécurité et/ou provoquant une demande «anormale» d'intervention policière ou nuisant à l'efficacité de celle-ci. L'objectif est de tendre vers une diminution de ces espaces. Pour saisir la CTOT d'une situation territoriale: dpssu@mairie-vaulxenvelin.fr Intégrer à la demande une note décrivant les risques pris en compte (diagnostic partagé) ainsi que les mesures prévues en matière de conception, construction, gestion, fonctionnement, entretien, surveillance, dans la perspective d'assurer la protection des personnes et des biens et le meilleur fonctionnement de l'équipement en terme de sécurité publique.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



Techniques générales de prévention situationnelle

De façon générale, l'efficacité de la dissuasion sera proportionnellement favorisée par un aménagement nécessitant un effort et un risque accru pour la personne ou le groupe, des gains réduits et un affichage univoque des règles.

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

LA VISIBILITÉ: VOIR ET ÊTRE VU

Prévoir des dégagements visuels qui éliminent les endroits cachés et les lieux «pièges» (guet-apens)

□ 1- ***Travailler à un équilibre entre la nécessité de désenclavement général des quartiers*** *(éviter les petits cheminements, recourir à des aménagements qui facilitent, en cas de besoin, l'intervention rapide des forces de l'ordre et pompiers…)* ***et l'importance d'éviter les espaces privés offrant des issues multiples pour la fuite*** *(Limiter le nombre d'accès, dissocier les flux…)*	*Tout au long de l'année*
□ 2- ***Accès aux caves et parking****: Rendre impossible les communications par les caves d'un bâtiment à l'autre; Éviter les communications entre caves et parkings (si elles existent, les sécuriser); Recourir à des portes sécurisées et mettre en place des contrôles d'accès ; Proscrire les recoins et portes en renfoncement; Garantir la visibilité et la lisibilité au sein des caves et parkings – Privilégier les portes d'accès visibles de la voie publique*	*Tout au long de l'année*
□ 3- **Éviter** ***les recoins, et donc les obstacles visuels, sur les espaces extérieurs.***	*Tout au long de l'année*

LA TERRITORIALITÉ

L'appropriation de l'espace par les usagers et le sentiment d'appartenance facilitent la surveillance naturelle

□ 4- ***Recourir à la résidentialisation****: matérialiser la délimitation entre l'espace public et les espaces privés (les solutions à mettre en œuvre devront en tout état de cause être étudiées au cas par cas)*	*Tout au long de l'année*

LA LISIBILITÉ

Une définition claire des lieux permet une bonne orientation et réduit les zones de conflits

□ 5- ***Garantir la bonne lisibilité et visibilité des cheminements piétons*** *(traitement revêtement et éclairage)*	*Tout au long de l'année*

LE CONTRÔLE NATUREL DES ACCÈS

Dissuader l'accès aux cibles potentielles par des techniques architecturales et paysagères

□ 6- ***Sécuriser les boîtiers électriques, trappes d'accès aux toits et à l'éclairage public, dans la limite des prescriptions réglementaires, et les locaux techniques sensibles*** *(machinerie d'ascenseur, unité de traitement des contrôles d'accès, chaufferie…); Limiter, sur les espaces publics, l'accès aux organes de disjonction, en les relevant au-delà de la hauteur d'hommes*	*Tout au long de l'année*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

LE PAYSAGEMENT

Éclairage, mobilier urbain, végétalisation, signalétique

□ 7- ***Travailler à un équilibre, au cas par cas, entre les objectifs de sécurité/tranquillité et paysage/qualité urbaine, prévention des îlots de chaleur, préservation de la biodiversité. Privilégier les végétations ne favorisant pas les jets de projectiles sans être vu, les caches de stupéfiants, les propagations d'incendies, les endroits cachés à hauteur d'homme ou dans les espaces vidéo protégés.*** Par exemple, éviter la densification des végétaux sur une hauteur de 1 à 2m et limiter les plantations de hautes tiges sur les emplacements de caméras vidéo-protection	*Tout au long de l'année*
□ 8- **Dans le cadre du plan d'éclairement, éviter les zones d'ombre** dans les espaces vidéo protégés et privilégier l'installation de systèmes d'éclairage raisonnés, permettant une activation sur mesure par le maître des lieux, en fonction des besoins évalués en termes de sécurité et tranquillité publique	*Tout au long de l'année*
□ 9- **Utiliser des matériaux anti graffiti**	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

LE GARANT DE L'ESPACE

Réactivité du garant des lieux face aux dégradations matérielles entraînant un sentiment d'insécurité et de permissivité

□ 10- **Pour tous les chantiers réalisés sur la ville, indiquer systématiquement les coordonnées téléphoniques (portable si possible) et mail du chef de chantier désigné «référent sûreté du chantier», sur la plateforme Toodego, lors de la demande d'occupation du domaine public. Il constitue le garant de la sécurisation du chantier à Vaulx-en-Velin et l'interlocuteur privilégié des acteurs locaux de la sécurité, y compris en cas d'urgence.**	*Tout au long de l'année*

LA SURVEILLANCE NATURELLE

La fréquentation de l'espace doit dissuader la malveillance et rassurer l'usager

□ 11- ***Encourager l'appel au 17 par les habitants***	*Tout au long de l'année*

LA SOCIALISATION, LES ACTIVITÉS

L'animation urbaine, les interactions sociales, la mixité des usages sont des facteurs dissuasifs et sécurisants

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



Prévention des jets de projectiles et barricades

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 12- ***Proscrire les aménagements et mobiliers urbains composés d'éléments détachables, lourds, accessibles pouvant servir de projectiles ou à la construction de barricades****: gabions, cailloux, pavés non scellés, jardinières à l'aplomb des façades, barrières de chantier non sécurisées, non attachées…*	*Tout au long de l'année*
□ 13- ***Sécuriser les accès aux toitures*** *dans l'habitat social, les bâtiments publics et privés, dans le respect de la réglementation incendies; Par exemple et selon les moyens disponibles, doubler les grilles de ventouses, recourir à un détecteur d'intrusion relié à la télésurveillance pour la levée de doute.*	*Tout au long de l'année*
□ 14- ***Veiller à des conceptions architecturales limitant l'escalade et l'intrusion****.*	*Tout au long de l'année*
□ 15- ***Locaux poubelles :*** *Privilégier, dans la mesure des moyens humains et financiers disponibles, les espaces fermés et sécurisés, avec l'usage, par exemple, de grillages métalliques (prestations d'entrée et de sortie des ordures ménagères à prévoir pour la collecte)*	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

□ 16- ***Envisager si nécessaire, lors de la consultation, les conditions de sécurisation du chantier*** *de jour et de nuit et veiller à sa mise en application réelle par les prestataires, notamment durant les périodes à risque de violences urbaines (périodes autour du jour de l'an et du 14 juillet a minima); Impliquer le maître d'œuvre dans la prévention en nommant un référent sûreté sur le chantier et en établissant un cahier de gestion avec le maître d'œuvre, définissant la fréquence de l'entretien, du nettoyage, de l'évacuation des gravats et leurs limites, pour garantir notamment une bonne gestion après travaux*	*Tout au long de l'année*
□ 17- ***Espaces en transition:*** *prévoir, systématiquement, dans le contrat conclu avec les gestionnaires ou aménageurs, la sécurisation jusqu'à leur aménagement (évacuation des gravats ou tout projectile potentiel, entretien des végétations en prévention des propagations, sécurisation des barrières, télésurveillance…)*	*Tout au long de l'année*
□ 18- ***Sécurisation des poubelles:*** *mettre en sécurité les containers d'ordures ménagères durant les périodes à risque de violences urbaines a minima (locaux fermés, fermeture électrique, contrôle d'accès avec horloge…), voire tout au long de l'année dans les espaces à risque*	*Tout au long de l'année*
□ 19- ***Ne pas programmer de chantiers et travaux susceptibles de fournir des projectiles ou de participer à la construction de barricades, au cours des périodes de veille renforcée «violences urbaines».*** *En cas d'impossibilité, envoyer un courrier aux maîtres d'œuvres et chefs de projets pour les sensibiliser à la sécurisation impérative du chantier / des travaux ; Privilégier les bennes fermées pour l'évacuation des matériaux, éloignées des façades et une évacuation quotidienne des contenus sur les périodes et sites sensibles*	*Périodes à risque de violences urbaines*
□ 20- ***Inclure dans l'«accord technique pour l'ouverture de chantiers», le mail de «validation du chantier» (Lyvia), l'arrêté d'occupation du domaine public (Ville) les conditions de***	*Périodes à risque de violences urbaines*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

sécurisation des chantiers et travaux: *diagnostic préventif (matériaux pouvant servir de projectiles ou à la construction de barricades), sécurisation (retrait des barrières, sécurisation des gravats…)*	
□ 21- ***Évacuer sans délai les dépôts sauvages, encombrants, détritus (notamment en verre) pouvant servir de projectile,*** *chacun sur son territoire de compétence, y compris par le recours au sur-nettoyage et à l'organisation de collectes systématiques les jours fériés*	*Périodes à risque de violences urbaines*
□ 22- ***Évacuer les silos et/ou leurs contenus en zones à risque de violences urbaines***	*Périodes à risque de violences urbaines*

Prévention des incendies volontaires (poubelles, voitures, deux-roues…) et propagations

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 23- ***Recourir à des aménagements limitant les stockages à l'aplomb des façades (poubelles, véhicules à moteur…)***	*Tout au long de l'année*
□ 24- ***Locaux poubelles, deux-roues et de stockage en général:*** *recourir à des matériaux ininflammables dans un local très aéré si possible; En cas d'externalisation des locaux poubelles, veiller à un aménagement garantissant la sécurisation des bacs à ordure ménagère et éloigné des façades pour prévenir tout risque de propagation quand cela est possible*	*Tout au long de l'année*
□ 25- ***Pour l'isolation extérieure des bâtiments et les façades, privilégier les matériaux limitant la propagation***	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

□ 26- ***Veiller au bon usage des cages d'escalier, des balcons et portes coupe-feu, en priorité :*** *ne rien entreposer dans les cages d'escalier et sur les balcons, laisser les portes coupe-feu fermées;*	*Tout au long de l'année*
□ 27- ***En cas de risque de propagation, évacuer sans délai les encombrants, poubelles, déchets, épaves, véhicule en voie d'épavisation… susceptibles de mettre en danger les habitants de par leur proximité avec une façade, un espace confiné, la présence de combustibles (essence, gaz…)*** *ou saisir les institutions compétentes pour y procéder*	*Tout au long de l'année*
□ 28- ***Entretenir les végétations (débroussaillage, élagage et taille des haies) entraînant un risque de propagation*** *sur les secteurs à risque de violences urbaines*	*Tout au long de l'année*
□ 29- ***Être vigilant à la qualité et à la lisibilité de l'adressage et signalétique sur les sites à risque, y compris des bâtiments publics,*** *afin de prévenir tout retard d'intervention des forces de l'ordre ou pompiers.*	*Tout au long de l'année*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492



Prévention des rodéos

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 30- ***Mettre en place des dispositifs anti vitesse sur les parkings et linéaires*** *propices à la prise de vitesse, dans le respect des normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite)*	*Tout au long de l'année*
□ 31- ***Trouver un équilibre entre la nécessité de mettre en place des dispositifs empêchant l'accès des véhicules motorisés*** *sur les sites à risque de rodéo et* ***de privilégier les aménagements facilitant l'intervention rapide des forces de l'ordre*** *en voiture, à moto ou à vélo sur les sites concernés par des rodéos récurrents*	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

□ 32- *Le délit de rodéo ne pouvant plus être constitué en cas de fermeture d'un espace à la circulation,* ***questionner la pertinence de la fermeture ou de l'ouverture du parking à la circulation en cas de rodéos récurrents sur un parking***	*Tout au long de l'année*



Prévention des occupations des parties communes et trafics

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 33- ***Sécuriser les accès aux parties communes:*** *Recourir, si possible, à un double système de contrôle d'accès ; les blocs porte doivent intégrer des vitrages résistants aux effractions et être composés de châssis métalliques offrant une résistance suffisante aux intrusions et vandalisme (par exemple, ventouse 350 kg); contrôle d'accès aux sous-sols depuis les halls*	*Tout au long de l'année*
□ 34- ***Parties communes****: éviter les coursives / couloirs trop longs / coursives extérieures*	*Tout au long de l'année*
□ 35- ***Halls d'entrée:*** *dans la mesure du possible, il est préconisé que le hall soit tourné vers la rue, non surdimensionné, sans recoin, ni pilier, ni dessous d'escalier et faux plafond, positionné au nu de la façade. Les halls traversants sont déconseillés. Il est préférable que la zone d'attente ascenseur soit visible depuis l'extérieur. Si possible, vitrer largement les halls afin de garantir la surveillance naturelle, en évitant toutefois les grands panneaux vitrés moins résistants et onéreux en cas de remplacement; prévoir des boîtes aux lettres encastrées anti-vandale ;* privilégier l'installation de systèmes d'éclairage raisonnés dans les halls, permettant une activation sur mesure par le maître des lieux, en fonction des besoins évalués en termes de sécurité et tranquillité publique	*Tout au long de l'année*
□ 36- ***Ascenseurs:*** *réglementer l'utilisation des ascenseurs par contrôle d'accès (badges) pour*	*Tout au long de*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

les accès aux sous-sols; Recourir si possible à des boutons poussoirs et cabines anti-vandale (par exemple, plafond non démontable, non taguable, sol carrelage et miroir incassable) ; éviter les zones de cache	*l'année*
□ 37- ***Renforcer la sécurisation des locaux techniques***	*Tout au long de l'année*
□ 38- ***Sécurisation des poubelles*** *apporter une attention particulière à l'aménagement des locaux poubelles de manière à conserver une visibilité à l'intérieur, tout en restreignant l'accès aux seuls résidents (porte avec contrôle d'accès spécifique)*	*Tout au long de l'année*
□ 39- ***Locaux deux-roues*** *apporter une attention particulière à l'aménagement des locaux pour les deux-roues de manière à conserver une visibilité à l'intérieur, tout en restreignant l'accès aux seuls propriétaires de deux-roues (porte avec contrôle d'accès spécifique) - recourir à des matériaux ininflammables dans un local très aéré, non accessible par le hall*	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

□ 40- ***Afficher le règlement intérieur dans le hall d'entrée*** *: Rappeler que les locataires sont tenus personnellement responsable de leurs agissements et de ceux de leurs visiteurs, à quelque titre que ce soit*	*Tout au long de l'année*




Prévention du street pooling et des piscines sauvages

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 41- ***Sécuriser l'accès aux points d'eau et Poteaux Incendies*** *sur les secteurs à risque de piscine sauvage : sécuriser les locaux équipés d'arrivées d'eau, faire remonter au CLSPD les Poteaux Incendies à risque*	*Printemps / Été*
□ 42- ***Prévoir des parcours fraîcheurs*** *(brumisateurs, communiquer sur les points d'ombres et horaires d'ouverture des piscines, etc…) en s'assurant que les conditions de maintien de l'ordre public sont assurées*	*Printemps / Été*



Vidéo protection

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 43- ***Envisager le pré-câblage, la fibre, les fourreaux*** *pour l'installation future d'un système de vidéo protection. Contacter la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine de la ville aux fins d'évaluer les besoins dans la phase de conception du projet dpssu@mairie-vaulxenvelin.fr*	*Tout au long de l'année*
□ 44- ***Organiser la nécessaire coordination entre les gestionnaires des dispositifs de vidéo protection sur la ville et les aménageurs afin de concilier les besoins en matière de sécurité/tranquillité publique, le plan local d'urbanisme, la prévention des îlots de chaleur, le***	*Tout au long de l'année*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

paysage / la qualité urbaine.	
□ 45- ***Pour tout nouveau projet d'implantation,*** *privilégier un maillage cohérent public / privé de la vidéoprotection. Contacter la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine de la ville: dpssu@mairie-vaulxenvelin.fr*	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

□ 46- ***Éviter les éléments/aménagements facilitateurs donnant accès aux caméras :*** *échelles, ouverture des accès…*	*Tout au long de l'année*
□ 47- ***Organiser la nécessaire coordination entre les gestionnaires des dispositifs de vidéo protection sur la ville et les gestionnaires en charge de l'entretien et de l'élagage des végétations en zone vidéo protégée***	*Printemps / Été*



Améliorer la tranquillité et la sécurité dans l'environnement des transports en commun

Préconisations en matière de conception des bâtiments, urbanisme, aménagement des espaces

□ 48- ***Proscrire les aménagements et mobiliers urbains composés d'éléments détachables, lourds, accessibles pouvant servir de projectiles ou à la construction de barricades, sur les itinéraires et lieux de desserte des transports en commun vaudais*** *: gabions, cailloux, pavés non scellés, jardinières à l'aplomb des façades, barrières de chantier non sécurisées, non attachées…*	*Tout au long de l'année*
□ 49- ***Privilégier les végétations ne favorisant pas les jets de projectiles sans être vu*** *dans l'environnement des lieux de desserte et sur les itinéraires des transports en commun vaudais,*	*Tout au long de l'année*
□ 50- ***Sécuriser les poubelles entreposées à proximité des lieux de desserte des transports en commun*** *durant les périodes à risque de violences urbaines a minima (locaux fermés, fermeture électrique…), voire tout au long de l'année*	*Tout au long de l'année*
□ 51- ***Pour tout nouveau projet d'implantation de vidéoprotection,*** *privilégier un maillage cohérent transporteurs / ville. Contacter la Direction Prévention Sûreté Sécurité Urbaine de la ville: dpssu@mairie-vaulxenvelin.fr*	*Tout au long de l'année*
□ 52- ***Dans le cadre du plan d'éclairement, éviter les zones d'ombre sur les itinéraires et lieux de desserte des transports en commun vaudais*** *dans les zones à risque de violences urbaines et vidéo protégées ;* Privilégier l'installation de systèmes d'éclairage raisonnés, permettant une activation sur mesure par le maître des lieux, en fonction des besoins évalués en termes de sécurité et tranquillité publique	*Tout au long de l'année*

Préconisations en matière de gestion des espaces

□ 53- ***Ne pas programmer de chantiers et travaux susceptibles de fournir des projectiles ou de participer à la construction de barricades à proximité des lieux de desserte, au cours des périodes de veille renforcée « violences urbaines ».*** *En cas d'impossibilité, envoyer un courrier aux maîtres d'œuvres et chefs de projets pour les sensibiliser à la sécurisation impérative du*	*Périodes à risque de violences urbaines*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

chantier / des travaux	
□ 54- ***Evacuer sans délai les silos, dépôts sauvages, encombrants, détritus (notamment en verre) pouvant servir de projectiles*** *à proximité des lieux de desserte des transports en commun, y compris par le recours au sur-nettoyage et à l'organisation de collectes systématiques les jours fériés*	*Périodes à risque de violences urbaines*



Prévention en cas d'attaque terroriste

Préconisations en matière de conception des bâtiments ERP, urbanisme, aménagement des espaces
(hors prescriptions légales dans le cadre des ESSP)

□ 55- R***ecourir à des dispositifs anti-bélier et bordures anti-stationnement*** *devant l'entrée des établissements recevant du public*	*Tout au long de l'année*
□ 56- ***Prévoir la possibilité d'occulter la visibilité depuis l'extérieur*** *et la voie publique (stores, rideaux, film opacifiant…)*	*Tout au long de l'année*
□ 57- ***Équiper les portes de verrous*** *pour permettre le confinement, dans le respect de la réglementation incendie*	*Tout au long de l'année*
□ 58- ***Installer une alarme intrusion****, différenciée de l'alarme incendie*	*Tout au long de l'année*
□ 59- ***Prévoir un espace suffisant devant l'établissement****, permettant de filtrer les entrées, sans report sur la chaussée*	*Tout au long de l'année*

Charte applicable sur le territoire

de la ville de Vaulx-en-Velin à compter du 14 juin 2019

Par la présente, les membres du CLSPD et leurs délégataires, concessionnaires, prestataires s'engagent à :

- *prendre en compte les 59 recommandations pour tout projet d'aménagement ou construction à Vaulx-en-Velin*
- *à les appliquer dans la mesure du possible, lors de la conception (phase évaluation des besoins et diagnostic, définition d'une stratégie et de mesures) mais également par un suivi et d'éventuelles actions correctives*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

- *à porter à connaissance des candidats ces recommandations en joignant systématiquement la présente charte aux marchés (au CCTP dès l'évaluation des besoins), MAPA ou consultations*
- *à procéder à des contrôles aléatoires permettant de vérifier ponctuellement sa bonne application par les maîtres d'œuvres*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation du ou des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA ou du volet « quartiers » de l'action TI du PIA

A3 Carte(s) ou schéma(s) présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) **:**

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet (cf Annexe C4)

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

C5 sans objet

C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

C7 sans objet

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 sans objet

D2 Convention GSUP-TFPB 2017-2020

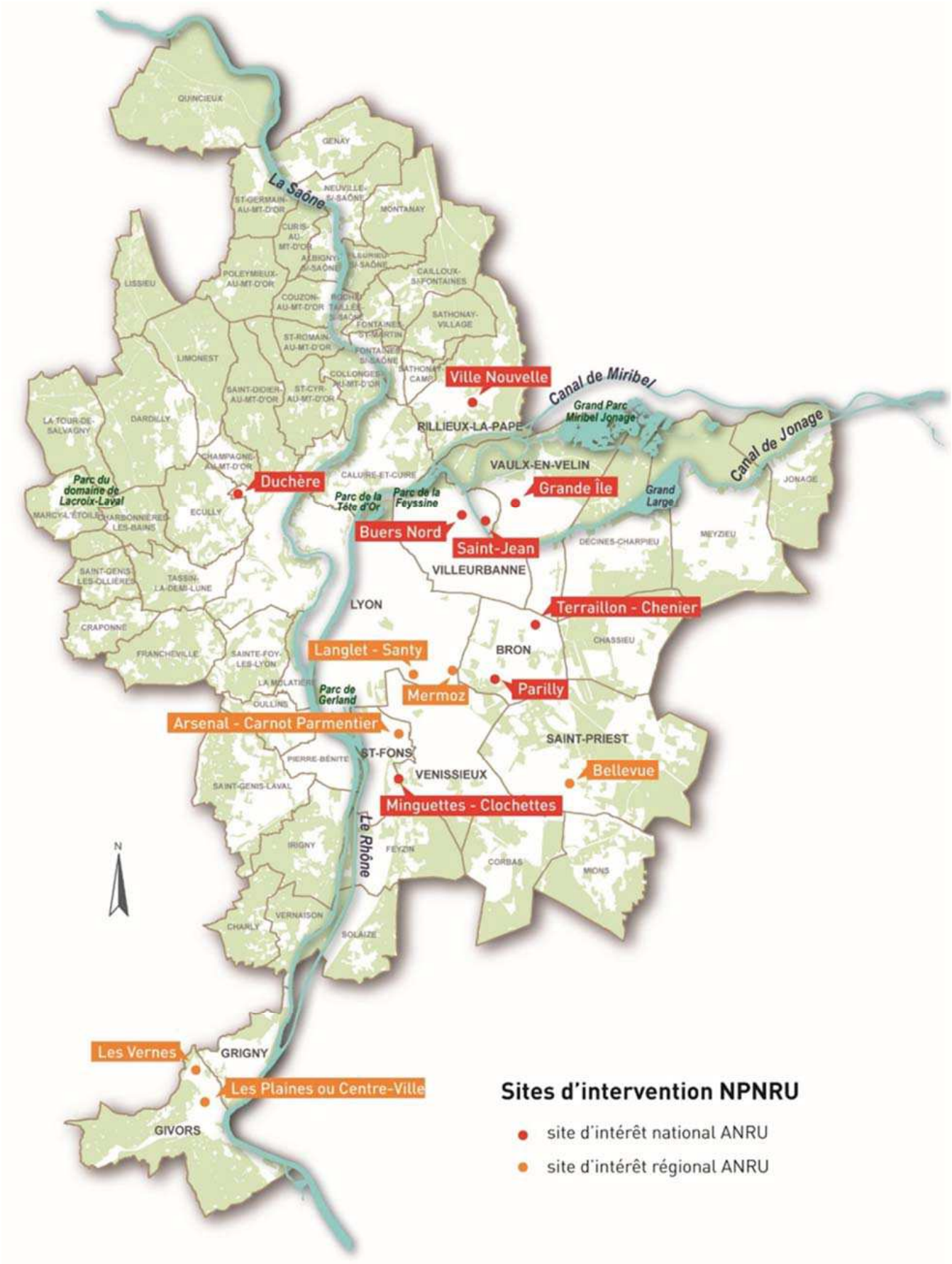
D3 sans objet

D4 Charte Vaudaise pour la prévention de la délinquance par la conception des bâtiments, l'urbanisme, l'aménagement et la gestion des espaces publics et privés

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

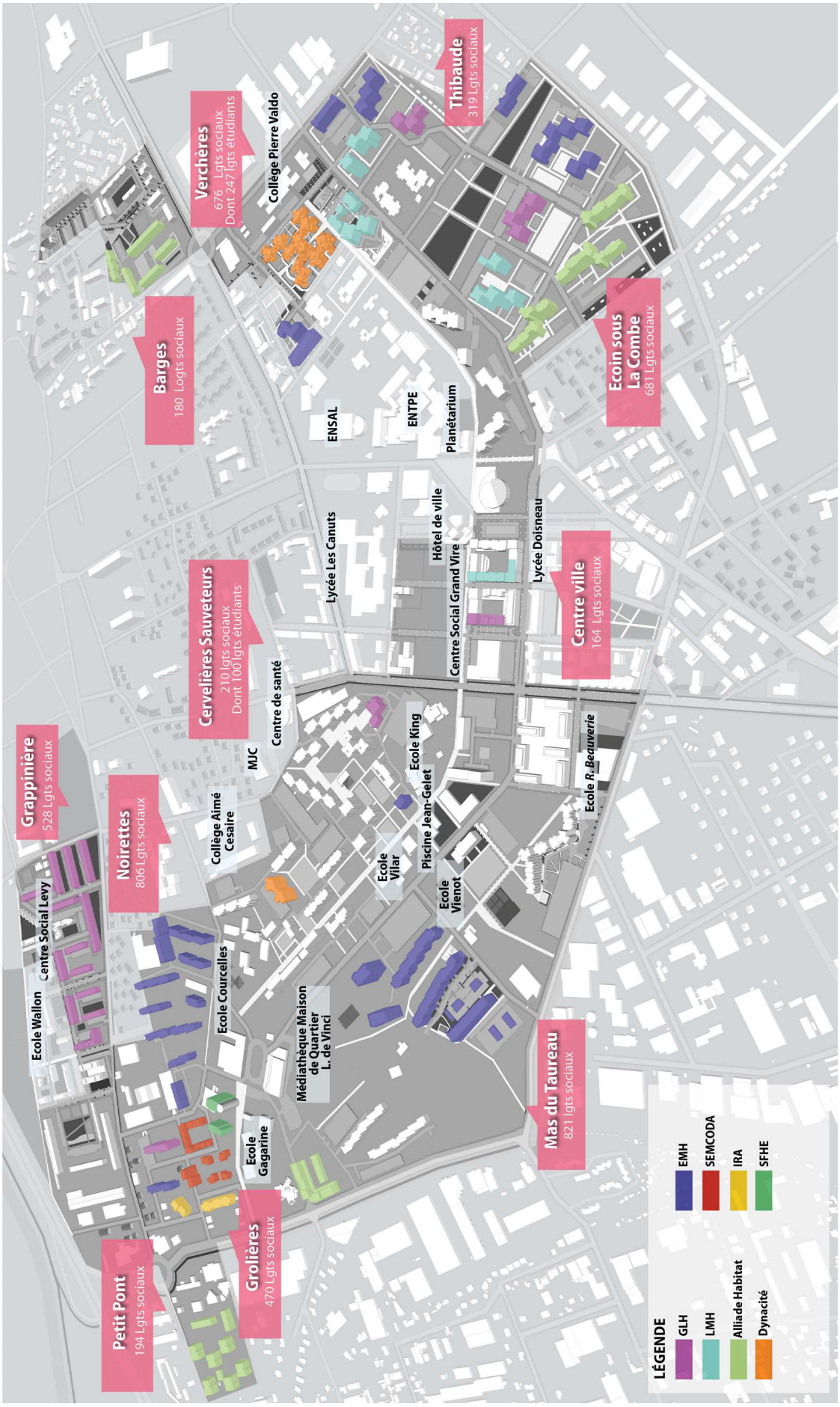
Annexe A1 - Plan de situation des quartiers objet du NPNRU dans la métropole de Lyon



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

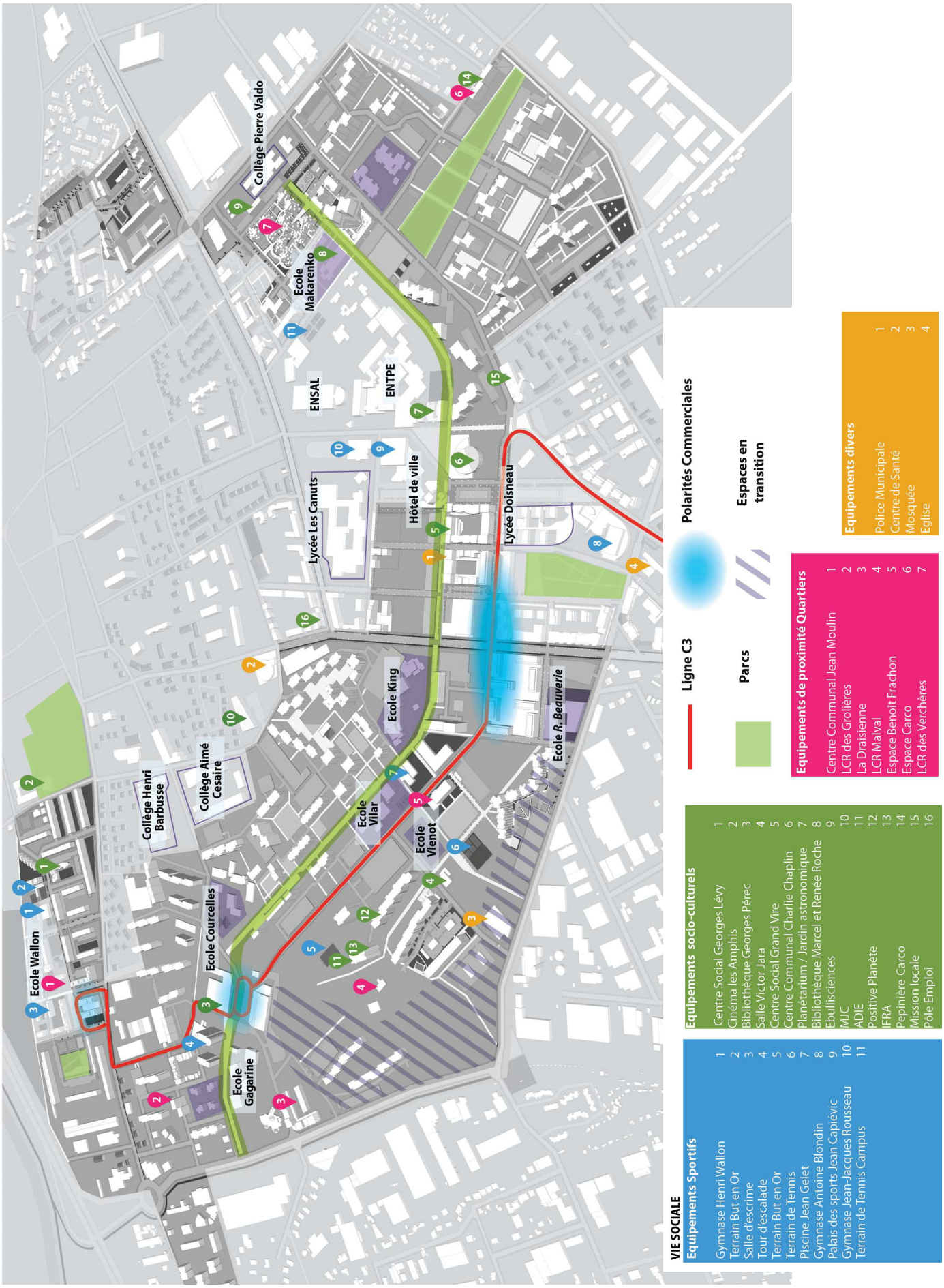
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Annexe A2 - Carte de présentation des quartiers avec le patrimoine des bailleurs sociaux et les équipements structurants



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A3 - Carte du fonctionnement urbain



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A4 – SYNTHÈSE DE LA PHASE PROTOCOLE

Les études stratégiques et prospectives à l'échelle de l'agglomération et du territoire de Vaulx-en-Velin la Grande Ile ont porté sur les thématiques suivantes :

Habitat et Logement

À l'échelle de la Métropole : une AMO confiée au cabinet Trajectoires afin de :

- Suivre en continu la reconstitution, la diversification de l'offre et le relogement au niveau de l'agglomération en termes de capitalisation mais aussi de stratégie,
- Accompagner l'écriture de la convention cadre d'agglomération,
- Accompagner les sites en fonction de l'état d'avancement des projets : stratégie, programmation ou bilan-évaluation des opérations d'habitat ;

À l'échelle de Vaulx-en-Velin : un éclairage spécifique sur le marché de l'habitat et l'analyse des commercialisations récentes de logements.
Cette enquête qualitative couplée aux résultats constatés à l'échelle de la Métropole doivent permettre de mieux positionner l'offre de produit habitat et les consultations promoteur organisées par la Métropole de Lyon. Des préconisations concrètes (gamme, surface, typologie, aménités extérieures) ont été données pour les dernières commercialisations du Centre-Ville (400 logements en accession à commercialiser d'ici 2022) et pour celles à venir du Mas du Taureau (1300 logements neufs en accession à la propriété d'ici 2030).

Le désenclavement et l'ouverture des quartiers sur l'environnement

Secteurs Grande Ile à Villeurbanne et Vaulx-en-Velin - Étude de déplacements de niveau stratégique et prospectif (Maîtrise d'ouvrage SYTRAL)

Le Sytral, en partenariat avec la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes concernées et la Caisse des Dépôts et consignations a missionné deux AMO :

- l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour une analyse de l'enquête ménages déplacements, une analyse des enjeux d'articulation urbanisme-transport et une expertise sur les caractéristiques des habitants des QPV et leurs pratiques en matière de mobilité ;

- Egis-rail pour la réalisation d'un diagnostic des déplacements tous modes, l'identification des enjeux et des propositions de scénarios d'amélioration.

L'étude se compose de trois phases distinctes : diagnostic, prospective à moyen et long termes et préconisations visant à améliorer les services de mobilité à court terme (2020) et la desserte multimodale à moyen et long termes (2030).

Synthèse des résultats de l'étude déplacements Grande Ile Vaulx-en-Velin / Villeurbanne Saint-Jean pour le projet de renouvellement urbain

- **Préconisations de court terme**

Plus de 30 actions tous modes ont été identifiées pour une mise en œuvre à l'horizon 2020 sur l'accès aux titres de transports, le maillage des lignes bus et leur efficacité, l'information et le confort des réseaux. Ainsi sont prévues : l'augmentation de la capacité de la ligne 37, l'amélioration de l'accès à la tarification sociale, l'amélioration des jalonnements vélos, l'arrivée du système Vélo'V à Grande Ile, la création de stationnement sécurisé à Bonnevay, l'aménagement du pont de Cusset ou encore la création d'une zone 30 dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau.
Les études du corridor des lignes 7 et 37 sont prévues dans le mandat ainsi que la mise en œuvre de travaux pour la ligne 7.

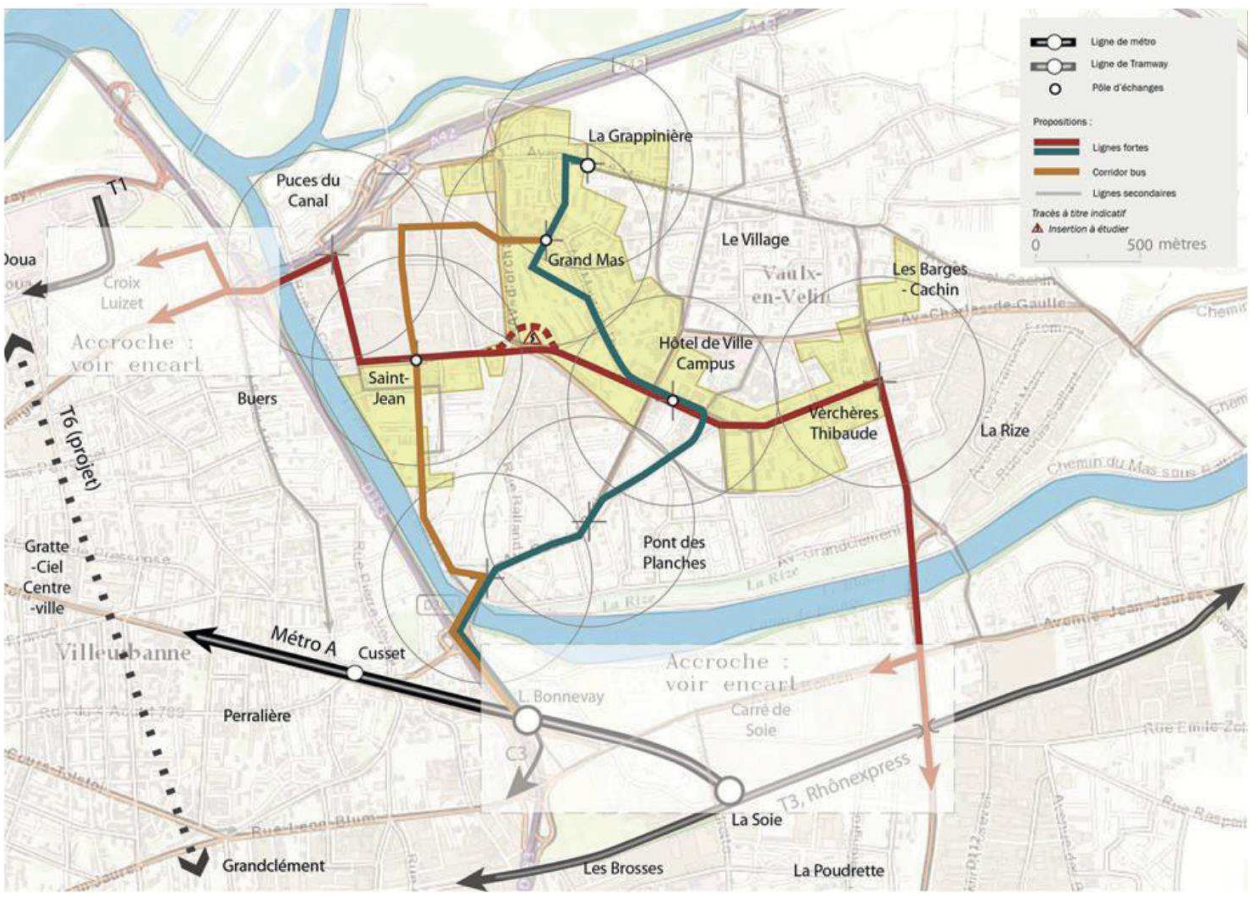
- **Préconisations de moyen terme : une nouvelle ligne forte de rocade** entre Villeurbanne, Vaulx-en-Velin centre et Vaulx-en-Velin sud.

L'étude a proposé une méthodologie pour quantifier les déplacements induits par les projets urbains, identifier les grandes liaisons à satisfaire et estimer leur répartition modale. L'analyse a tenu compte des

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

projets de mobilité programmés dans les plans de mandats, dans le PDU métropolitain et des intentions de liaisons identifiées dans le SCOT. Ainsi, en 2015 on comptabilisait 211 000 déplacements tous modes sur la commune de Vaulx-en-Velin. En 2030, l'augmentation de déplacements est évaluée à +65 000 (27 000 à Vaulx-en-Velin Nord et 38 000 à Saint Jean). Ces prévisions montrent l'enjeu de désenclavement de ces territoires et d'accompagnement du développement urbain.

Un schéma de développement des transports collectifs à long terme a été retenu en Comité de Pilotage **qui propose deux lignes fortes** : la ligne C3 d'une part (existante) **et une nouvelle liaison forte assurant une fonction de rotule** (liaison Nord/Est) et permettant de desservir Villeurbanne Nord (La Doua), Villeurbanne Saint-Jean, le Mas du Taureau, le Centre-Ville et le sud de Vaulx-en-Velin vers le Carré de Soie. En 2020, conformément à la demande de l'ANRU un point d'étape sur les études complémentaires et la définition d'un calendrier opérationnel est prévu.



Extrait étude déplacements Sytral 2017 *– Enjeux de mobilité pour la Grande Ile- Scénario préférentiel- Comité de Pilotage 20 Novembre 2017*

Le développement de l'activité économique et commerciale

À l'échelle de la Métropole : une étude spécifique sur le développement économique

La mission, sous le pilotage de la Métropole, a été lancée au cours du 4ème trimestre 2016. Une première phase d'analyse a permis de déterminer le potentiel des quartiers et leur positionnement économique et de définir des préconisations de niveau stratégique en cohérence avec les projets urbains. Une deuxième phase de préconisations est en cours d'achèvement.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les résultats pour la Grande Ile à Vaulx-en-Velin

Une première phase de travail conduite en 2016 a permis de déterminer le positionnement économique de la Grande Ile (atouts, freins) et son potentiel pour accueillir des activités économiques. Le diagnostic économique a mis en évidence les difficultés propres aux quartiers politique de la Ville (chômage, faible qualifications, image dégradée, absence de transport en commun structurant ….), **plusieurs atouts sont néanmoins soulignés** : l'accessibilité routière, la présence d'une économie productive de TPE et PME, la proximité de zones économiques tertiaires en plein développement (Pôle du Carré de Soie), un taux de création d'entreprises et d'emplois encourageants dans le secteur. La présence du Campus, le réseau des entreprises et le projet innovant de Médiathèque **sont identifiés comme des vecteurs positifs d'image et de développement**. Le principal enjeu réside donc dans la capacité du site à monter en gamme dans l'offre existante de locaux existants et dans la mobilisation du réseau d'acteurs pour renverser l'image de la Grande Ile.

Au final, l'étude, qui s'est appuyée d'entretiens d'acteurs et d'experts, conclut sur un **positionnement économique « crédible » et une masse critique atteignable** pour être visible et attractif dans le bassin économique de la Métropole. L'ampleur des projets de renouvellement urbain engagés sur le secteur du Mas du Taureau et de Villeurbanne Saint-Jean donne un contexte favorable à ce renversement d'attractivité et d'image. Les conditions pour y parvenir sont de capitaliser les atouts existants (5 zones d'activités, pépinière d'entreprises, acteurs de l'entreprenariat, Campus, Médiathèque…) de compléter l'offre existante du territoire et de développer avec une dynamique autour du numérique et de la ville intelligente pour rayonner au-delà du territoire.

Ce cadre stratégique ainsi posé a permis les décisions suivantes :

- le développement d'une offre immobilière de 25 000 m² de locaux d'activités et tertiaires dans le cadre de la ZAC du Mas du Taureau.
- la poursuite de la réflexion sur les enjeux du numérique et la réponse à l'appel à projet ANRU + pour bénéficier d'un apport d'expertise et d'expériences de territoires s'engageant dans le développement du numérique.

Promouvoir une ville durable pour une transition écologique des quartiers

À l'échelle de la Métropole : Mise en place d'un groupe ressource développement durable / quartiers durables dédié pour structurer la démarche et accompagner les directions de projets :

- Capitalisation des actions réalisées, recensement et partage des outils existants ;
- Appui aux directions de projets, en termes de conseil et d'orientation, pour intégrer le développement durable dans les projets, voire candidater au label éco quartier.

Résultats pour Vaulx-en-Velin la Grande Ile : un objectif d' « éco-quartier » pour la ZAC du Mas du Taureau.

L'objectif d'éco-quartier fait partie du cahier des charges de la consultation aménageur engagée par la Métropole de Lyon pour la mise en œuvre de la ZAC Mas du Taureau. L'expérience de la Métropole de Lyon ainsi que son référentiel quartier durable seront mobilisés en ce sens. Ce référentiel établi en partenariat avec l'ALE et l'ADEM, fixe un niveau de performance environnemental exigeant pour les opérations de constructions neuves. Ainsi, les choix en matière de chauffage (réseau de chaleur en priorité), le recours aux énergies renouvelables et l'accompagnement à la sobriété sont imposés dans les cahiers des charges promoteurs.

Améliorer l'attractivité des quartiers par une démarche de marketing territorial

À l'échelle de la Métropole : Étude de marketing territorial

L'approche a été initiée par la Métropole de Lyon au 3ème trimestre 2016. Une mission a été confiée au cabinet NOVA 7 pour accompagner la Métropole et ses partenaires. La mission s'articule en deux phases :

- Une 1ère phase achevée en 2017 et réalisée sur les 14 sites en renouvellement urbain a permis de mesurer le niveau d'attractivité de chaque quartier. .
- Une 2ème phase de déploiement de la démarche en fonction des besoins émanant des projets et/ou des territoires à intégrer dans les conventions par quartier

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

À l'échelle de la Grande Ile à Vaulx-en-Velin

La Ville et la Métropole se sont accordées lors du Comité de Pilotage local du 25/10/207 pour faire converger leurs pratiques et outils de promotion marketing et de communication. Ainsi, il est proposé dans un premier temps de multiplier des évènements communs mobilisant une communication « territoire » et une communication « projets » : pose de première pierre, dossiers de communication conjoints, «petits déjeuner » promoteurs, participation à différents salons de l'immobilier, valorisation des projets lors d'évènements métropolitains comme les journées du patrimoine, organisation d'évènements locaux « découverte de la ville et ses projets» …

La ville pilotera dans le cadre de la convention NPNRU une démarche marketing à l'échelle de son territoire et la Métropole développera par la suite une démarche marketing ciblée sur le projet de renouvellement urbain.

Des projets co-construits avec les habitants

À l'échelle de la Métropole : un groupe ressource pour échanger sur les expériences et appuyer les démarches locales (méthodologie/capitalisation) pour :

- Organiser les modalités d'association des Conseils citoyens locaux au suivi du Contrat de ville métropolitain et du NPNRU à l'échelle métropolitaine ;
- Travailler à une représentation des habitants des quartiers, des associations dans les instances participatives de la Métropole : Conseil de développement, Conseil métropolitain des jeunes, …

A l'échelle de Vaulx-en-Velin la Grande Ile : Accompagnement du Conseil citoyen et des démarches de co-construction pour le projet de renouvellement urbain

Depuis 2016, un Conseil citoyen s'est constitué en cohérence avec les préconisations de la loi LAMY (tirage au sort et différents collèges habitants, jeunes, acteurs locaux associatifs et privés). Il a notamment participé et contribué aux différentes tables rondes et réunions publiques sur le projet de renouvellement urbain.

Le Conseil citoyen participe aux Comités de Pilotage NPNRU locaux ainsi qu'aux instances de la programmation sociale annuelle de la Politique de la Ville. Il sera associé au point d'étape à mi-parcours du NPNRU et à l'évaluation du Contrat de Ville pilotée par la Ville de Vaulx-en-Velin.

Dans le cadre du Protocole, la Ville de Vaulx-en-Velin a mobilisé une AMO locale pour accompagner le conseil citoyen dans sa « maturation » et son appropriation des différents sujets de la Politique de la Ville. En complément, l'équipe du Grand Projet de Ville impulse avec le tissu associatif local des démarches concrètes de co-construction de projet avec les habitants afin de préfigurer les changements à venir du projet urbain.

Les études d'enjeux locaux

Plusieurs études ont été conduites à l'échelle locale pour contribuer à la définition du projet de renouvellement urbain :

Étude Équipements municipaux et universitaires- Ville de Vaulx-en-Velin

Cette démarche d'étude a permis à la Ville de Vaulx-en-Velin de définir plus précisément ses besoins d'équipements locaux pour accompagner le projet de renouvellement urbain. Une AMO conjointe avec les deux écoles nationales (ENTPE et ENSAL) doit permettre d'établir le programme d'un équipement mutualisé Ville-Campus contribuant à l'ouverture du Campus sur la Ville, au « continuum universitaire » (BAC -3 à Bac+3).

Étude urbaine Noirettes / Cervelières- Métropole de Lyon

Une première étude de cadrage urbain réalisée dans le cadre du PNRU1 a permis d'établir un diagnostic urbain et paysager du secteur et différents scénarios d'évolution urbaine. Ces scénarios combinent, sur un secteur de plus de 1 500 logements en copropriétés, des propositions sur les dalles de garages (démolition ou réhabilitation), l'intégration de voiries et cheminements publics et la recomposition des domanialités entre la Ville, la Métropole et les copropriétaires. Ces scénarios n'ont pas fait l'objet d'une décision partenariale et sont reportés à la clause de revoyure. Pour que l'aide à la décision comprenne l'ensemble des

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

problématiques du secteur, les partenaires ont convenu d'attendre les résultats de l'étude sur l'état de gestion des copropriétés et les besoins de travaux sur le bâti notamment énergétiques. Cette étude pré-opérationnelle de type OPAH RU a été lancée en janvier 2019 et rendra ses conclusions fin 2019. Une fois réunis les éléments d'une vision d'ensemble du secteur (habitat et urbain, ANRU/ANAH), des études plus approfondies de niveau technique sur les garages, sur la complexité foncière, sur le montage juridique/ opérationnel/ financier seront définies pour bâtir une stratégie d'intervention publique partenariale.

Étude stratégique et prospective ESS et aide à la création – Ville de Vaulx-en-Velin

En lien avec la Caisse des Dépôts et Consignation et la Métropole, il a été décidé d'orienter cette étude sur une évaluation du potentiel des locaux de rez-de-chaussée de la ZAC Hôtel de Ville. Fondée sur une expertise de terrain et le recueil de « dire d'expert », cette étude a permis la mise en place d'une programmation actualisé partagée par les collectivités Ville-Métropole et permettant l'élaboration de cahiers des charges promoteurs pour 2018-2020.

Étude pré-opérationnelle Médiathèque-Maison de quartier Mas du Taureau- Ville de Vaulx-en-Velin

La Médiathèque Maison de quartier est un équipement phare et innovant du projet de renouvellement urbain du Mas du Taureau. Compte tenu de son caractère innovant (équipement nouvelle génération de type Tiers lieux avec des fonctions culturelles, sociales, associatives) et de la volonté d'une gouvernance associant les habitants, la Ville de Vaulx-en-Velin a lancé une AMO Programme puis une AMO design de services afin de préfigurer le projet d'équipement. Il s'agit par une démarche collaborative auprès des professionnels, des habitants, des associations et des élus de préciser les scénarios d'organisation de l'équipement et de son fonctionnement.

Études hors Protocole :

Plusieurs études ont par ailleurs été réalisées hors protocole,

- **Étude de cadrage Urbain sur le secteur de la Grappinière** (septembre-novembre 2017). Maîtrise d'ouvrage Métropole : cette étude réalisée à la demande du Comité de Pilotage local pour définir la poursuite d'une stratégie de renouvellement du quartier a permis le choix d'un scénario et la présentation d'un projet de démolition-reconstruction et de diversification de l'habitat.
- **Étude pré-opérationnelle sur les aménagements transitoires au Mas du Taureau** (2017-2018 Ville de Vaulx-en-Velin pour les espaces verts et Métropole pour les espaces d'usages collectifs à proximité de la Place Guy Moquet).
- **Étude d'AMO pour un projet culturel d'ensemble accompagnant la réhabilitation et la restructuration du quartier des Noirettes** (Bailleur social EMH- printemps 2018). Cette étude doit permettre de définir les contours et l'ambition du projet (lumières, fresques …) et les conditions du partenariat avec les acteurs locaux (Ville de Vaulx-en-Velin, équipements culturels, associations, groupes d'habitants …).

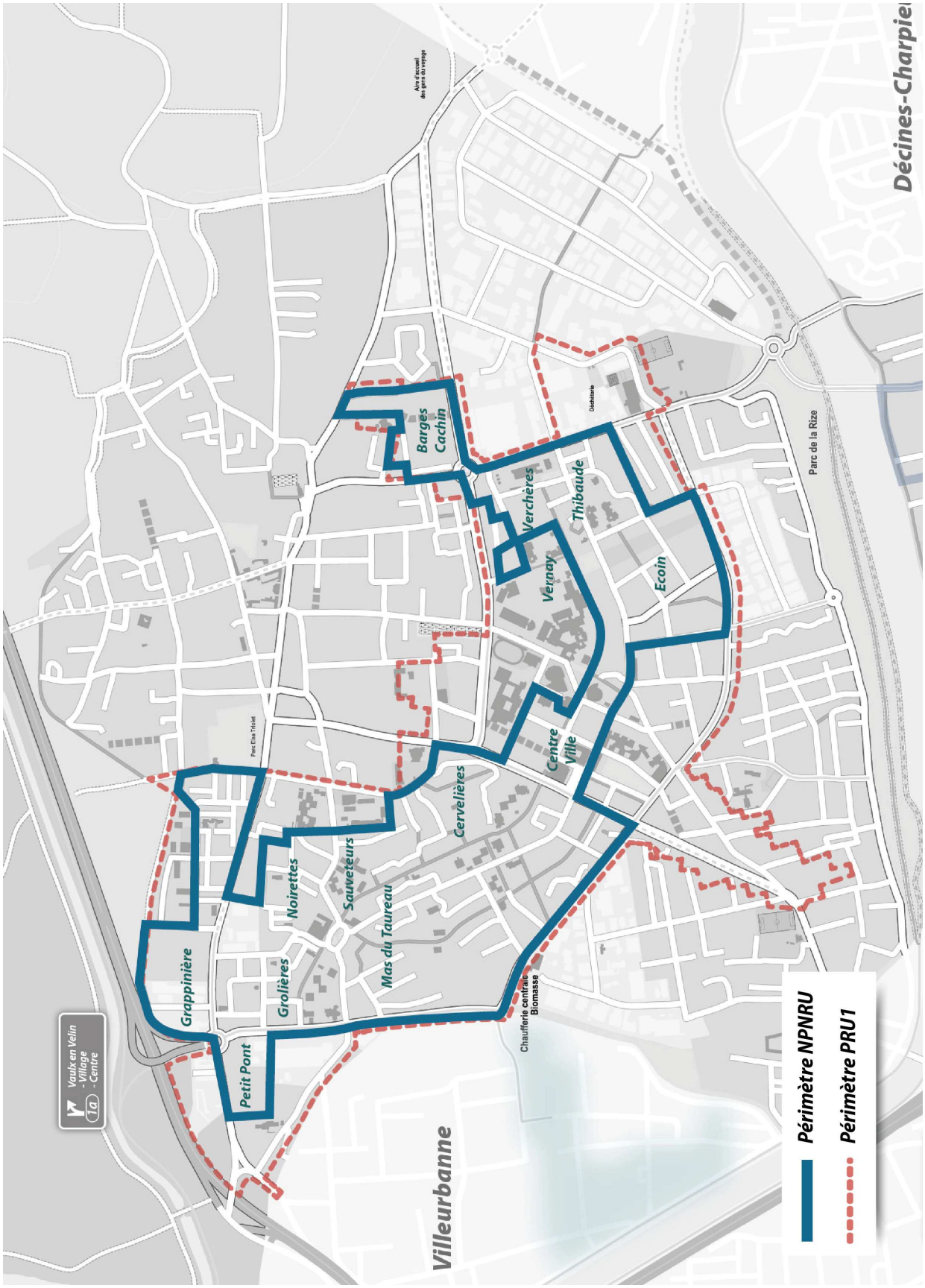
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Synthèse financière de la phase Protocole

ID-TOP	Libellé opération	Base de subvention	Subvention ANRU	Prêts AL
336-6069018-14-0003-021	VEV - ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor universitaire/campus)	44 950,00 €	22 475,00 €	
336-6069018-14-0003-022	VEV - Noirettes/Cervelières/Sauveteurs : étude urbaine dont stationnement	100 000,00 €	50 000,00 €	
336-6069018-14-0003-023	VEV - Etude d'analyse du phasage opérationnel de la ZAC	15 000,00 €	7 500,00 €	
336-6069018-14-0003-024	VEV - Direction de Projet	172 500,00 €	57 500,00 €	
336-6069018-14-0009-001	VEV - Animation / accompagnement du conseil citoyen	50 000,00 €	25 000,00 €	
336-6069018-14-0009-002	VEV - Equipements municipaux et universitaires	50 000,00 €	25 000,00 €	
336-6069018-14-0009-003	VEV - Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS	25 000,00 €	0,00 €	
336-6069018-14-0009-004	VEV - Etude préopérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque ZAC du Mas du Taureau	80 000,00 €	40 000,00 €	
336-6069018-14-0009-005	VEV - Renforcement de l'accompagnement GSUP sur des sites cibles (P.Dupont/Noirettes/La Balme)	50 000,00 €	25 000,00 €	
336-6069018-14-0009-006	VEV - Agent de développement	142 500,00 €	47 500,00 €	
336-6069018-14-0009-007	VEV - Agent de développement	142 500,00 €	47 500,00 €	
336-6999999-14-0020-001	TOUS SITES - Déplacements TCU Desserte Sites St Fons - Villeurbanne St Jean - Vaulx Grande Ile	120 000,00 €	0,00 €	
336-6069018-33-0001-003	VEV - VERNAY VERCHERES	5 432 896,00 €	398 290,00 €	2 861 448,00 €
336-6069018-33-0004-001	VEV - MAS DU TAUREAU PILAT	3 359 068,00 €	415 814,00 €	1 599 627,00 €
		9 784 414,00 €	**1 161 579,00 €**	**4 461 075,00 €**

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A5 - Périmètres PNRU1 et NPNRU



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Annexe A6 - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS DES PROJETS

Principes et modalités d'élaboration

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

La Métropole de Lyon a construit un bouquet d'indicateurs qui seront suivis pour chacun des territoires en renouvellement urbain pour en assurer le suivi et l'évaluation. La convention cas=dre précise les modalités de collecte des données et le rythme de mise à disposition de ces éléments.
En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

La Métropole de Lyon a construit un bouquet d'indicateurs qui seront suivis pour chacun des territoires en renouvellement urbain pour en assurer le suivi et l'évaluation. La convention-cadre précise les modalités de collecte des données et le rythme de mise à disposition de ces éléments.

N° indicateur	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Cibles à atteindre
	Revenu médian de la Grande Ile *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Évolution positive par rapport à la Ville et la Métropole (rattrapage des écarts)
2	**Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier** Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	50 % de logement social à l'échelle de la Ville et baisse de 77 % à 57 % pour la Grande Ile
5	**Diversité des statuts de logement : part des logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier** Part de logements occupés par des propriétaires parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Ciblage souhaité sur le quartier de Sauveteurs-Cervelière. Objectif à 65 %
7	**Offre locative abordable dans le quartier** Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI *(source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	A déterminer en fonction des résultats de l'existant après réhabilitation : objectif à la baisse

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

N° indicateur	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Cibles à atteindre
18	**Desserte du quartier en transports collectifs lourds** Part des logements du quartier situés à moins de 300 m d'un transport collectif lourd (tramway, métro, BHNS) *(données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Desserte des quartiers de la Grande Ile par une deuxième ligne forte avec des arrêts à moins de 300 m (supplémentaire à celle existante du C3)
19	**Qualité de la desserte du quartier en transports collectifs** Nombre d'arrêts marqués par les bus, tram, métros au sein du quartier en 24*h* *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Amélioration du cadencement et amplitude horaire
23	**Adaptation au changement climatique** Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Grille Eco-quartier du Mas du Taureau

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

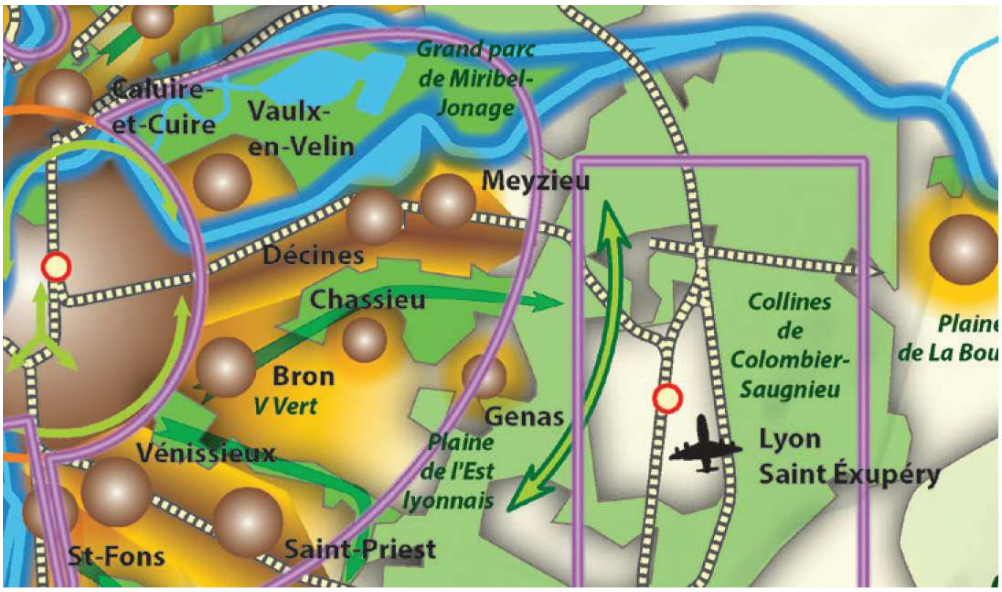
Annexe A7 - Schémas de synthèse des objectifs urbains à une échelle intermédiaire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) 2030

Vaulx-en-Velin est identifiée dans le SCot comme une des polarités urbaines à renforcer dans les prochaines années afin de se positionner comme une ville moyenne structurante et un lieu d'acceuil privilégié des équipements et des services. Pour cela, le développement urbain doit se renforcer autour des centres villes et des axes de transports existants et à venir.

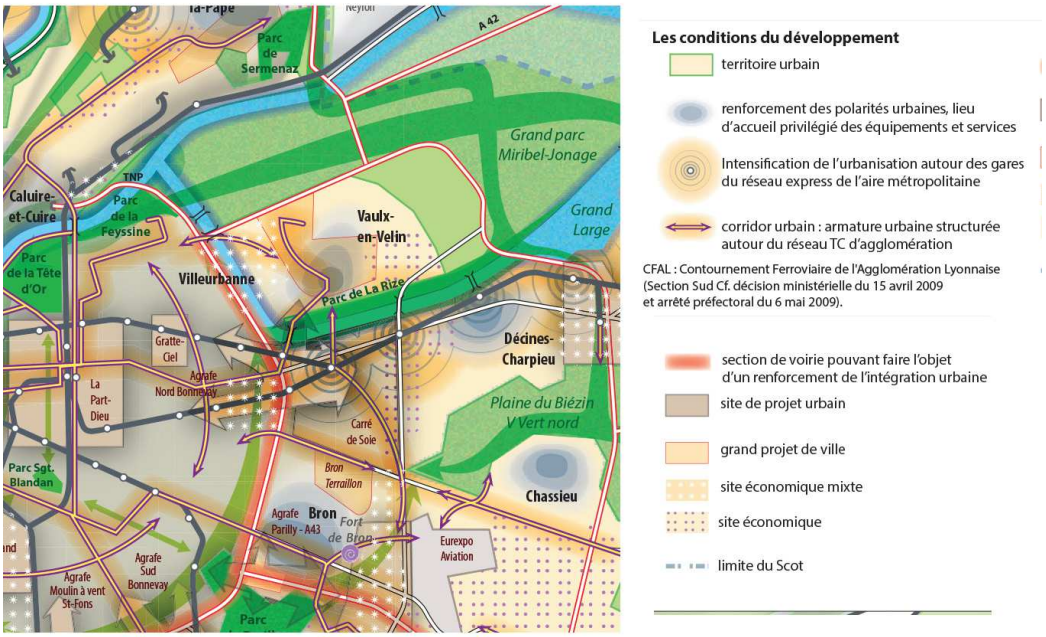
Le SCot identifie également le renforcement du « corridor urbain » entre Villeurbanne et Vaulx-en-Velin Nord comme une des conditions du développement urbain de la métropole lyonnaise d'ici 2030.

Vaulx-en-Velin nord défini comme une « polarité » à renforcer :



Extrait SCOT 2030 © SCOT

Le corridor urbain Vaulx-en-Velin / Villeurbanne nord défini comme une des conditions du développement territorial



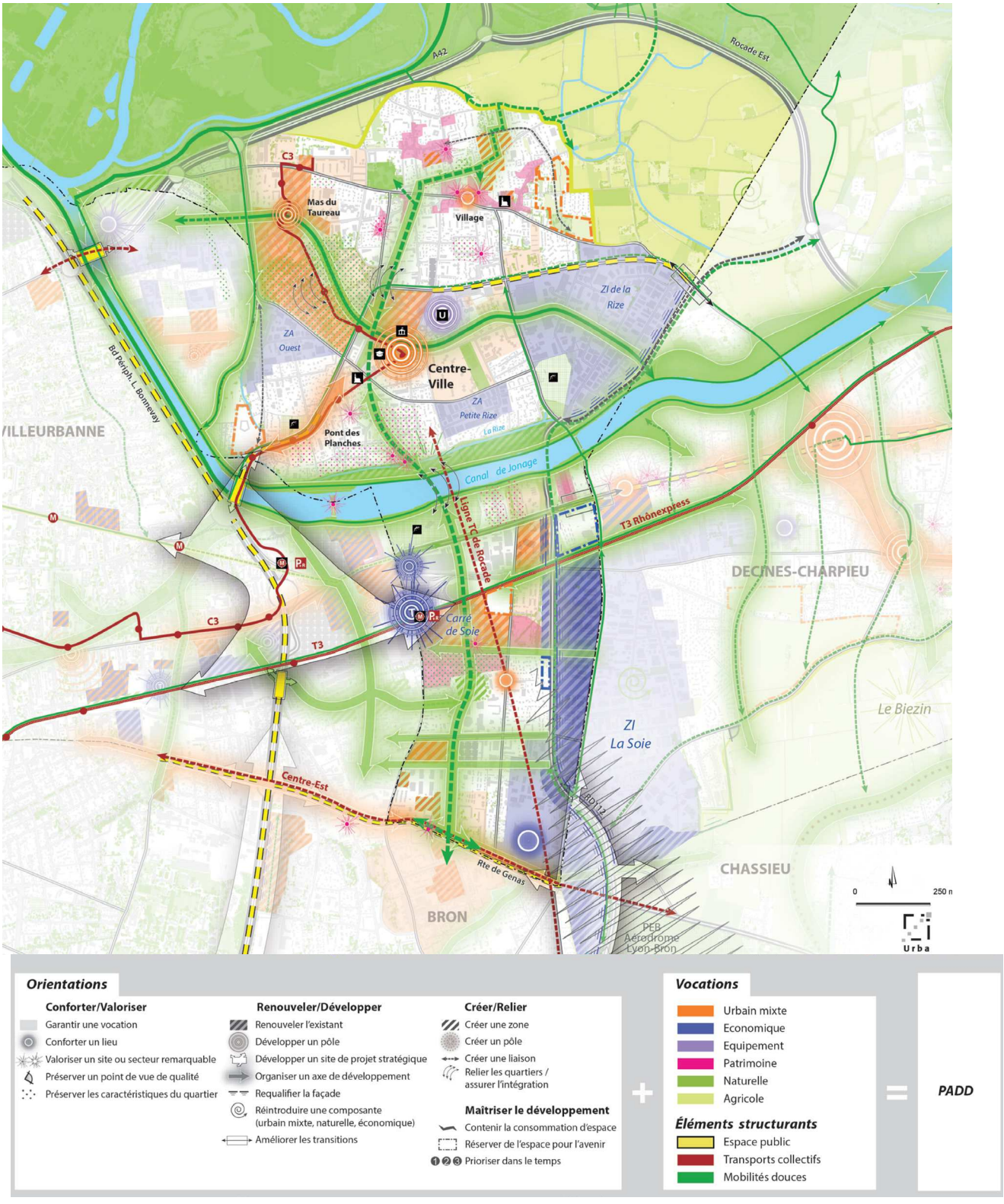
Extrait SCOT 2030 © SCOT

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLUH)

Les orientations stratégiques sont :

- Le renforcement de la place et de l'intégration de Vaulx-en-Velin dans l'agglomération lyonnaise et dans le Centre est,
- La priorité au renouvellement de la ville sur elle-même pour préserver le capital nature et agricole de la commune (Grand Parc Miribel-Jonage, Terres du Velin, berges du canal de Jonage),
- La conciliation du renouvellement (urbain) de la ville avec la préservation de ses patrimoines (bâtis et paysagers),
- Une offre de transports collectifs, de services et d'équipements urbains attractive et adaptée à la croissance de la ville,
- La préservation de la diversité des activités économiques pour conforter l'offre d'emplois sur Vaulx-en-Velin.



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

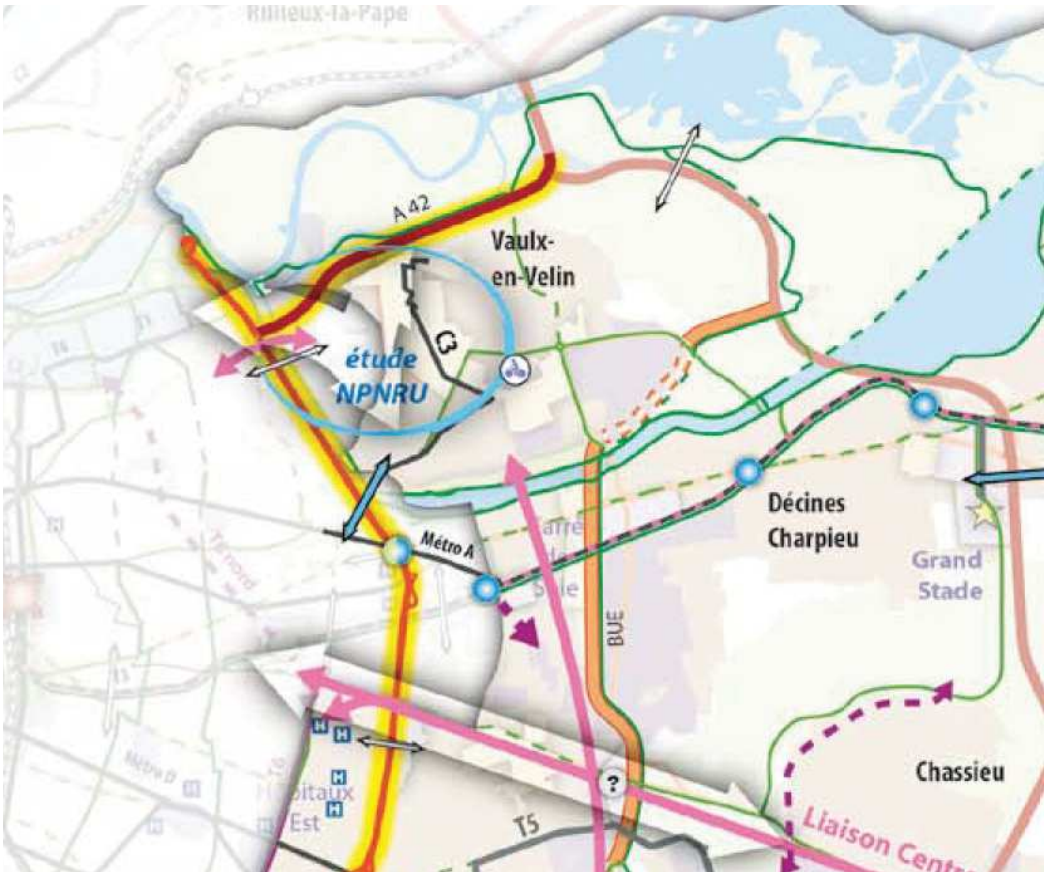
Le Plan de Déplacement Urbain (PDU)

Le PDU 2017-2030 a été approuvé par le comité syndical du SYTRAL le 8 décembre 2017. Il vise à organiser les transports et la mobilité de l'agglomération lyonnaise pour les 15 prochaines années.

Concernant le secteur Est de la Métropole lyonnaise, les principaux enjeux du PDU sont les suivants :

- Diminution du trafic automobile
- Accompagnement d'un développement urbain maitrisé avec le développement des modes alternatifs à la voiture solo (covoiturage, vélo, marche…)
- Développement et renforcement des liaisons fortes de transports collectifs
- Accessibilité tous publics au parc de Miribel Jonage
- Poursuite du désenclavement des quartiers en politique de la ville par une approche multi-modale des solutions et notamment de Vaulx-en-Velin la Grande Ile.

Extrait du PDU 2017



Le PDU cible comme « prioritaire » l'étude prospective et stratégique du SYTRAL pour la desserte des quartiers Villeurbanne Saint-Jean / Vaulx-en-Velin la Grande Ile afin d'éclairer la programmation des interventions d'ici 2027.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

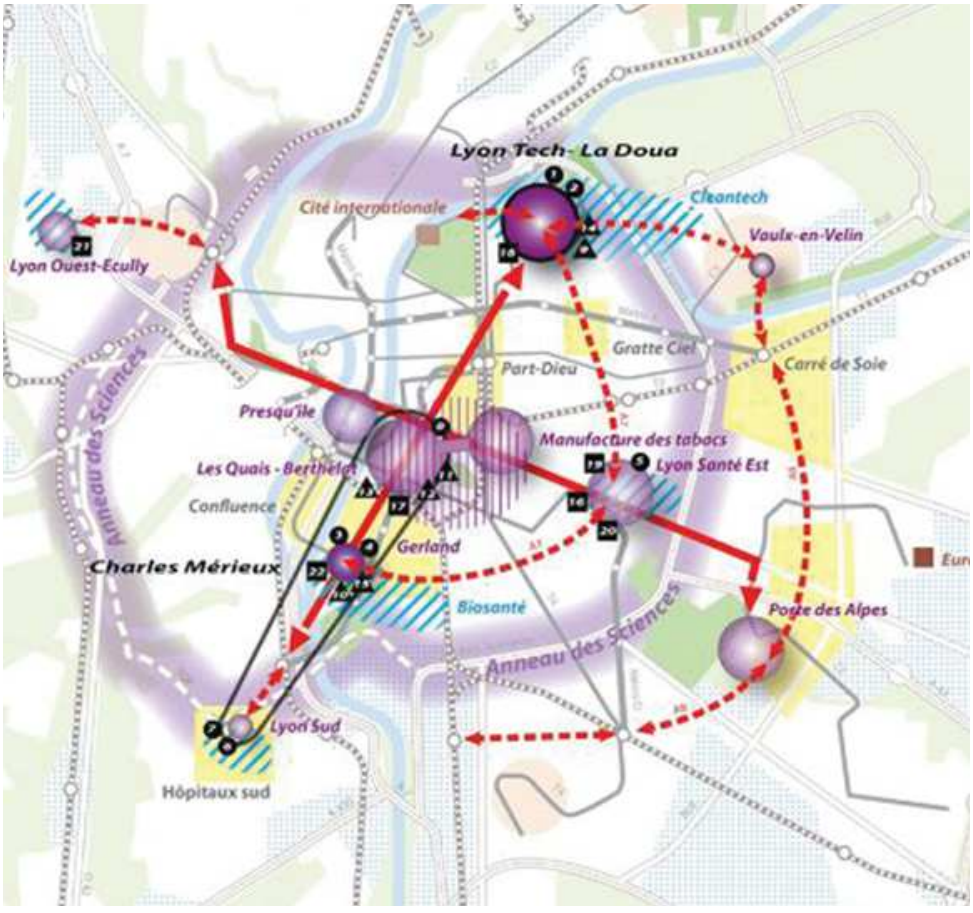
Le Schéma de Développement Universitaire (SDU)

Le SDU est un document novateur issu de l'association de la Métropole de Lyon et du Pôle de recherche et d'enseignement Supérieur (PRES). L'objectif est d'élaborer une vision stratégique et partagée du développement universitaire sur la Métropole.

Le campus de Vaulx-en-Velin (ENSAL-ENTPE) qui regroupe plus de 1 600 étudiants et 120 chercheurs, fait l'objet d'une fiche action spécifique au sein du SDU qui synthétise les grandes orientations de développement pour le Campus :

- Conforter l'identité du Campus : renforcer les synergies internes, renforcer les coopérations avec les Campus Lyon Tech La Doua et Porte des Alpes, développer une offre d'accueil d'entreprises sur les thématiques du Campus.
- Renforcer l'intégration urbaine du Campus en accompagnement du développement du Centre-Ville : rendre les accès au Campus plus lisibles et plus ouverts, développer l'offre de logements étudiants sur la commune notamment en fonction des projets de développement des transports en commun.
- Renforcer l'intégration du Campus dans la métropole : améliorer les liaisons de TC avec le campus de la Doua et Porte des Alpes, renforcer la mutualisation des équipements du campus.

Extrait du SDU 2017



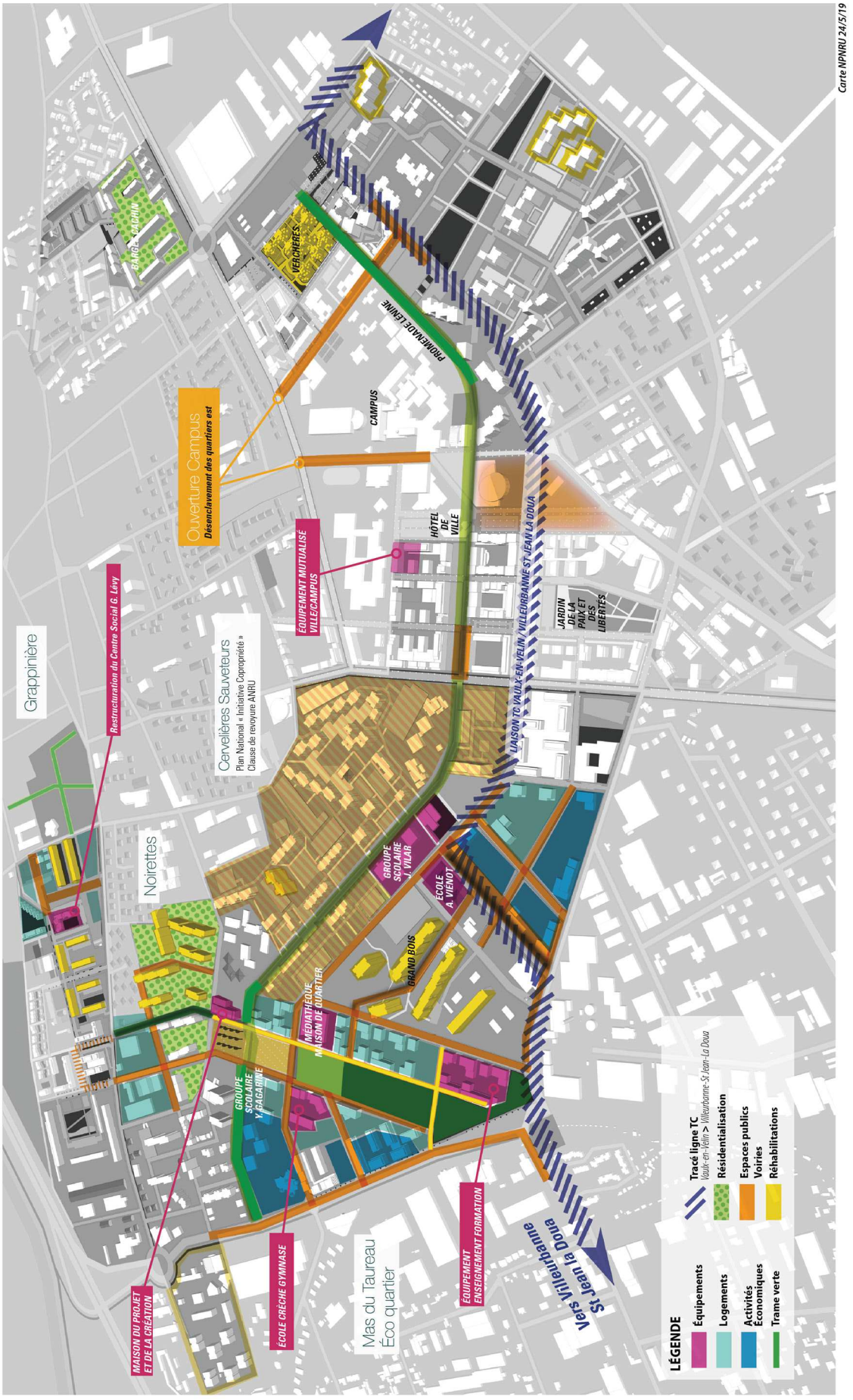
© SDU

En synthèse :

Le développement du territoire de Vaulx-en-Velin la Grande Ile est intégré à toutes les politiques d'agglomération : SCot ; PLU-H ; PDU ; SDU. Tous les documents stratégiques des politiques d'agglomération à horizon 2030 le définissent comme un territoire voué à se développer fortement, tant d'un point de vue résidentiel, économique, qu'universitaire.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A8 - PLAN GUIDE DU PROJET D'ENSEMBLE



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Centre-Ville : une centralité confortée par l'ouverture du Campus sur la Ville

La ZAC Centre-Ville au début des années 2000 prend le « contre-pied » de l'héritage urbain de la ZUP et organise une nouvelle centralité « à l'échelle de la rue et de l'ilot » : aménagements de rues et d'espaces piétons, ilots résidentiels clairement définis, programmes de logements neufs (environ 500 logements majoritairement privés), commerces en rez-de-chaussée, site propre pour les transports en commun…



Le Centre Ville en 2000-2010

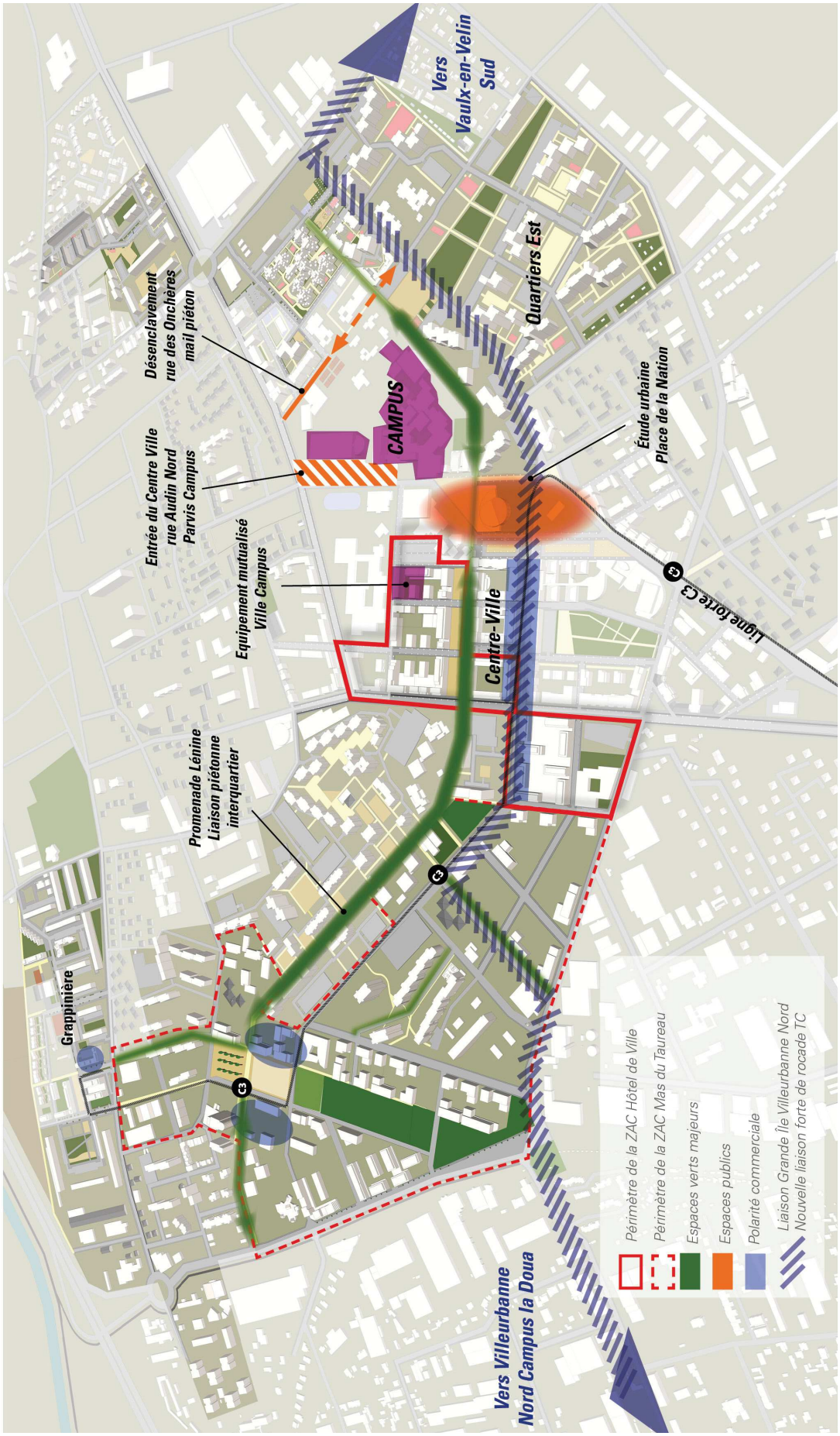
Afin de conforter la polarité du centre-ville et de poursuivre son développement, une nouvelle ZAC a vu le jour dans le cadre du PRU 1 : la ZAC Hôtel de Ville. Véritable « pièce urbaine », située entre la Place de la Nation et le quartier du Mas du Taureau la ZAC donne une « masse critique » au centre-ville.



Le centre ville en 2010-2022

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Centre-Ville : une centralité confortée par l'ouverture du Campus sur la Ville

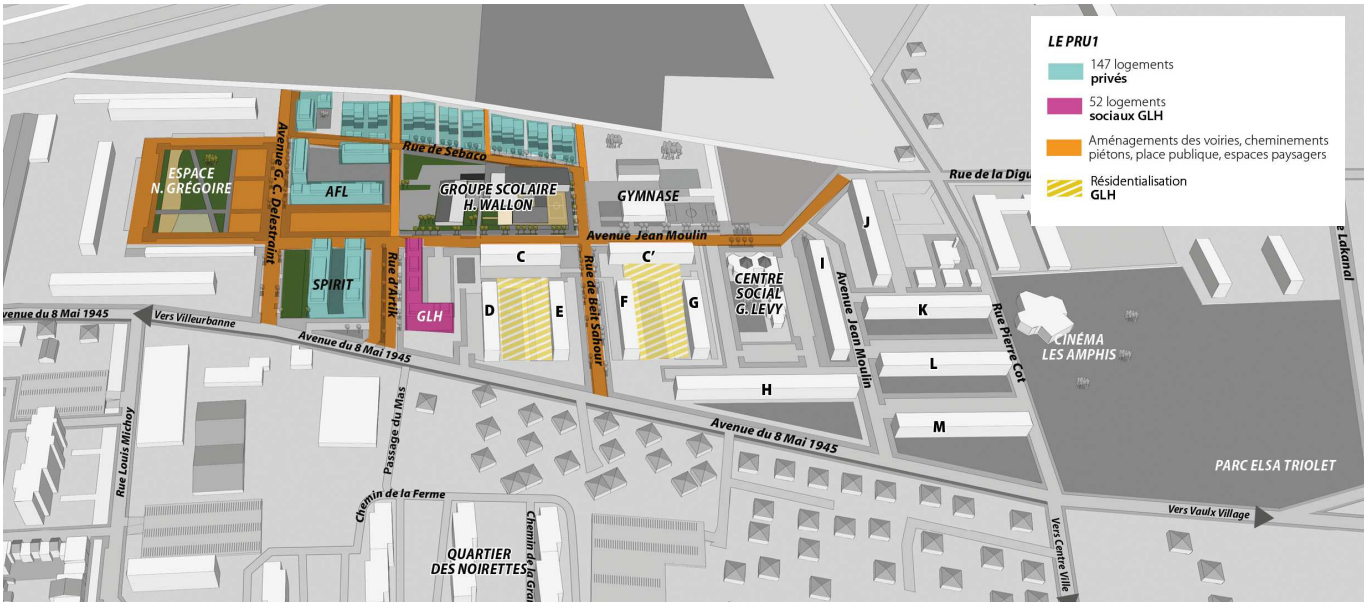


Le Centre Ville conforté par le NPNRU

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

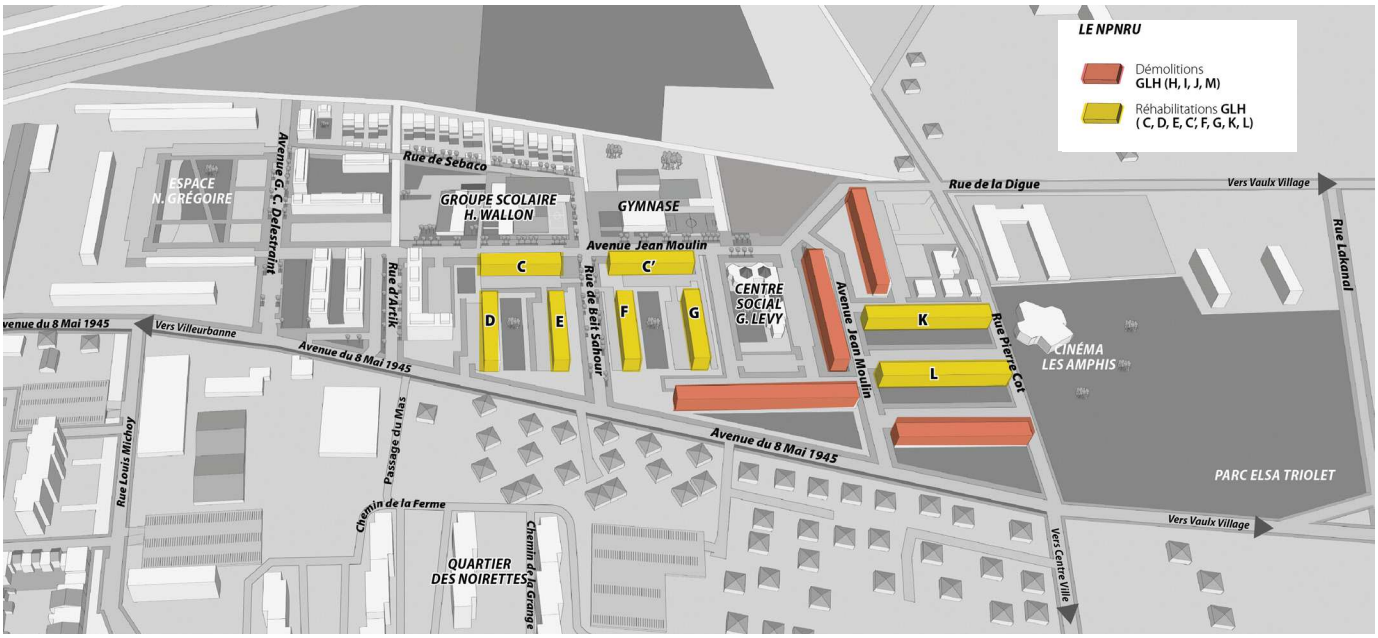
La Grappinière : la poursuite de la diversification

Le quartier de la Grappinière a fait l'objet de lourdes rénovations dans le cadre du PNRU 1. Toute la partie Ouest du quartier a été rénovée et de nouveaux programmes de logements ont été construits pour diversifier l'offre et apporter une nouvelle mixité.



La restructuration urbaine du PRU1- ZAC de la Grappinière et résidentialisation GLH

La partie Est du quartier occupée en majorité par le patrimoine de Grand Lyon Habitat n'a pas été impactée par la rénovation urbaine.



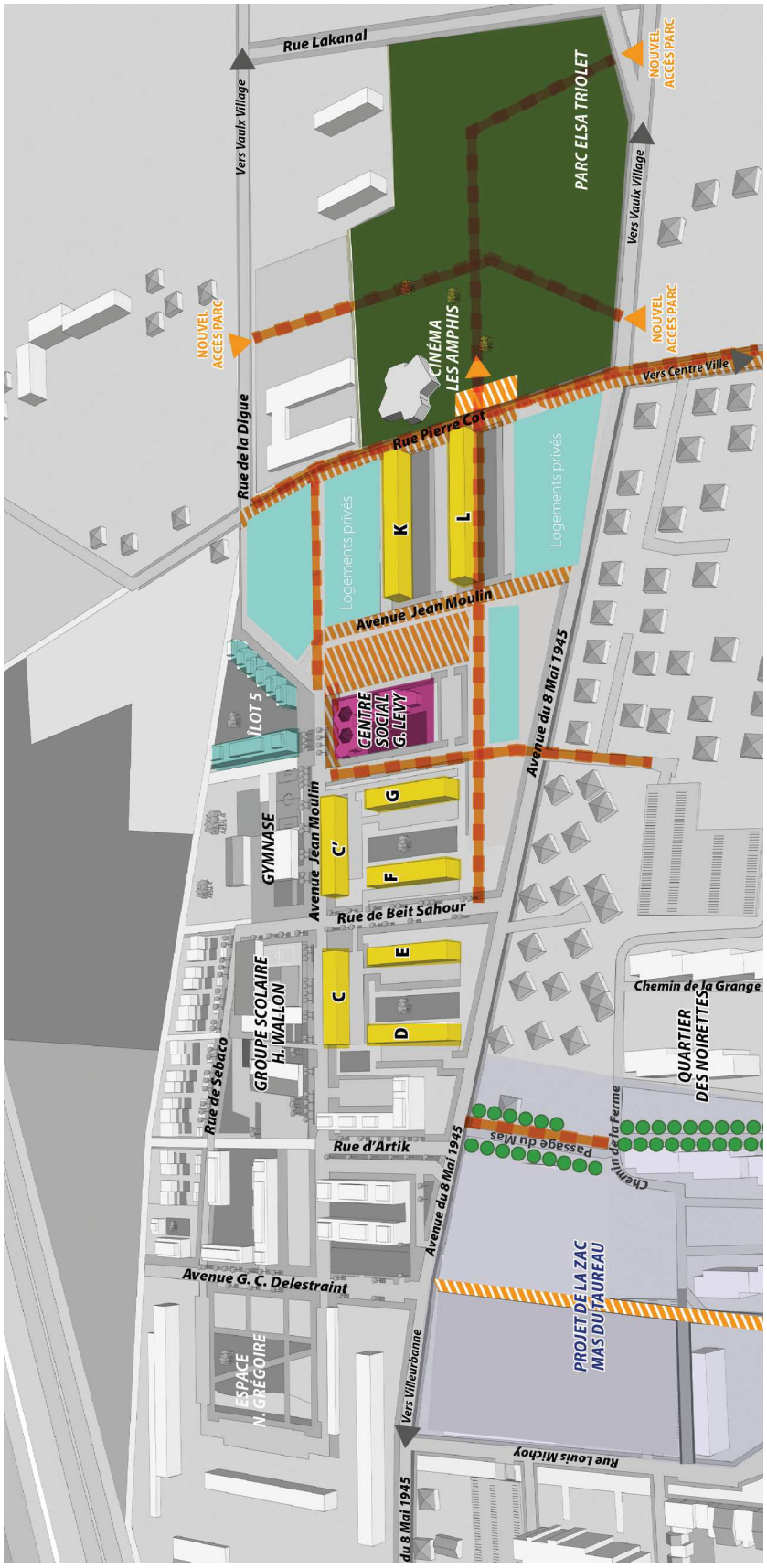
Principes de réhabilitations et de démolitions du parc social

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

La Grappinière : la poursuite de la diversification

L'étude de cadrage urbain, réalisée pendant le protocole a permis de souligner les réussites de la première phase de renouvellement urbain et les points de fragilité au regard de la mixité et de l'image générale du quartier.

Les partenaires se sont accordés sur une vision du quartier à l'horizon 2025 avec la poursuite de la diversification de l'habitat et la transition vers le Village.



LE NPNRU

- Trame **modes doux**
- Réaménagement **Voirie / Espaces publics**
- Réhabilitations **GLH (C, D, E, C', F, G, K, L)**
- Logements **Collectif et intermédiaire**
- Réhabilitation Centre Social G. Lévy

Vision du quartier 2030 avec l'aménagement des espaces publics et la diversification de l'habitat

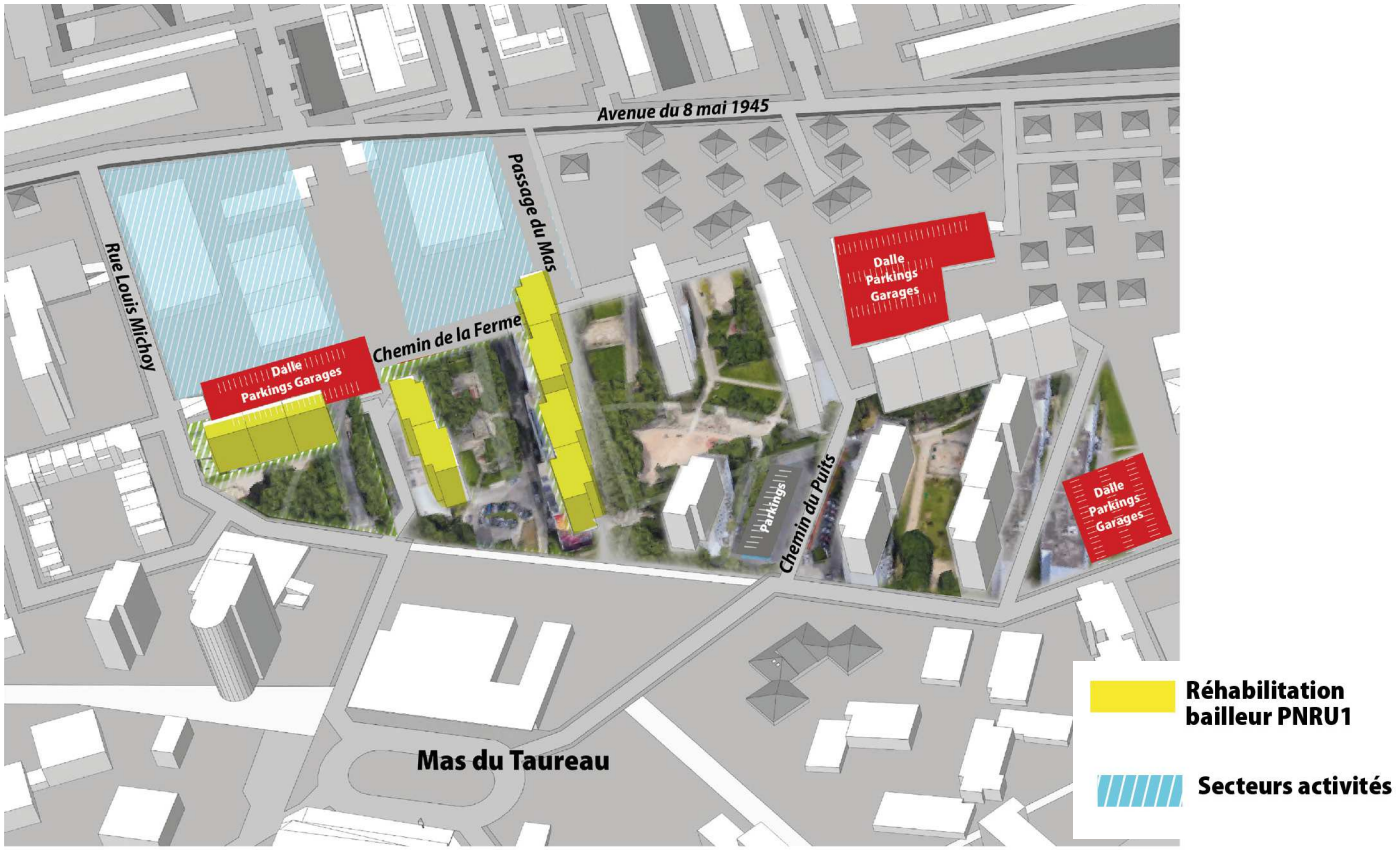
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A8 - PLAN GUIDE DU PROJET URBAIN

Les Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines

Principaux constats et diagnostics du secteur :

- Un quartier enclavé qui a connu ponctuellement des travaux de réhabilitation et de résidentialisation mais aucun véritable réaménagement d'ensemble depuis la création de la ZUP.
- Un enclavement accentué par des dalles de garages surélevées dégradées et certains espaces extérieurs vieillissants;
- Une rue publique mal définie dont certaines sections sont un héritage des « chemins » du grand ensemble;
- Un besoin d'aménagement des espaces extérieurs devenus vieillissants et sans équipements adaptés pour les familles, les jeunes enfants…
- Des immeubles rénovés dans le cadre du PNRU 1 mais une partie du quartier en attente avec un risque de décrochage.

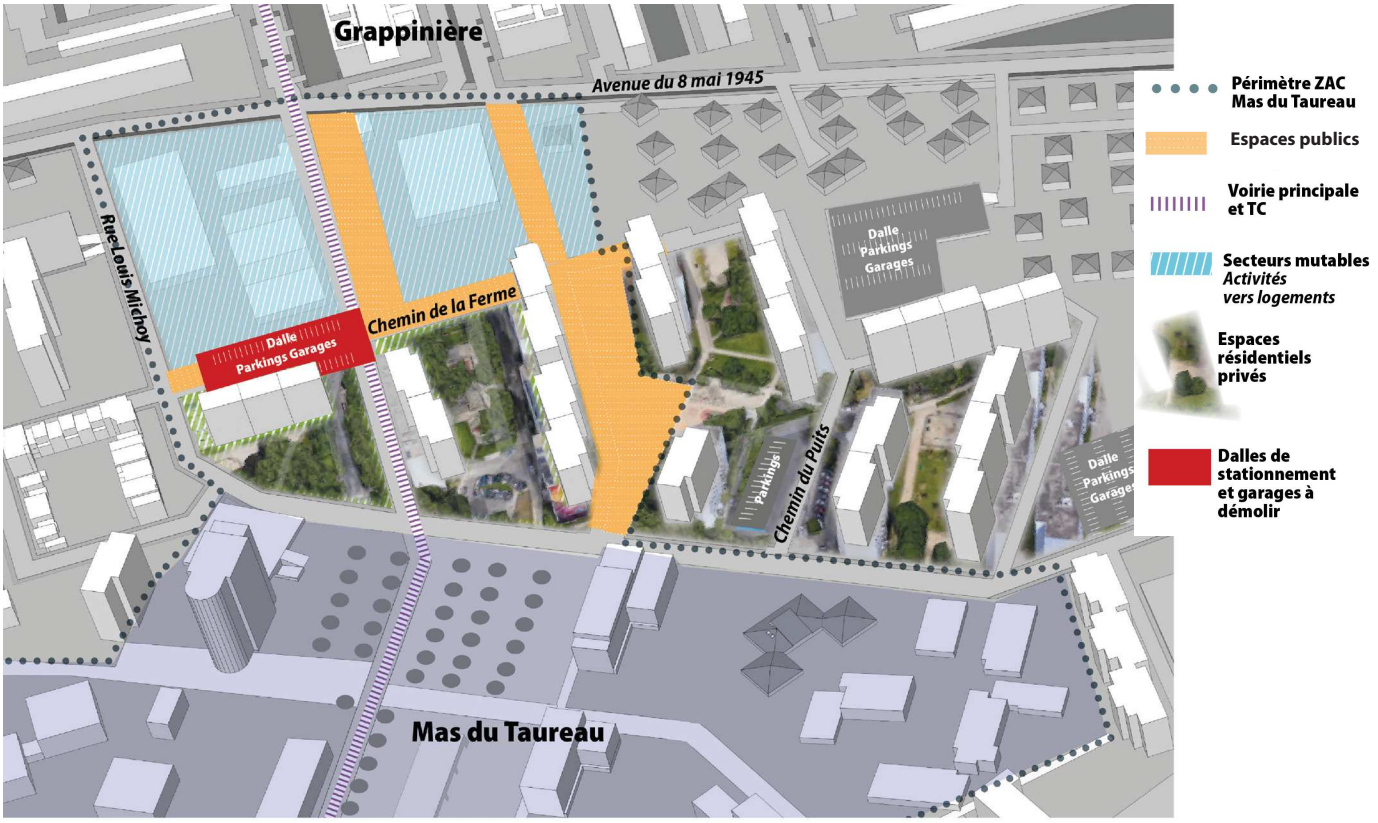


Le quartier des Noirettes en 2019

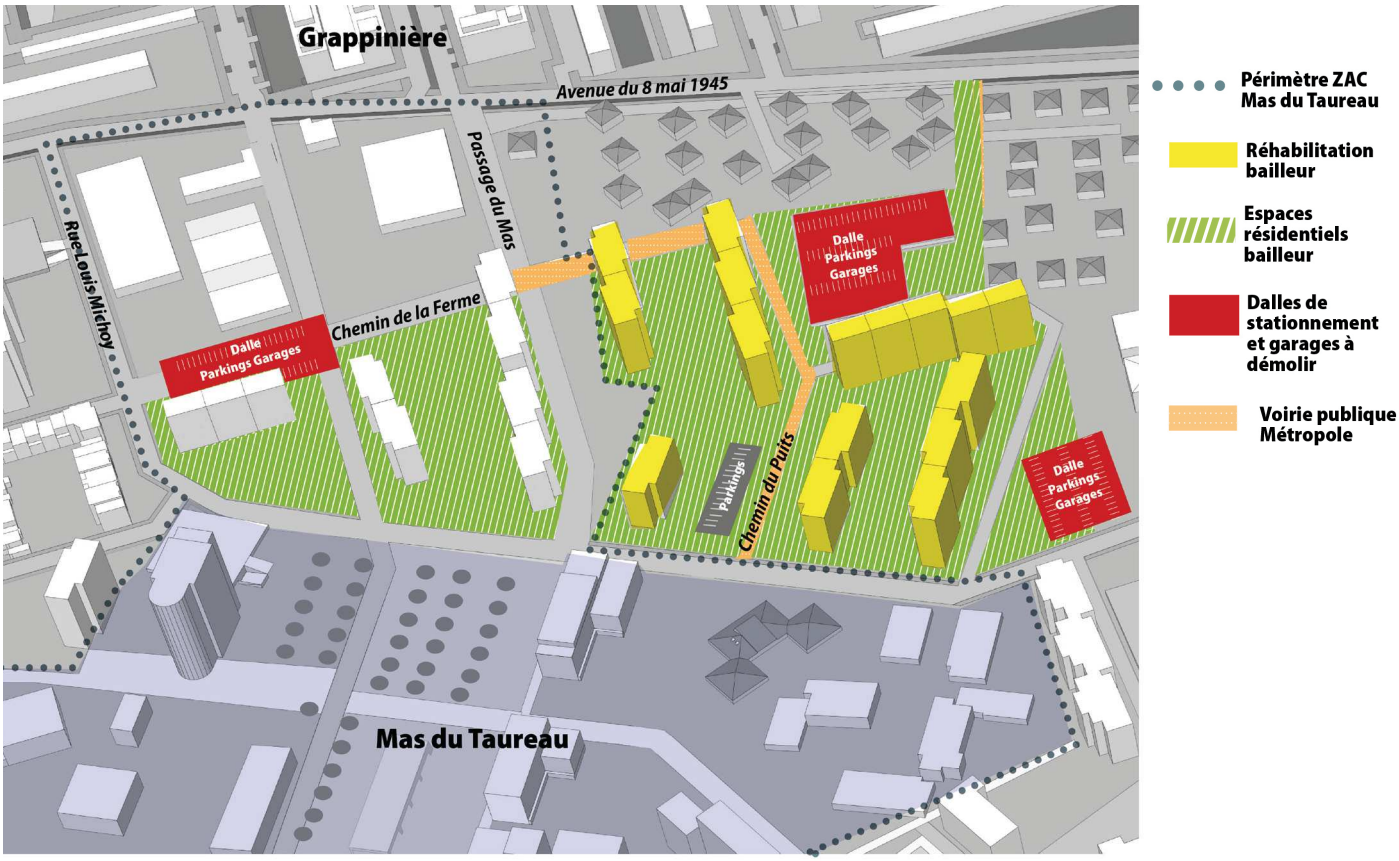
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A8 - PLAN GUIDE DU PROJET URBAIN

Les Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines



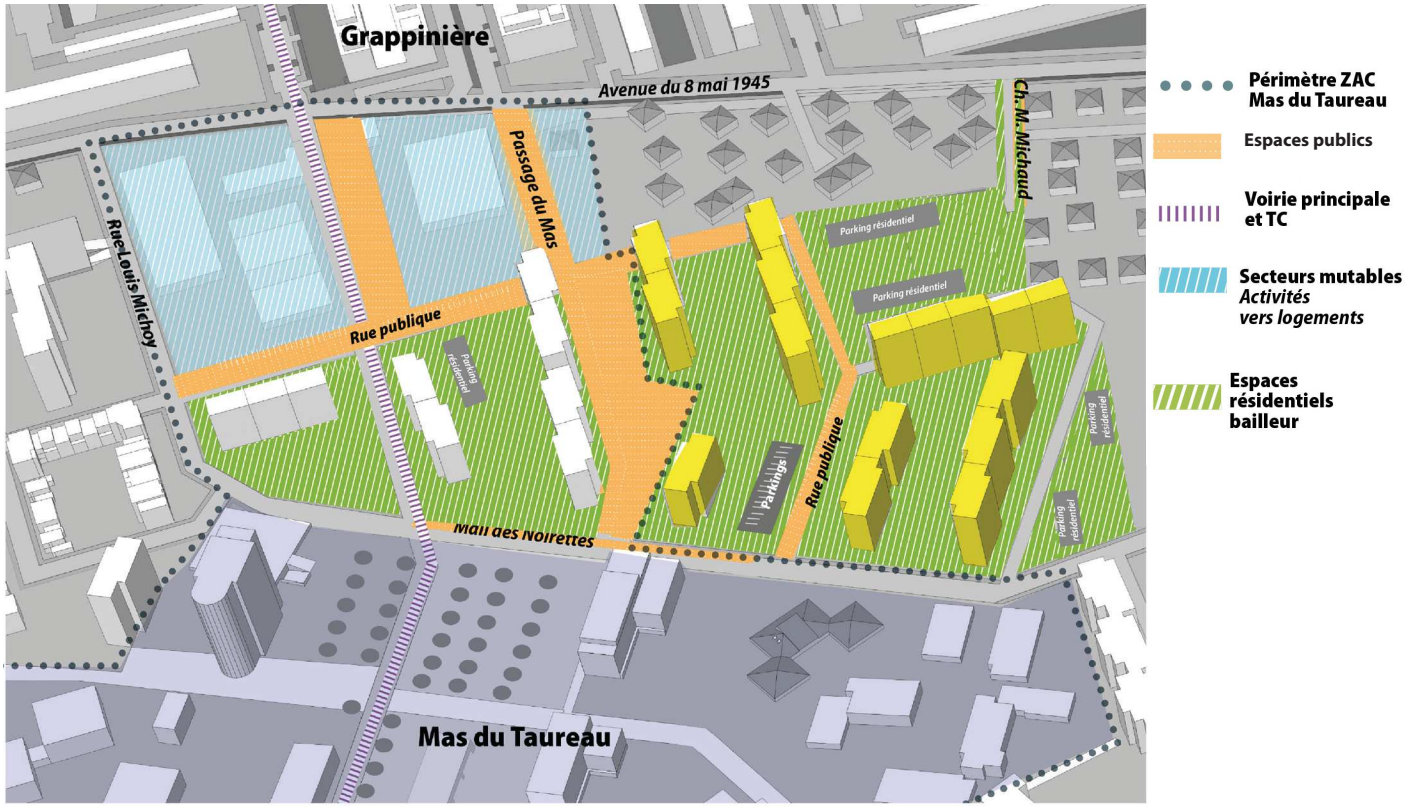
L'impact des orientations d'aménagement de la ZAC Mas du Taureau



Résidentialisation et réhabilitation (EMH) et rue publique (Métropole)

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les Noirettes : un quartier plus ouvert et relié aux grandes opérations urbaines



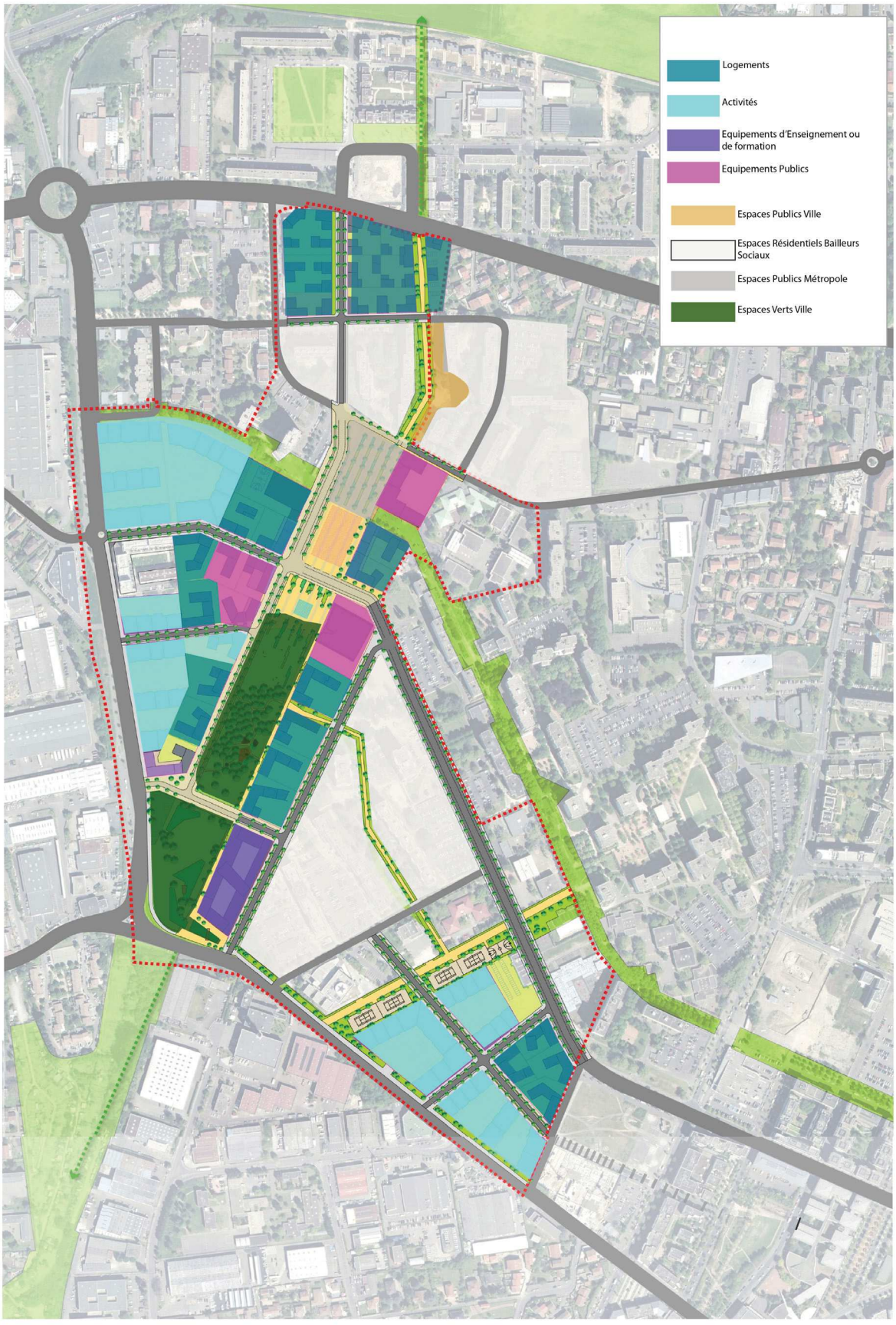
Le quartier recomposé à l'issue du NPNRU

Bien qu'aucune démolition du bâti ne soit proposée, la suppression des grandes dalles de stationnement et les aménagements extérieurs permettent d'ouvrir et de reconfigurer le quartier et son organisation urbaine avec des domanialités clarifiées.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A8 - PLAN GUIDE DU PROJET URBAIN

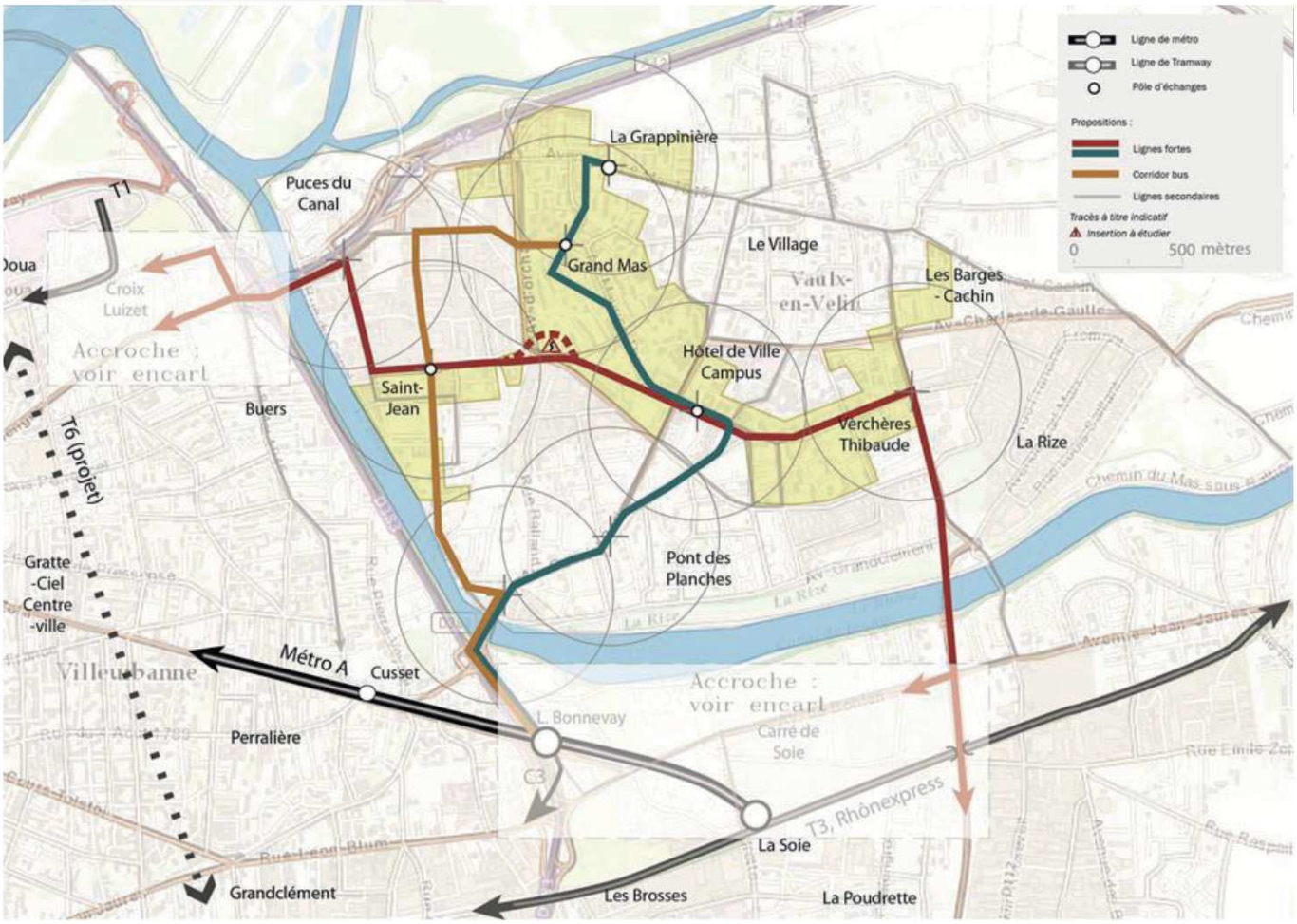
ZAC Mas du Taureau : un éco-quartier conjuguant toutes les fonctions urbaines



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Etude Sytral Grande Ile Vaulx-en-Velin / Villeurbanne Saint-Jean 2017

Enjeux de mobilité et de désenclavement pour la Grande Ile



Etude Sytral Grande Ile - Comité de Pilotage du 20 Novembre 2017- Scénario préférentie

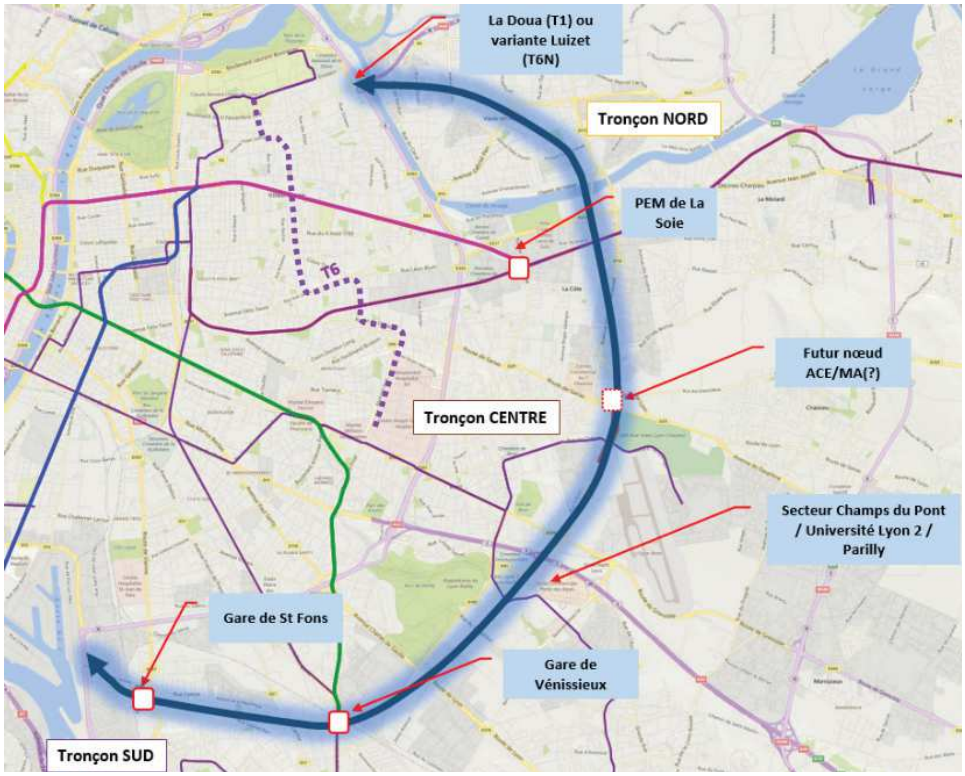
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Etude prospective Sytral Grand Est 2018

LES ÉTAPES :
Automne 2018 :
- prospective à 2025, 2030 et 2040
- analyse de chaque corridor en lien avec l'étude Grande Ile

2018-2019
- élaboration de scénarios contrastés de desserte structurante

Automne 2020 : Vote PPI Sytral



Ce corridor concentre environ **150 000 déplacements tous modes / tous motifs par jour**

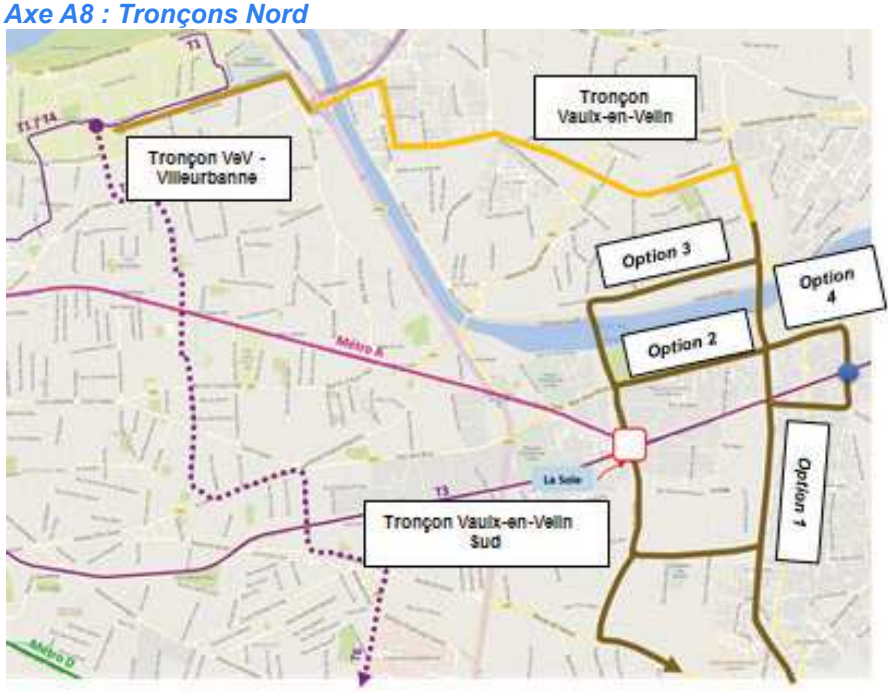
Colonne vertébrale du Grand Est en connexion avec des lignes structurantes du territoire.

Etude Sytral Grande Ile - Comité de Pilotage du 20 Novembre 2017- Scénario préférentie

- Proposition de connecter A8 au nœud T1/T4/T6 à la station La Doua

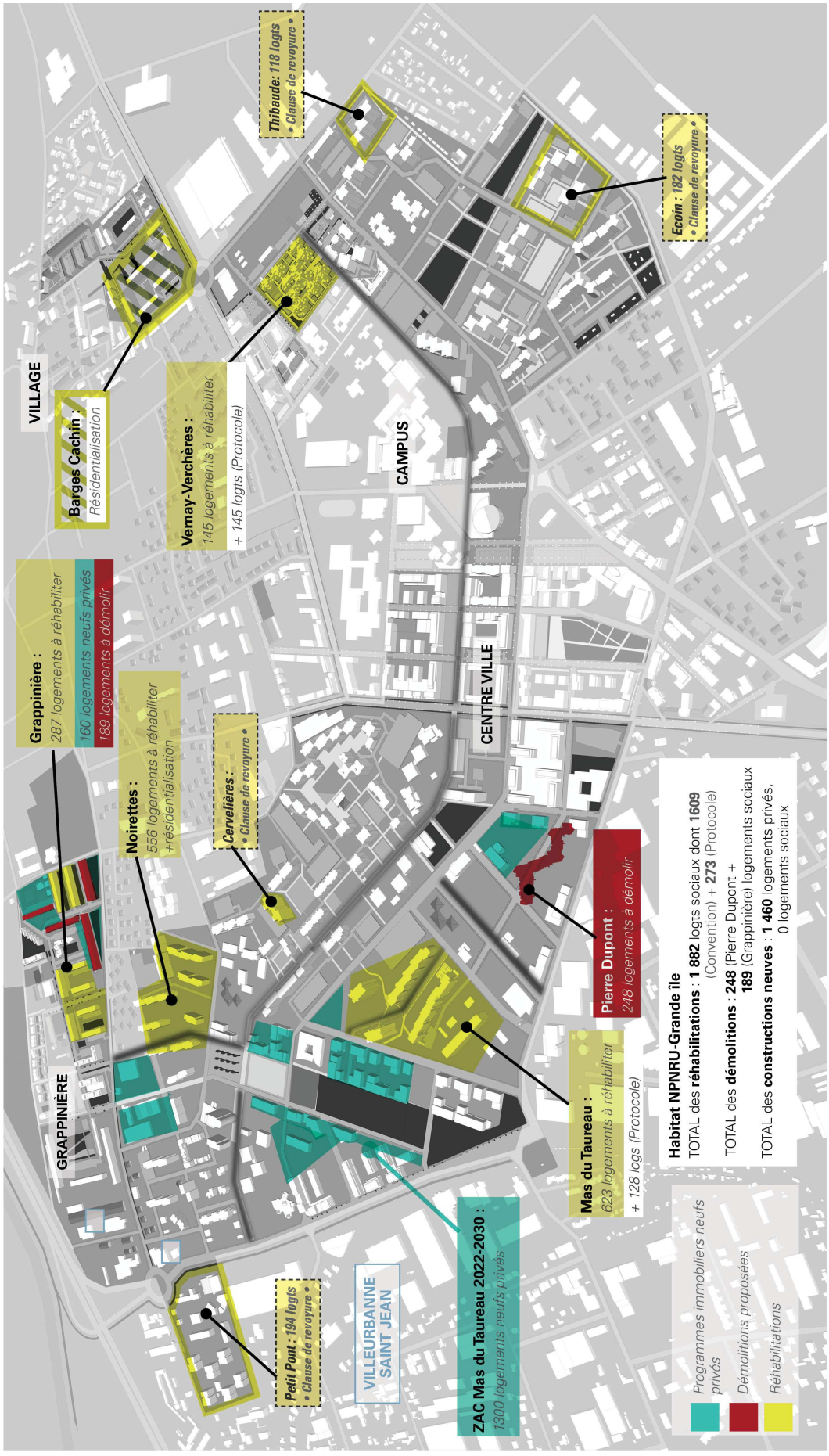
- Secteur de la Soie: Plusieurs opportunités de variantes de tracé permettant des connexions au réseau structurant actuel et/ ou futur (ex: connexion possible avec T3 au niveau de la future station Mutualité) et offrant une desserte des densités urbaines de Villeurbanne et Vaulx-en-Velin

Axe A8 : Tronçons Nord



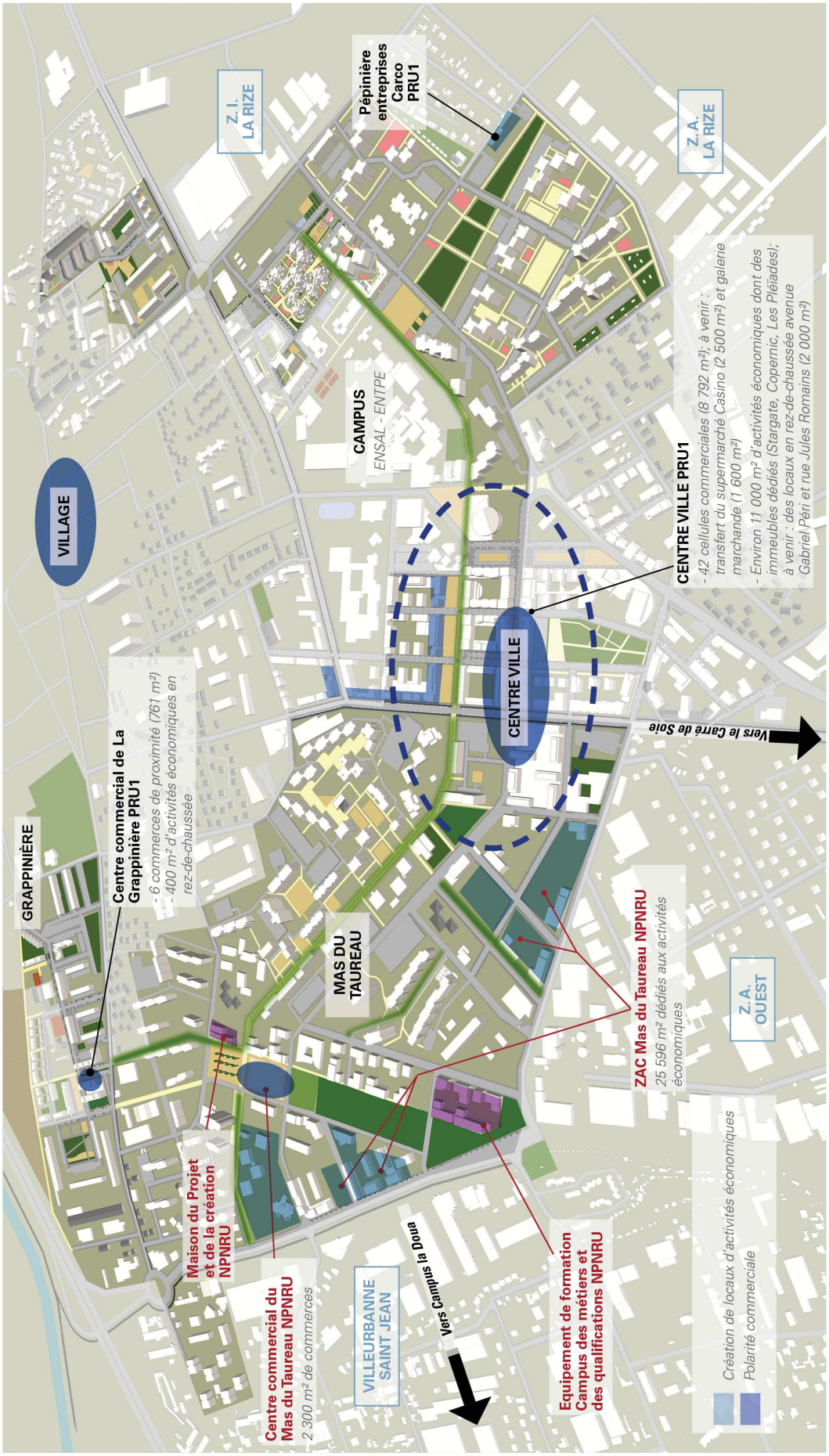
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A9 - Cartes thématiques - stratégie habitat



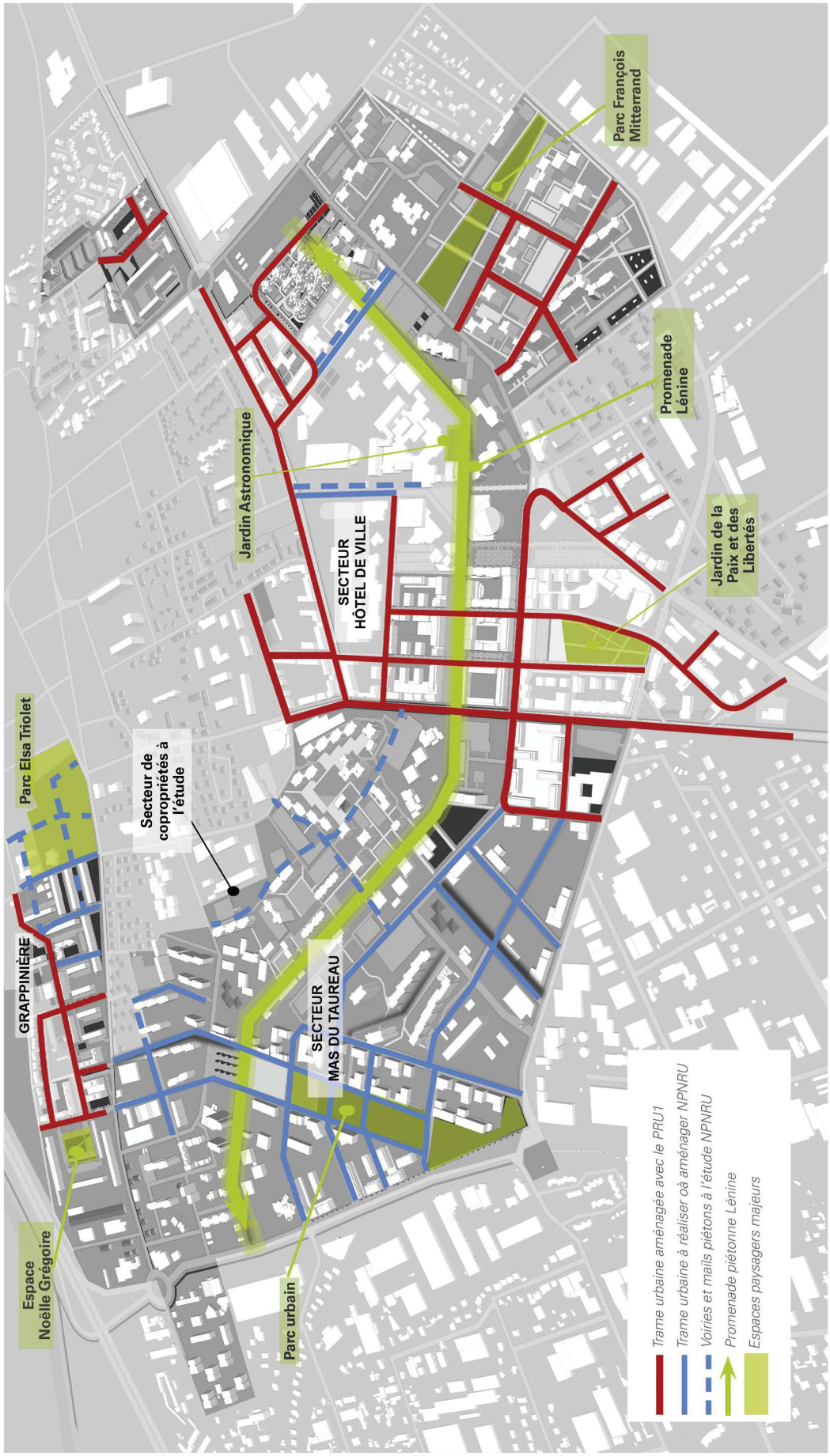
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A9 - Cartes thématiques - développement économique



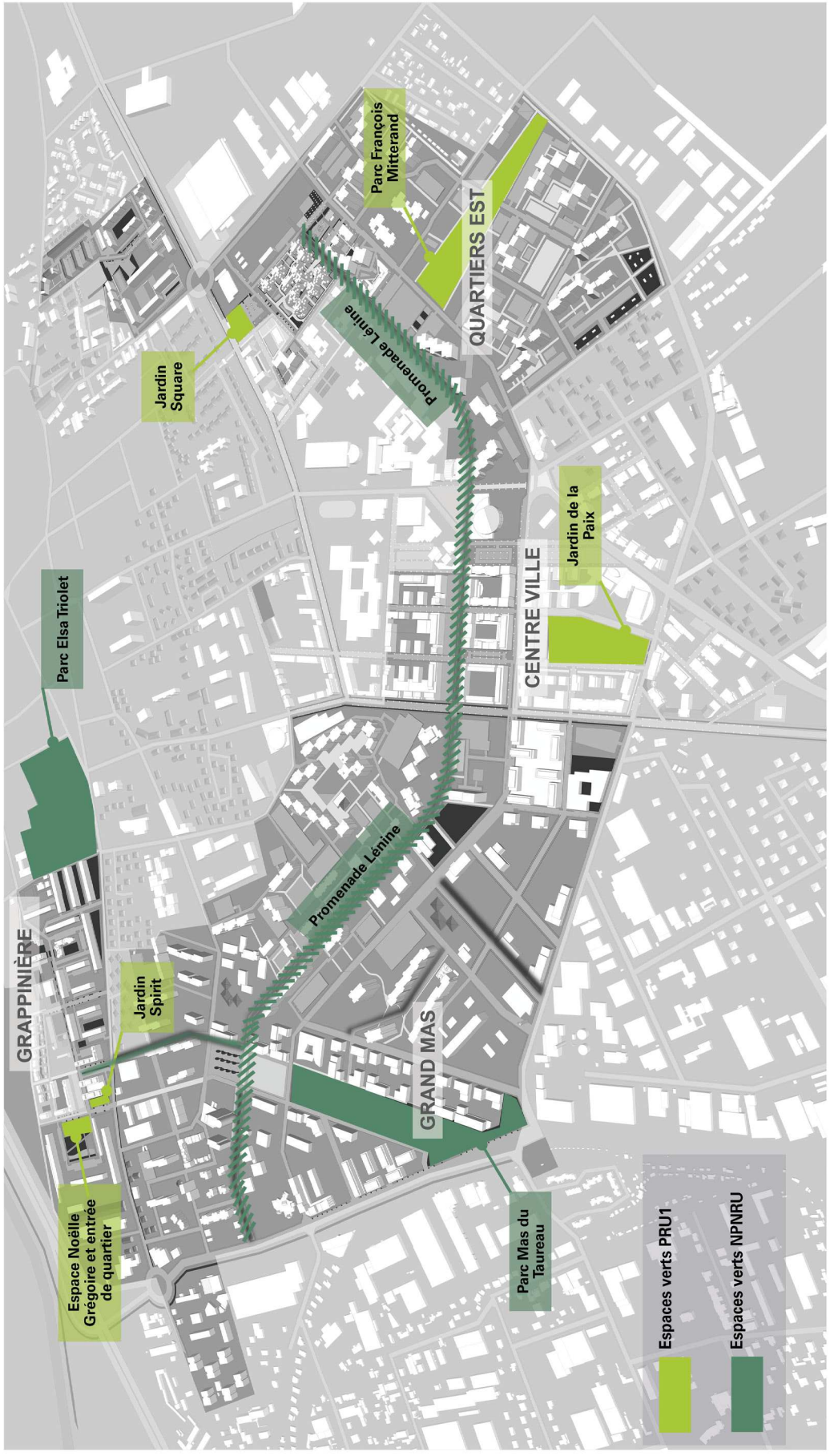
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A9 - Cartes thématiques - trame viaire, espaces publics et piétons



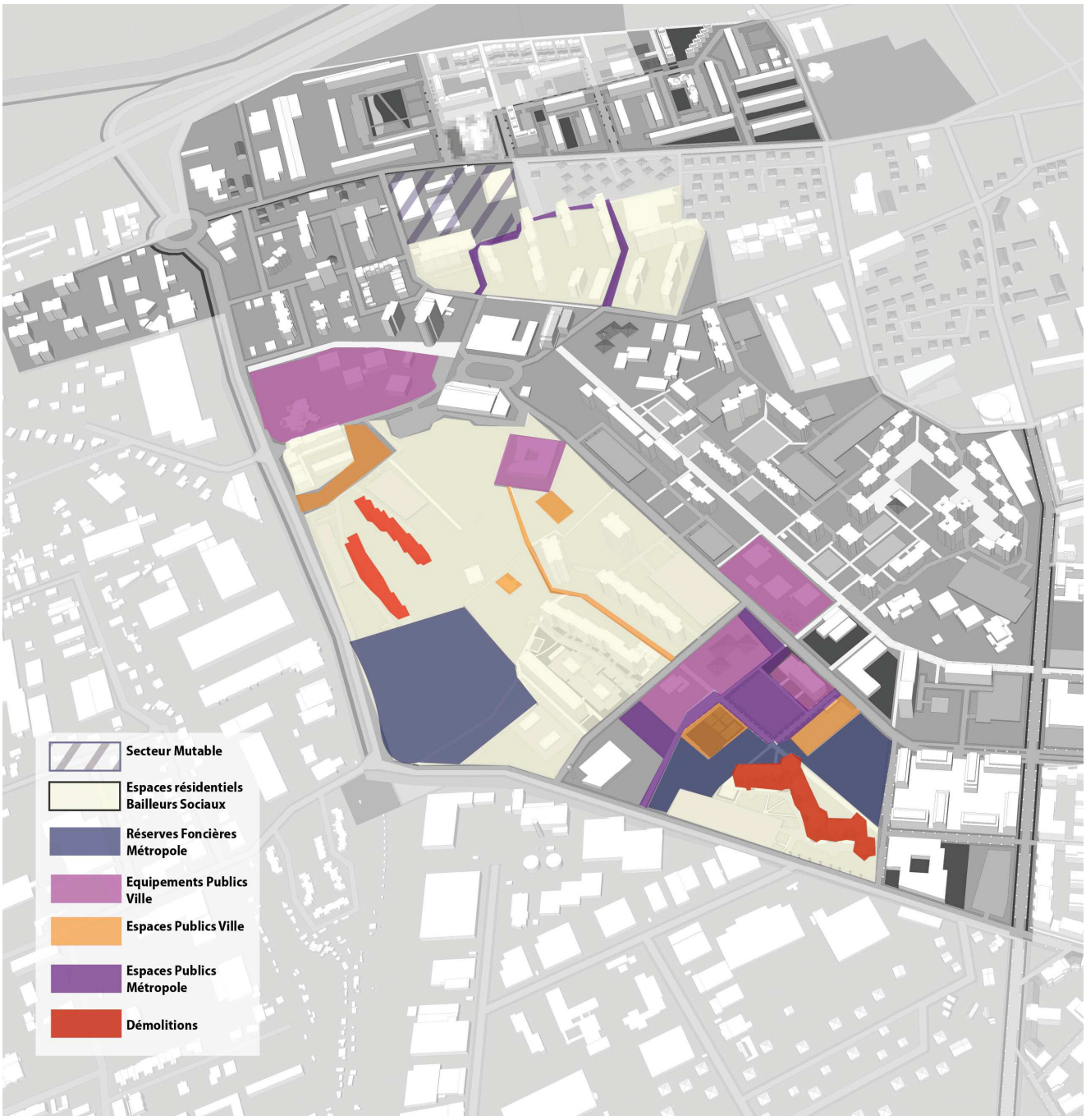
DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe A9 - Cartes thématiques - trame espaces verts



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

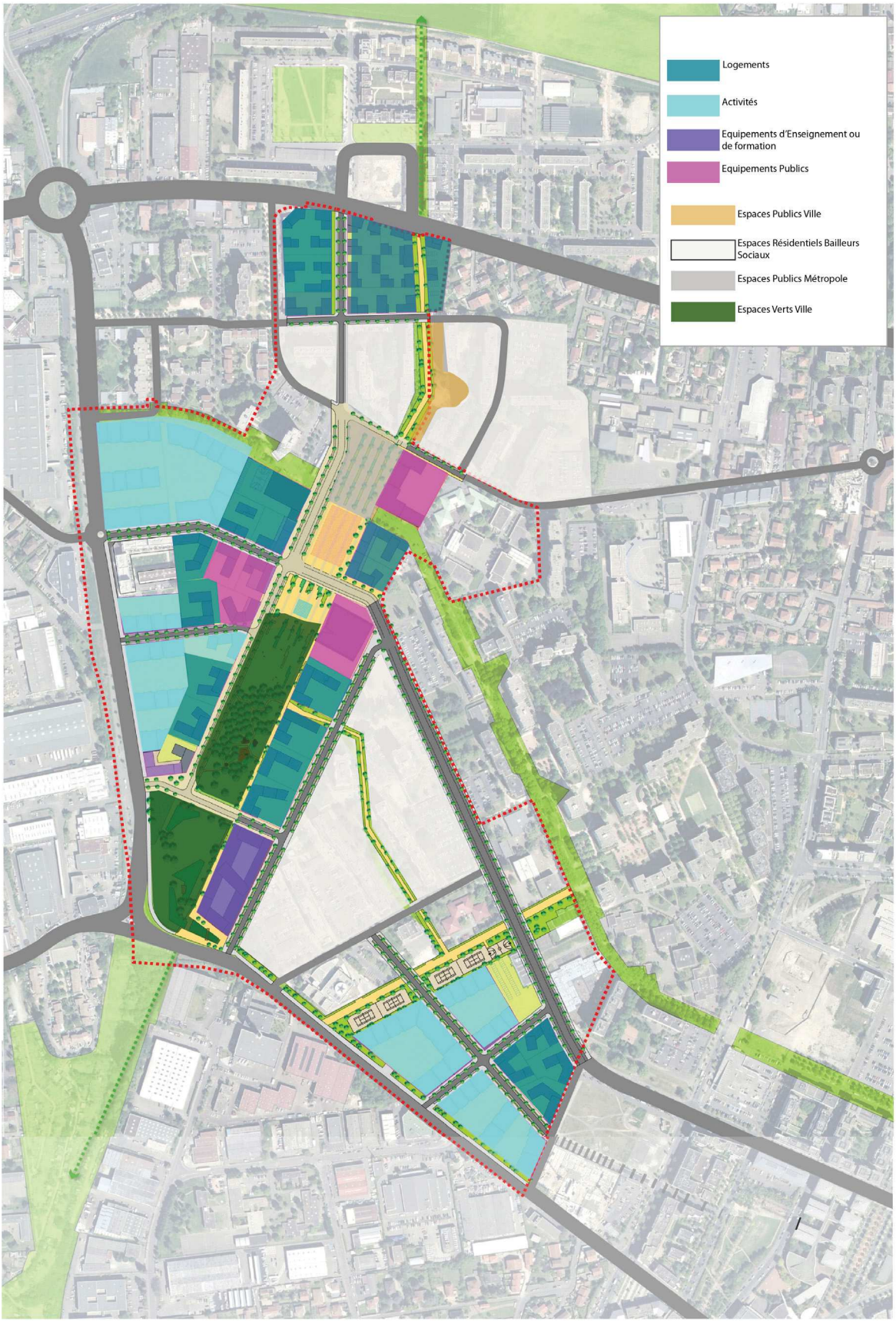
Annexe A11 - Plan du Foncier Avant Après pour la stratégie de diversification



Plan du foncier avant Mas du Taureau

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

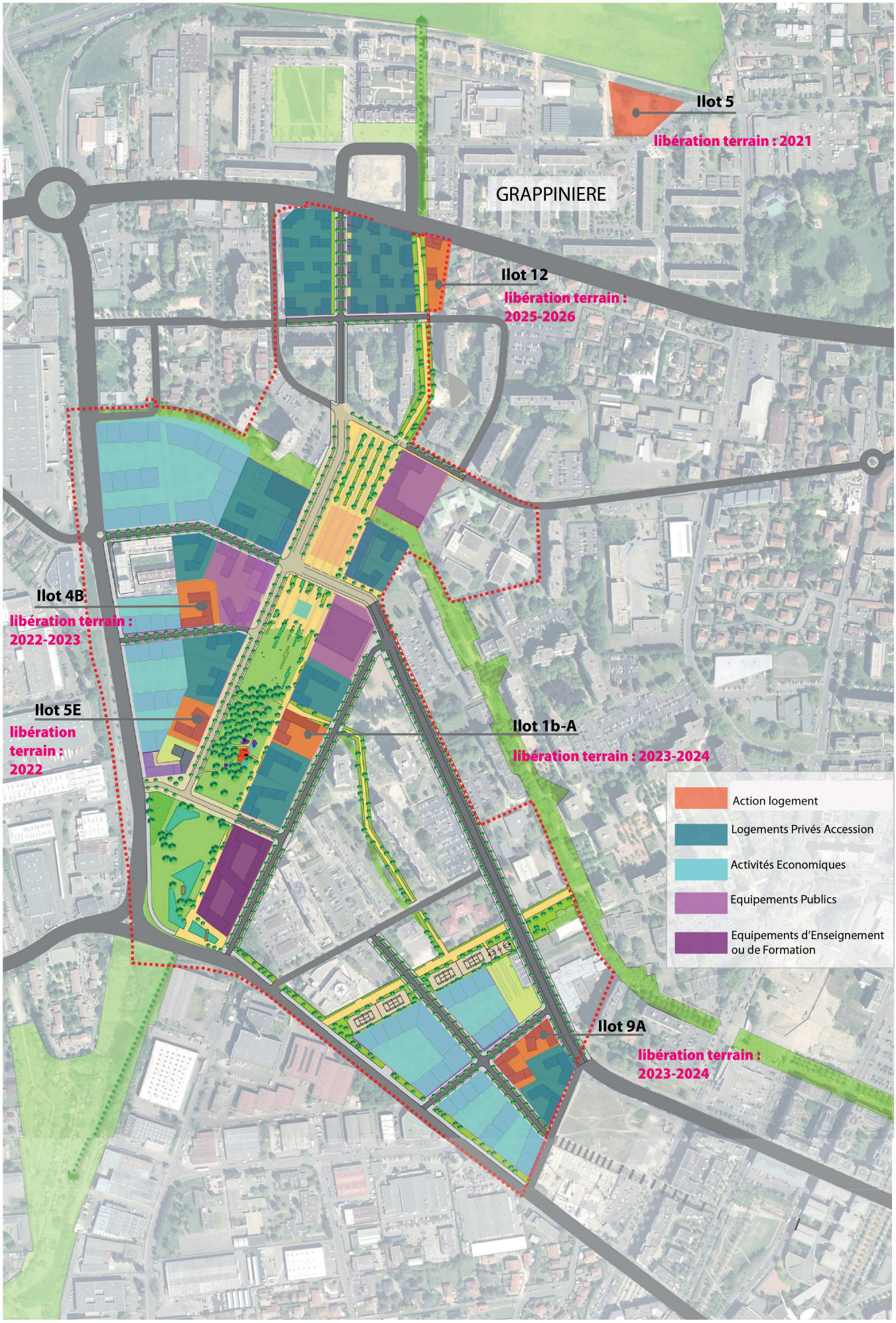
Annexe A11 - Plan du Foncier Avant Après pour la stratégie de diversification



Plan du foncier après ZAC du Mas du Taureau

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

ANNEXE 12 Plan du foncier et des contreparties Action Logement



DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

- Au titre du NPNRU : Foncière Logement, au titre du NPNRU.
- Au titre du 1er programme PNRU : Foncière Logement et Alliade Habitat, filiale du Groupe Action Logement , à laquelle Foncière Logement transfère par la présente une partie de ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au titre du NPNRU, les contreparties foncières cédées représentent : **16 995 m²** de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains localisés dans le périmètre du projet de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire.

Au titre du 1er programme PNRU, par ailleurs, **environ 7 755 m²** de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ou à un ou plusieurs opérateur(s) auxquels Foncière Logement a transféré ses droits restent à mobiliser en complément :

- 2 585 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Foncière Logement ;
- environ 5 170 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Alliade Habitat, filiale du Groupe Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, des opérations en accession sociale seront réalisées.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à Foncière Logement sont constituées de 4 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Site1 **NPNRU**	*Site 2* ***1er programme PNRU***
Adresse	Mas du Taureau	*Grappinière* *Lot 5*
Nom du QPV (préciser national/régional)	national	*national*
Propriétaire(s) du terrain avant cession	Métropole de Lyon	*Réserve foncière*
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	A préciser	*A préciser*
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite / date prévue de réalisation)	A réaliser	*A réaliser*
Surface du terrain (m²)	A définir	*A définir*
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	Ilot 4 B : 5 940 m² Ilot 5 E : 3 850 m² Ilot 9A : 7 205 m² --- **TOTAL : 16 995 m²**	*Ilot 5 : 2 585 m²*
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	**Environ 212 logements :** - 74 sur l'ilot 4B - 48 sur l'ilot 5E - 90 sur l'ilot 9A Le nombre de logements sera déterminé en fonction du type de produit développé.	***Environ 32*** Le nombre de logements sera déterminé en fonction du type de produit développé.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

	Site1 **NPNRU**	*Site 2* ***1er programme PNRU***
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	Ilots 4 B et 5 E : 2022/2023 Ilot 9A : 2023/2024	*2021*
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	A définir	*A définir*
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	*L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée*
Nombre de logements individuels / collectifs *	A définir	*A définir*
Viabilisation du terrain	Métropole de Lyon	*Métropole de Lyon*
Autres informations et contraintes spécifiques.	Les terrains sont situés dans le périmètre de la DUP de Crépieu-Charmy avec des prescriptions à respecter concernant les sous-sols	*RAS*

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

Les contreparties foncières destinées à Alliade Habitat sont constituées de 2 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

	Site 3 ***1er programme PNRU***
Adresse	*Mas du Taureau* *Ilot 1bA et Ilot 12 (prévisionnel)*
Nom du QPV (préciser national/régional)	*national*
Propriétaire(s) du terrain avant cession	*Métropole de Lyon*
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	*A préciser*
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite / date prévue de réalisation)	*A réaliser*
Surface du terrain (m²)	*A définir*
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	***5 170 m²*** *2 lots pressentis sont donnés à titre indicatif (lot 1bA pour 4 070 m² et lot 12 pour 1 100m²) et seront à confirmer*
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	*Environ 65 logements*
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	*Ilot 1bA : 2023/2024* *Ilot 12 : 2025/2026*
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	*A définir*
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	*Logements en accession sociale à la propriété*
Nombre de logements individuels / collectifs *	*A définir*
Viabilisation du terrain	*Métropole de Lyon*

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

	Site 3 ***1er programme PNRU***
Autres informations et contraintes spécifiques.	*Les terrains sont situés dans le périmètre de la DUP de Crépieu-Charmy avec des prescriptions à respecter concernant les sous-sols.* *L'ilot 12 dépend de la création de la voirie et du déclassement du Groupe MERIC.*

* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
  Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.

- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
  Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Pour mémoire, sur le territoire de la Métropole de Lyon, il est convenu de la répartition suivante entre convention-cadre et conventions quartiers en matière de droits de réservation :

- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans la convention-cadre : les contreparties qui en découlent sont suivies dans la convention-cadre. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la reconstitution de l'offre (sur site et hors site).
- Pour les opérations dont le financement est inscrit dans les conventions quartiers : les contreparties qui en découlent sont suivies dans chaque convention quartier. Il s'agit des contreparties en droits de réservation sur la requalification et des contreparties foncières (pour disposer d'une vision d'ensemble à l'échelle de la Métropole, une synthèse de l'avancement est réalisée dans la convention-cadre lors des revues de projets).

Au total, les contreparties cédées représentent 329 droits de réservation correspondant à 17,5 % des 1882 logements locatifs sociaux requalifiés en QPV (au titre de la présente convention et du protocole de préfiguration), dont la requalification est financée par l'Agence.

Ces droits se répartissent en :

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :
Sans objet : traité dans l'annexe B2 de la convention-cadre n°724 de la Métropole de Lyon.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. **Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux**

   - Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 329 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 329 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Localisation visée	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
VERNAY VERCHERES 12 Ch Debussy et 7 - 15 Ch Berlioz, Vaulx-en-Velin - Phase protocole	DYNACITE	LLS		Action Logement : 25 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
VERNAY VERCHERES 12 Ch Debussy et 7 - 15 Ch Berlioz, Vaulx-en-Velin - Phase Convention pluriannuelle	DYNACITE	LLS		Action Logement : 25 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence Pilat 1-4 Ch du Mont Pilat Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 22 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Éviter les rez-de-chaussée
Résidence Grand Bois Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 76 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Eviter les rez-de-chaussée
Résidence Noirettes 2 Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 57 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Eviter les rez-de-chaussée
Résidence Noirettes 3 Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 41 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Eviter les rez-de-chaussée
Résidence MALVAL Vaulx-en-Velin	EMH	LLS		Action Logement : 33 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Eviter les rez-de-chaussée
BAT CC'DEFG Av. Jean Moulin Vaulx-en-Velin	GLH	LLS		Action Logement : 33 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Eviter les rez-de-chaussée
BAT KL Av. Jean Moulin Vaulx-en-Velin	GLH	LLS		Action Logement : 17 LLS	T2, T3, T4, T5	Répartition par typologie en fonction de la granulométrie de la résidence. Eviter les rez-de-chaussée

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

➢ Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Au total xx droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- xx droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,
- xx droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services. Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée* :

Localisation visée**	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation par contributaire	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatif
	Tableau à copier-coller depuis le fichier excel. Le fichier excel complété sera à déposer sur IODA.					

* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

** Adresse précise et nom de la commune

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe C1 - Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations

Les tableaux suivants présentent le phasage de l'ensemble du programme de renouvellement urbain de la Grande Ile par famille d'opération.

Études et conduite de projet	AMO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Étude de faisabilité urbaine secteur Cervelières-Sauveteurs	Métropole							
MOUS relogement	Dynacité							
Actions portant sur l'histoire mémoire de la Grande Île	Ville							
Études et expertises pour le développement des outils numériques	Ville							
Actions sur la participation et la coconstruction du NPNRU	Ville							
Études et expertises sur la participation citoyenne	Ville							
Étude urbaine Grappinière	Métropole							
Étude préalable rue Audin et ouverture Campus	Métropole							
Étude urbaine centre-ville	Métropole							
Étude de programmation économique Mas du Taureau Métropole	Métropole							
Étude marketing positionnement de la ville de Vaulx-en-Velin	Ville							
Étude marketing pour le renouvellement urbain	Métropole							
Étude préalable promenade Lénine	Ville							

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Démolitions de logements locatifs sociaux - programme bailleurs	Nombre de logements	MO	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Résidence Pierre Dupont	248	Alliade									
Bâtiments H et I Grappinière	110	GLH									
Bâtiments J et M Grappinière	96	GLH									

Aménagements d'ensemble	MO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
ZAC Mas du Taureau	SERL								
Espaces publics Vernay Verchères	Ville								
Aménagement voirie publique Noirettes	Métropole								
Aménagement rue Audin et ouverture Campus	Métropole								
Aménagement promenade Lénine Verchères Nation	Métropole								
Opération d'aménagement Grappinière	Métropole								
Réaménagement Promenade Lénine Centre Ville	Métropole								

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Requalification de logements locatifs sociaux - programme bailleurs	Nombre de logements	MO	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Malval	191	EMH								
Grand Bois	432	EMH								
Noirettes 2	324	EMH								
Noirettes 3	232	EMH								
Bâtiments C C' D E F G Grappinière	189	GLH								
Vernay Verchères	145	Dynacité								
Bâtiments K et L Grappinière	96	GLH								

Résidentialisation de logements locatifs sociaux - programme bailleurs	Nombre de logements	MO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Les Barges	180	Alliade							
Noirettes	805	EMH							
Bâtiments K et L Grappinière	96	GLH							

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Équipements publics	MO	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Médiathèque Maison de quartier	Ville								
Maison du projet et de la création	Ville								
Équipement mutualisé Ville Campus	Ville								
Groupe scolaire Gagarine	Ville								
Restructuration centre social Lévy	Ville								
Équipement petite enfance	Ville								
Groupes Scolaires Vilar-Viénot	Ville								

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe C6 – Tableau des aides de la Caisse des Dépôts

Les tableaux suivants reprennent les opérations qui bénéficient de financements ou de prêts de la Caisse des Dépôts.

Opérations bénéficiant de financements de la CDC

Libellé précis	IDTOP	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant HT	Montant des aides de la CDC
Études et expertises pour la participation citoyenne	808-6069018-14-0001-004	COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN	227 955 €	20 000 €
Étude de faisabilité urbaine Cervelières-Sauveteurs	808-6069018-14-0002-006	METROPOLE DE LYON	70 000 €	7 000 €
Étude urbaine Grappinière	808-6069018-14-0002-003	METROPOLE DE LYON	90 000 €	18 000 €
Étude pré opérationnelle Copropriétés	Opération non cofinancée par l'ANRU	METROPOLE DE LYON	150 000 €	37 500 €

Opérations bénéficiant de prêts de la CDC

Libellé précis	IDTOP	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant HT	Montant des prêts de la CDC
Résidence Malval 191 logements BBC	808-6069018-33-0001-001	EST METROPOLE HABITAT	4 672 886 €	2 702 967 €
Résidence Grand Bois 432 logements BBC	808-6069018-33-0001-002	EST METROPOLE HABITAT	8 953 569,13 €	2 119 284,52 €
Résidence Noirettes 2, 324 logements, BBC	808-6069018-33-0001-003	EST METROPOLE HABITAT	6 798 830,46 €	1 375 200 €
Résidence Noirettes 3, 232 logements, BBC	808-6069018-33-0001-004	EST METROPOLE HABITAT	6 250 819,89 €	1 525 151 €
Vernay Verchères 145 logements 12 chemin Debussy et 7 à 15 chemin Berlioz Label HPE 2009	808-6069018-33-0002-001	DYNACITÉ	5 087 800,92 €	1 867 223,37 €

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

Annexe C8 – Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration

DocuSign Envelope ID: 58036444-C76C-4B68-9B45-264FF8AA0492

									NATURE national / régional)	QPV DE RATTACHEMENT (ou assimilés)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MLR+)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANRU (HT)	Ville		EPCI		Conseil Départemental		Conseil régional		Bailleur social y compris les prêts		Fonds propres CDC		Europe		Anah		Autres		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestres
																									%		%		%		%		%		%		%		%		%					
1 : INGENIERIE				**14**	**ETUDES ET CONDUITE DE PROJET**																**20,0%**																							
336	6999999	14	0003	001	**TOUS SITES - Déplacements TCU Desserte Sites St Fons - Villeurbanne St J**	national	6999999	6999999	**0**			**0**	**0**				**075/NON DESIGNE/12345678900000**	**120 000**	**20,0%**	**120 000**	*120 000*	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**60 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**60 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**2**	**2**
336	6069018	14	0010	001	***VEV - Animation / accompagnement du conseil citoyen***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**50 000**	**20,0%**	**60 000**	*50 000*	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**60 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**1**	**1**
336	6069018	14	0010	002	***VEV - Equipements municipaux et universitaires***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**50 000**	**20,0%**	**60 000**	*50 000*	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**2**	**1**
336	6069018	14	0010	003	***VEV - Etude sur renforcement aide à la création d'entreprise et ESS***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**25 000**	**20,0%**	**30 000**	*25 000*	**12 500**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**12 500**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**2**	**1**
336	6069018	14	0010	004	***VEV - Etude préopérationnelle construction maison de quartier/ Médiathèque***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**80 000**	**20,0%**	**96 000**	*80 000*	**40 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**40 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**40 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**2**	**1**
336	6069018	14	0010	005	***VEV - Renforcement de l'accompagnement GSUP sur des sites cibles (P.Dup***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**50 000**	**20,0%**	**60 000**	*50 000*	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**25 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**2**	**1**
336	6069018	14	0010	006	***VEV - Agent de développement***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**142 500**	**20,0%**	**142 500**	*142 500*	**47 500**	**33%**	**47 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**47 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**47 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**1**	**3**
336	6069018	14	0010	007	***VEV - Agent de développement***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/COMMUNE DE VAULX EN VELIN/216902**	**142 500**	**20,0%**	**142 500**	*142 500*	**47 500**	**33%**	**47 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**47 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**47 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**1**	**3**
336	6069018	14	0018	021	***VEV - ZAC MDT - Etude de programme (activités économiques, corridor uni***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/METROPOLE DE LYON /20004697700019**	**44 950**	**20,0%**	**53 940**	*44 950*	**0**	**0%**	**22 475**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**22 475**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**22 475**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**1**	**1**
336	6069018	14	0018	022	***VEV - Noirettes/Cervelières/Sauveteurs : étude urbaine dont stationnement***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/METROPOLE DE LYON /20004697700019**	**100 000**	**20,0%**	**120 000**	*100 000*	**0**	**0%**	**50 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**50 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**50 000**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**1**	**1**
336	6069018	14	0018	023	***VEV - Etude d'analyse du phasage opérationnel de la ZAC***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/METROPOLE DE LYON /20004697700019**	**15 000**	**20,0%**	**18 000**	*15 000*	**0**	**0%**	**7 500**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**7 500**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**7 500**	**50%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2017**	**1**	**1**
336	6069018	14	0018	024	***VEV - Direction de Projet***	national	6069018	6069018	**0**			**0**	**0**				**069/METROPOLE DE LYON /20004697700019**	**172 500**	**20,0%**	**172 500**	*172 500*	**57 500**	**33%**	**57 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**57 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**57 500**	**33%**	**0**	**0%**	**0**	**0**	**2016**	**1**	**3**
					Sous Total ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				***0***			***0***	***0***	***0***	***0***	***0***		***992 450***		***1 075 440***	***992 450***	***280 000***	**28%**	***232 475***	**23%**	***0***	**0%**	***0***	**0%**	***0***	**0%**	***0***	**0%**	***72 500***	**7%**	***0***	**0%**	***0***	**0%**	***60 000***	**6%**	***347 475***	**35%**	***0***	**0%**	***0***	***0***			
3 : PROGRAMMES IMMOBILIERS				**33**	**REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**																**20,0%**																							
336	6069018	33	0002	001	***VEV - MAS DU TAUREAU PILAT***	national	6069018	6069018	**0**			**128**	**0**	**26 243**			**069/EST METROPOLE HABITAT/40137617300**	**3 359 068**	**20,0%**	**3 359 068**	*3 359 068*	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**2 943 254**	**88%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**415 814**	**12%**	**1 599 627**	**48%**	**0**	**1 599 627**	**2016**	**1**	**5**
336	6069018	33	0003	003	***VEV - VERNAY VERCHERES***	national	6069018	6069018	**0**			**145**	**0**	**37 468**			**001/DYNACITE OFFICE PUB HABITAT AIN/**	**5 432 896**	**20,0%**	**5 432 896**	*5 432 896*	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**5 034 606**	**91%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**0**	**0%**	**398 290**	**7%**	**2 861 448**	**53%**	**0**	**2 861 448**	**2016**	**1**	**5**
					Sous Total REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				***0***			***273***	***0***	***32 205***	***0***			***8 791 964***		***8 791 964***	***8 791 964***	***0***	***0%***	***0***	***0%***	***0***	***0%***	***0***	***0%***	***0***	***0%***	***814 104***	***9%***	***4 461 075***	***51%***	***0***	***4 461 075***			
TOTAL																		**9 784 414**		**9 867 404**	**9 784 414**	**280 000**		**232 475**						**7 977 860**		**72 500**						**1 161 529**		**4 461 975**			**4 461 975**			